



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2023-128

PUBLIÉ LE 31 JUILLET 2023

Sommaire

DDT / Cohésion des territoires

32-2023-03-31-00010 - Convention cadre PVD de la Communauté de communes Grand Armagnac et des communes de Castelnau d'Auzan-Labarrère, Cazaubon et Eauze valant opération de revitalisation du territoire (370 pages)

Page 3

DDT

32-2023-03-31-00010

Convention cadre PVD de la Communauté de communes Grand Armagnac et des communes de Castelnau d'Auzan-Labarrère, Cazaubon et Eauze valant opération de revitalisation du territoire



CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » Valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

**pour les communes PVD de
Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazaubon-
Barbotan les Therme et Éauze
Les communes de Gondrin et Estang
et la Communauté de communes du Grand
Armagnac**



ENTRE

La commune de Castelnau d'Auzan-Labarrère, représentée par Alain PHILIP, adjoint au maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération N°2021-012 en date du 11/03/2021,

Ci-après désigné par « Castelnau d'Auzan-Labarrère »,

La commune de Cazaubon, représentée par Madame Isabelle TINTANÉ, maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération D.21.02.05 en date du 18/03/2021,

Ci-après désigné par « Cazaubon »,

La commune d'Éauze, représentée par Madame Geneviève ARSLANIAN, adjointe au maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07/03/2023,

Ci-après désigné par « Éauze »,

La commune d'Estang, représentée par Monsieur Christophe RANDE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23/02/2023,

Ci-après désigné par « Estang »,

La commune de Gondrin, représentée par Monsieur Didier DUPRONT autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23/03/2023,

Ci-après désigné par « Gondrin »,

La Communauté de communes du Grand Armagnac, représentée par Monsieur Philippe BEYRIES, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération D21.03.05 en date du 25/03/2021,

Ci-après désigné par « la CCGA »,

D'une part,

ET

L'État, représenté par Xavier BRUNETIÈRE Préfet,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Caisse des Dépôts et des Consignations, représentée par Mme Annabelle VIOLET, la directrice régionale,

Ci-après désigné par « la CDC » ;

L'Établissement Public Foncier d'Occitanie, représenté par Madame Sophie LAFENETRE, Directrice générale,

Ci-après désigné par « l'EPFO » ;

La Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée, représentée par Monsieur David TAUPIAC, Conseiller régional suivant arrêté N°18 DAJCPA-DAA-2023 du 27 mars 2023,

Ci-après désigné par « la Région » ;

Le Département du GERS, représenté par Monsieur Philippe DUPOUY, Président suivant la Commission Permanente du 12/12/2022,

Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac, représenté par Monsieur Michel GABAS, Président, suivant le comité syndical du 05/12/2022,

Ci-après désigné par « le PETR » ;

D'autre part,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 25 mai 2021

Vu le contrat de Relance et de Transition Écologiques (CRTE) signée le 17 décembre 2021

Vu la délibération n°D.23.03.03 du Conseil communautaire validant la présente convention en date du 15 mars 2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Castelnau d'Auzan Labarrère validant la présente convention en date du 23/03/2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Cazaubon validant la présente convention en date du 30/03/2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Éauze validant la présente convention en date du 07/03/2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Estang validant la présente convention en date du 23/03/2023 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Gondrin validant la présente convention en date du 23/03/2023 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

SOMMAIRE

Préambule.....	p. 5
Article 1. Objet de la convention cadre.....	p. 9
Article 2. Opération de revitalisation de territoire.....	p. 10
Article 3. Présentation des territoires signataires.....	p. 11
Article 3.1 La Communauté de communes du Grand Armagnac.....	p. 11
Article 3.2 Castelnau d’Auzan Labarrère.....	p. 12
3.2.1 Castelnau d’Auzan	p. 12
3.2.2 Focus Labarrère.....	p. 13
Article 3.3 Cazaubon.....	p. 14
Article 3.4 Éauze.....	p. 15
Article 3.5 Estang.....	p. 16
Article 3.6 Gondrin.....	p. 17
Article 3.7 Les dispositifs présents sur le territoire.....	p. 18
Article 4. Le bilan d’attractivité des communes ORT.....	p. 19
Article 4.1 Bilan d’attractivité de Castelnau d’Auzan Labarrère.....	p. 20
Article 4.2 Bilan d’attractivité de Cazaubon.....	p. 21
Article 4.3 Bilan d’attractivité d’Éauze.....	p. 22
Article 4.4 Bilan d’attractivité d’Estang.....	p. 23
Article 4.5 Bilan d’attractivité de Gondrin.....	p. 24
Article 5. Les enjeux du territoire.....	p. 25
Article 6. Les orientations stratégiques.....	p. 26
Article 7. Les périmètres ORT.....	p. 28
Article 7.1 Castelnau d’Auzan Labarrère.....	p. 29
7.1.1 Castelnau d’Auzan : périmètre opérationnel.....	p. 29
7.1.2 Labarrère: périmètre opérationnelle.....	p. 30
Article 7.2 Cazaubon : périmètre opérationnel.....	p. 31
Article 7.3 Éauze : périmètre opérationnel.....	p. 32
Article 7.4 Estang.....	p. 33
7.4.1 Estang : périmètre opérationnel-vision élargie.....	p. 33
7.4.2 Estang : périmètre opérationnel – zoom périmètre ORT.....	p. 34
Article 7.5 Gondrin : périmètre opérationnel.....	p. 35
Article 8. Le plan d’action.....	p. 36
Article 8.1 Les actions matures.....	p. 36
Article 8.2 Les projets en réflexion.....	p. 36

Article 9. Modalités d'accompagnement en ingénierie.....	p. 39
Article 10. Engagements des partenaires.....	p. 39
Article 10.1 Dispositions générales concernant les financements.....	p. 39
Article 10.2 Le territoire signataire.....	p. 39
Article 10.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	p. 40
Article 10.4 Engagements de la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée.....	p. 41
Article 10.5 Engagements du Département.....	p. 42
Article 10.6 Engagements des autres opérateurs publics.....	p. 44
10.6.1 La Caisse des Dépôts et des Consignations.....	p. 44
10.6.2 L'Établissement Public Foncier Occitanie.....	p. 44
10.6.3 Action Logement.....	p. 44
Article 11. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	p. 45
Article 12. Maquette financière des actions matures.....	p. 45
Article 13. Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie ».....	p. 47
Article 14. Gouvernance de l'Opération de Revitalisation de Territoire.....	p. 48
Article 14.1 Dispositif de pilotage.....	p. 48
Article 14.2 Schéma de gouvernance du projet.....	p. 48
14.2.1 Pilotage stratégique.....	p. 49
14.2.2 Pilotage opérationnel.....	p. 49
Article 14.3 Gestion quotidienne du projet global de revitalisation.....	p. 49
Article 15. Suivi et évaluation du programme.....	p. 51
Article 16. Résultats attendus du programme.....	p. 52
Article 17. Utilisation des logos.....	p. 53
Article 18. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	p. 53
Article 19. Évolution et mise à jour du programme.....	p. 53
Article 20. Résiliation du programme.....	p. 54
Article 21. Traitement des litiges.....	p. 54





Article 1. Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de relance et de Transition Écologique (CRTE) du Pays d'Armagnac, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires (État, opérateurs, collectivités, secteur privé pour la période du programme 2021-2026.

Les communes de Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazaubon et Éauze ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain avec la Communauté de communes du Grand Armagnac, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 25 mai 2021.

Les communes d'Estang et Gondrin, étant identifiées comme polarités secondaires dans le ScOT, ont un rôle structurant dans le maillage du territoire de la CCGA. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'ORT a fait apparaître que ces deux communes ont lancé des démarches de revitalisation avec des projets de création de logements sociaux dans leurs centres bourgs, c'est pourquoi elles sont intégrées à la présente convention en tant que périmètres « ORT secondaires ».

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2. Opération de revitalisation de territoire

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, est un outil mis à disposition de la communauté de communes du Grand Armagnac pour conforter le maillage du territoire par la transformation et la revitalisation des centres-bourgs structurants.

Son objectif est de mettre en œuvre un projet territorial global pour rénover et adapter le parc de logements et de locaux commerciaux afin de consolider le tissu urbain, améliorer l'attractivité du territoire et des centres villes/ centres bourgs pour ainsi renforcer la fonction de pôles de centralité des communes signataires.

Plusieurs axes d'intervention sont prévus dans cette convention.

Le premier, obligatoire, est en faveur de l'amélioration de l'habitat. Les objectifs de la future opération programmée (OPAH) seront fixés après réalisation d'une étude pré-opérationnelle. Cependant, la réhabilitation et l'adaptation des logements, ainsi que la lutte contre l'habitat dégradé et indigne et contre la vacance seront traitées.

La convention prévoit également des actions en faveur du développement des activités commerciales et artisanales et du maintien des services de proximité, dans les périmètres retenus.

Toutes ces actions devront répondre à des objectifs plus large de transition énergétique, de mixité sociale, de valorisation des espaces de vie, du patrimoine bâti, naturel et culturel et d'accessibilité et de mobilité.

L'ORT est un outil au service des élus pour construire avec l'ensemble des acteurs locaux et des habitants leur territoire de demain pour les générations actuelles et futures.

Article 3. Présentation des territoires signataires

Article 3.1 La Communauté de communes du Grand Armagnac

La Communauté de communes du Grand-Armagnac couvre la partie nord ouest du département du Gers. Elle s'inscrit dans un vaste territoire peu urbanisé, maillé par des pôles ruraux tels que Cazaubon ou Eauze et par quelques bourgs de moyenne importance. Elle est étendue sur 42 km de long et 26km de large et compte 25 communes. Il s'agit d'un territoire largement rural, influencé par des agglomérations importantes à une plus ou moins grande proximité: citons tout d'abord Auch (départ du siège administratif situé à EAUZE) à 55.km, Agen à 70km, Mont-de-Marsan 55km, et plus loin Toulouse 130km, Bordeaux 160km, Pau et Tarbes 90km.

Un territoire vaste et dont la voiture est quasiment le seul moyen de transport utilisé. L'accessibilité aux services à la personne n'en sera que plus difficile. L'arrivée de l'autoroute à l'ouest (Aire sur l'Adour) pourrait apporter de nouvelles dynamiques dont l'impact sur les services à la population est, pour le moment, difficile à quantifier.

Ainsi, du fait de sa faible structuration urbaine, le développement de la CCGA ne peut se concevoir qu'en jouant, d'une part, sur la mise en réseau de ses bourgs, pour maintenir des services à la population et un cadre de vie et, d'autre part, sur la complémentarité de ses activités rurales. Si ces caractéristiques rurales ne sont pas spécifiques - les territoires voisins pouvant présenter le même type de structuration - elles constituent une mosaïque rurale sur laquelle la CCGA peut jouer pour la construction de son identité, sa visibilité et sa reconnaissance extérieure. La cohérence territoriale de la CCGA se construit autour des deux zones structurées par les bourgs de Cazaubon et Eauze, en les considérant comme des portes vis-à-vis des territoires voisins.

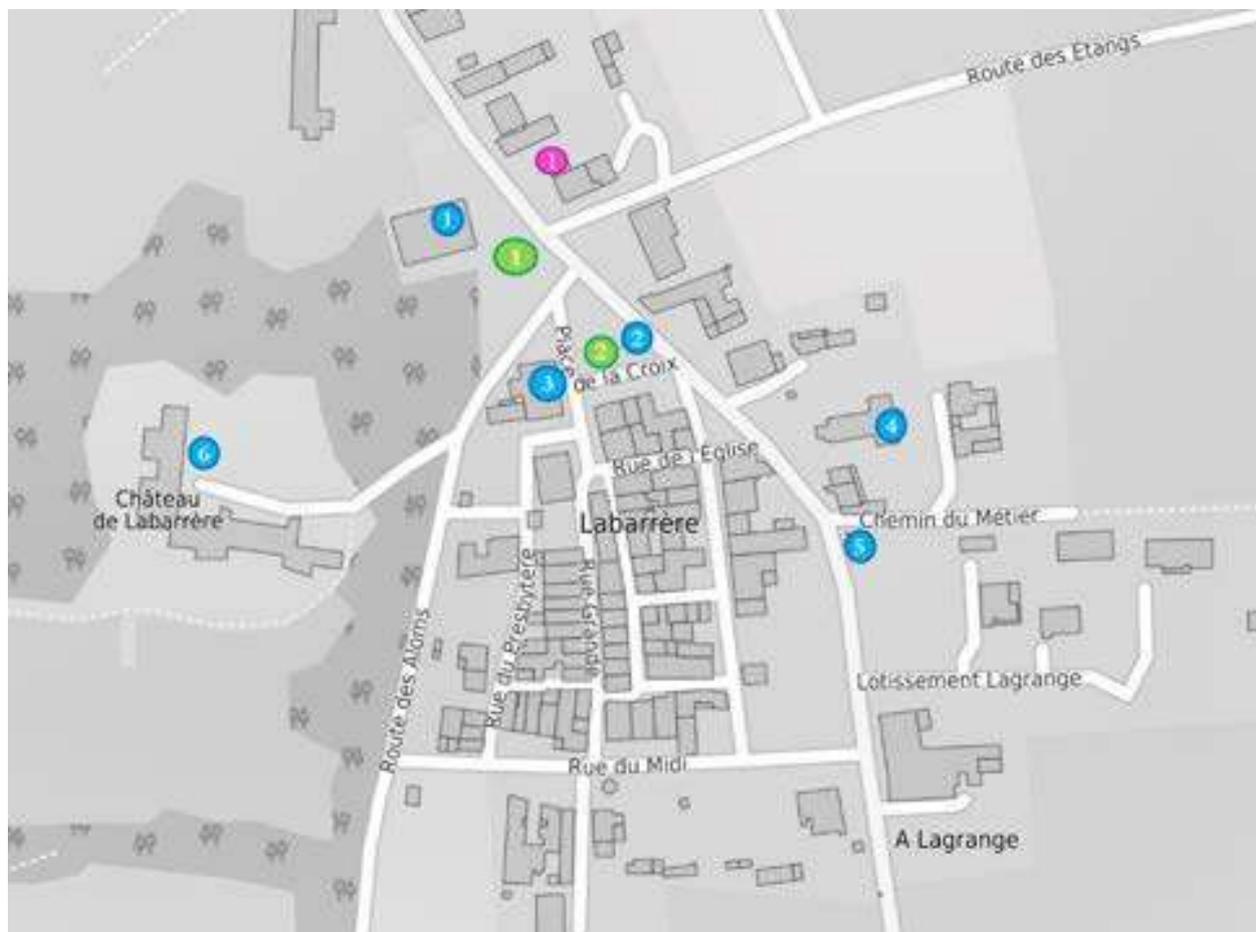
Dans un souci de coordination générale du projet de territoire, la CCGA a engagé un diagnostic sur ses cinq principales communes, à savoir :

- Castelnau d'Auzan Labarrère (1 215 habitants*)
- Cazaubon Barbotan les Thermes (1 654 habitants*)
- Eauze (3 975 habitants*)
- Estang (656 habitants*)
- Gondrin (1 201 habitants*)

* population 2019 source Insee



3.2.2 Focus Labarrère



★ « Espaces publics » :

- 1 – Place du foyer
- 2 – Place de la Croix / place de la mairie

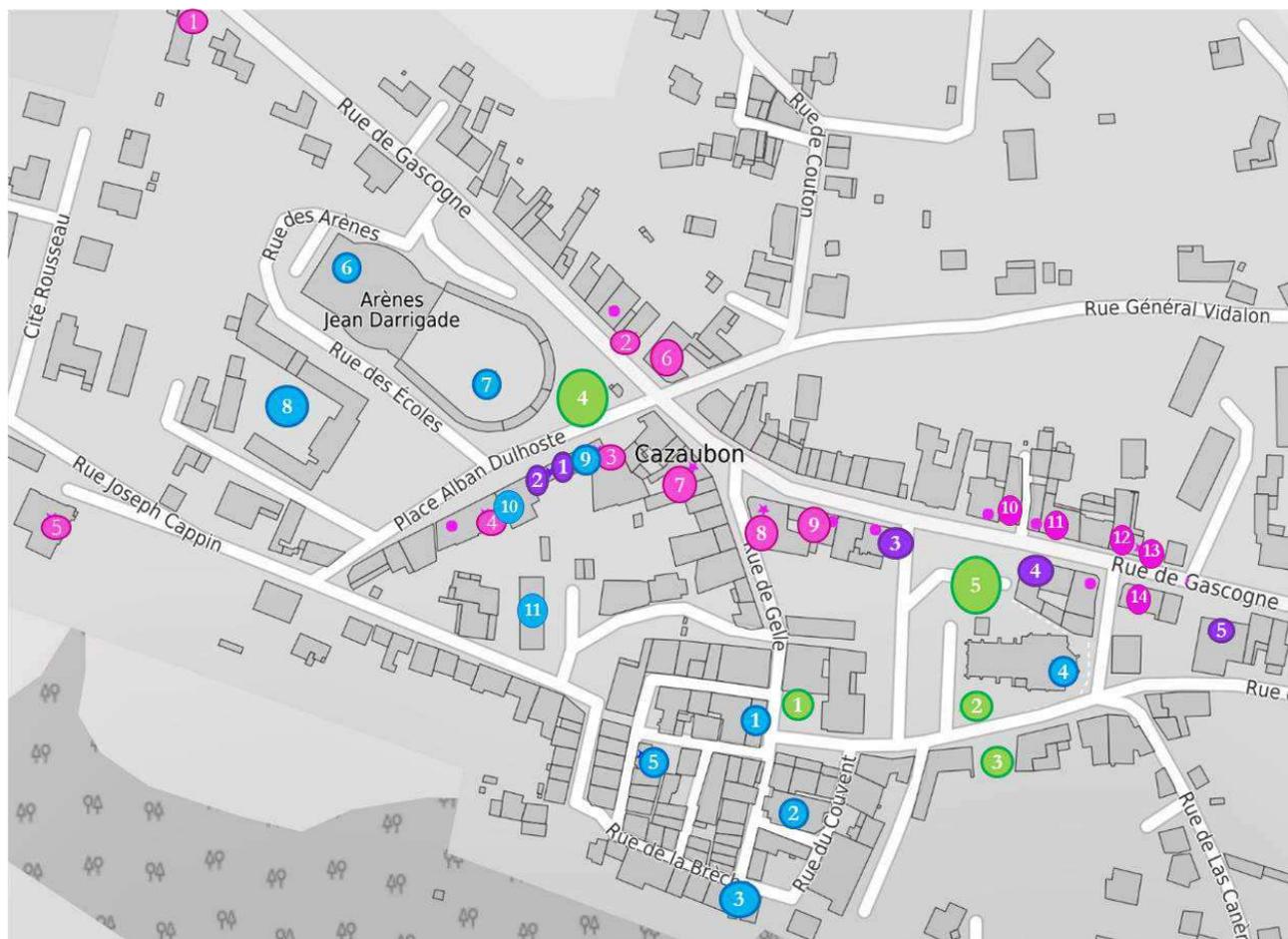
★ « commerce » :

- 1 – Dépôt de pain à l'ancienne épicerie

★ « Équipements publics/ historiques/ touristiques » :

- 1 – Foyer municipal
- 2 – Croix
- 3 – Mairie
- 4 – Église de l'Immaculée-Conception
- 5 – Métier à ferrer
- 6 – Château (propriété privée)

Article 3.3 Cazaubon



★ « Espaces publics » :

- 1 – Place de la mairie
- 2 – Place de l'abbé B. Ducruc
- 3 – Belvédère
- 4 – Place des arènes « Alban Dulhoste »
- 5 – Place Hyppolite Lascourrèges

★ « Équipements publics » :

- 1 – Mairie
- 2 – Espace socio-culturel
- 3 – Maison des associations
- 4 – Église Saint Martin
- 5 – Local mis à disposition du club taurin
- 6 – École de musique
- 7 – Arènes Jean Darigade
- 8 – École
- 9 – Local mis à disposition des anciens combattants
- 10 – La Poste et pôle de services au public
- 11 – Local mis à disposition de l'association de patchwork et du Secours Catholique

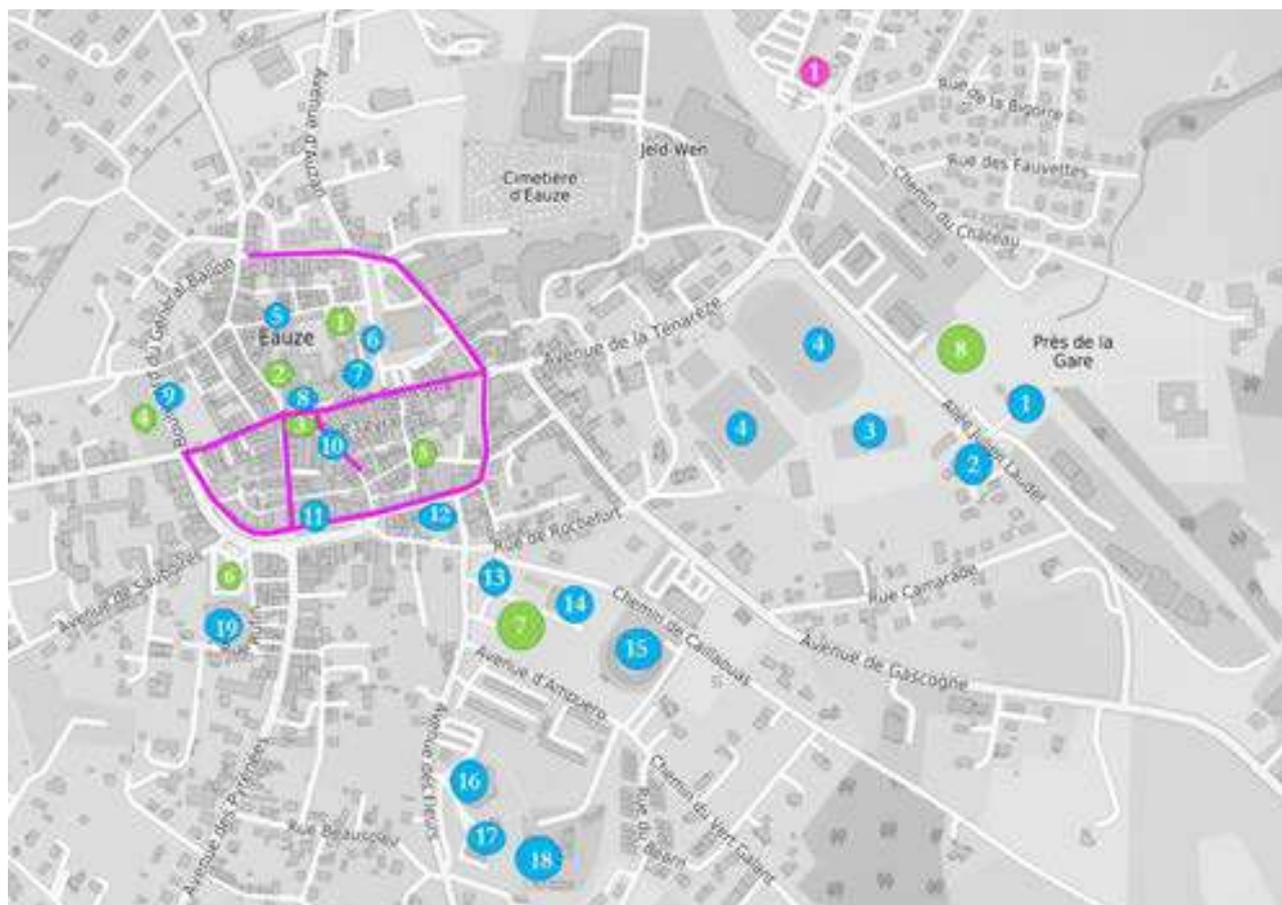
★ « Commerces » :

- 1 – Axa
- 2 – Fleuriste
- 3 – Couturière
- 4 – Restaurant
- 5 – Hôtel restaurant
- 6 – Casting coiffure
- 7 – Café de la Poste
- 8 – Crédit Agricole
- 9 – Groupama
- 10 – Bureau de tabac
- 11 – Boulangerie des Mousquetaires
- 12 – Julie coiffure
- 13 – Auto-école
- 14 – Maison Lancuentre (boulangerie)

★ « Équipements médicaux/ paramédicaux » :

- 1 – Permanence d'une assistante sociale de l'Essor (étage)
- 2 – Cabinet médical (RDC) et relais Alzheimer (étage)
- 3 – Kinésithérapeute
- 4 – Pharmacie
- 5 – Podologue

Article 3.4 Éauze



★ « Espaces publics » :

- 1 – Jardin de lecture
- 2 – Place Saint Taurin
- 3 – Place d'Armagnac
- 4 – Place du 19 mars 1962
- 5 – La Chapelle et son jardin
- 6 – Place Cassin
- 7 – Place de la Belle Marie
- 8 – « Parking camions »

— Axes commerciaux

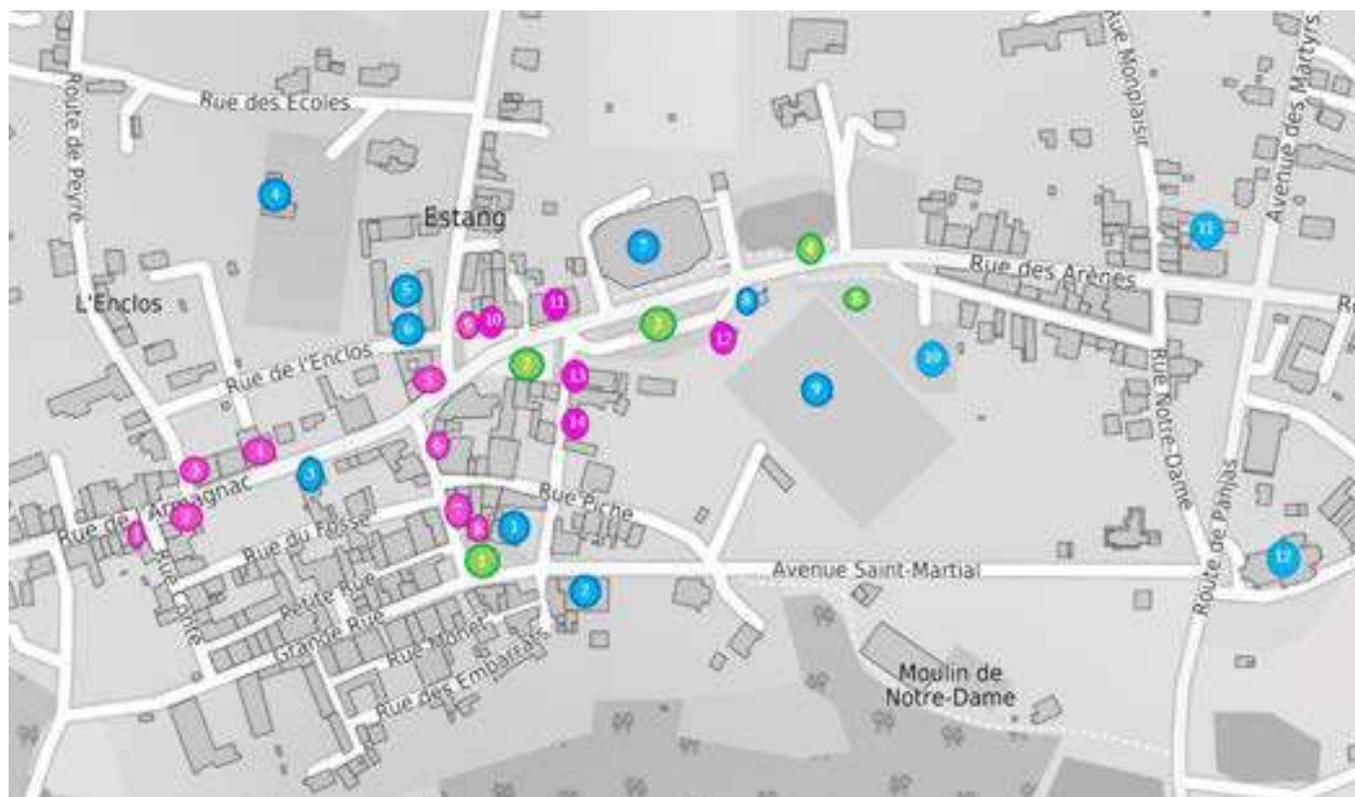
★ « Supermarché » :

- 1 – Centre Leclerc

« Équipements publics » :

- | | |
|---------------------------------|---|
| 1 – Musée « La Domus » | 11 – Cinéma Théâtre |
| 2 – CCGA locaux administratifs | 12 – Pôle culturel |
| 3 – Terrains de tennis | 13 – Maison médicale |
| 4 – Stades rugby et football | 14 – Halle « la Belle Marie » |
| 5 – Maison des Consuls | 15 – Arènes Nimeño II |
| 6 – Mairie | 16 – Salle omnisport Belle Marie |
| 7 – Musée « Le Trésor d'Éauze » | 17 – École maternelle Beau Soleil |
| 8 – Cathédrale Saint Luperç | 18 – École élémentaire Félix Soulès |
| 9 – Toilettes publiques | 19 – Salle omnisport des anciennes arènes |
| 10 – Office de tourisme | |

Article 3.5 Estang



★ « Espaces publics » :

- 1 – Place Roger Bon
- 2 – Place du 4 septembre
- 3 – Place du Pesqué (parking)
- 4 – Étang du Pesqué
- 5 – Square du 19 mars 1962

★ « Équipements publics » :

- 1 – Mairie, agence postale
- 1 – CIAS
- 2 – École de musique
- 3 – SETA
- 4 – Maison médicale
- 5 – groupe scolaire
- 5 – ALAE / ALSH
- 6 – L'Estangraff
- 7 – Arènes Jean Bartherotte
- 8 – WC publics
- 9 – Stade
- 10 – Tennis
- 11 – Maison des associations
- 12 – Église

★ « Commerces » :

- 1 – Bureau de tabac
- 2 – Blanleuil (boucherie)
- 3 – Pharmacie
- 4 – L'Estanguette (épicerie)
- 5 – Taxi ambulance
- 6 – Ka-pizza
- 7 – Antiquité/ expo
- 8 – L'Estang Tif (coiffure)
- 9 – Boulangerie Julien's
- 10 – Deyries (boucherie)
- 11 – Le Commerce (hôtel restaurant)
- 12 – Au Delicatessen (épicerie)
- 13 – Salon de coiffure
- 14 – Tapisserie d'ameublement

Article 3.6 Gondrin



★ « Espaces publics » :

- 1 – Place d'Antin
- 2 – Place des Tilleuls
- 3 – Place d'Uzès
- 4 – Place Montespan
- 5 – Parking mairie
- 6 – Place de la Treille
- 7 – Place de la Liberté
- 8 – Parking
- 9 – Parc « les promenades »
- 10 – Forêt communale

★ « Équipements publics/ touristiques/ culturels/ loisirs » :

- 1 – Bouée cardinale Ouest
- 2 – Église Saint Martin
- 3 – Artothèque (médiathèque)
- 4 – Mairie
- 5 – Salle omnisport
- 6 – Office de tourisme
- 7 – Parc de loisirs
- 8 – Le Pardillan (camping)
- 9 – Maison des associations
- 10 – Caserne des pompiers
- 11 – Groupe scolaire
- 12 – Salle des fêtes

★ Commerces/services :

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1 – Le pain retrouvé (boulangerie) | 11 – Constructions Défi |
| 2 – Groupama (assurance) | 12 – Esthétique |
| 3 – Mon petit salon (coiffure) | 13 – Brocante Braem |
| 4 – Croustades Gasconnes | 14 – Oeno Gers (conseils et vente de produits œnologiques) |
| 5 – Office notarial | 15 – Le goût de la liberté (boulangerie) |
| 6 – Au bon Hair (coiffure) | 16 – Le Pardillan (hôtel restaurant) |
| 7 – Huit à huit | 17 – Pizzeria du camping (en saison) |
| 8 – Axa Passicos | 18 – pharmacie |
| 9 – Crédit Agricole | 19 – Créa'tif (coiffure à domicile) |
| 10 – Le four à pizza | 20 – Station service |

Article 3.7 Les dispositifs présents sur le territoire

Afin d'élaborer son projet de territoire, la Communauté de communes du Grand Armagnac s'est appuyée sur des études existantes.

Qu'ils soient portés par le SCoT de Gascogne, le PETR Pays d'Armagnac, les communes ou la Communauté de communes elle-même, l'ensemble des diagnostics ont conduit la CCGA et les 5 communes ORT à déterminer les ambitions, fixer les grandes orientations du projet de territoire et élaborer la présente convention.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT de Gascogne, les PLU de Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazaubon, Éauze et Gondrin, les Cahiers de la Transition (démarche Plan Climat), le Projet Alimentation Territorial, le Schéma des Mobilités Actives, les contrats Bourg-Centre Occitanie de Cazaubon et Éauze... sont autant d'études qui permettront dans les années à venir, au territoire d'assurer son développement tout en préservant ses besoins futurs.

Liste complète des dispositifs, programmes et études disponibles sur le territoire, en annexe n°5.

Article 4. Le bilan d'attractivité des communes ORT

David Lestoux, rédacteur du rapport National sur les centres-villes qui a donné naissance au programme Action Cœur de Ville, sociologue et urbaniste, spécialiste des petites et moyennes villes, a développé une méthode d'intervention pour l'attractivité des centralités - l'approche à 360° - afin de préparer les centres-villes face aux transformations sociologiques, digitales ou écologiques qui marqueront les dix prochaines années. Il définit **l'attractivité d'une centralité** comme étant une **équation** entre quatre niveaux d'attractivité : **résidentielle, de services, économique et identitaire**.

La dynamisation d'un cœur de ville demande d'abord une approche globale et une intervention conjointe sur ces quatre niveaux. Dès lors qu'une fonction est affaiblie, c'est l'ensemble de la centralité qui se trouve en fragilité. **L'enjeu** avant d'entamer une revitalisation de centralité est **d'intégrer ces interactions** entre les **fonctions** d'un **cœur de ville**.

Si l'habitat ne s'adapte pas suffisamment aux nouveaux parcours résidentiels, la vacance s'accroît, la densité de population baisse et le commerce de proximité ne dispose plus suffisamment de clientèle à 3 minutes des commerces.

La disparition progressive de nombreux commerces alimentaires souvent regrettée est plutôt liée à l'absence de clients à proximité qu'à la concurrence des grandes surfaces alimentaires.

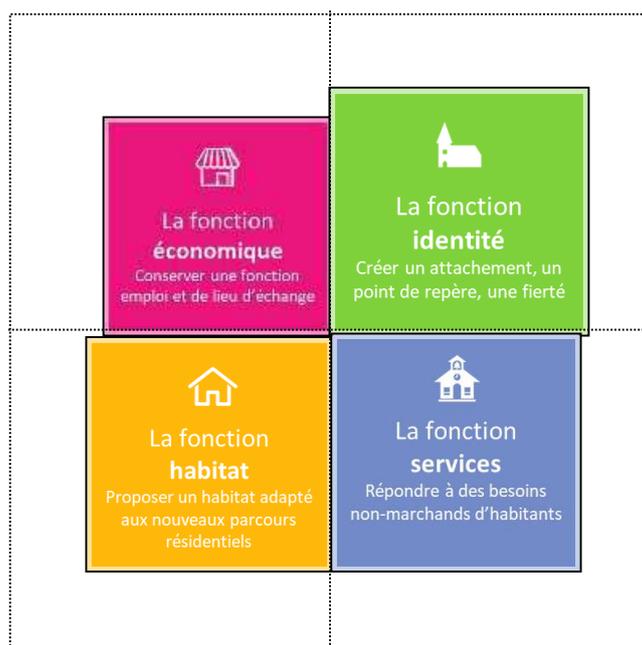
Selon le même principe de cycle, la migration progressive des praticiens médicaux vers des espaces d'entrées de ville affaiblit les flux.

Enfin, toujours côté fonction économique, on note depuis quelques années le glissement des emplois tertiaires (assurances, emplois publics...) là encore vers les espaces de périphérie, créant des conséquences néfastes sur la fonction animation sociale (les restaurants privés d'une partie de la clientèle du midi).

L'enjeu avant d'entamer une revitalisation de centralité est d'intégrer ces interactions entre les fonctions d'un cœur de ville.

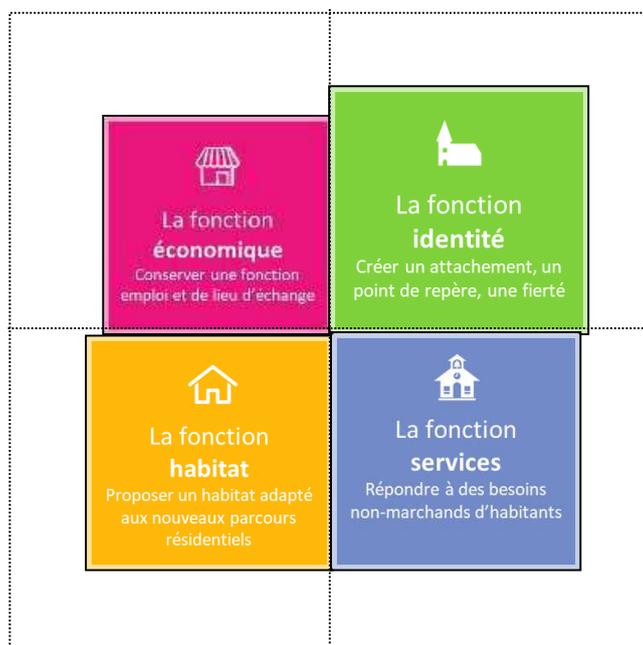


Article 4.1 Bilan d'attractivité de Castelnau d'Auzan Labarrère



- / **La fonction économique** : Le Bourg de Castelnau d'Auzan dispose de l'ensemble des commerces de base et d'un marché le mardi matin. Cette offre satisfait aux besoins de la population. Le centre de Labarrère, quant à lui ne bénéficie que d'un dépôt de pain à l'ancienne supérette.
- / **La fonction identité** : Le conseil municipal travaille sur l'accessibilité dans les deux bourgs et sur l'aménagement des places pour recréer des lieux de vie. La force identitaire de cette commune nouvelle est liée à la présence de comités des fêtes de quartier et de nombreuses associations.
- / **La fonction habitat** : Le nombre de logements vacants diminue depuis 2020. En effet, dans les deux centres bourgs, de nombreuses maisons ont été rachetées et sont en cours de réhabilitation. La municipalité dispose d'un parc de logements communaux importants comprenant des logements d'urgence.
- / **La fonction services** : Le centre de Castelnau bénéficie de quelques équipements non marchands et de nombreuses associations, notamment le groupe scolaire comprenant l'accueil de loisirs situé en plein centre bourg. Castelnau d'Auzan dispose de professionnels de santé (médecins, infirmiers, kiné, ostéopathe, pharmacie) ce qui est un atout pour une commune rurale.

Article 4.2 Bilan d'attractivité de Cazaubon



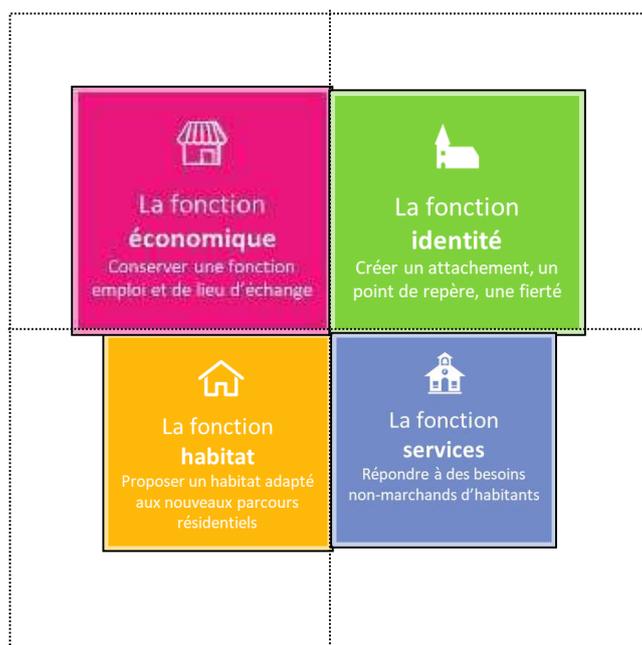
- / **La fonction économique** : Le centre historique de Cazaubon, fortement impacté par la vacance commerciale, est fragilisé par la concurrence de Barbotan (sur le segment de la restauration) et par le développement de la zone d'activités située entre les deux pôles de la commune. La traversée du centre bourg fait ressortir le passé commercial de la commune dont les rez-de-chaussée ont déjà été pour la plupart transformés en logements. Le marché hebdomadaire du vendredi (place de l'église) n'atteint pas la fréquentation de celui de Barbotan (mercredi matin de mars à novembre)
- / **La fonction identité** : Le Vieux Cazaubon dispose d'un patrimoine bâti très dégradé. Le travail de requalification des rues, engagé par la commune facilite les déambulations. Cependant, les équipements publics et locaux communaux mis à disposition des associations sont peu identifiés et mis en valeur.
- / **La fonction habitat** : Il y a de nombreux logements vacants et dégradés sur le périmètre d'étude retenu par la municipalité. Leur configuration (majoritairement des maisons mitoyennes) correspond au produit recherché et certaines habitations disposent même de jardins.
- / **La fonction services** : Le centre de Cazaubon profite de la présence de quelques équipements non marchands et de nombreuses associations, malheureusement les établissements scolaires (maternelle et collège) sont éloignés du centre historique. Toutefois, l'existence du cabinet médical et les permanences de professionnels de santé en plein cœur du village créent des flux.

Article 4.3 Bilan d'attractivité d'Éauze



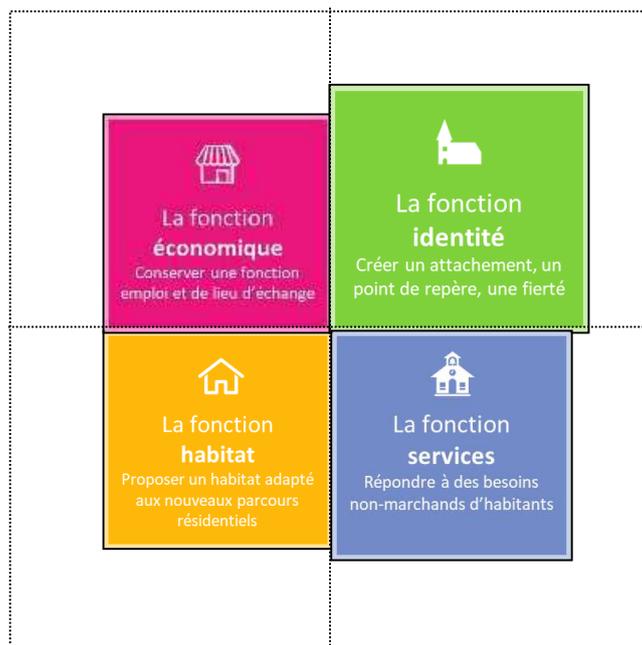
- / **La fonction économique** : Le centre-ville d'Éauze bénéficie d'une bonne attractivité commerciale diversifiée. Par ailleurs, la centralité profite d'un marché le jeudi qui a un fort rayonnement sur le territoire. Malgré le développement des zones commerciales en périphérie, qui fragilise le centre-ville, la vacance commerciale installée depuis quelques années tend à se stabiliser.
- / **La fonction identité** : Le centre-ville d'Éauze dispose d'un fort patrimoine bâti et historique mais qui est très dégradé dans certaines rues et peu mis en valeur. Le travail de requalification des espaces publics déjà amorcé vise à construire une identité, mais la place des piétons n'est pas encore suffisante pour permettre une déambulation en toute sécurité.
- / **La fonction habitat** : Le centre-ville d'Éauze est marqué par un parc de logements vieillissant, inadapté au nouveau parcours résidentiel avec une part potentiellement non décent. On note également une vacance de l'habitat élevée en corrélation avec le vieillissement du parc souvent énergivore au sein duquel la population ne peut se loger.
- / **La fonction services** : Le cœur de ville d'Éauze profite de la présence de plusieurs équipements non marchands, notamment des établissements scolaires à proximité immédiate du centre historique. L'implantation de la maison de la santé, des équipements culturels (cinéma-théâtre, pôle culturel), touristiques (musée du Trésor, bureau d'information touristique) sont des atouts pour la centralité.

Article 4.4 Bilan d'attractivité d'Estang



- / **La fonction économique :** Le centre bourg d'Estang dispose de nombreux commerces de proximité qui satisfont aux besoins des habitants. En complément, un charpentier, un réparateur d'engins agricoles, une distillerie, un paysagiste occupent la zone artisanale à la sortie du village. Estang apparait au sein de la communauté de communes comme un micro bassin de vie.
- / **La fonction identité :** Les arènes Jean Bartherotte sont protégées au titre des monuments historiques. Le centre historique du village comporte de nombreux bâtiments présentant un caractère architectural à mettre en valeur. L'identité forte du village est aussi liée à la présence de nombreuses associations culturelles dont le groupe de musique « Brass Attack ».
- / **La fonction habitat :** La « Ville Haute » compte le plus de logements vacants dégradés. Il y a cependant un fort potentiel pour répondre à la demande en logement tout en mettant en valeur ces immeubles de caractère.
- / **La fonction services :** Estang dispose d'équipements non marchands et de nombreuses associations, ainsi que de professionnels de santé, la mairie travaille à élargir son offre de soin avec la mise en place de permanences de spécialistes (dentiste, opticien) itinérants.

Article 4.5 Bilan d'attractivité de Gondrin



- / **La fonction économique :** Malgré le changement de destination de nombreux locaux commerciaux de l'avenue Jean Moulin, le Bourg de Gondrin dispose de commerces alimentaires et d'un marché le dimanche matin. Le tourisme, avec le parc de loisirs, représente la plus importante activité économique de la commune.
- / **La fonction identité :** La commune, située sur l'axe routier Agen-Pau, est connue pour son parc de loisirs et son patrimoine avec cinq lavoirs dont un des plus pittoresque du département, le sanctuaire de Notre Dame de Toneteau et sa chapelle-abri. Gondrin est située sur l'itinéraire de la voie verte de l'Armagnac et permet de nombreuses randonnées.
- / **La fonction habitat :** Les logements vacants et dégradés de la partie la plus ancienne de la commune ne reflètent pas la volonté de la mairie de mettre en valeur son patrimoine.
- / **La fonction services :** Gondrin bénéficie d'équipements non marchands et d'un tissu associatif varié. Jusqu'à fin 2022 la commune disposait d'une « Artothèque » (lieu d'exposition et de prêt d'œuvres d'art couplé à une médiathèque). Désormais la bibliothèque est installée dans un bâtiment communal place des Tilleuls. Le centre bourg comprend une pharmacie et un cabinet médical (2 médecins généralistes et 1 dentiste). Tous ces équipements sont des atouts pour une commune rurale.

Article 5. Les enjeux du territoire

À l'issue des différents diagnostics et études portés à différentes échelles, les élus ont déterminé les principaux enjeux du territoire de la CCGA.

Au vu des forces et des faiblesses des cinq communes retenues dans l'opération de revitalisation de territoire, il y a une complémentarité à travailler pour bâtir un territoire avec une identité forte.

Enjeu 1 : Habitat

Reconquérir et adapter les logements vacants, anciens et dégradés des centres-bourgs, pour répondre aux besoins de la population actuelle et attirer de nouvelles familles, tel est l'enjeu « habitat ». Il sera porté par la future opération programmée, mais également par de nouveaux dispositifs tel que le « Denormandie » pour l'investissement locatif dans l'ancien et la construction de partenariats publics-privés. La future Convention Territoriale Globale (CTG) prendra aussi en compte cet enjeu.

Enjeu 2 : Qualité des espaces de vie

Mettre en valeur le bâti et embellir et renaturer les espaces publics existants, tel est l'enjeu « qualités des espaces de vie ». Porté par un niveau d'équipements important sur l'ensemble des communes ORT et une richesse architecturale non négligeable dans les différents centres-bourgs, il contribuera à améliorer l'image globale du territoire.

Enjeu 3 : Commerce et services

S'adapter aux nouveaux modes de consommation en accompagnant les artisans commerçants, développer des opportunités de création d'emplois, renforcer l'offre de services présente sur le territoire, tel est l'enjeu « Commerce et services ». Porté par de nombreux acteurs, il permettra aux communes d'assurer leur rôle de centralité pour aboutir à un maillage territorial cohérent en terme de commerces, services et équipements.

Enjeu 4 : Mobilité et accessibilité

Proposer des alternatives à la voiture individuelle pour faciliter les déplacements de chacun d'une commune à l'autre et à l'intérieur des centres-bourgs, en intégrant les politiques d'aménagements urbains et les études réalisées dans le cadre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) pour garantir une meilleure circulation et déambulation, tel est l'enjeu « mobilité et accessibilité ». Porté par différents acteurs publics du territoire, il permettra de valoriser les espaces de rencontres et d'optimiser les connexions entre les « pôles » de la CCGA et des territoires voisins.

Enjeu 5 : Tourisme

Se positionner comme hauts lieux touristiques et culturels au niveau départemental et régional, en mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur, tel est l'enjeu « tourisme » défini par les communes ORT. Porté par les offices de tourisme, les associations et les professionnels du secteur, il assurera le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Article 6. Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

- **Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité.**

Volet 1 – Structurer l’armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d’habitat, de services et d’emplois :

Développer une attractivité pour permettre l’accueil de nouveaux ménages et maintenir une qualité de vie sur le territoire. L’objectif est de répartir l’arrivée des nouveaux habitants de façon plus équilibrée pour un développement plus homogène du territoire.

Volet 2 – Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps :

Une politique d’aménagement des cœurs de ville et cœurs de bourg qui devra s’appuyer sur une politique de l’habitat ambitieuse en valorisant les disponibilités existantes en centralité et permettre une densification pour irriguer les équipements et les activités commerciales.

Volet 3 – Favoriser l’habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements :

Développer et diversifier le parc de logements nécessaire pour répondre aux besoins de la population actuelle et aux nouveaux modes de vie. La création de logements devra s’appuyer sur une politique intercommunale de l’habitat. Une typologie diversifiée et adaptée selon les pôles avec la mobilisation des logements vacants.

Volet 4 – Maintenir un bon niveau d’équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique :

Limiter les déplacements extérieurs en conservant et renforçant un panier de services et d’équipements dans chaque pôle structurant et s’adapter aux nouveaux services de demain via le numérique. Ce dernier devra être accompagné pour couvrir l’ensemble du territoire en très haut débit et en téléphonie mobile, en lien avec le Schéma départemental d’aménagement numérique.

- **Orientation 2 : Un territoire au service du développement économique.**

Volet 1 – Développer les formations diplômantes sur le territoire :

Travailler avec les organismes agréés et les institutions compétentes sur la mise en place de formation de courte durée (filères sanitaire et sociale, technique...) en complément de ce qui est proposé sur Nogaro ou Barbaste (Lot-et-Garonne).

Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie :

Éviter de dépendre des bassins d’emplois extérieurs nécessite une stratégie de développement locale basée sur la valorisation des potentiels de l’économie présente et des activités productives notamment dans le domaine de l’agriculture et de l’agroalimentaire qui pourvoient de nombreux emplois sur le territoire. Développer l’économie sociale et solidaire et les circuits courts en partenariat avec les acteurs déjà implantés sur le territoire.

Volet 3 – Promouvoir les métiers de l’artisanat :

Secteur d’activité porteur d’emplois et de savoir-faire d’excellence, un maillage de pôles artisanaux répartis sur le territoire viendra répondre aux besoins des entreprises.

Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales :

Lutter contre le repli commercial des centres-bourgs en confortant l'offre commerciale du territoire. Il s'agira également de trouver un juste équilibre entre les zones commerciales périphériques et les commerces de proximité au sein des centralités. Les nouvelles activités devront combler les manques d'offres et permettre de résorber au mieux la vacance commerciale. Un maillage de l'activité commerciale permettra également de limiter les flux, les nuisances et la pollution tout en proposant une offre de proximité pour l'ensemble des habitants du territoire.

- **Orientation 3 : Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser.**

Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire :

Renforcer les destinations touristiques reconnues autour du patrimoine historique, culturel et naturel du territoire en partenariat avec les pôles touristiques de département et de la région. Le Grand Armagnac peut particulièrement s'appuyer sur l'agrotourisme, l'oënotourisme, et le tourisme culturel présent sur le territoire. Le ou les document(s) d'urbanisme pourra (pourraient) accompagner la réalisation d'aménagements ou d'équipements pour faciliter le développement du tourisme d'itinérance.

Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales :

Un cadre de vie attractif est préservé par la gestion de l'interface urbain-espace naturel-espace agricole.

Compte tenu de l'importance du patrimoine historique sur le territoire, les communes devraient se doter de dispositifs de protection et de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine bâti et naturel.

La valorisation des entrées de villes, vitrines du territoire constituent également un enjeu fort pour favoriser l'attractivité et la fréquentation des centralités.

Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique :

Différents leviers d'actions sont mobilisés pour engager la démarche de transition énergétique avec : la structuration des centralités pour favoriser l'accueil de nouveaux habitants, l'amélioration des performances énergétiques dans les politiques de rénovation de l'habitat et des équipements publics. Les potentiels de production d'énergies renouvelables devront être identifiés et valorisés.

Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux :

Le ou les document(s) d'urbanisme pourra (pourraient) intégrer des orientations pour le développement du covoiturage et de l'autopartage en prévoyant la création d'aires tout comme des aménagements et infrastructures pour faciliter l'usage des mobilités actives. Le vieillissement de la population pose également la question des mobilités pour les plus âgés qui seront accompagnés par des dispositifs pour sécuriser et favoriser leurs déplacements avec une plus grande autonomie.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 7. Les périmètres ORT

Afin de déterminer leurs axes de développement, les communes ORT ont réalisé un diagnostic, matérialisé les secteurs à enjeu et localisé leurs projets dans le cadre de la démarche PVD.

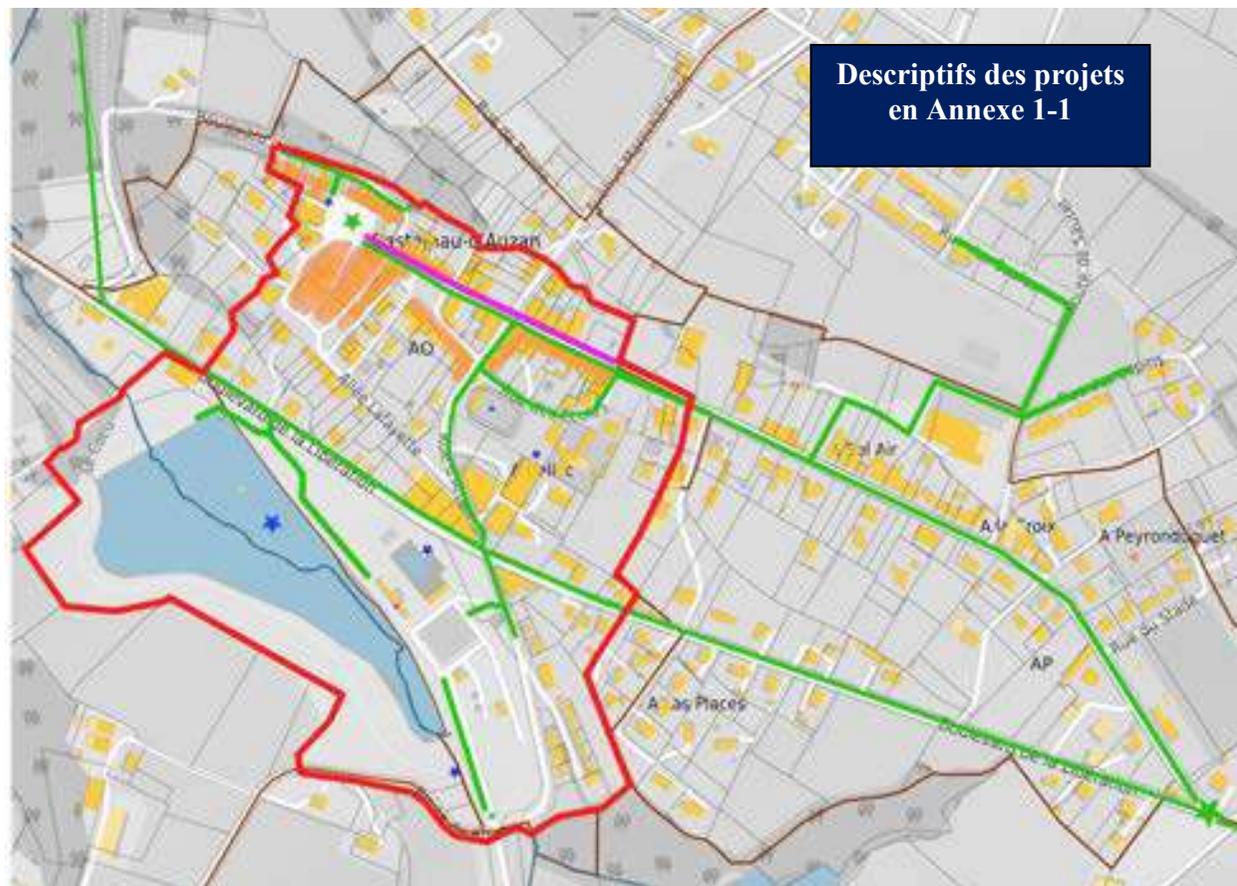
Les définitions détaillées des secteurs d'intervention (périmètres opérationnels) de l'opération de revitalisation de territoire des cinq communes figurent à l'annexe n°1, à l'annexe n°2 et à l'annexe n°3.

Les effets juridiques de l'ORT sont détaillés à l'annexe n°6.

Voici les extraits des périmètres et des projets par commune.

Article 7.1 Castelnau d'Auzan Labarrère

7.1.1 Castelnau d'Auzan : périmètre opérationnel



— Périmètre ORT

— Projets de liaisons douces

★ Projets « espaces publics »

— Ancien axe commercial à revitaliser / recréer

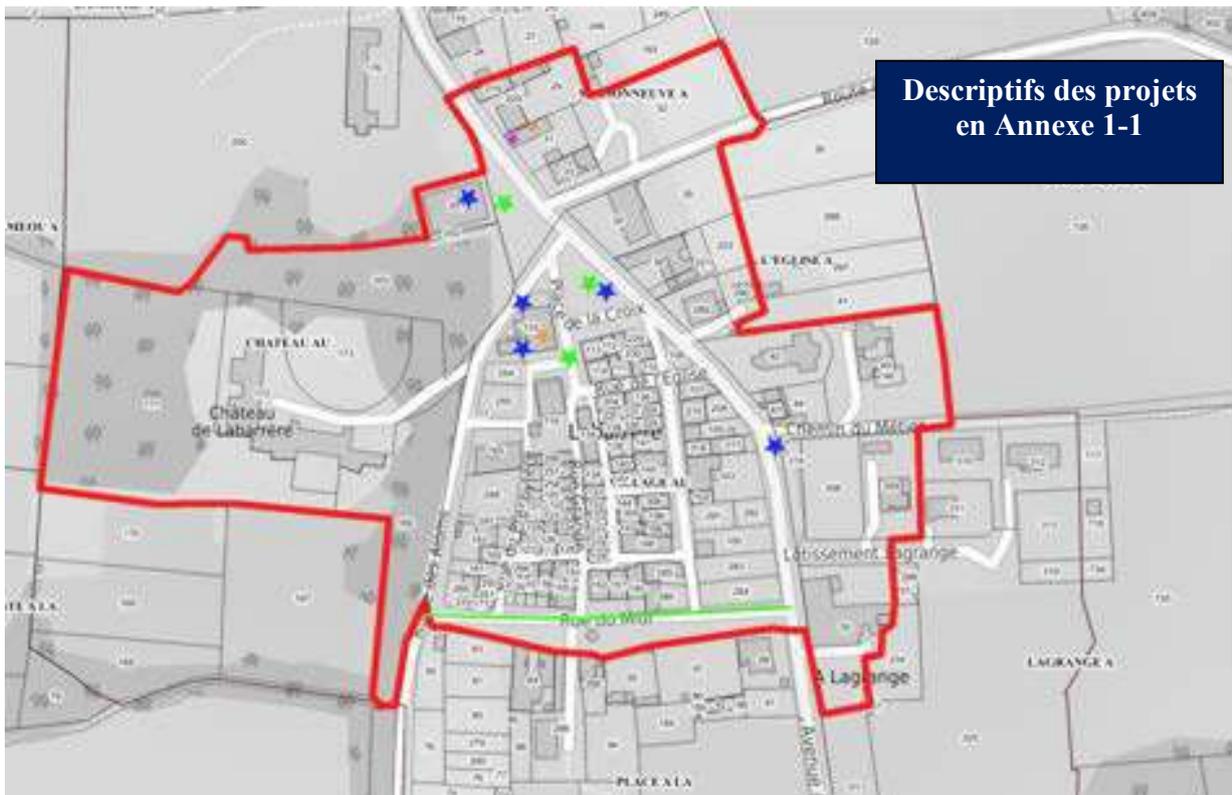
★ Projets « modernisation d'équipements publics »

● Secteurs prédéfinis « aides à la rénovation »

★ Projets « habitat »



7.1.2 Labarrère : périmètre opérationnel



— Périmètre ORT

— Projets de liaisons douces

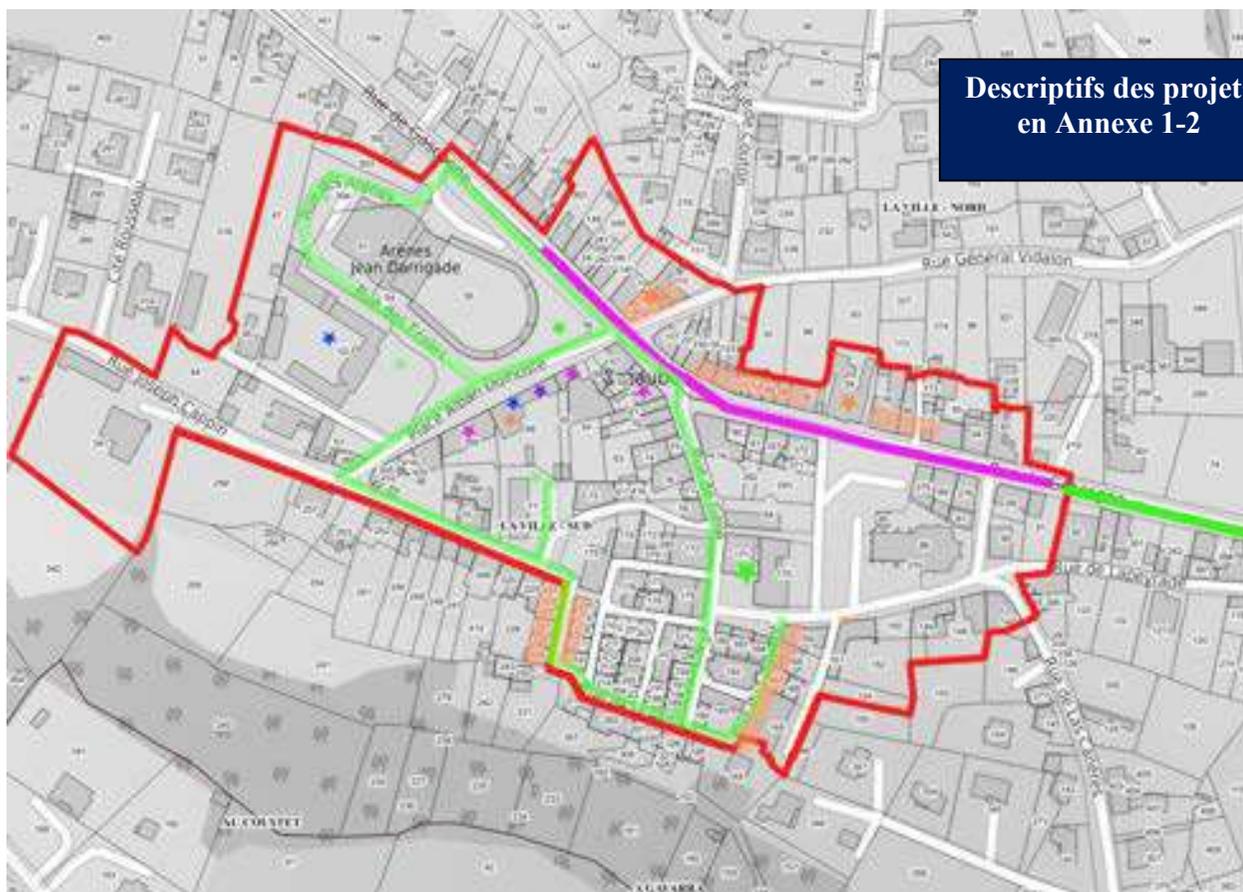
★ Projets « espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg

● Commerce vacant à reprendre

★ Projets « modernisation d'équipements publics

★ Projets « habitat »

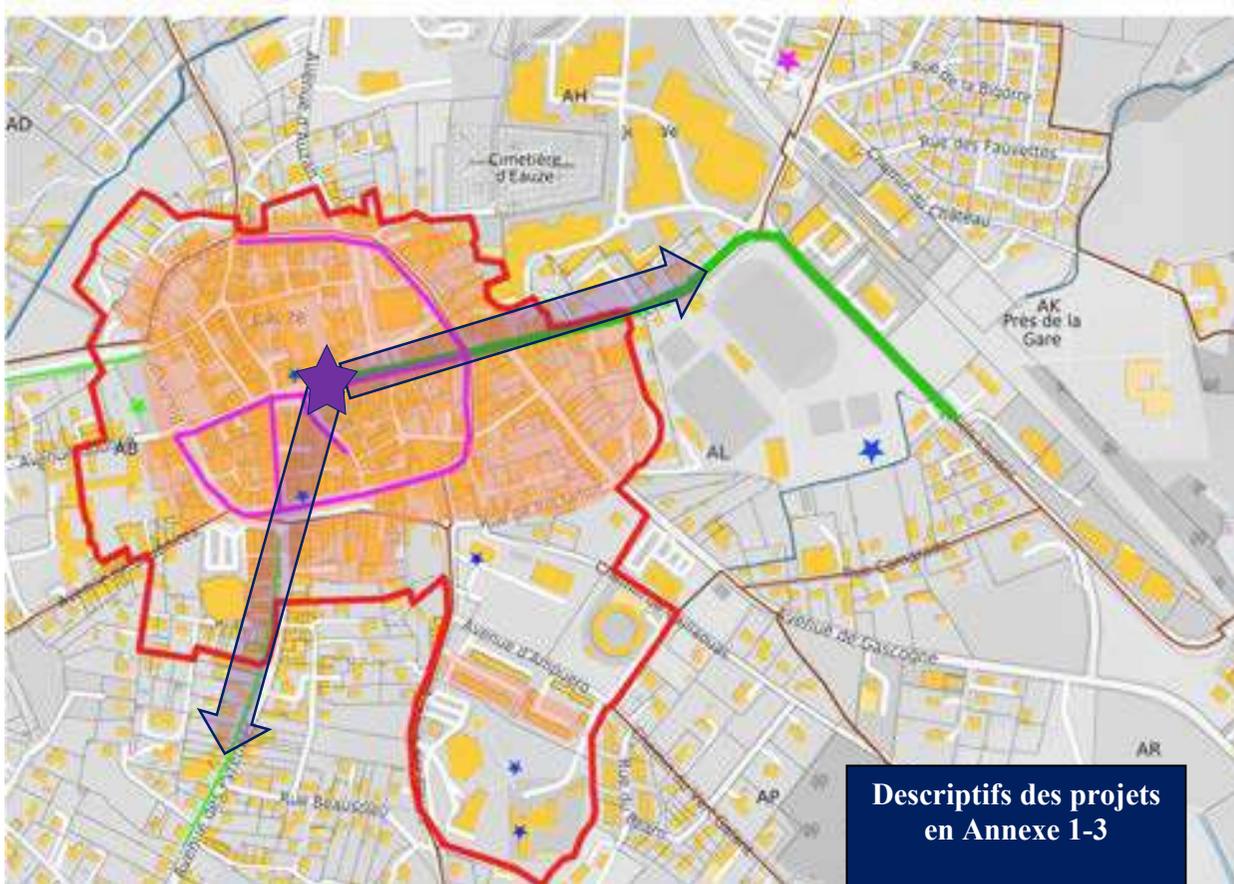
Article 7.2 Cazaubon : périmètre opérationnel



- Périmètre ORT**
- Projets de liaisons douces**
- ★ Projets « espaces publics »**
- Ancien axe commercial à revitaliser / recréer**
- ★ Commerces à maintenir et/ou développer**
- ★ Projets « modernisation d'équipements publics »**
- ★ Équipements médicaux/ Paramédicaux à maintenir**
- ★ Projets « habitat »**
- Secteurs prédéfinis « aides à la rénovation »**



Article 7.3 Éauze : périmètre opérationnel

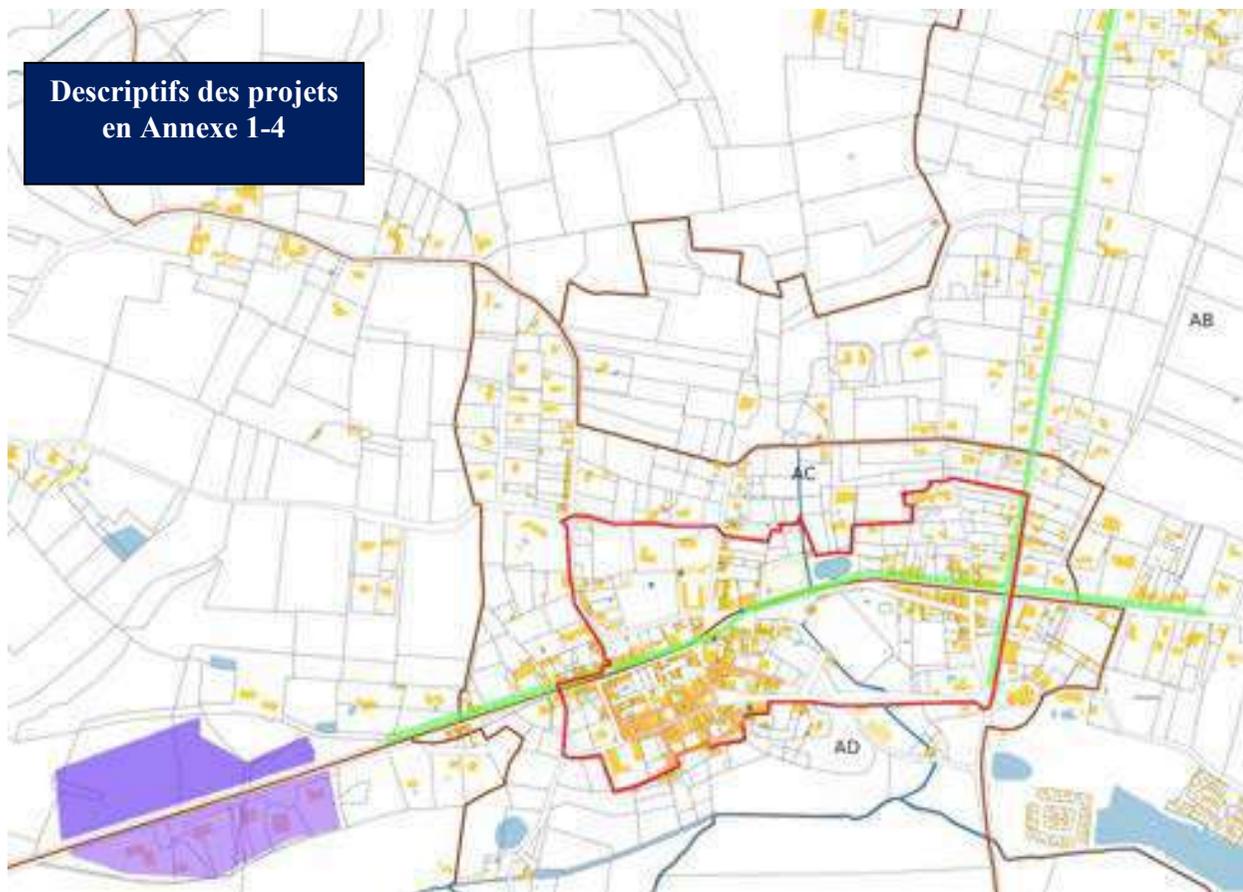


- **Périmètre ORT**
-  **Navette de bus**
- **Projets de liaisons douces**
- ★ **Projets « espaces publics » :
aménagement de la place du marché**
- **Projet « maintien et
développement des commerces /
services de proximité »**
- ★ **Projets « modernisation
d'équipements publics »**
- **Secteur prédéfini « aides
à la rénovation »**



Article 7.4 Estang

7.4.1 Estang : périmètre opérationnel – vision élargie



Descriptifs des projets
en Annexe 1-4

— Périmètre ORT

— Projet de sécurisation de la traversée du village

★ Projets « espaces publics »

★ Projets « modernisation d'équipements publics »

● Projet d'extension de la zone artisanale

★ Projets « habitat »

● Secteurs prédéfinis « aides à la rénovation »



Petites villes
de France

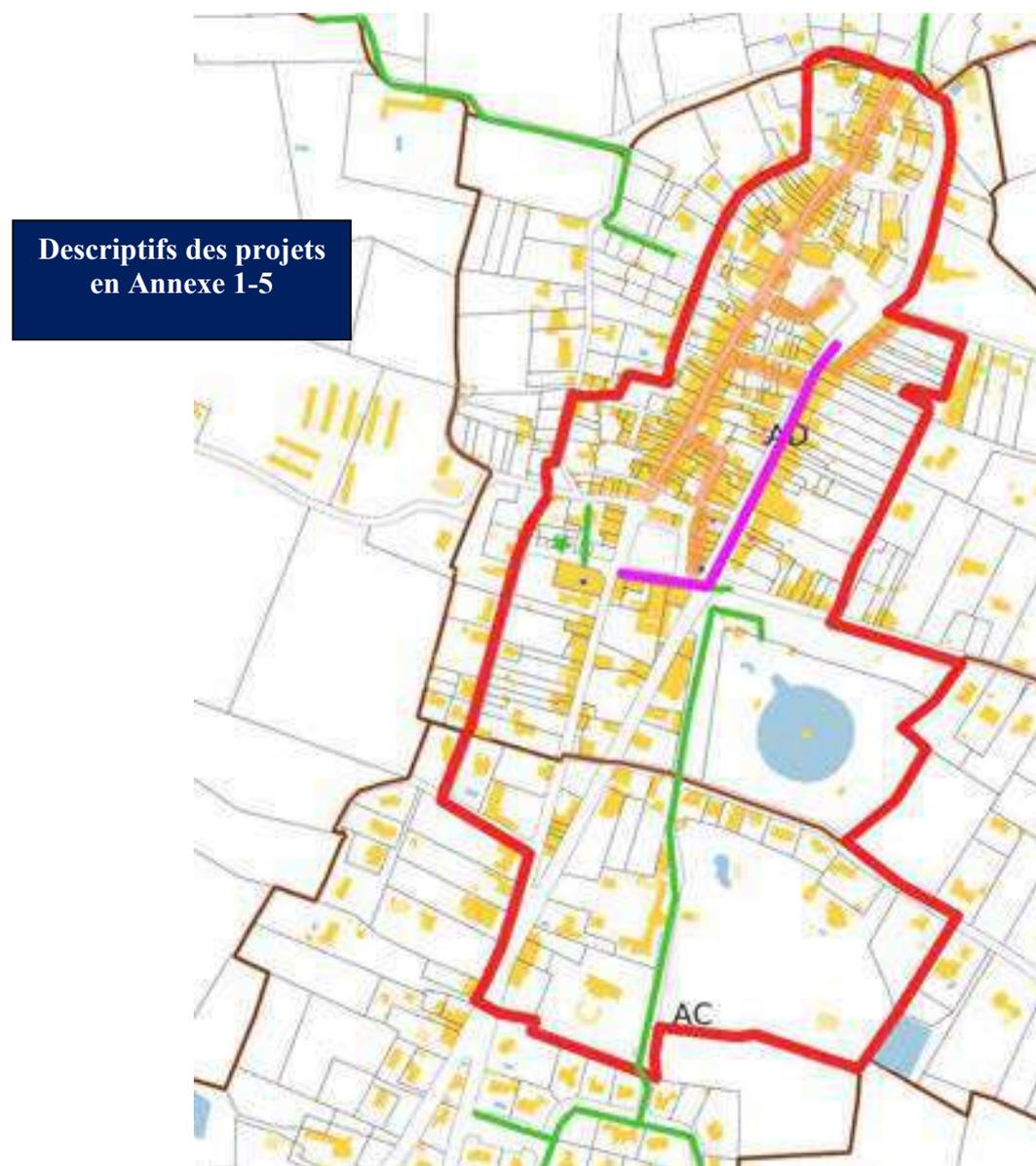
7.4.2 Estang : périmètre opérationnel – zoom périmètre ORT



- Périmètre ORT
- Projet de sécurisation de la traversée du village
- ★ Projets « espaces publics »
- ★ Projets « modernisation d'équipements publics »
- ★ Projets « habitat »
- Secteurs prédéfinis « aides à la rénovation »



Article 7.5 Gondrin : périmètre opérationnel



— Périmètre ORT

— Projets « cheminements doux » /
liaison piétonne »

★ Projet « Espace public »

— Axe commercial à redynamiser

● Commerces à remobiliser

★ Projets « modernisation
d'équipements publics »

★ Projets « habitat »

● Secteurs prédéfinis
« aides à la
rénovation »

Article 8. Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions sur le terrain de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi. **Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.**

À partir des enjeux et de la stratégie globale du territoire, les élus ont défini des périmètres d'intervention de l'ORT présentés à l'annexe n°3.

Les actions du programme « Petites villes de demain » sont décrites dans les fiches action figurant en annexe n°4 dont le plan d'action fait apparaître le niveau de priorité. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE porté par le PETR Pays d'Armagnac.

Article 8.1 Les actions matures

L'amélioration de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la CCGA est une priorité. Dans chaque secteur d'intervention retenu, les élus ont identifié des ilots dégradés et/ou vacants ainsi que des démarches privées d'amélioration de l'habitat locatif.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet ORT, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 10.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme « Petites villes de demain » de l'ANCT.

Article 8.2 Les projets en réflexion

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés en annexe du plan d'action. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation (court, moyen, long terme) afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Un ensemble d'actions est prévu afin de favoriser le développement du territoire à travers la revitalisation des cinq communes et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat.

Voici les actions les plus matures, c'est-à-dire celles qui ont commencé ou qui commenceront à court terme et qui apparaissent dans la maquette financière de l'article 12 (l'ensemble des projets est listé en annexe n°4) :

Nom de l'action	Années	N° fiche
Actions transversales de revitalisation		
Recruter un chef de projet PVD / ORT	2021-2026	CCGA 1
Redynamiser le cœur du village par une opération globale (Estang)	2022-2026	EST 1
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité		
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>		
Réaliser une étude pré-opérationnelle habitat	2023	CCGA 2
Restructurer la place de la mairie de Castelnau d'Auzan	2021-2023	Finalisation
Maintenir « l'opération façade » (Éauze)		En cours
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>		
Offrir de l'habitat inclusif – Ages & Vie (Castelnau d'Auzan)	2022-2024	CAST 1
Réhabiliter le presbytère et y créer des logements sociaux (Gondrin)	2019-2024	En cours
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>		
Réaménager la place Alban Dulhoste (Cazaubon)	2023	-
Créer un cabinet dentaire à la maison médicale (Éauze)	2023	E 1
Construction de 2 terrains de Padel et 3 courts de tennis (Éauze)	2023	E 2
Réaménager l'aire de jeux de la place du 19 mars 1962 (Estang)	2022	Réalisée
Développer le groupe scolaire (Estang)	2022	Réalisée
Créer une maison médicale (Estang)	2022	Réalisée
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique		
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>		
Créer la plateforme web « Vivons Eauze » (Éauze)	2021-2023	En cours
Promouvoir les commerçants locaux (Estang)	2023	EST 2

Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser		
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>		
Développer l'application numérique « IntraMuros » sur le territoire de la CCGA	2023	CCGA 12
Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (Castelnau d'Auzan)	2023-2026	CAST 2
Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (Cazaubon)	2022-2025	En cours
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>		
Rénover la place du 19 mars et aménager les allées du Fossé neuf (Éauze)	2022-2025	E 3
Sécuriser la traversée du bourg et requalifier les entrées de ville (Estang)	2023-2024	EST 3
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>		
Végétaliser le centre-ville (Éauze)	2022	En cours
Rénover les bâtiments publics (Estang)	2022-2023	En cours
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>		
Aménager un cheminement doux et mettre en accessibilité l'avenue de la République et le boulevard de la Libération (Castelnau d'Auzan)	2021-2023	En cours
Aménager un chemin piétonnier avenue des Pyrénées (Éauze)	2022	En cours
Mettre en place d'une navette de bus (Éauze)	2022	Réalisée

Article 9. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 10. Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 10.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 10.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Castelnau d'Auzan - Labarrère, Cazaubon, Éauze, Estang et Gondrin assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de leur commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et investie dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires ont recruté un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation, pour lequel un cofinancement a été accordé.

Les communes signataires et l'intercommunalité s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (PETR, collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

Article 10.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Pays d'Armagnac, signé le 17 décembre 2021.

Article 10.4 Engagements de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial Occitanie du Pays d'Armagnac.

Article 10.5 Engagements du Département

Le Département, en signant la convention en tant que partenaire de la commune, s'engage à accompagner cette dernière dans la mise en œuvre des projets de territoire par la mobilisation, sur sollicitation, de ses dispositifs d'ingénierie territoriale et de soutiens financiers, tels que définis ci-après.

En charge des solidarités humaines et territoriales, le Département, dans l'exercice de ses compétences, agit en complémentarité avec les communes et intercommunalités, notamment les communes exerçant des fonctions de centralité.

Garant de la cohésion sociale, la collectivité départementale mène une politique sociale inclusive œuvrant pour un égal accès aux services sociaux, éducatifs et favorisant le développement culturel, sportif et touristique. Elle est responsable de la gestion du Fonds Solidarité Logement (FSL) qui facilite l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté du public défini par le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

Ses actions favorisent l'ancrage des populations et l'attractivité du territoire par des politiques visant un développement soutenable :

- Développement et entretien des infrastructures de mobilités (routes départementales, chemins de grande randonnée du PDIPR – *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*, Vélo routes et Voie Verte, piste cyclable, chemin de halage) ;
- Déploiement numérique ;
- Action en matière d'habitat ;
- Accompagnement d'une alimentation et d'une agriculture durable ;
- Stratégie et actions en matière d'énergies renouvelables ;
- Préservation de la ressource en eau ;

S'agissant de la solidarité territoriale, le Département a conforté depuis 2017 son soutien aux communes et intercommunalités pour favoriser l'aboutissement des projets par deux dispositifs d'accompagnement complémentaires :

L'ingénierie territoriale de solidarité :

Le Département met à disposition des communes et intercommunalités une équipe de juristes et d'ingénieurs pour apporter une expertise de manière réactive et coordonnée, en partenariat étroit avec le CAUE.

Cet accompagnement consiste en l'apport de conseils techniques, administratifs et juridiques dans les domaines suivants :

- Aménagement et Bâtiments ;
- Assainissement, milieux aquatiques ;
- Voirie.

Les conseils proposés visent, selon le besoin, à :

- Aider à la définition des besoins et des acteurs à mobiliser ;
- Rechercher les financements mobilisables ;
- Étudier la faisabilité technique et juridique du projet ;
- Guider les maîtres d'ouvrage dans le montage juridique et administratif du projet (incluant l'accompagnement à la passation des marchés publics avec insertion de clauses sociales).

La mobilisation de financements :

Le Département peut aussi accompagner financièrement les projets de territoire portés par la collectivité bénéficiaire qui relèvent des thématiques définies comme prioritaires par le Département et en accord avec ses politiques à savoir notamment dans les domaines :

- Des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des logements communaux ;
- De la restauration du patrimoine inscrit et classé ;
- Des mobilités douces et de la voirie ;
- De l'eau et de l'assainissement ;
- Du développement d'une restauration scolaire favorisant l'approvisionnement bio et local ;
- De l'amélioration de l'accessibilité au public des services et commerces de proximité.

Selon la nature du projet et son éligibilité au regard des critères de financement, le Département pourra alors recourir au fonds le plus approprié, en complémentarité des cofinancements mobilisables auprès des autres partenaires.

En matière d'Habitat, par délibération du 24 juin 2022, le Conseil départemental du Gers continue d'inscrire son action, dans la durée, en faveur d'un habitat adapté et de qualité pour tous les publics.

La nouvelle politique de l'habitat couvre la période 2022 à 2028 et vise une plus grande performance des logements qui s'inscrit dans une dynamique de transition énergétique et environnementale, de lutte contre l'habitat indigne ou de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap face aux enjeux climatiques et sociaux actuels.

Le Département accompagne par des soutiens financiers, les propriétaires occupants ou bailleurs sociaux en vue de rénover un parc gersois qui nécessite des réponses adaptées (vieillesse, performances énergétiques, habitat inclusif, etc.).

Le Département affiche plusieurs priorités :

- **Le parc privé** : poursuite des aides à destination des propriétaires occupants à travers la prime complémentaire à l'ANAH – *Agence Nationale de l'Habitat*, la prise en charge de l'ingénierie des dossiers Habitat du secteur diffus et l'animation du guichet de la rénovation énergétique : le Guichet Rénov'Occitanie du Gers.
- **Le parc public** : aide en faveur de la politique de construction et de réhabilitation des logements des bailleurs sociaux avec un soutien spécifique à l'Office Public de l'Habitat (dans le cadre du projet NPRU - *Nouvelle Politique de Renouvellement Urbain*) et une attention à l'utilisation des énergies renouvelables, de matériaux bio-sourcés, la revitalisation des centres-bourgs, l'habitat inclusif ou la prise en compte des besoins du public prioritaire du Département.
- **Les territoires** : via une politique habitat transversale au cœur des enjeux territoriaux en accompagnant l'émergence des politiques Habitat locales (appui financier aux études petites villes de demain ou d'OPAH – *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) mais aussi par le biais de l'animation de l'Observatoire de l'Habitat.

Article 10.6 Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

10.6.1 *La Caisse des Dépôts et des Consignations*

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;

Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

10.6.2 *L'Établissement Public Foncier Occitanie*

L'établissement public foncier Occitanie (EPFO) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPFO sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

10.6.3 *Action Logement*

Action Logement pourra mobiliser ses dispositifs de droit commun sur les Petites villes de demain présentant un intérêt pour les salariés et le développement des emplois salariés.

Article 11. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 12. Maquette financière des actions matures

La maquette récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre pour l'année 2023 et les suivantes.

Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les **cofinancements acquis** et le coût total.

Les **cofinancements sollicités**, mais pas encore accordés, apparaissent en rouge dans le tableau ci-après.

Les **montants estimatifs** quant à eux sont en vert.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

MAQUETTE FINANCIÈRE DES ACTIONS MATURES – ANNÉE 2023 -

Axe stratégique du projet de revitalisation	Intitulé de l'action	Maître d'Ouvrage	Lieu de l'action	Coût total HT	Coût total TTC	Cofinancements acquis						Commentaires	
						Europe	Etat	Région	Département	Banques des Territoires	ANAH		Autres
Action transversale (fiche CCGA 1)	Recruter un chef de projet PVD-ORT	CCGA + Castelnau d'Auzan + Cazaubon + Eauze	CCGA		31 000 €	-	11 441,46€	-	-	-	24 500 €	Castelnau : 10 000 Cazaubon : 2 000 Eauze : 12 500	Recrutement jusqu'en mai 2027
Action transversale (fiche EST 1)	Redynamiser le cœur du village	EPVO	Eauze	140 000 €									
Orientation 1.1 (finalisation)	Restructurer la place de la mairie	Commune	Castelnau d'Auzan	1 321 172€			482 410 €	70 000 €					DETR DSIL
Orientation 1.3 (en cours)	Créer logements sociaux	Commune	Geodrin	1 500 000€			470 752,80€						
Orientation 1.4 (en cours)	Réaménager la place A. Dalboste	Commune	Cazaubon	572 109,23€			266 084,63 €	39 275 €	11 6433,83 €				DETR
Orientation 1.4 (fiche E 1)	Créer un cabinet dentaire à la maison médicale	Commune	Eauze	50 044 €	60 052 €								Autorisation
Orientation 1.4 (fiche E 2)	Construire 2 terrains de Padel et 3 courts de tennis (hors périmètre ORT)	Commune	Eauze	360 000 €	432 000 €		56 000 €						DETR
Orientation 2.4 (fiche EST 2)	Promouvoir les commerçants locaux	Commune	Eauze	1000 €									
Orientation 3.1 (fiche CCGA 12)	IntraMuros	CCGA	CCGA	2 400 000 €	2 400 000 €								
Orientation 3.1 (fiche CAST 2)	Pourvoir les aménagements de la base de loisirs : Construction d'un club house pour le club de tennis	Commune	Castelnau d'Auzan	208 190 €	249 828 €		83 276 €	21 000 €					DETR FBI (Région)
Orientation 3.2 (fiche E 3)	Aménager l'allée du Foué neuf (voies 1)	Commune	Eauze	369 107 €			143 538 €	38 363 €					DETR 2022-2023
Orientation 3.2 (fiche EST 3)	Sécuriser la traversée bourg et améliorer les entrées de ville	Commune	Eauze	52 000 €					15 000 €				
Orientation 3.3 (en cours)	Rénover les bâtiments publics	Commune	Eauze	155 410 €			62 164 €	18 370 €	5 000 €				
Orientation 3.4 (en cours)	Aménagements av. République et boul. Libération	Commune	Castelnau d'Auzan	1 127 752€			451 101€		162 523 €				DETR



Article 13. Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes de Cazaubon et Éauze, concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Un Comité de pilotage commun :

Un seul Comité de pilotage, à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation intégrés dans « Petites Villes de Demain » et dans « Contrat Bourg Centre », et propose les programmes opérationnels.

Article 14. Gouvernance de l'Opération de Revitalisation de Territoire

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Article 14.1 Dispositif de pilotage

Le dispositif de pilotage est la **clef de voute** de la stratégie de redynamisation des 5 pôles du Grand Armagnac:

Le projet implique une **diversité de partenaires** (techniques et financiers), à différents niveaux (stratégiques, opérationnels...) et sur **différentes temporalités** ;

Etant donné que le programme d'action est **à cheval sur plusieurs secteurs** (aménagement urbain, mobilité, tourisme et patrimoine, habitat...), sa mise en œuvre impliquera de nombreux services des communes et de la communauté ;

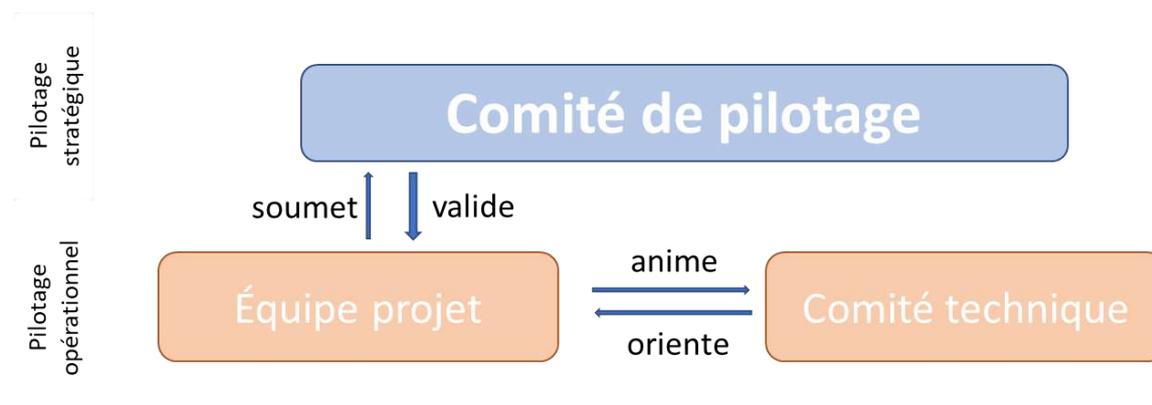
Aussi, le programme se déploiera sur plusieurs années : des **besoins d'ajustements réguliers** sont donc à anticiper.

Le dispositif de pilotage doit ainsi permettre de :

- **Définir clairement les rôles et les responsabilités** des différentes parties prenantes ;
- Assurer une **bonne coordination** des différentes parties prenantes ;
- Assurer des **modalités d'échange et de suivi** à même de garantir l'efficacité et l'agilité du projet. Il est constitué de 2 piliers :
- **Un schéma de gouvernance clair**, permettant de définir les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes, de même que les circuits de décision ;
- **Une cheffe projet dédiée** à la gestion quotidienne du projet, en lien avec les différentes maîtrises d'ouvrage, selon des processus de travail partagés et collaboratifs.

Les paragraphes ci-après reviennent plus en détail sur le contenu de chacun de ces 2 piliers.

Article 14.2 Schéma de gouvernance du projet



14.2.1 PILOTAGE STRATEGIQUE :

Le **Comité de pilotage**, présidé par le Président du Grand Armagnac, a pour mission de valider la stratégie d'intervention, de réaliser les arbitrages stratégiques relatifs aux principales orientations du projet (afin de garantir la cohérence du projet avec la stratégie, valider les ajustements stratégiques nécessaires en cours d'exécution, etc.) et d'assurer le suivi-évaluation du projet dans sa globalité.

Le Comité de pilotage est composé des représentants des 5 communes et de la CCGA (élus, directions de projet, DG), de la sous-préfète de l'arrondissement de Condom et de la DDT et des divers représentants locaux des partenaires financiers (Banque des territoires, ANAH, Conseil Départemental, Conseil Régional, EPF, PETR, etc.). Il se réunit 2 fois par an.

14.2.2 PILOTAGE OPERATIONNEL :

Le pilotage opérationnel du projet est assuré par :

Le **Comité de projet**, animé par la cheffe de projet, a pour mission d'assurer le suivi opérationnel des actions mises en œuvre et d'assurer la coordination des maîtrises d'ouvrage impliquées dans la mise en œuvre du projet au quotidien.

Le Comité technique est composé de la cheffe de projet et l'ensemble des maîtrises d'ouvrage et selon les thématiques abordées et en fonction des besoins, d'autres acteurs tels que les opérateurs, les associations de citoyens, les associations de commerçants, etc. Il se réunit tous les trimestres.

Le **comité technique**, présidée par la cheffe de projet, a pour mission de garantir l'avancement du projet en accompagnant la mise en œuvre des différentes actions, d'assurer la coordination des différentes maîtrises d'ouvrage, de faire le lien entre les différentes communes et le comité de pilotage, de faire le lien avec les usagers (habitants, commerçants) et d'assurer le suivi quotidien du projet.

Article 14.3 Gestion quotidienne du projet global de revitalisation

La cheffe de projet PVD Laëtitia PROUST, sous la responsabilité des DGS des communes et de la CCGA, assure les missions suivantes :

- **Garantir** l'avancement du projet, en accompagnant la mise en œuvre des différentes actions ;
- **Assurer** la coordination de l'ensemble des actions communales et intercommunales ;
- **Faire le lien** entre les différentes instances de gouvernance ;
- Assurer le suivi quotidien du projet ;
- **Alimenter** le comité de pilotage et en particulier :
 - ✓ Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
 - ✓ Établir le tableau de suivi de l'exécution ;
 - ✓ Mettre en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
 - ✓ Proposer les évolutions des fiches orientations et les évolutions et ajouts de fiches actions.

Instance	Rôle	Présidence	Composition	Fréquence de réunion
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> Valide la stratégie d'intervention Réalise les arbitrages stratégiques (pour garantir la cohérence du projet avec la stratégie, valider les ajustements stratégiques nécessaires en cours d'exécution, etc.) Suivi-évaluation du projet 	Président de la CCGA	<ul style="list-style-type: none"> Représentants des 5 communes et de la CCGA (élus, direction de projet, techniciens) Sous-préfète de Condom et DDT Représentants locaux des partenaires techniques et financiers : BDT, ANAH, EPF, Conseil Départemental, Conseil Régional, bailleurs sociaux, ADIL, CAUE, CCI, CMA, chambre d'agriculture, PETR, et autres selon les projets 	2 fois par an
Comité de projet	<ul style="list-style-type: none"> Assure le suivi opérationnel des actions mises en œuvre Permet aux maîtrises d'ouvrage de se coordonner 	Cheffe de projet	<ul style="list-style-type: none"> Cheffe de projet Elus référents (maires, adjoints) DGS des communes et de la CCGA PETR, selon les thèmes/actions Conseil Départemental, selon les thèmes/actions Partenaires techniques/financiers concernés par les thèmes/actions abordés lors du comité Maitrise d'ouvrage du projet concerné Possibilité d'ouvrir certaines réunions à d'autres acteurs (opérateurs, associations de commerçants, etc...) 	1 fois par trimestre
Comité technique	<ul style="list-style-type: none"> Garantit l'avancement du projet en accompagnant la mise en œuvre des différentes actions Assure la coordination des différentes maîtrises d'ouvrage Fait le lien entre les différentes instances de gouvernance Fait le lien avec les usagers (habitants, commerçants) Assure le suivi quotidien du projet 	Cheffe de projet	<ul style="list-style-type: none"> Cheffe de projet DGS des communes et de la CCGA Techniciens/ administratifs des communes et de la CCGA selon les actions / thèmes abordés DDT Techniciens du PETR (OT, programmes, PAT...) selon les thèmes/actions Techniciens du Conseil Départemental, selon les thèmes/actions Techniciens des partenaires techniques/financiers concernés par les thèmes/actions abordés lors du comité Associations des commerçants, de citoyens, culturelles, sportives... selon les projets 	1 fois par mois



Article 15. Suivi et évaluation du programme

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de pilotage.

Un tableau de bord sera constitué pour chaque action, avec les indicateurs de suivi et de résultat définis avec les différents partenaires.

Ces indicateurs porteront sur tous les champs d'application du projet de revitalisation : habitat, aménagements de proximité, commerces, services, équipements, économie... (nombre de logements rénovés, profil des nouveaux habitants, nombre d'emplois, nombre d'entreprises par secteur...).

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés en comité de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Bilan annuel : Un bilan annuel sera établi. Il sera la synthèse des différentes réunions du comité de projet et validé par le comité de pilotage. Ce bilan fera état des éléments suivants :

- pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif ; coûts et financements ; impact sur le cadre de vie et la vie sociale ;
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif ; état d'avancement du dossier ; plan et financement prévisionnel ; points de blocage. En fonction des difficultés rencontrées sur les plans technique, administratif et financier, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront, si nécessaire, l'objet d'un avenant à la convention.

Bilan final : Sous la responsabilité du maître d'ouvrage, un bilan final de l'opération sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage en fin de mission. Ce rapport devra notamment :

- rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs ; exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; présenter les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de la mise en œuvre du projet de revitalisation du centre-bourg et du projet de développement du territoire ;
- recenser les solutions mises en œuvre ;
- lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues ;
- synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par la cheffe de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 16. Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de nouveaux habitants /an	INSEE	Accroître la population
Offre de logement diversifiée	Communes / CCGA	Adapter les logements aux besoins de la population
Nombre d'équipements créés / an	Communes / CCGA	Maintenir un bon niveau d'équipement pour les habitants et les entreprises

Orientation 2 : Un territoire au service du développement économique

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de formations créées sur la durée de l'ORT	Centres de formation / Région / Département	Développer les formations diplômantes locales
Nombre d'entreprises aidées	Communes / CMA / CCI	Développer les commerces dans les centres bourgs
Nombre de cellules vacantes remobilisées		
Nombre d'emplois créés	Communes / Chambres consulaires	Développer l'économie locale

Orientation 3 : Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de touristes / an	Offices de tourisme	Promouvoir le territoire
Surface végétalisée (en m ²)	Communes	Augmenter les espaces de verdure
Nombre de bâtiments publics rénovés	Budgets communaux	Réduire les factures énergétiques des communes

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe n°3.

Article 17. Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux en identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : ajout du logo ANCT, du logo PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne), ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 18. Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 19. Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 20. Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 21. Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Pau (64) à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Pau (64).

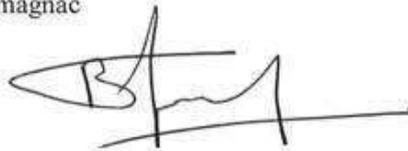


Signée à Éauze, le 31 mars 2023

Xavier BRUNETIÈRE,
Préfet du Gers



Philippe BEYRIES,
Président de la Communauté de communes du
Grand Armagnac



Alain PHILIP,
Adjoint au maire de Castelnau d'Auzan Labarrère



Isabelle TINTANÉ,
Maire de Cazaubon



Geneviève ARSLANIAN,
Adjointe au maire d'Éauze



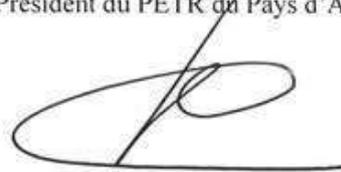
Christophe RANDE,
Maire d'Estang



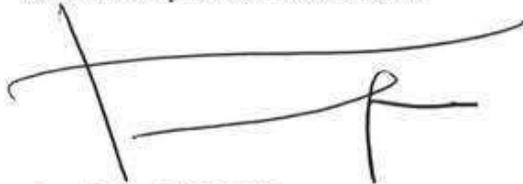
Didier DUPRONT,
Maire de Gondrin



Michel GABAS,
Président du PETR du Pays d'Armagnac



David TAUPIAC,
Conseil régional, P/ la Présidente de la Région
Occitanie / Pyrénées - Méditerranée



Philippe DUPOUY,
Président du Département du Gers



Annabelle VIOLETT,
Directrice régionale de la Caisse des Dépôts et des
Consignations



Sophie LAFENETRE,
Directrice Générale de l'EPFO



Sommaire des annexes

Annexe 1 - Présentation du territoire : diagnostics, enjeux

- 1.1 Castelnau**
- 1.2 Cazaubon**
- 1.3 Éauze**
- 1.4 Estang**
- 1.5 Gondrin**

Annexe 1 bis : Portrait de territoire de la CCGA 2022 réalisé par le GIP Gers Solidaire

Annexe 2 - Présentation détaillée des périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

- 2.1 Castelnau**
- 2.2 Cazaubon**
- 2.3 Éauze**
- 2.4 Estang**
- 2.5 Gondrin**

Annexe 3 - Plans d'actions et fiches actions

- 3.1 Plan d'actions global**
- 3.2 Plan d'actions et fiches actions de la CC du Grand Armagnac**
- 3.3 Plan d'actions et fiches actions de Cestelnau d'Auzan Labarrère**
- 3.4 Plan d'actions et fiches actions de Cazaubon**
- 3.5 Plan d'actions et fiches actions d'Éauze**
- 3.6 Plan d'actions et fiches actions d'Estang**
- 3.7 Plan d'actions et fiches actions de Gondrin**

Annexe 4 - Tableau de suivi des actions avec volet financier

Annexe 5 - Présentation des dispositifs, programmes et études disponibles sur le territoire

Annexe 6 - Les effets juridiques de l'ORT

Castelnau d'Auzan Labarrère

Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Annexe n°1-1

Castelnau d'Auzan

Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Diagnostic – Bilan vision « élargie » de la commune



★ Espaces publics / places

★ Commerces

● Commerces vacants

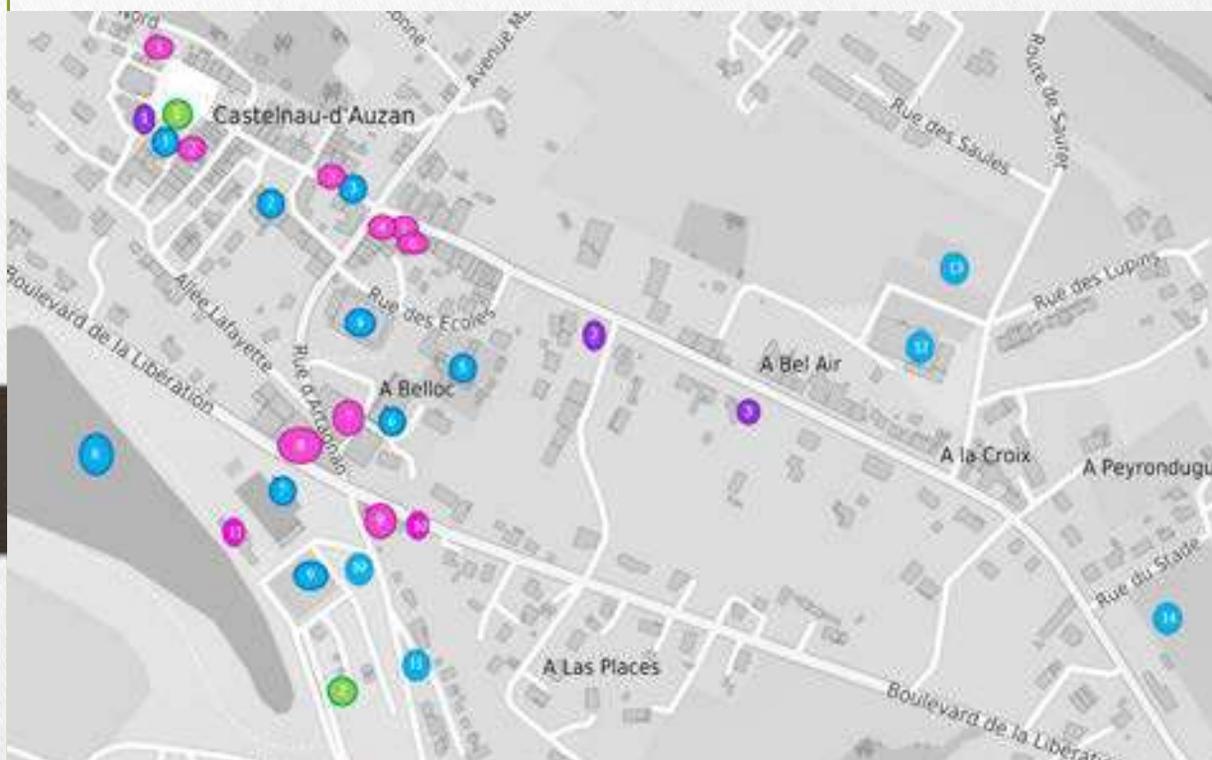
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

★ Équipements médicaux/ paramédicaux

○ Logements vacants

○ Logements en cours de rénovation

Diagnostic Détail des équipements/ commerces



- Espaces publics / places
- Commerces
- Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- Équipements médicaux/ paramédicaux

Diagnostic

Détail des équipements/ commerces

★ « Espaces publics » :

- 1 – Place de la mairie
- 2 – Parking du lac

★ « Commerces » :

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1 – Photographe | 6 – Cocci Market |
| 2 – La Loupiote
(bar-restaurant) | 7 – Bordeneuve Château |
| 3 – Boulangerie | 8 – Aux saveurs de mon terroir |
| 4 – Magali Coiffure | 9 – Auzan immobilier |
| 5 – Café des sports | 10 – La Comtesse Auzanaise |
| | 11 – Restaurant du lac |

★ « Équipements publics » :

- | | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| 1 – Mairie | 8 – Lac |
| 2 – Foyer municipal | 9 – Cours de tennis, Padel |
| 3 – Médiathèque | 10 – Fontaine |
| 4 – Arènes | 11 – Camping municipal, pavillons |
| 5 – Groupe scolaire | 12 – Salle polyvalente |
| 6 – Caserne des pompiers | 13 – City stade |
| 7 – Piscine, 3x3 | 14 – Stade |

★ « Équipements médicaux/ paramédicaux » :

- 1 – Cabinet infirmier
- 2 – Pharmacie
- 3 – Cabinet médical

Diagnostic – ORT

vision « élargie » de la commune



— Périètre ORT

★ Espaces publics/ places

— Axes commerciaux ★ Commerces ● Commerces vacants

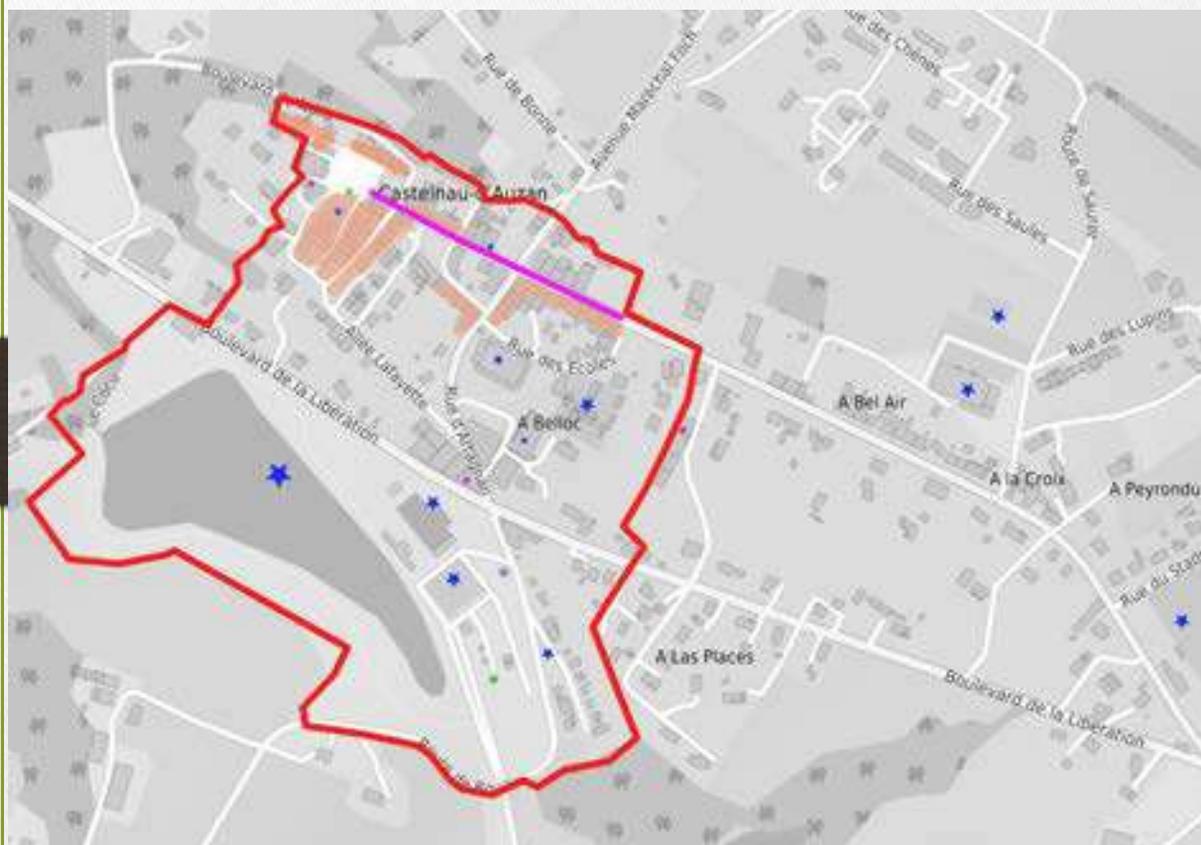
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

★ Équipements médicaux/ paramédicaux

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Identification des enjeux



— Périimètre ORT

★ « Espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (places, stationnement..)

— Axe commercial » (● cellules commerciales vacantes)

★ Équipement touristiques, culturels, de loisirs ou service public

— Enjeux « habitat »

Identification des enjeux et des projets

Zoom 1



★ Équipements culturels et sportifs

— Enjeux « espaces publics » projet d'aménagement de liaisons douces

★ Enjeux « habitat » (projets communaux) hors périmètre ORT mais contribuant à la revitalisation du centre bourg

Identification des enjeux et des projets

Zoom 2



— Périmètre ORT

★ Enjeux touristiques, culturels, de loisirs ou service public

— Enjeux « espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (★ places, carrefours..)

— Enjeux « commerce » (★ cellules commerciales/services)

— Enjeux « habitat » (★ projet)

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Identification des enjeux et des projets

Zoom 3



— Périimètre ORT

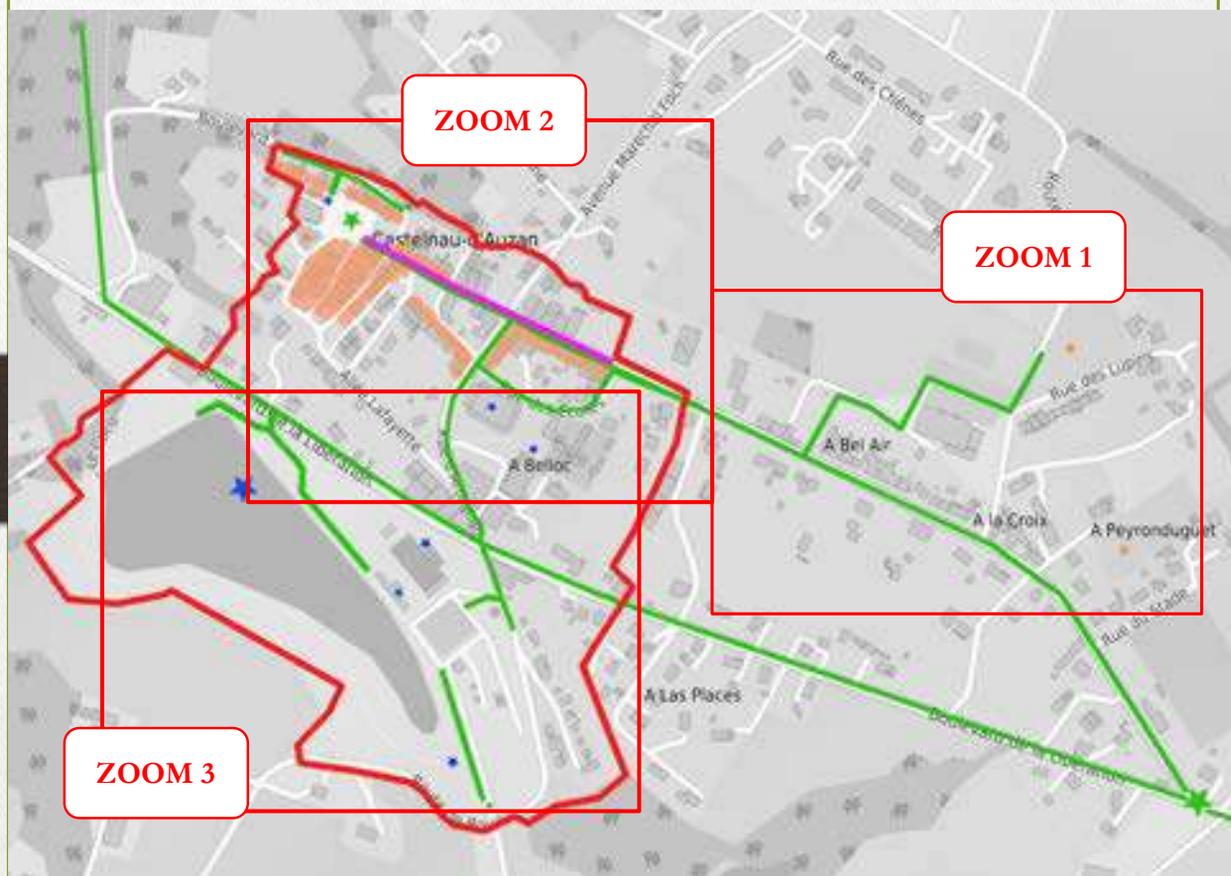
★ Enjeux touristiques, culturels, de loisirs ou service public

— Enjeux « espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (★ Stationnement..)

Enjeux « commerce » : ★ cellules commerciales/services

— Enjeux « habitat » ★ projet habitat

Identification des projets

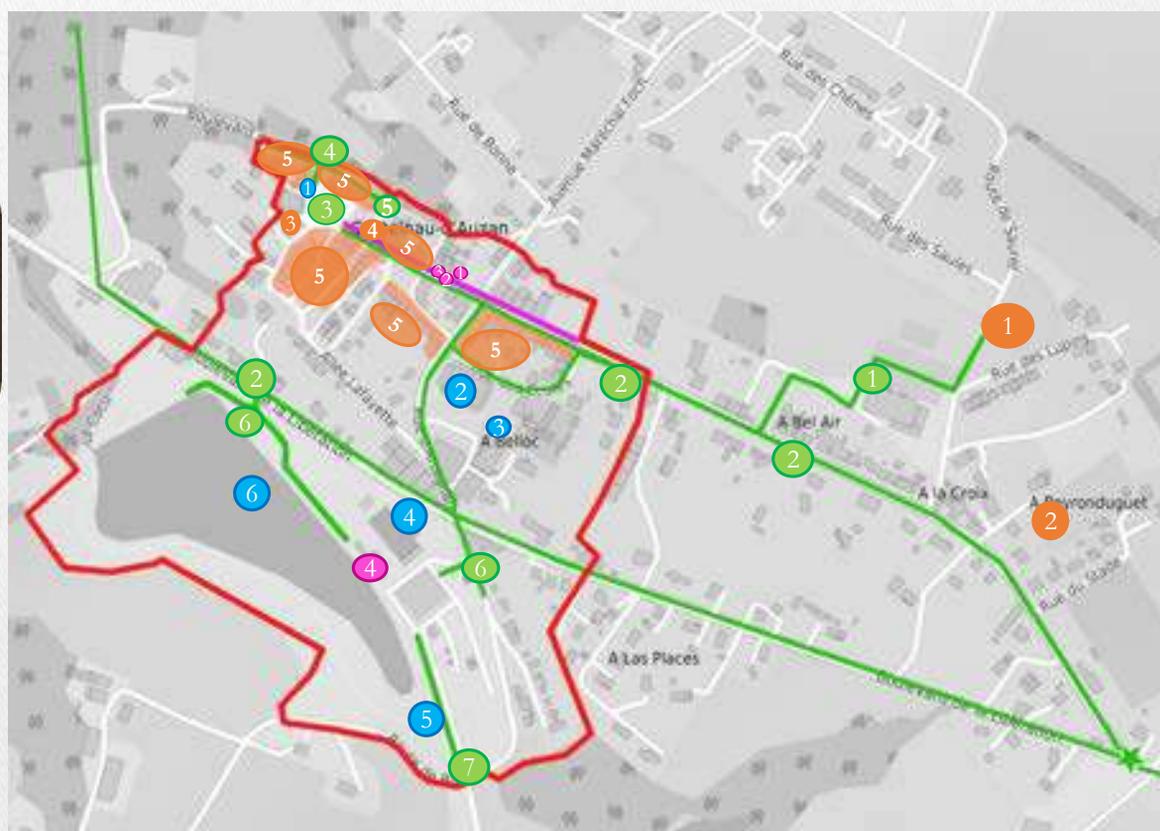


- Périimètre ORT**
- « Espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (★ places, carrefours..)**
- Axe commercial » (★ cellules commerciales/services)**
- ★ Équipement touristiques, culturels, de loisirs ou service public**
- Enjeux « habitat » (★ projet)**

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

(pages suivantes)



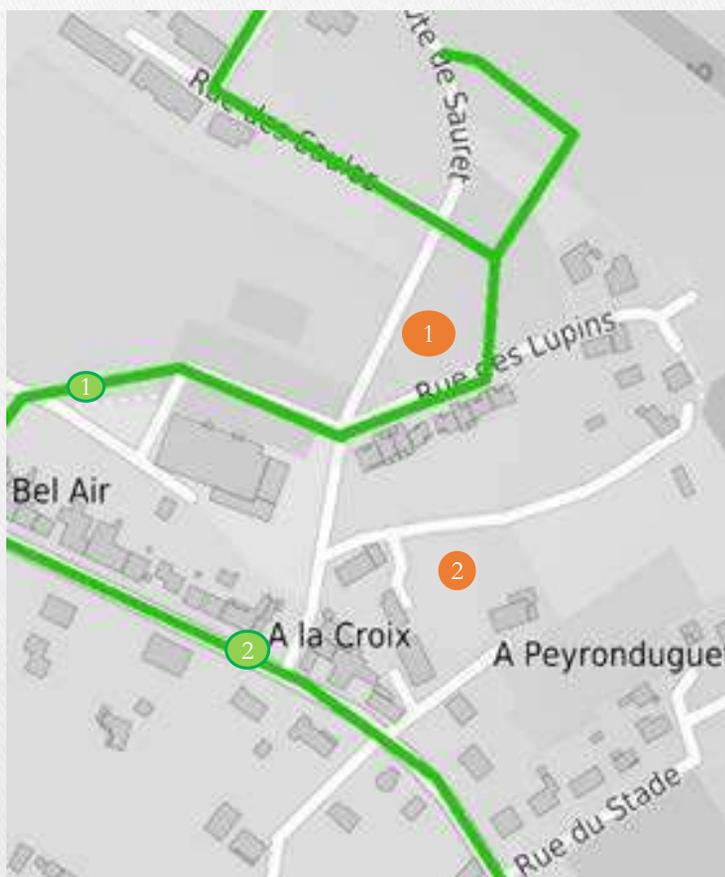
— Périmètre ORT

- ① Projets « espaces publics » (places, parking..) ou liaisons douces —
- ① Projets touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- ① Projets « commerces » / « services »
- ① Projets « habitat »

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

Zoom 1



① Projets de liaisons douces ———

① Projets « habitat »

Habitat

1 Lotissement « les Lupins »

- Secteur d'habitat social avec création de logements avec accession à la propriété
- Liaisons douces à aménager **1**



- Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :
 - Prévoir l'intégration de bornes de recharge pour véhicules électriques et des points de collecte des ordures ménagères
 - Faire porter le projet par un opérateur public (Toit familial de Gascogne ?)

Habitat

2 Projet d'habitat inclusif- Ages et vie

- Portage par un opérateur privé (Ages & Vie habitat)
- Création de 4 logements
- Travaux prévus pour 2023-2024

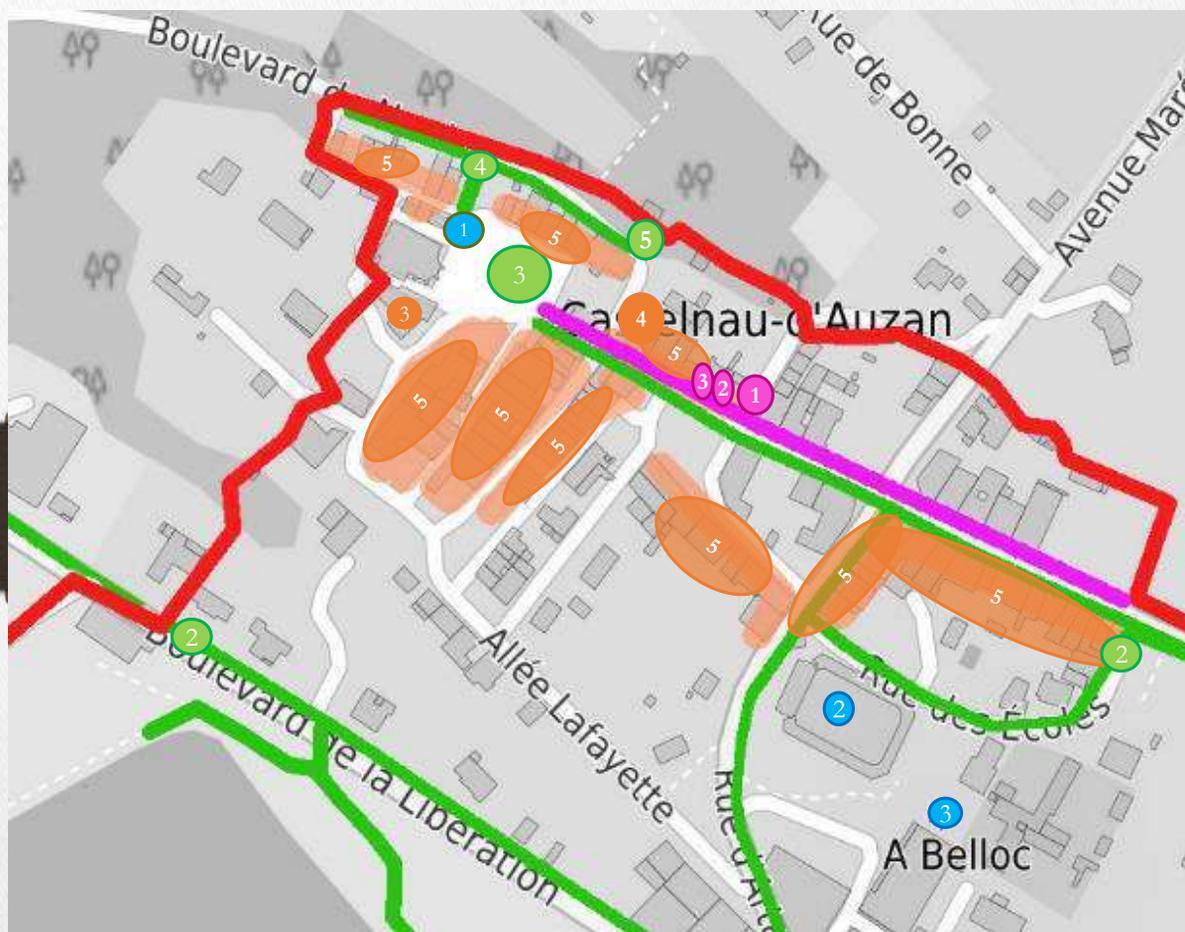


- Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :
 - Prévoir l'intégration de bornes de recharge pour véhicules électriques et des points de collecte des ordures ménagères

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

Zoom 2



— Périmètre ORT

- ① Projets touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- ② Projets « espaces publics » (places, parking..) ou liaisons douces
- ③ Projets « commerces » / « services »
- ④ Projets « habitat » (3 et 4) / identification d'îlots (5)

Aménagements et mise en accessibilité de l'Avenue de la République et du Boulevard de la Libération



2



- Projets communaux :
 - Mise en sécurité avec aménagement des voies
 - Création de voies « douces » (chemins piétonniers sécurisés)
 - Apaisement de la circulation
- Attentions particulières :
 - Réflexion sur la circulation
 - Végétalisation et intégration paysagère à prévoir

Place de la mairie

Avant travaux :

3



Projet :

- Création d'une place ombragée
- Végétalisation des pieds de murs
- Création de WC publics

1



Aménagements du Boulevard du Nord

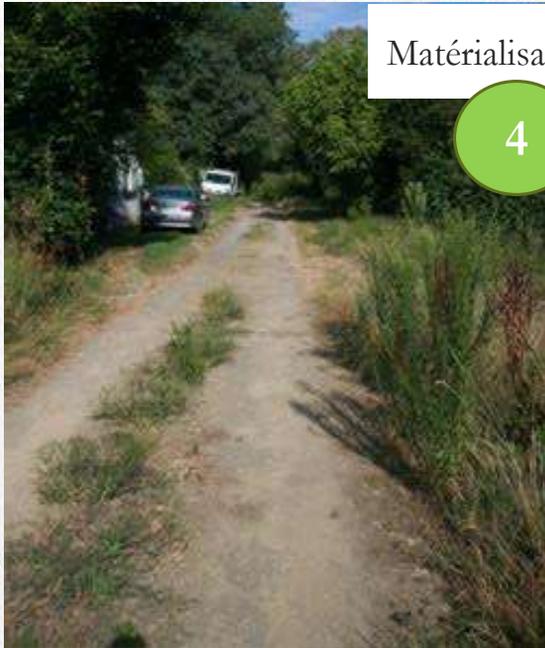
Création d'une liaison piétonne (escalier) entre le boulevard et la place de la mairie



4

Aménagements du Boulevard du Nord

Projets communaux :



Matérialisation de la voie

4

Création d'un parking au bout du boulevard du Nord

5



- Attentions particulières :
 - Réflexion sur le sens circulation
 - Végétalisation et intégration paysagère à prévoir

Mise en valeur des arènes

2

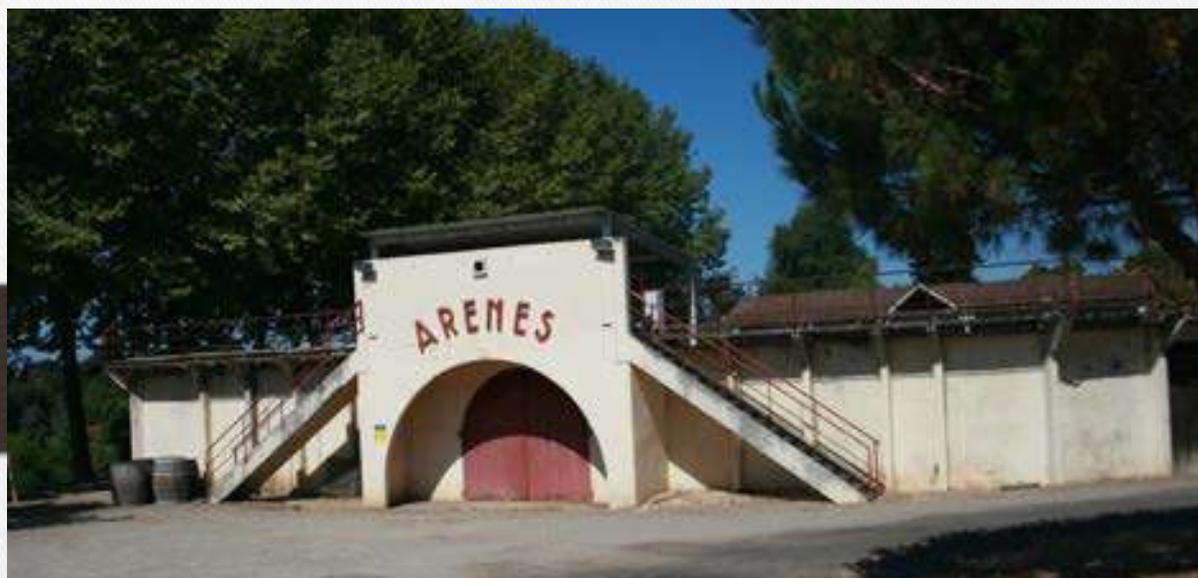


Mise en valeur des arènes

2

Projets :

- Réhabilitation
- Couverture



Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Optimisation de l'utilisation des arènes (manifestation, aménagement pour des associations...)
- Mise en valeur des lieux
- Réflexion avec les autres communes sur un parcours touristique autour de la thématique « arènes patrimoine culturel »

Création d'un équipement adapté à la petite enfance

3

Projets :

- Construire un nouveau bâtiment entre l'école et le centre de secours (caserne des pompiers)
- Réserver une partie du bâtiment pour accueillir une micro-crèche



Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Réfléchir aux différentes évolutions possibles du bâtiment
- Travailler avec la CCGA sur la création d'une structure petite enfance à Castelnau
- Penser au financement de la CAF pour ce projet

Habitat

3 Bâtiment Encognère



Habitat

3 Bâtiment Encognère

Constat :

Bien communal vieillissant accueillant du logement et du service

- 3 logements occupés (1 au RDC, 2 à l'étage), 2 logements libres (1 au RDC, 1 à l'étage)
- 2 locaux commerciaux dont 1 occupé par une infirmière avec 2 accès indépendants et 1 entrée principale en commun

• Projet communal :

- Rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment
- Réaménagement/reconfiguration des logements
- Rafranchissement intérieur des locaux commerciaux
- Volonté de conserver cette mixité d'usage

• Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Réaliser une étude de structure préalablement à la reconfiguration des logements
- Étudier la possibilité de réaliser (sur certaines façades) de l'isolation par l'extérieur
- Se faire accompagner par l'établissement public foncier (EPF) et/ou la Région ?

Habitat

4 Immeuble « Presbytère »

Constat :

- Bâtiment communal vétuste
- Logement vacant
- Éléments architecturaux à préserver et/ou mettre en valeur (porte en bois, terrasse, débords de toit)



Habitat

4 Immeuble « Presbytère »

- **Projet communal :**
 - Réhabilitation du bâtiment
 - Destination pas encore définie (logement, commerce)

- **Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :**
 - Envisager l'intervention d'un opérateur privé ou public (autre que la commune)
 - Prendre le temps de la réflexion sur la future utilisation de l'ancien presbytère

Habitat

- Constat :

- Beaucoup de biens récemment achetés (photo 1)
- Reste des logements vacants (photos 3-6) 5
- De nombreux logements en cours de rénovation (photos 1-2-4-5)



Habitat

Peu d'immeubles problématiques (vacance récurrente, dégradation, mal logement...)



- **Projet communal :**
 - Mettre en place une OPAH
 - Aider les propriétaires pour la rénovation et l'adaptation des logements
- **Préconisations/ recommandations :**
 - Réaliser une pré-opérationnelle pour calibrer la future convention d'OPAH
 - Prévoir un volet « aides aux propriétaires bailleurs »
 - Contacter les propriétaires de logements vacants ou les nouveaux acquéreurs pour connaître leurs intentions

Commerces / services



Médiathèque 1



Boulangerie 3

Ancien office de tourisme 2

Commerces / services

« la Loupiote » café restaurant



Café des sports



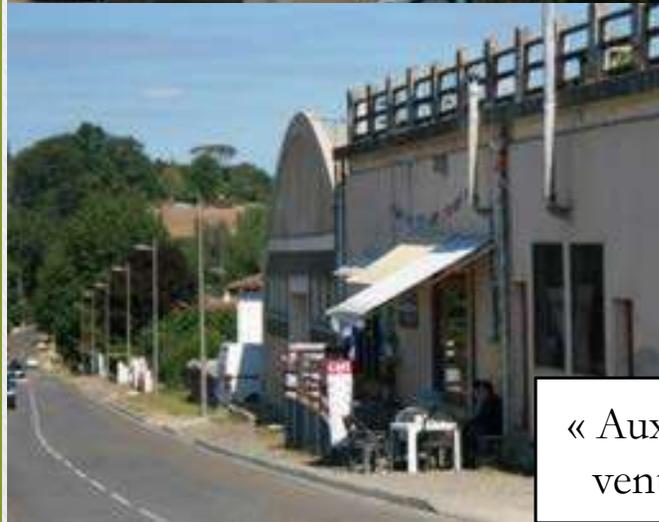
Pharmacie



Supérette



« Aux saveurs de mon terroir »
vente de produits régionaux



Commerces / services

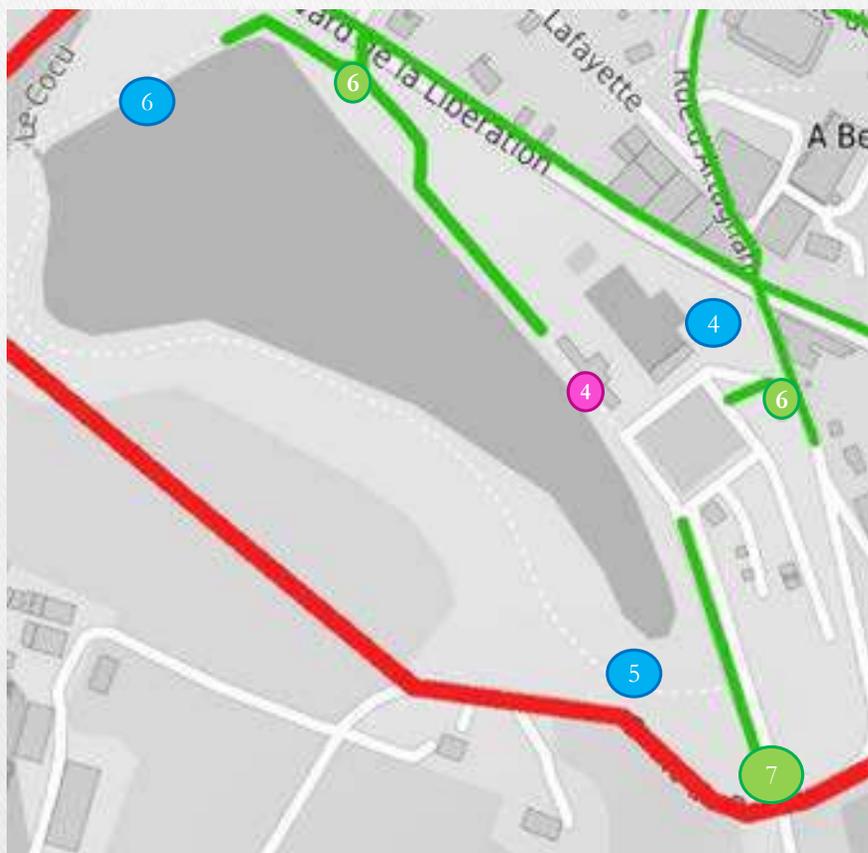
- Projets communaux :
 - Maintenir les activités économiques
 - Réfléchir à un agrandissement de la supérette
 - Maintenir les services
 - Optimiser l'occupation de la médiathèque avec réflexion sur une nouvelle organisation de l'espace et réflexion sur la création d'espaces de coworking
 - Traiter l'ancien office de tourisme (bâtiment communal de 90m²) pour en faire un commerce en RDC et des bureaux à l'étage

- Attentions particulières / préconisations :
 - Faciliter la reprise du local de la boulangerie lorsqu'elle aura déménagé boulevard de la Libération
 - Prendre contact avec « ma boutique à l'essai »
 - Travailler avec les chambres consulaires (CMA, CCI) pour approcher des porteurs de projet
 - Réfléchir à la possibilité de mettre des ordinateurs à disposition du public sur des créneaux limités (présence d'un administratif pour « guider » les personnes), de faire des formations informatiques dans une salle dédiée de la médiathèque

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

Zoom 3



— Périimètre ORT

① Projets touristiques, culturels, de loisirs ou service public

② Projets « espaces publics », liaisons douces —

③ Projets « commerces » / « services »

Aménagements à la Base de loisirs

4

Réfection du restaurant...



Avec création d'une
terrasse sur l'eau



Abris pour les insectes
et les oiseaux

Aménagements à la Base de loisirs

4



Création d'un Club
House pour le tennis



Réfection toiture et
façade de la piscine

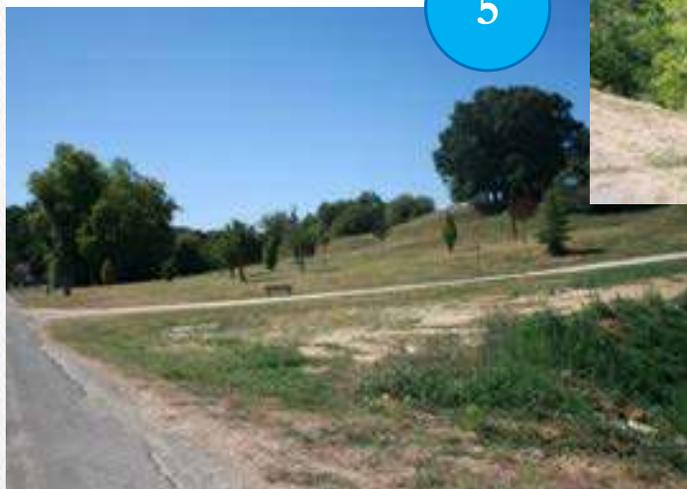


Mise en valeur du
lavoir

Aménagements à la Base de loisirs

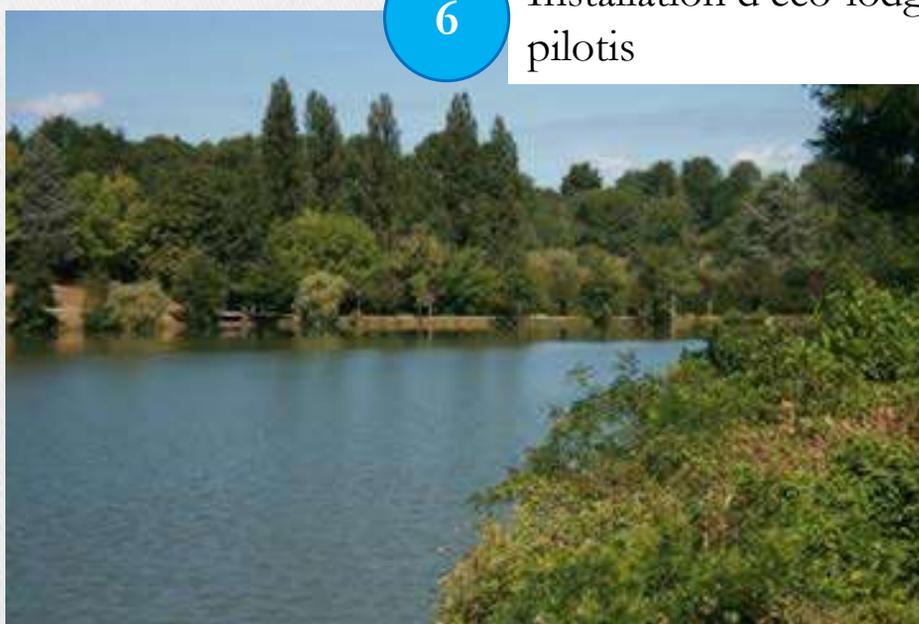
Aménagement d'un parking
pour camping-cars

5



6

Installation d'éco-lodges sur
pilotis



Aménagements à la Base de loisirs

Créations de liaisons
douces « bulle verte »

6



padel et cours de tennis
(travaux 2020)

Modification de l'accès piéton à prévoir

Modification de l'accès et du
stationnement

7



Aménagements à la Base de loisirs

Projets touristiques :

- Réhabilitation du restaurant et de la piscine et construction d'un club house pour le tennis
- Amélioration des accès création de voies douces et de stationnements (voitures et camping-cars)
- Création de gîtes « insolites » sur le lac

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Mise en valeur des lieux et du lavoir
- Réflexion sur l'utilité de créer une aire de stationnement pour les camping-cars gratuite qui risque de concurrencer le camping et favoriser « l'arrêt à la nuit » des touristes qui ne visiteront pas le village
- Le « traitement » du lavoir pourrait être envisagé comme action à moyen terme
- Réflexion sur l'installation de nouveaux équipements pour le camping (par exemple installation d'un mini golf)

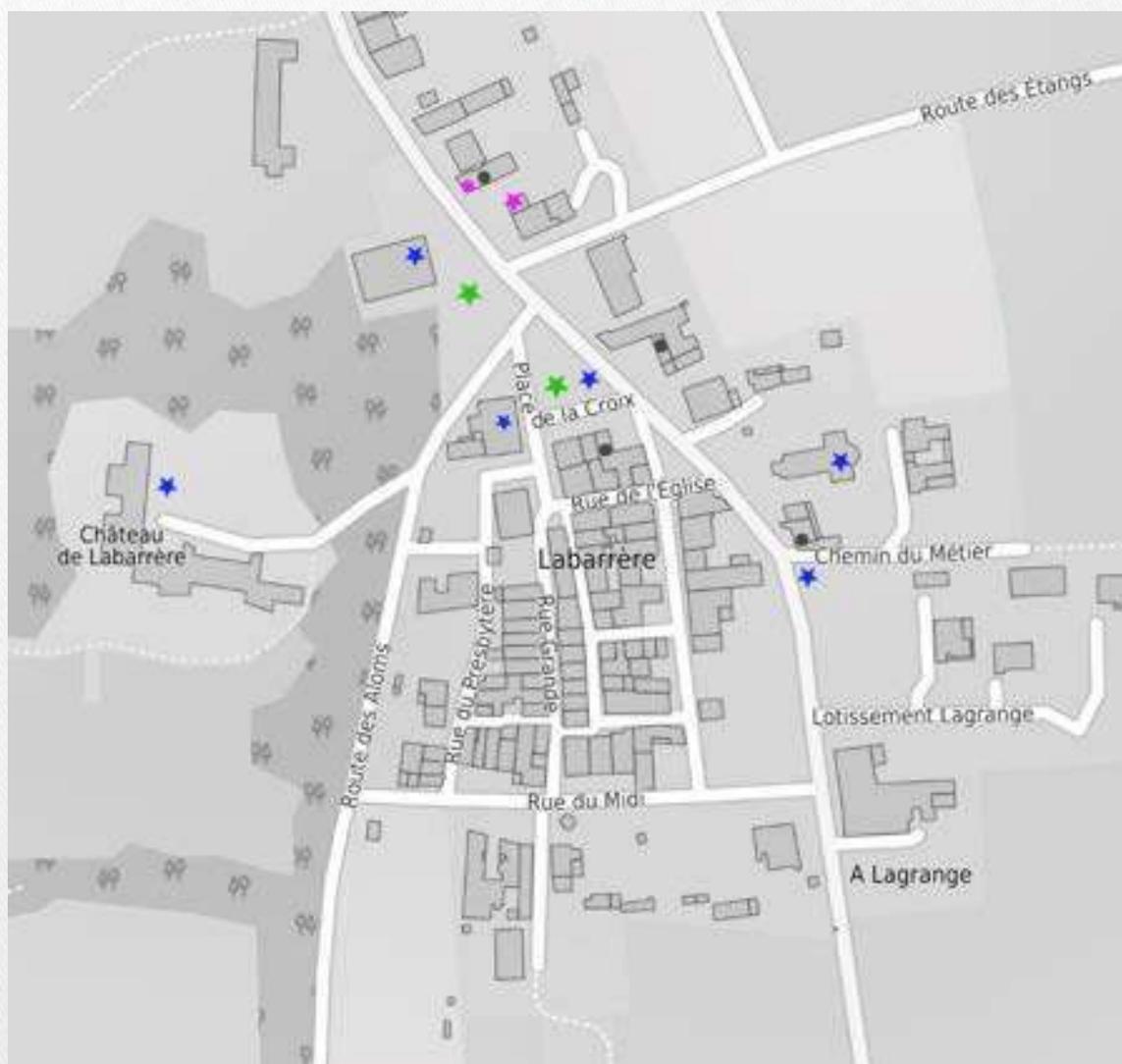
Labarrère

Diagnostic

Enjeux

Projets/Actions

Diagnostic – Bilan Labarrère



- ★ Espaces publics / places
- ★ Commerces ● Commerces vacants
- ★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- Logements vacants

Diagnostic

Détail des équipements/ commerces



★ « Espaces publics » :

- 1 – Place du foyer
- 2 – Place de la Croix /
place de la mairie

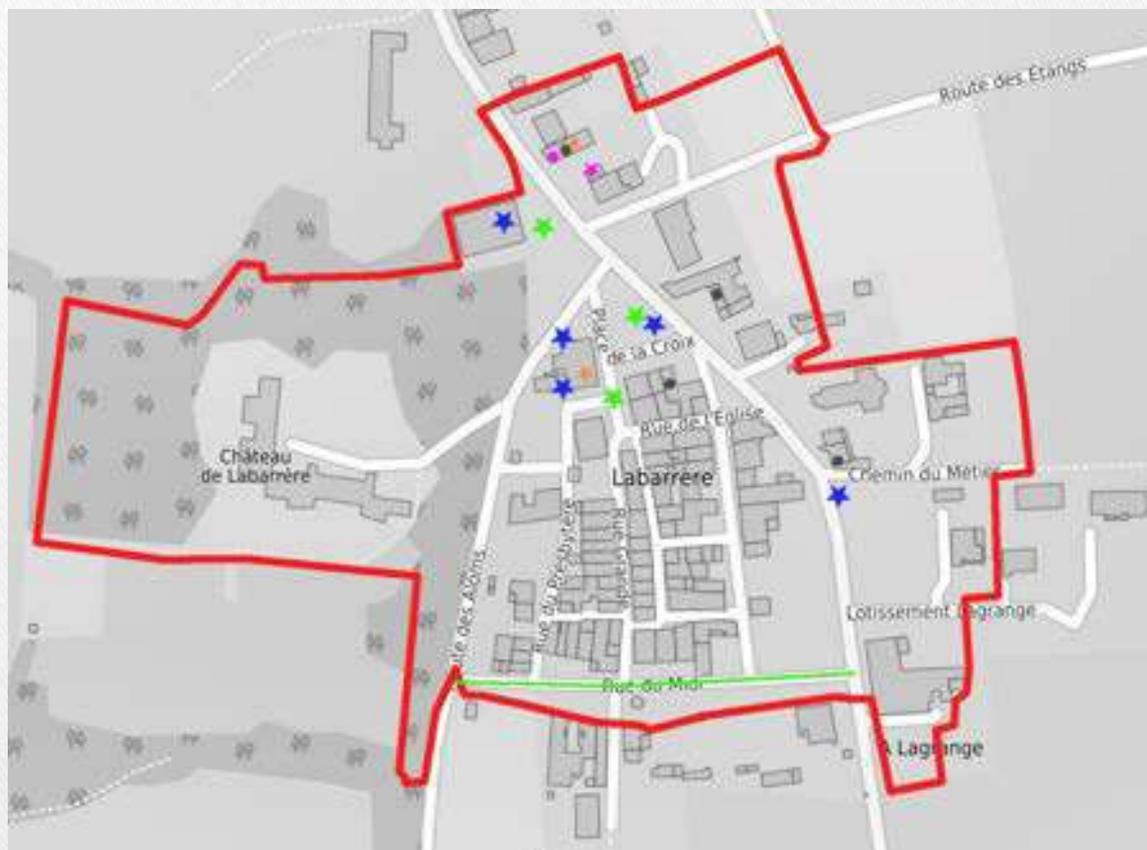
★ « commerce » :

- 1 – Dépôt de pain à l'ancienne épicerie

★ « Équipements publics/ historiques/ touristiques » :

- 1 – Foyer municipal
- 2 – Croix
- 3 – Mairie
- 4 – Église de l'Immaculée-Conception
- 5 – Métier à ferrer
- 6 – Château (propriété privée)

Identification des enjeux et des projets



— Périmètre ORT

★ Enjeux touristiques, culturels, de loisirs ou service public

— Enjeux « espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (★ places, carrefours..)

★ Commerce

● Cellules commerciales vacante

★ Enjeux « habitat » : logement communal vacant

○ Logements vacants

Localisation des projets



- ① Projets touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- ① Projets « espaces publics » (places, parking..) ou liaisons douces
- ① Projets « commerces » / « services »
- ① Projets « habitat »

1

Place de la mairie



Mairie :

- Peu d'ombre malgré la présence d'arbres
- Présence de bancs autour de la place



Place du foyer



Foyer :

- Pas d'ombre
- Présence de bancs en pierre marquant les contours de l'espace

Aménagement des places de la mairie et du foyer



Constat :

- 2 places séparées par une rue
- Peu de mise en valeur du patrimoine (croix)
- Espace public peu fréquenté

Aménagement des places de la mairie et du foyer

- Projets communaux :
 - Réfection et réaménagement de la voirie
 - Végétalisation de l'espace
 - Installation de mobilier urbain
 - Croix : Réfection de la base ; point info (description des éléments) ①
 - Création d'une fontaine
 - Création d'un espace pétanque
 - Réfection du local de stockage existant pour les associations ④



- Attentions particulières :
 - Réfléchir à la circulation sur ce nouvel espace (et au stationnement)
 - Définir les usages de la place : programme de manifestation
 - Définir les besoins en équipement (bancs, prises électriques, jeux...) en concertation avec les usagers et les riverains en amont du lancement des études et des travaux
 - Intégrer le nouveau local du comité des fêtes au paysage

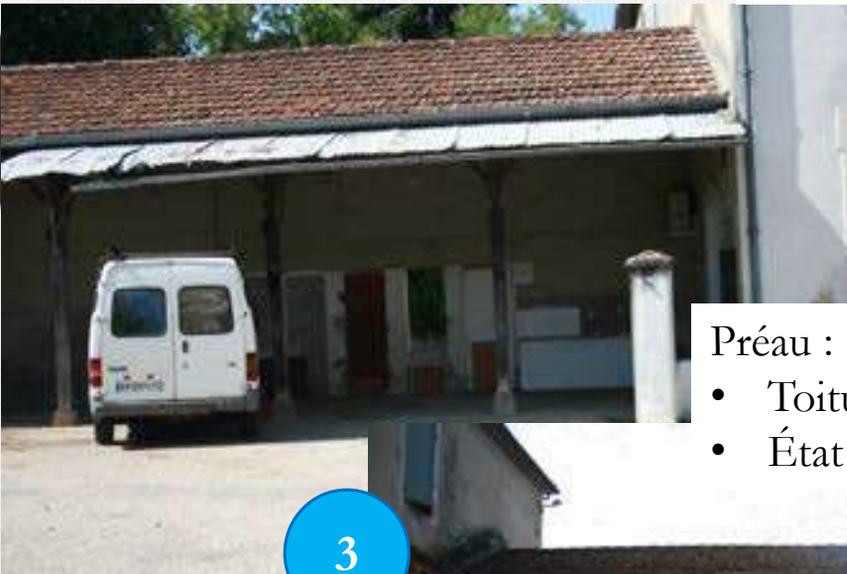
3

Place de la fontaine



Place de la fontaine :

- Pas d'ombre
- Pas de fontaine



Préau :

- Toiture tôle ondulée
- État général dégradé

3



3

Aménagement de la place de la fontaine

- Projets communaux :
 - Aménagement de places de parking
 - Végétalisation de l'espace
 - Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - Réfection du préau dans sa globalité
 - Installation sous le préau d'un barbecue et d'un coin vaisselle (bac de rinçage et paille)
 - Installation de caméra de surveillance du point de collecte du Sictom en réflexion
- Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :
 - Réfléchir au stationnement et au positionnement des bornes de recharge pour les véhicules électriques
 - Réfléchir à la reconstruction d'une fontaine pour que l'espace soit en adéquation avec le nom de la place
 - Mettre en valeur la gravure offerte à la société de chasse
 - Définir les besoins en équipement en concertation avec les usagers et les riverains en amont



Métier à ferrer



Pas mis en valeur

5



Projet communal :

- Mettre en valeur ce site

Préconisation :

- Intégrer ce patrimoine vernaculaire à un parcours touristique/culturel pour le faire connaître ou redécouvrir

4

Rue du midi

Projets communaux :

Reprise de la voirie

Création de places de stationnement

Vue depuis l'avenue de la Ténarèze (D31)



Attentions particulières :

Intégrer des liaisons douces

Inclure des plantations

Réfléchir à la
« désimperméabilisation » de la
chaussée

Vue depuis la
route des Aloms



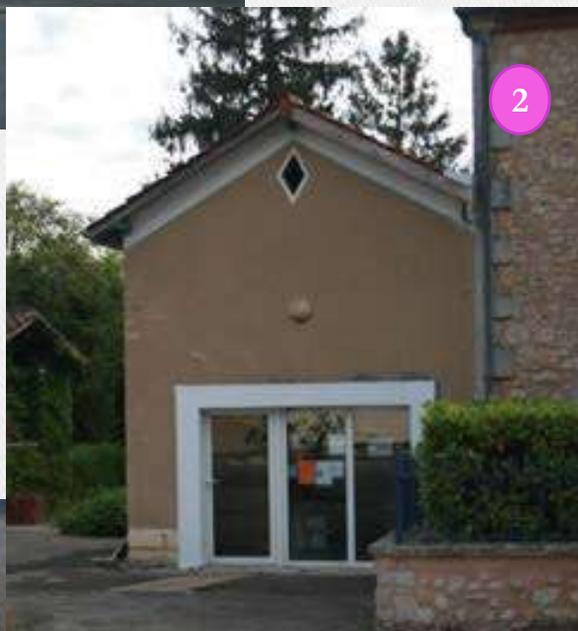
1

Logement communal (étage de la mairie)



- Projet communal :
 - Réhabiliter le logement à l'étage de la mairie
 - Créer des logements d'urgence

Commerces



Commerces / animations

- Projets communaux :
 - Mettre en location le bâtiment communal sans changement d'activités (restauration)
 - Maintenir le dépôt de pain à l'ancienne épicerie
 - Étudier la demande d'un particulier qui souhaite faire une exposition de voitures anciennes sur la place de la mairie (un dimanche matin)
 - Réfléchir à l'organisation lors de cette manifestation d'un marché ou Food-truck
- Attentions particulières / préconisations :
 - Prévoir les aménagements de la place pour faciliter l'organisation de manifestations
 - Travailler avec la CMA et la CCI (contacter « Ma boutique à l'essai ») pour approcher des porteurs de projet

Cazaubon

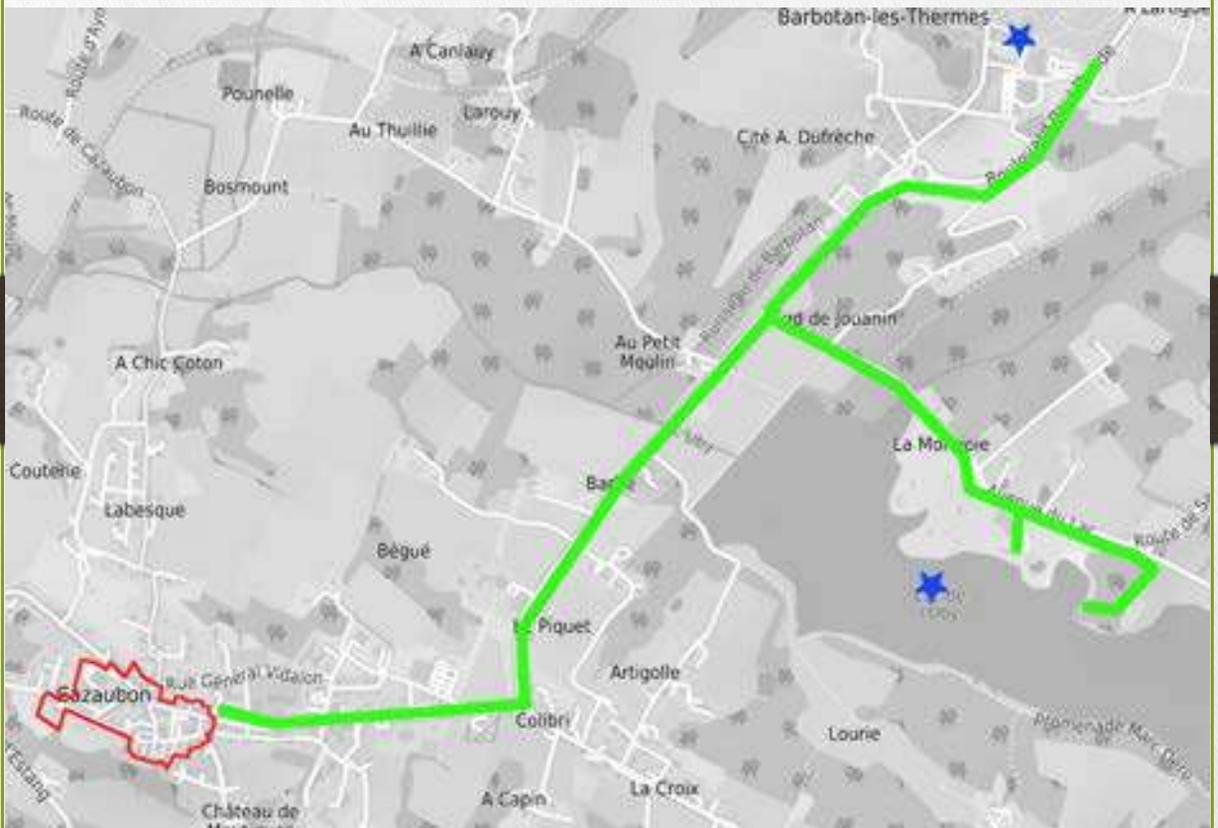
Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Annexe n°1-2

Plan de situation global du périmètre ORT de Cazaubon



— Périmètre ORT

— Enjeux « espaces publics » : aménagements de liaisons douces déjà réalisés ou en projet

★ Sites touristiques ou de loisirs

Enjeu mobilité

- Constat :
 - Aménagement de la voirie existante pour la « mobilité douce » entre Cazaubon et Barbotan
 - Desserte de la zone d'activités située entre le bourg de Cazaubon et la station thermale de Barbotan
 - Scandibérique à proximité (tronçon Gabarret-Mont de Marsan)
- Projets communaux :
 - Finir l'aménagement du cheminement entre Cazaubon-Barbotan et le lac de l'Uby (espace partagé de la voirie existante)
 - Faciliter le développement du magasin de vélo
 - Profiter du projet de voie verte « Condom-Port Sainte Marie » sur l'ancienne voie ferrée pour développer des connexions avec Cazaubon
- Attentions particulières :
 - Prévoir à Cazaubon, à Barbotan et au lac de l'Uby des bornes de recharge pour les vélos électriques
 - Prévoir la mise en place de location de vélos (tout type)
 - Trouver des financements
 - Se rapprocher du Cerema et Franc Mobilités

Lac de l'Uby

Base de loisirs

- Constat :
 - Camping sur les bords du lac
 - Promenade autour du lac
 - Championnat de France d'aviron
 - Pêche
 - Base de loisirs et aire pique-nique
- Projets communaux :
 - Continuer les aménagements du site



Barbotan les Thermes

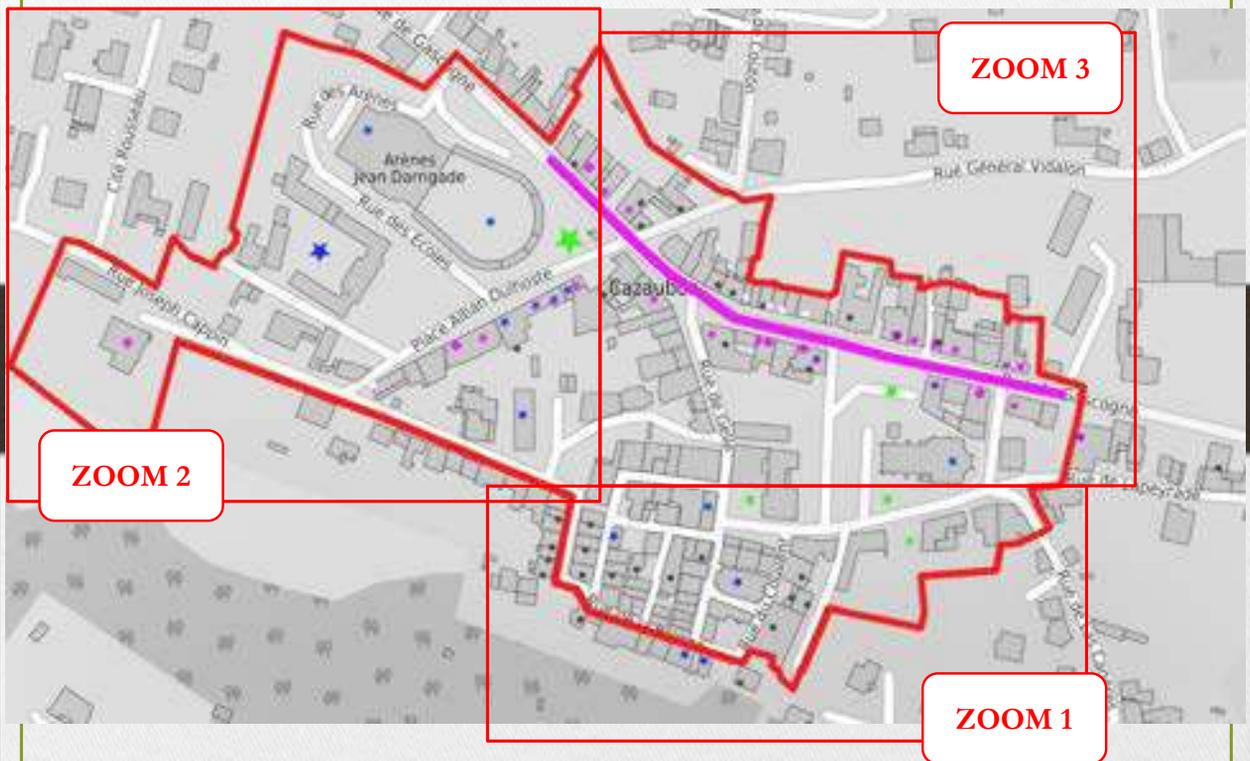
- Équipements / services :

- Centre thermal
- Hébergements touristiques
- Restaurants
- commerces
- Office de tourisme communal
- Agence postale
- Cinéma

- Problématiques :

- Commerces, restaurants, hébergements saisonniers (février-novembre)
- Très peu de résidents permanents sur ce secteur de la commune
- Hors saison, l'activité économique se résume à la zone commerciale située entre Cazaubon et Barbotan

Diagnostic – Bilan périmètre ORT



— Périmètre ORT

★ Espaces publics/ places

★ Commerces

● Commerces vacants

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

★ Équipements médicaux/ paramédicaux

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic – Bilan

ORT Zoom 1



— Périètre ORT

★ Espace public place

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

○ Logements vacants

Diagnostic périmètre ORT Zoom 1 détail des équipements



— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

- 1 – Place de la mairie
- 2 – Place de l'abbé B. Ducruc
- 3 – Belvédère

★ « Équipements publics » :

- | | |
|---------------------------|--|
| 1 – Mairie | 3 – Maison des associations |
| 2 – Espace socio-culturel | 4 – Local mis à disposition du club taurin |

Diagnostic – Bilan

ORT Zoom 2



— Périimètre ORT

★ Espace public place

★ Commerces

● Commerces vacants

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

★ Équipements médicaux/ paramédicaux

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic périmètre ORT Zoom 2 détail des équipements/ commerces



Diagnostic

périmètre ORT zoom 2

Détail des équipements/ commerces

— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

4 – Place des arènes « Alban Dulhoste »

★ Commerces/services :

- 1 – Axa (assurance)
- 2 – Jean de Fleurette (fleuriste)
- 3 – Couturière (mardi matin)
- 4 – Restaurant
- 5 – Bellevue (hôtel restaurant)

★ « Équipements publics » :

- 6 – École de musique
- 7 – Arènes Jean Darigade
- 8 – École
- 9 – Local mis à disposition des anciens combattants
- 10 – La Poste et pôle de services au public
- 11 – Local mis à disposition de l'association de patchwork et du Secours Catholique

★ « Équipements médicaux/ paramédicaux » :

- 1 – Permanence d'une assistante sociale de l'Essor (étage)
- 2 – Cabinet médical (RDC) et relai Alzheimer (étage)

Diagnostic – Bilan

ORT Zoom 3



— Périmètre ORT

★ Espace public place

★ Commerces

● Commerces vacants

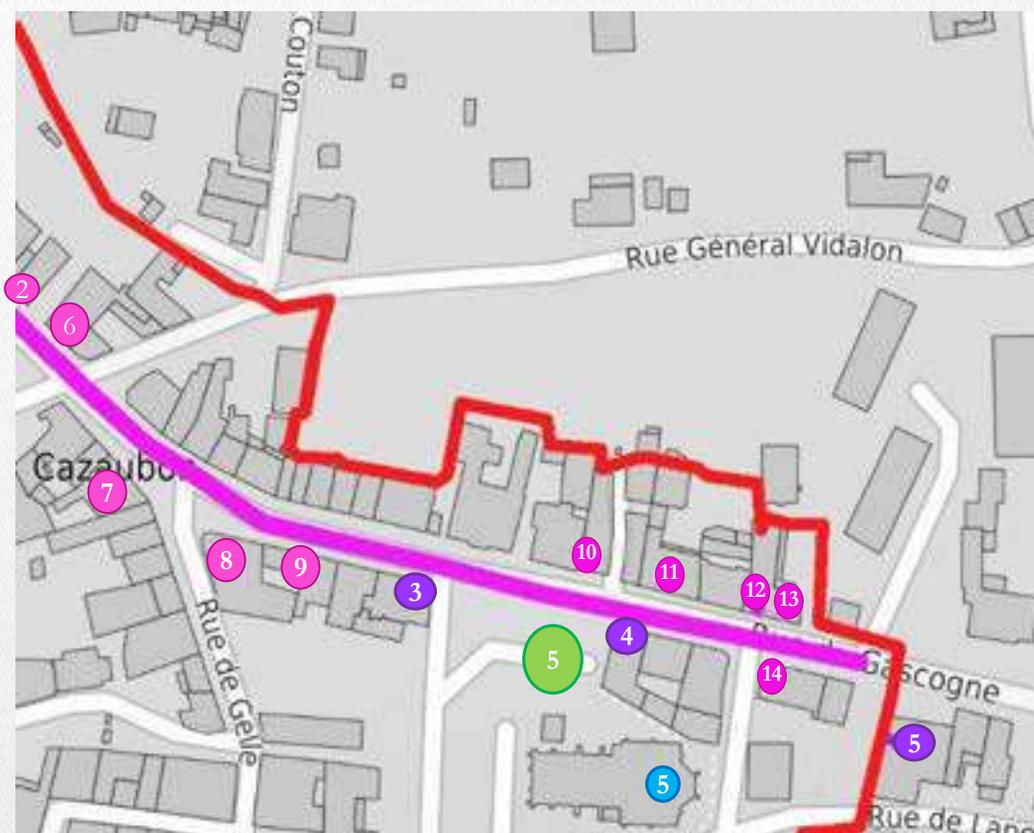
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

★ Service médical/ paramédical

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic périmètre ORT zoom 3 Détail des équipements/ commerces



— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

5 – Place Hyppolite Lascourrèges

★ « Équipements publics » :

5 – Église Saint Martin

★ Commerces/services :

6 – Casting coiffure

7 – Café de la Poste

8 – Crédit Agricole (banque)

9 – Groupama (assurance)

10 – Bureau de tabac

11 – Boulangerie des Mousquetaires

12 – Julie coiffure

13 – Auto-école

14 – Maison Lancuentre (boulangerie)

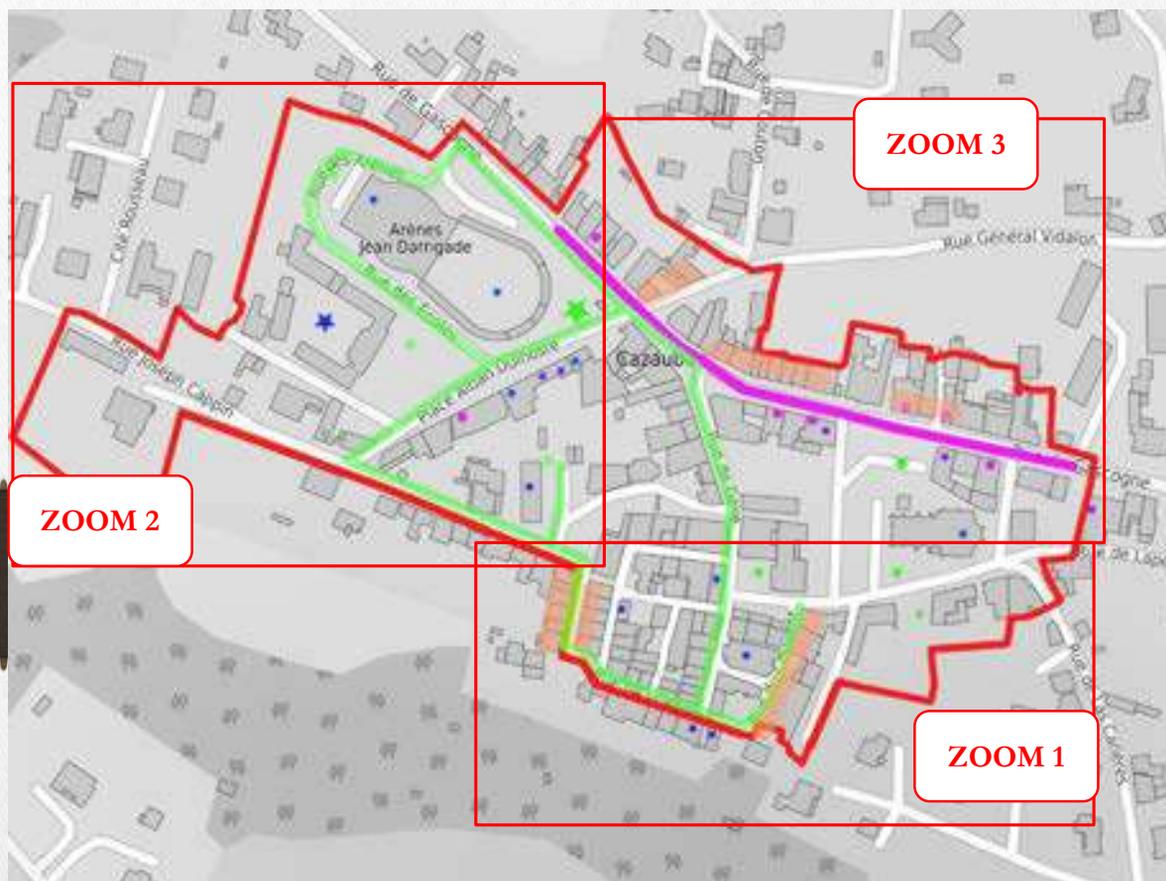
★ « Équipements médicaux/ paramédicaux » :

3 – Kinésithérapeute

4 – Pharmacie

5 – Podologue

Identification des enjeux



— Périmètre ORT

— Enjeux « cheminements doux » contribuant à une modernisation du centre bourg

★ **Espaces publics** contribuant à une modernisation du centre bourg : places

— Ancien axe commercial à revitaliser/ recréer

● **Commerces vacants**

★ **Équipements/ services publics ou de loisirs**

★ **Service médical/ paramédical**

Identification des enjeux

Zoom 1



— Périimètre ORT

— Enjeux « cheminements doux » contribuant à une modernisation du centre bourg

★ Espaces publics contribuant à une modernisation du centre bourg : places

★ Équipements/ services publics ou de loisirs

— Enjeux « habitat »

Identification des enjeux

Zoom 2



- Périimètre ORT**
- Enjeux « cheminements doux » contribuant à une modernisation du centre bourg**
 - ★ Espaces publics contribuant à une modernisation du centre bourg : places
- Ancien axe commercial à revitaliser/ recréer**
 - Commerces vacants
 - ★ Équipements/ services publics ou de loisirs
 - ★ Service médical/ paramédical

Identification des enjeux

Zoom 3

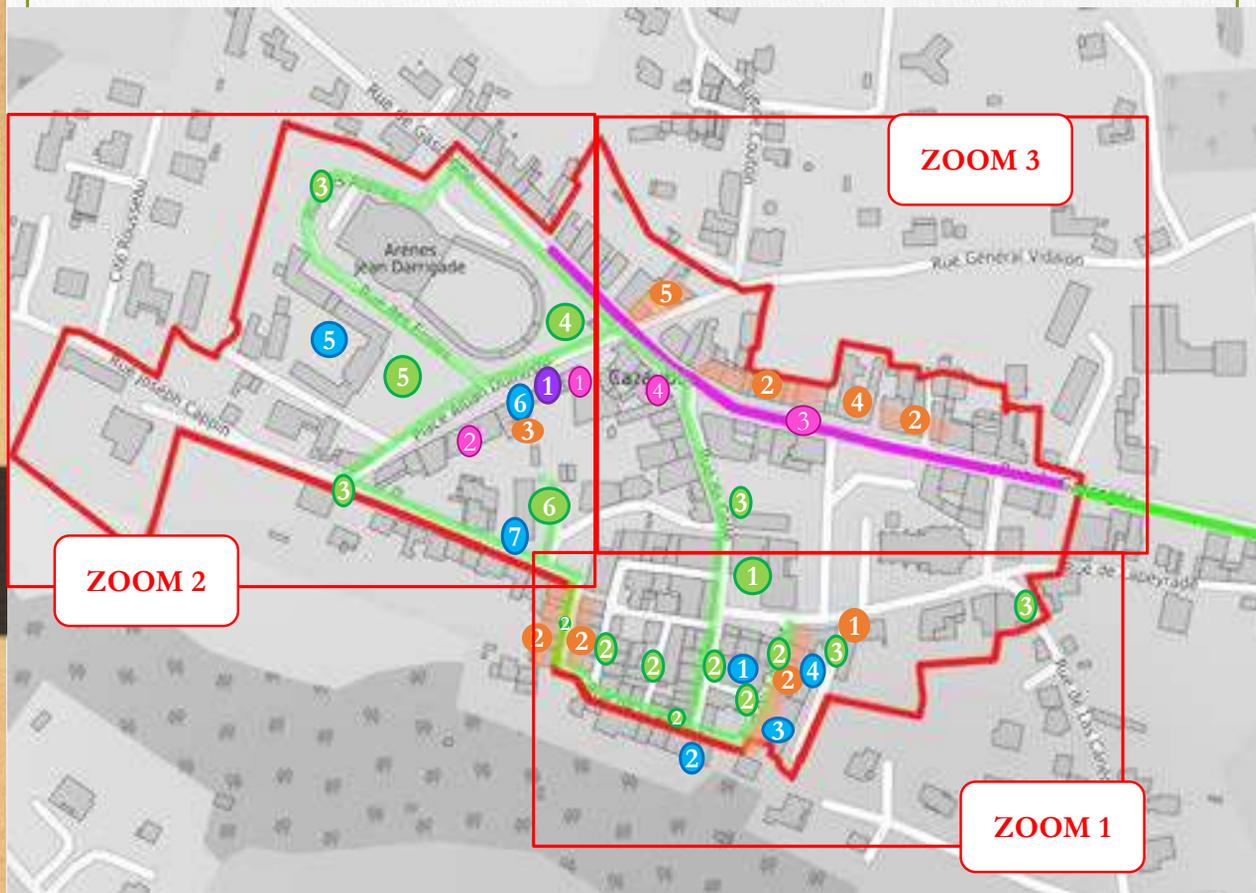


- Périmètre ORT**
- Enjeux « cheminements doux » contribuant à une modernisation du centre bourg**
- ★ Espace public contribuant à une modernisation du centre bourg : place à aménager**
- Enjeu « commerce » : ancien axe commercial à revitaliser/ recréer**
- Enjeux « habitat »**

Localisation des projets

Descriptifs des actions

(pages suivantes)



— Périimètre ORT

- ① Projet : « espaces publics »
- ② Liaisons douces existantes
- ③ Liaisons douces à envisager
- ① Commerces à maintenir et/ou développer
- ③ Ancien axe commercial à revitaliser/ recréer
- ① Projets touristiques, équipements culturels ou de service public
- ① Locaux mis à disposition de services médicaux/ paramédicaux
- ① Projets « habitat »
- ② Immeubles à traiter (vacance+ façades)

Localisation des projets

Descriptifs des actions

Zoom 1



— Périimètre ORT

- ①** Projet : « espaces publics » :
- ②** Liaisons douces existantes
- ③** Liaisons douces à envisager
- ①** Projets touristiques, équipements culturels ou de service public
- ①** Projets « habitat »
- ②** Immeubles à traiter dans le cadre de la future OPAH (vacance+ façades)

1 Place de la mairie

Avant travaux :



Constat : places de stationnement non identifiées, chaussée déformée place très minérale et restreinte

1 Place de la mairie

Avant travaux :



Projet : réfection globale de la place avec agrandissement suite à la démolition du bâtiment ①
Mise en valeur de la place et de la mairie par embellissement et verdissement de l'espace

Cheminements piétonniers

2

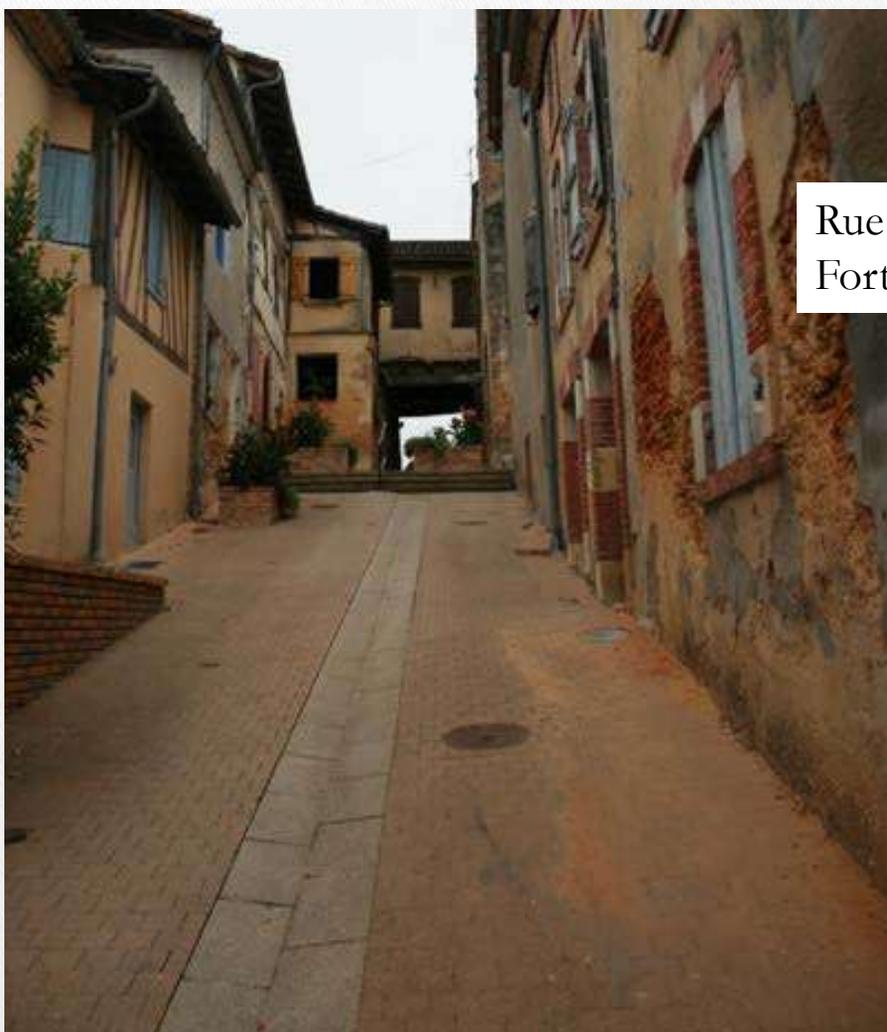
Cheminements existants :



Constat : des travaux sur la rue de Gascogne (axe principal) ont été réalisés et les trottoirs intégralement refaits

Cheminements piétonniers

2 Cheminements existants :



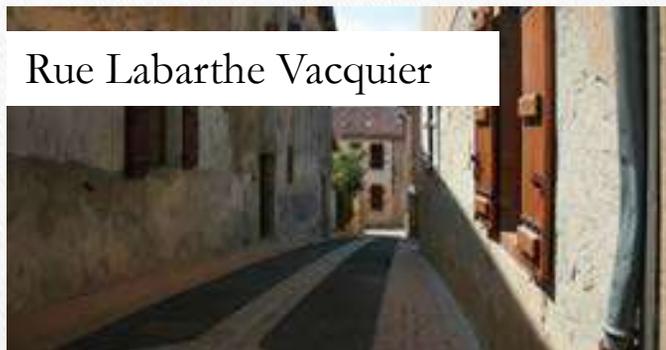
Rue de
Fortuna

Constat : La rue de Fortuna est piétonne (escaliers et pavés)

Cheminements piétonniers

2 Cheminements existants :

Rue Labarthe Vacquier



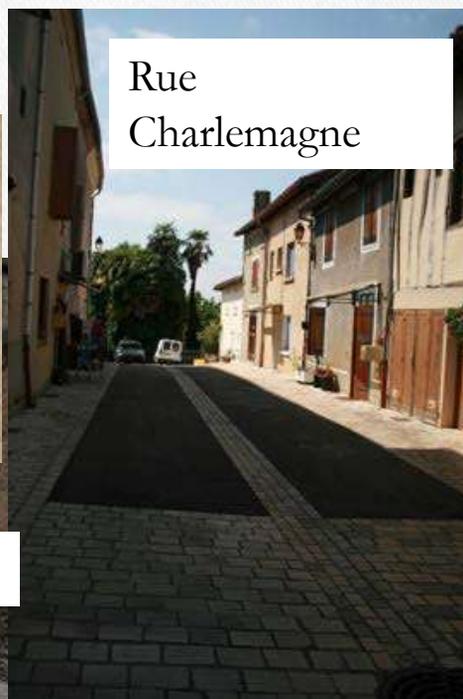
Rue des Cagots



Rue de la Brèche



Rue
Charlemagne



Rue du
Couvent



Constat : de nombreuses rues ont été refaites avec des cheminements pour piétons (matérialisation de trottoirs) quand cela était possible

Cheminements piétonniers

3 Voie restant à traiter

Rue de la Porte du Hourrat



Rue de Gelle



Rue Léonce Couture



Rue Joseph Cappin



Rue du Presbytère



Préconisation : créer un plan avec les cheminements dans le « Vieux Cazaubon » avec des points « intérêt culturel » ou « intérêt touristique »

Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques

1 Espace culturel



Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques

2 Maison des associations



Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques

3

Ancien couvent



Constat :

Propriété privée

Manque d'entretien

Éléments architecturaux remarquables pas mis en valeur

Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques

4

Bien communal situé 3 rue du Couvent



Constat :

- Vieille maison propriété de la mairie depuis 10 ans
- Visite avec la Fondation du patrimoine prévue

Attentions particulières :

- Mettre en valeur les éléments architecturaux
- Réfléchir à la destination du bien : création de salles pour des associations culturelles ou réhabilitation du logement

Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques

Préconisations/ recommandations :

- Identifier les éléments patrimoniaux 3 4
- Créer un parcours dans le « Vieux Cazaubon » avec des points :
 - « intérêt culturel »
 - « intérêt touristique »
- Indiquer l'historique du bâtiment en question et/ou sa destination avec un panneau ou un flash code (parcours touristique numérique)
- Mettre en place une signalétique spécifiquement dédiée à cette thématique
- Communiquer sur ce parcours via le site Internet de la commune et une brochure à l'office de tourisme de Barbotan et dans les offices de tourisme gérés par le Pays d'Armagnac

Vieux Cazaubon Habitat

1 Presbytère – bien communal



Constat :

- Bâtiment peu utilisé (catéchisme et permanence du diocèse)
- Logement avec jardin

Vieux Cazaubon Habitat

2

Reconquête des logements vacants/
traitement des logements dégradés

Rue Charlemagne -
vacance importante



Rue du Couvent -
vacance et logements
dégradés



Constat :

- De nombreux logements vacants et/ou dégradés
- Peu d'attraits pour ces rues dont la chaussée a été refaite récemment par la commune



Rue Labarthe Vacquier-
logements dégradés

Habitat

Projets communaux :

- Reconquérir les logements vacants
 - ORT (opération de revitalisation de territoire) : effet du dispositif De Normandie (défiscalisation pour l'acquisition de logements vacants dans le périmètre)
- Traiter les logements dégradés
 - OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) : aide à la réhabilitation des logements
 - Opération façade dans le cadre de l'OPAH

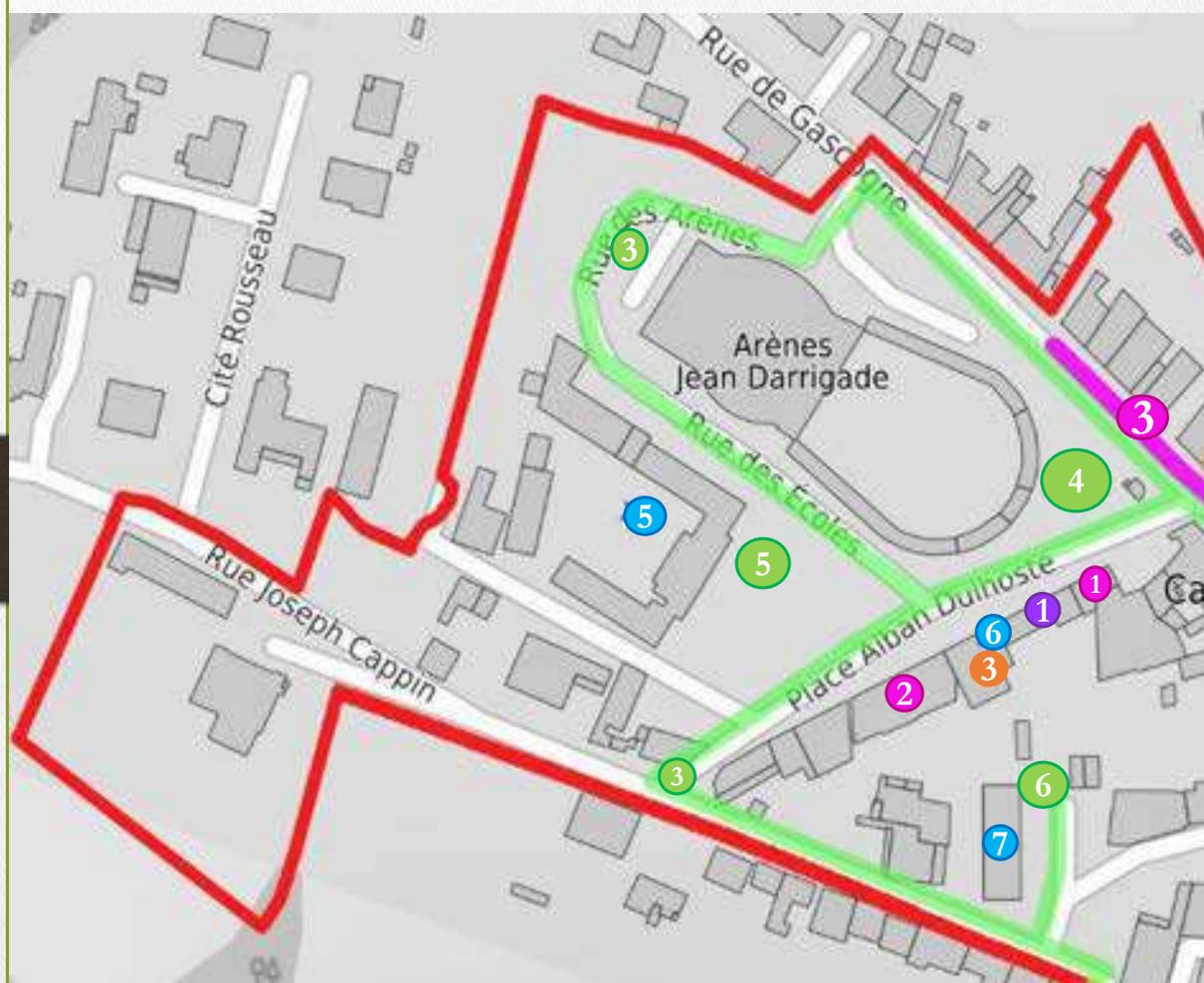
Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Envisager une mixité d'usage au presbytère (une pièce réservée au catéchisme et aux permanences du diocèse et création de logements)
- Contacter les propriétaires des logements vacants pour faciliter leur remise sur le marché
- Créer une base de données « vacance des logements » pour mettre en relation les propriétaires et des acquéreurs potentiels (regard sur les ventes et les projets) cette base servira d'indicateur de suivi à l'action « reconquête des logements vacants »

Localisation des projets

Descriptifs des actions

Zoom 2



— Périètre ORT

- ③** Aménagements de liaisons douces à prévoir
- ④** Aménagements de places prévus ou à prévoir
- ①** Commerces à maintenir et/ou développer
- ③** Ancien axe commercial à revitaliser/ recréer
- ⑤** Projets sur équipements publics/ service public
- ①** Locaux mis à disposition de services médicaux/ paramédicaux
- ⑤** Projets « habitat »

Cheminements piétonniers

3

Voie restant à traiter



Rue Joseph Cappin



Préconisation : créer un cheminement entre les différents pôles culturels et associatifs

Cheminements piétonniers

- 3 Proposition : créer un cheminement piétonnier pour accéder à l'école élémentaire



Intérêts :

- Sécuriser l'accès des piétons
- Faciliter la réorganisation du stationnement et les déplacements
- Repenser les usages de la place devant l'école

Réaménagements de la place Alban Dulhoste

4 Place face aux arènes



Réaménagements de la place Alban Dulhoste

5 Place face aux bâtiments de l'école



Réaménagements de la place Alban Dulhoste

- Constat :
 - Chaussée dégradée
 - Stationnement « anarchique » / absence de marquage
- Projets communaux :
 - Réfection globale et complète de la place
 - Création de voies « douces » (chemins piétonniers sécurisés)
 - Apaisement de la circulation, organisation du stationnement
 - Début des travaux septembre 2023
- Attentions particulières :
 - Repenser les usages de la place pour quelle devienne le « nouveau centre de vie du bourg »
 - Réfléchir à la circulation et au stationnement devant et autour des arènes
 - Végétaliser l'espace et intégrer du mobilier urbain (bancs, candélabres, espaces de jeux face à l'école...)
 - Faciliter la création de terrasses des restaurants/café
 - Développer les commerces/ services dans les RDC des bâtiments communaux
 - Réfléchir à une optimisation de l'utilisation des arènes (marchés, expositions...)

Commerces et services de la place Alban Dulhoste



13- cabinet médical
1^{er} étage relai Alzheimer
2^{ème} étage logement vide

1



7- permanence d'une couturière
9- local des anciens combattants
Étage permanence d'une
assistante sociale de l'Essor



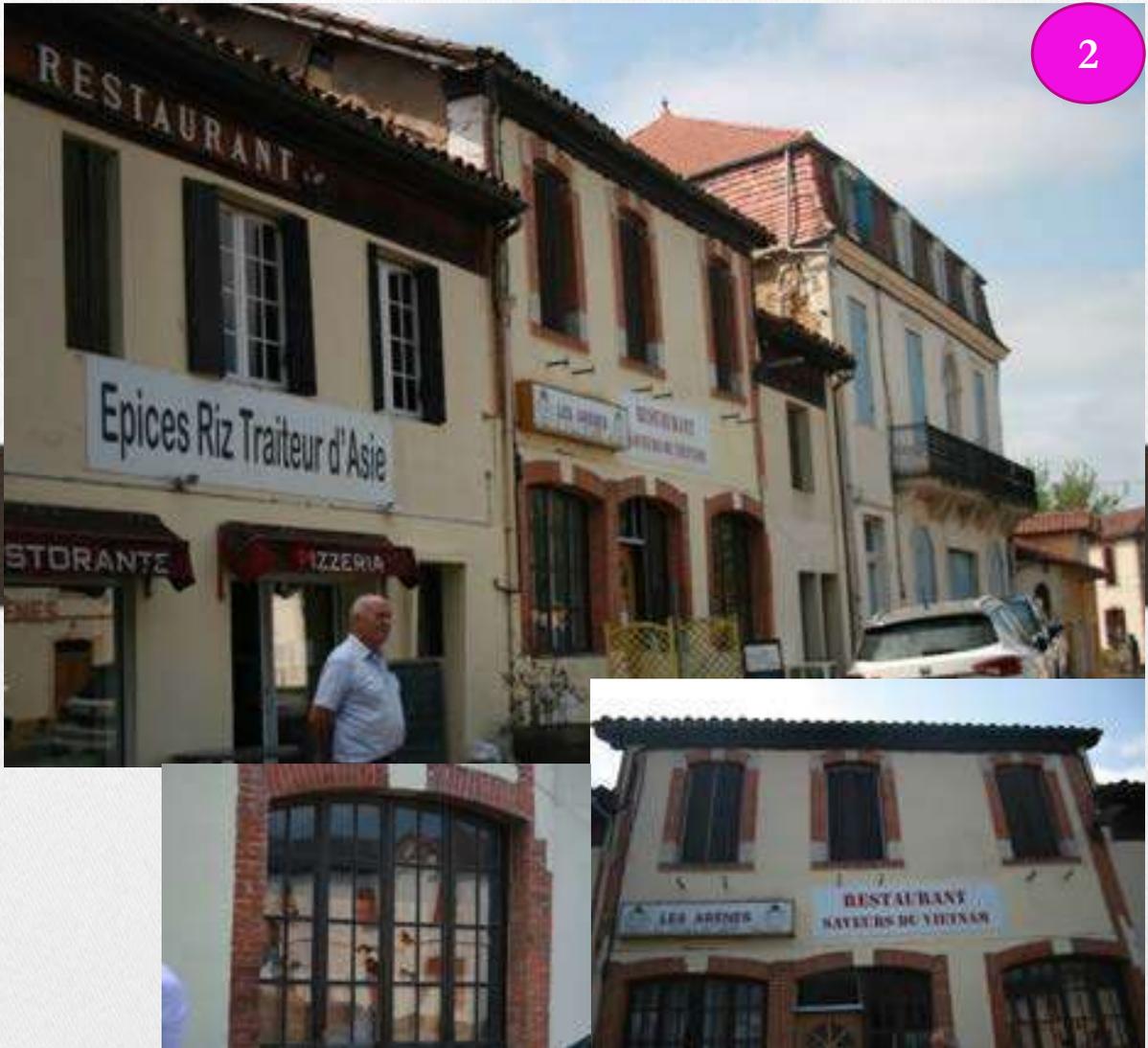
15- La Poste + pôle de services au public

• Constat :

- Bâtiments communaux (7 à 15) avec 1 commerce et des services
- Façades vieillissantes et peu attractives

Commerces et services de la place Alban Dulhoste

2



- Constat :
 - Restaurant / épicerie
 - Devanture chargée/ identification peu claire du type de restaurant
 - Des vitres sont cassées
 - Établissement peu fréquenté

Commerces et services de la place Alban Dulhoste

- Projets communaux :
 - Opération façade commerciale dans le cadre de l'OPAH
- Propositions pour lesquelles la mairie réfléchit :
 - Repenser l'utilisation du local commercial communal ①
 - Créer des commerces en RDC
 - Maintenir les permanences des professionnels médicaux/sociaux
 - Maintenir le cabinet médical ①
 - Réaliser des travaux et installer un ascenseur
 - Maintenir le relai Alzheimer au 1^{er} étage et créer un nouvel espace médical au 2^{ème} étage
 - Transformer le RDC en commerce
 - Maintenir la Poste et le pôle de service au public ⑥
 - Inciter le propriétaire du restaurant à faire des travaux (opération façade) ②
 - Acquérir et démolir la maison brûlée et potentiellement le garage pour offrir la possibilité de créer une terrasse du « Café de la Poste » sur la place, face aux arènes

Place Alban Dulhoste projet habitat

3 Logement au dessus la Poste – bien communal



Constat :

- Logement vacant
- Façades vieillissantes
- Accès indépendant
- Accès direct par la place du Bataillon



Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Réaliser des travaux de rafraîchissement et mise aux normes si besoin
- Louer le logement à l'année

5

École élémentaire



5

École élémentaire

Constat :

- Photo **1**
 - RDC : réfectoire
 - Étage : stockage
- Photo **2**
 - Permanences de la psychologue scolaire
- Photo **3**
 - Appartement : ancien logement utilisé en local de stockage
- Projets communaux :
 - Travaux de rénovation énergétique
 - Optimiser l'utilisation des locaux
- Préconisations :
 - Réaliser un diagnostic pour savoir quels travaux énergétiques engager
 - Définir une meilleure utilisation de l'ensemble du bâtiment
 - Réaliser si besoin une étude de structure du bâtiment pour définir les travaux en vue d'utiliser différemment les étages

Place du Bataillon d'Armagnac



6

Place



7

Local communal occupé par le secours catholique et l'association de patchwork



Place du Bataillon d'Armagnac

- Constat :
 - Stationnement « anarchique » / absence de marquage
 - Peu de signalétique
- Propositions / préconisations :
 - Organiser le stationnement
 - Identifier cette place pour du stationnement
 - Créer un cheminement jusqu'à la place Alban Dulhoste (école et arènes)
 - Identifier le local communal (signalétique)
 - Optimiser l'utilisation du local communal (redéfinir les espaces pour chaque association pour le stockage et mutualiser les espaces « activités » si celles-ci ont lieu sur des créneaux horaires différents)

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

Zoom 3



— Périmètre ORT

③ Aménagements de liaisons douces à prévoir

③ Ancien axe commercial à revitaliser/ recréer

② Immeubles à traiter (vacance+ façades)

⑤ Projets « habitat »

Cheminements piétonniers

3 Proposition : créer un cheminement piétonnier rue de Gelle



Intérêt : Sécuriser l'accès des piétons



Rue de Gascogne



3 Axe commercial à recréer



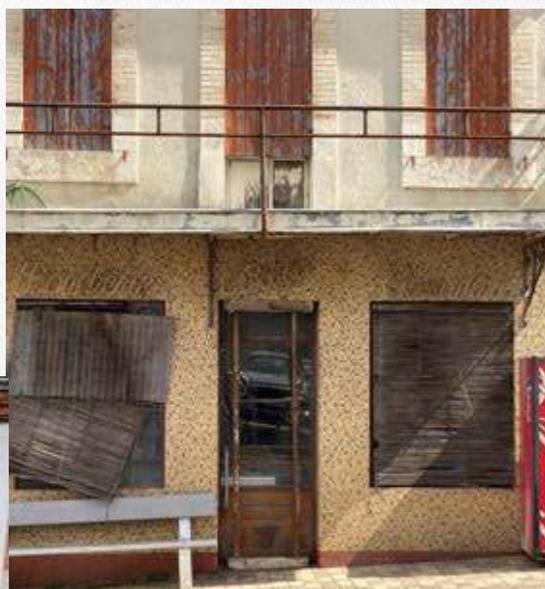
Opération
« Habitat »



2



Rue de Gascogne



3

Rue de Gascogne Commerces

- Constat :
 - Mixité : RDC commercial et logements à l'étage
 - Beaucoup de locaux vacants
 - De nombreux RDC commerciaux déjà transformés en logements
 - Manque d'entretien des bâtiments (dont certains sont dangereux)
- Projets communaux :
 - Maintenir les commerces sur l'axe principal qu'est la rue de Gascogne
 - Faciliter la reprise des commerces vacants
- Attentions particulières / préconisations :
 - Contacter les propriétaires des cellules commerciales vacantes pour connaître leurs intentions
 - Travailler avec le propriétaire du café de la Poste pour développer son activité (seul café du centre bourg) 4
 - Travailler avec « ma boutique à l'essai » pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets
 - Travailler avec la CCI et la CMA pour faciliter la reprise des locaux commerciaux vacants
 - Protéger la destination « commerciale » des RDC de la rue de Gascogne dans le PLU pour éviter la transformation des locaux en logements

Rue de Gascogne Habitat

Projets communaux :

- Reconquérir les logements vacants
 - ORT (opération de revitalisation de territoire) : effet du dispositif De Normandie (défiscalisation pour l'acquisition de logements vacants dans le périmètre)
- Traiter les logements dégradés
 - OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) : aide à la réhabilitation des logements
 - Opération façade dans le cadre de l'OPAH

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Conserver au maximum la mixité des locaux : commerce en RDC et logement à l'étage
- Contacter les propriétaires des logements vacants pour faciliter leur remise sur le marché
- Créer une base de données « vacance des logements » pour mettre en relation les propriétaires et des acquéreurs potentiels (regard sur les ventes et les projets) cette base servira d'indicateur de suivi à l'action « reconquête des logements vacants »

4 Ancienne gendarmerie



4 Ancienne gendarmerie



Arrière du
bâtiment et jardin



4

Ancienne gendarmerie

Constat :

- Bâtiment communal vacant
- Éléments architecturaux à conserver ou mettre en valeur
- Arrière du bâtiment présentant des fissures
- Jardin donnant rue du Général Vidalon

Projet communal :

- Traiter l'ancienne gendarmerie
- Créer de l'habitat inclusif

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Réfléchir à la destination du bâtiment (logements, habitat inclusif, commerce, halle...)
- Trouver un porteur de projet

5 Rue de Gascogne
Ilot « Couton »



5-1

5-2

5

Rue de Gascogne Ilot « Couton »

5-1

Maison dégradée - 46 rue de Gascogne
(parcelle AT 108)



5

Rue de Gascogne Ilot « Couton »

5-2

1 rue du Général Vidalon « Les Camélias » -Résidence dégradée
(parcelle AT 109)



5

Rue de Gascogne Ilot « Couton »

Constat :

- 1 maison dégradée et a priori inoccupée
- 1 résidence vétuste de 4 appartements a priori vacants
- Ilot très visible depuis l'axe principal

Projet communal :

- Traiter cet ensemble qui renvoie une mauvaise image du centre bourg
- Créer des logements adaptés à la demande

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Repenser cet ilot dans le cadre de l'OPAH (potentiel volet RU)
- Contacter les propriétaires en amont pour connaître leurs intentions (vente, travaux...)
- Trouver un porteur de projet
- Travailler avec le porteur de projet et intégrer le dessin du nouvel ilot dans la révision du PLU

Eauze

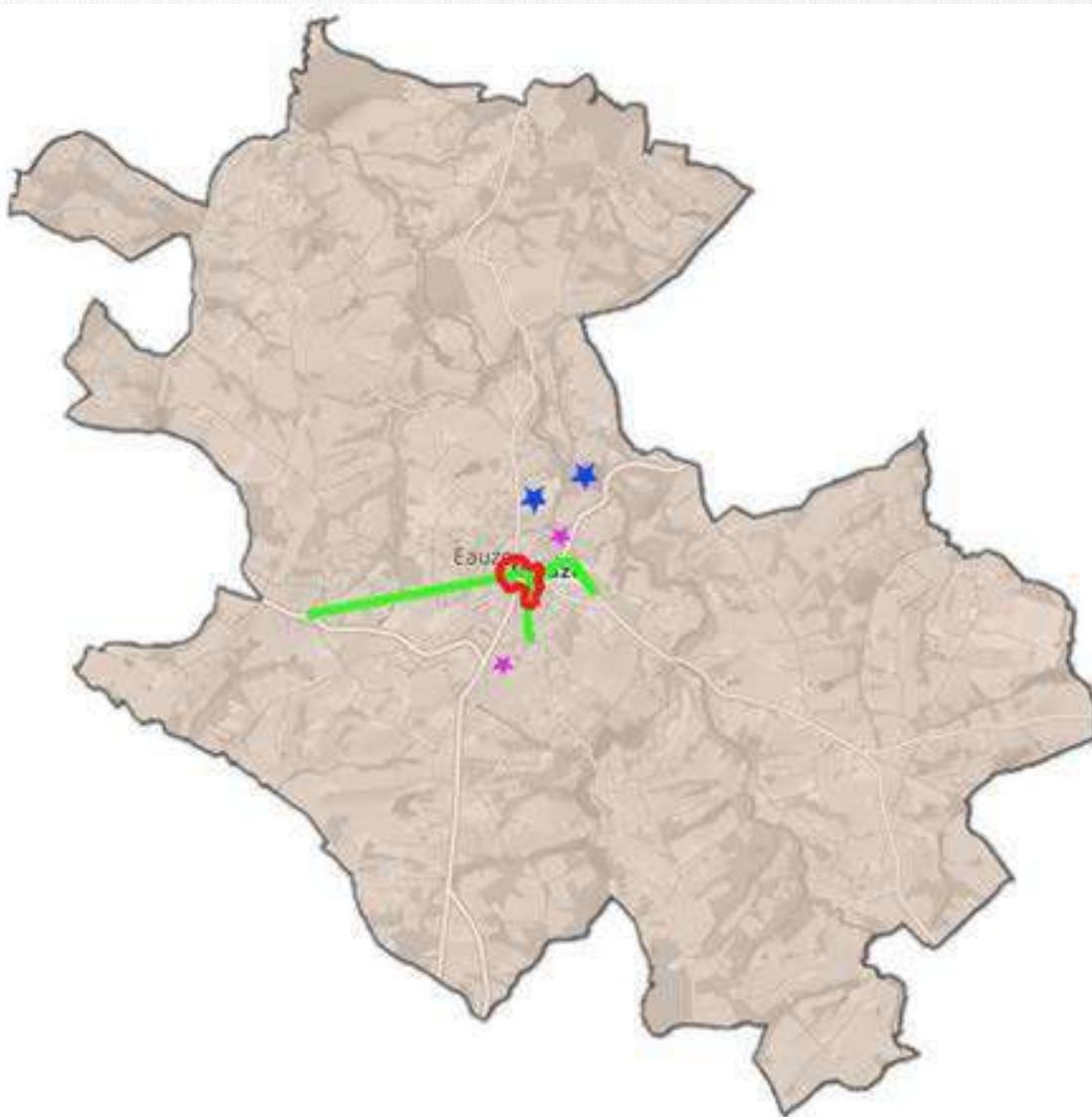
Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Annexe n°1-3

Plan de situation global du périmètre ORT d'Eauze



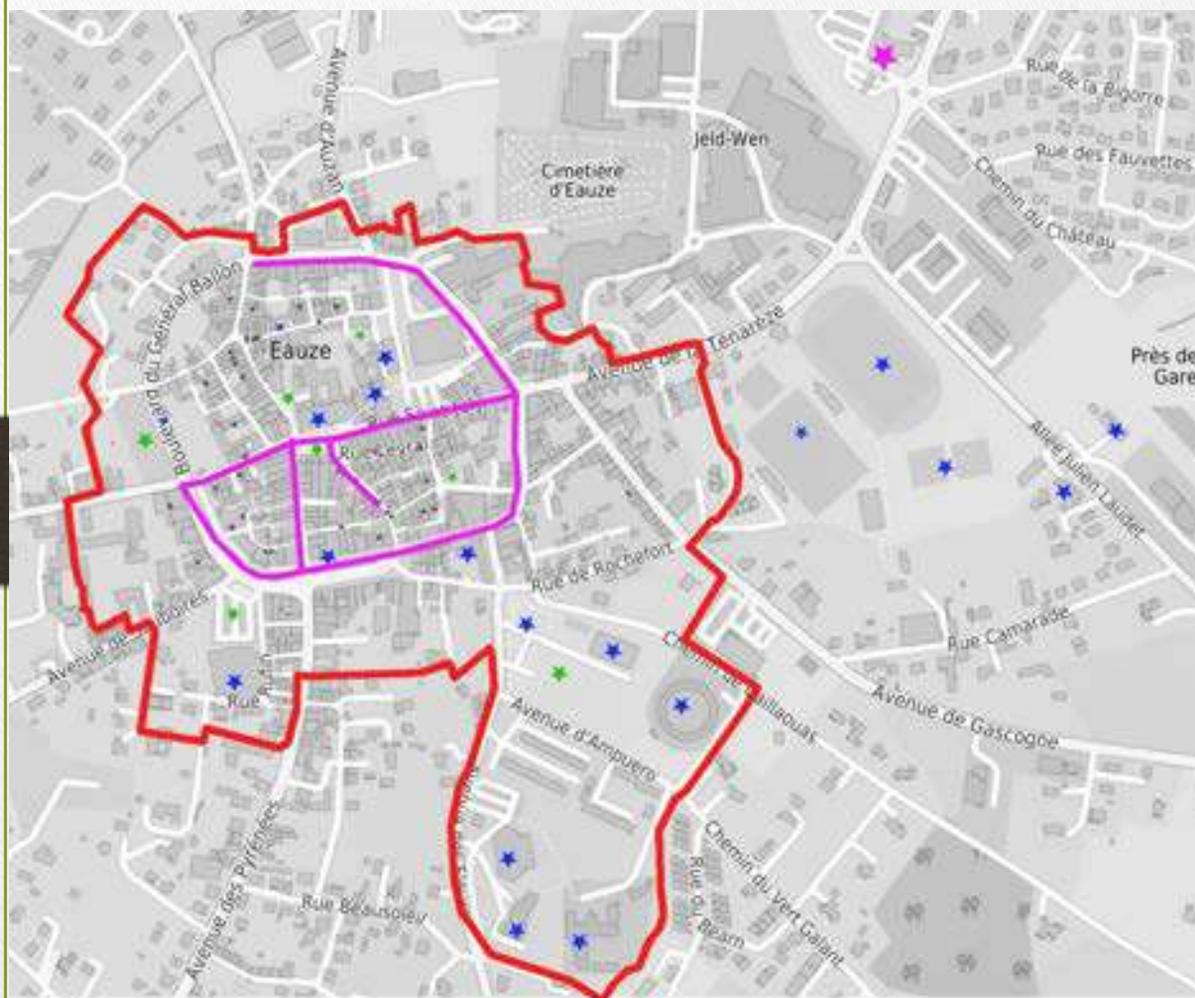
— Périmètre ORT

— Enjeux « espaces publics » : aménagements de liaisons douces en projet

★ Supermarchés

★ Lac de Pouy et Parc Panblan

Diagnostic – Bilan vision « élargie » de la commune



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

— Axes commerciaux

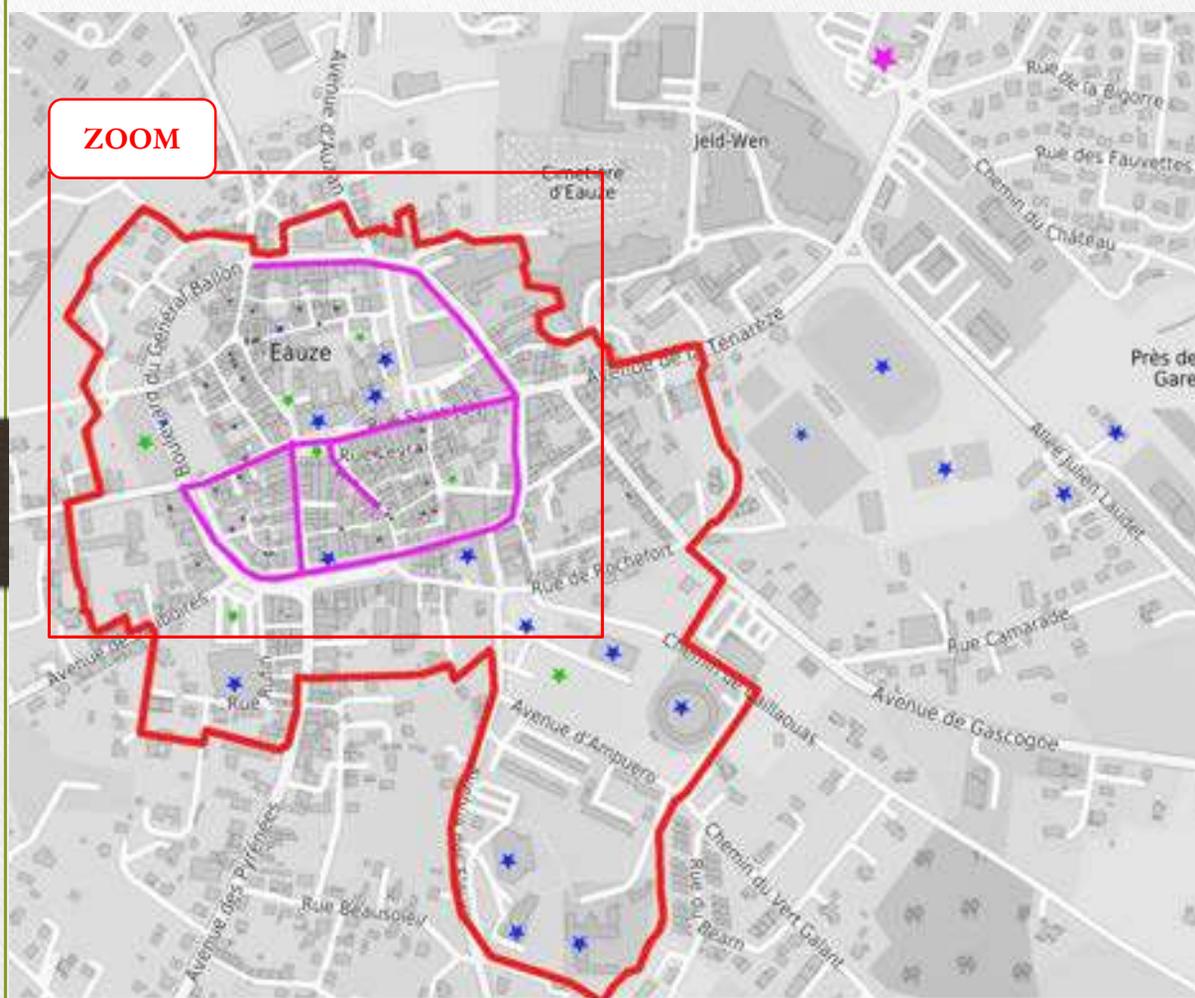
★ Supermarché

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic – Bilan vision « élargie » de la commune



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

— Axes commerciaux

★ Supermarché

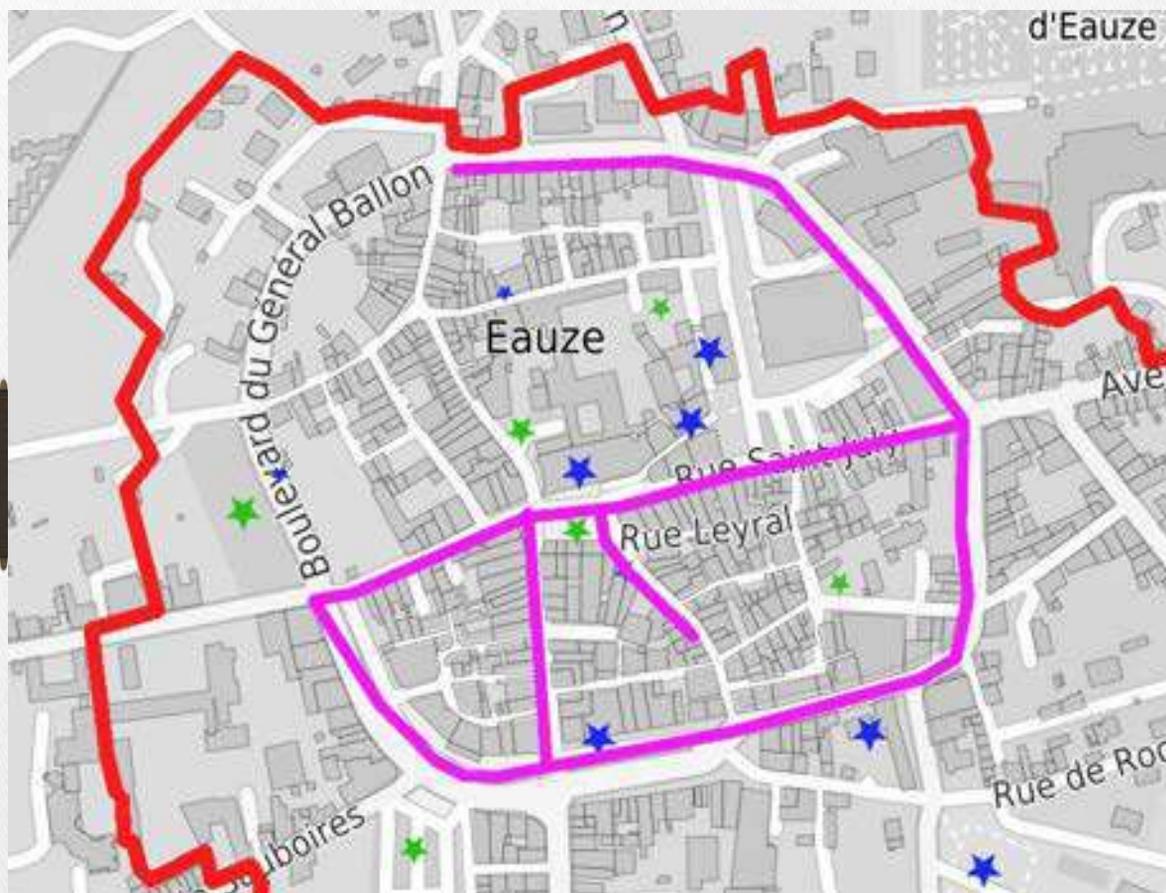
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic – Bilan

Zoom



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

— Axes commerciaux

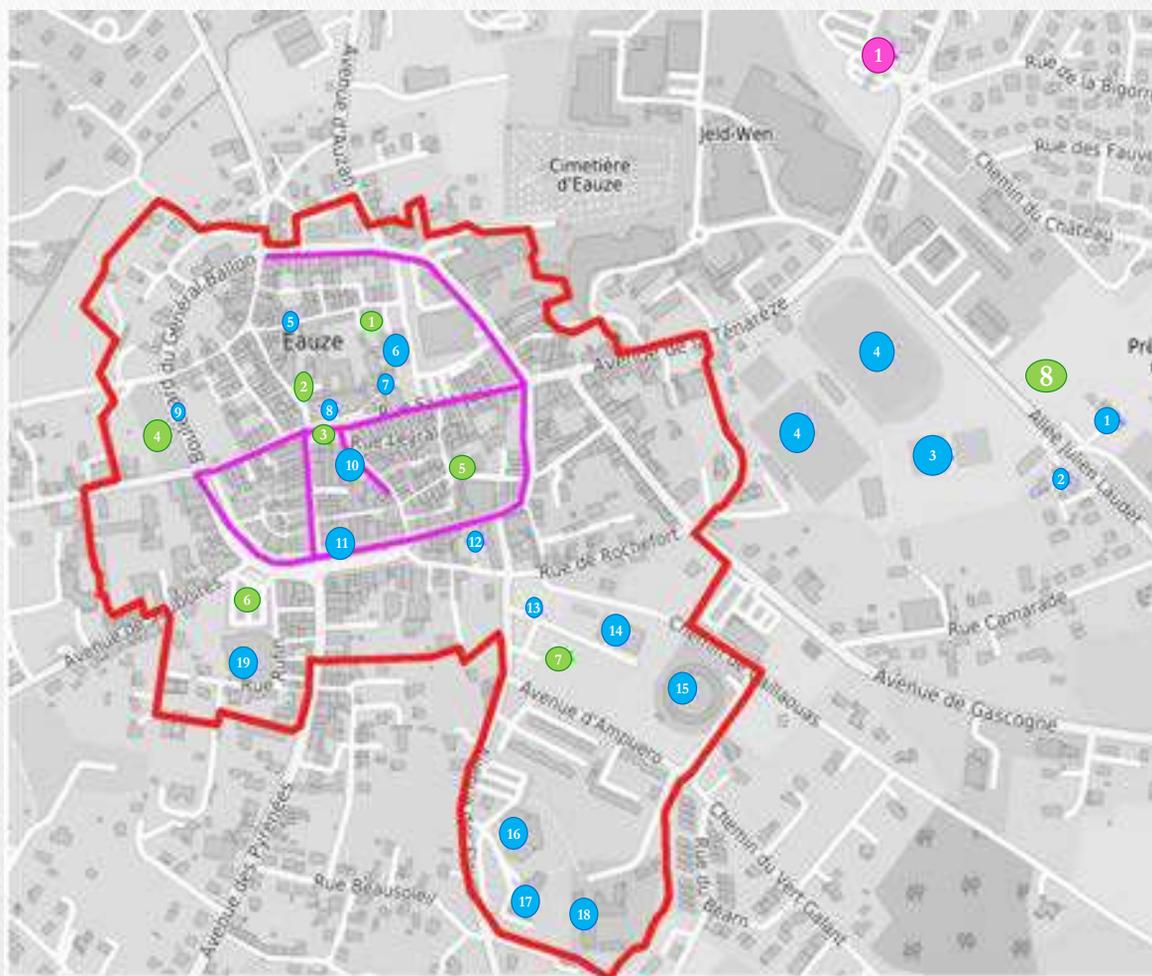
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic périmètre ORT

Détail des équipements/espaces publics hors périmètre ORT

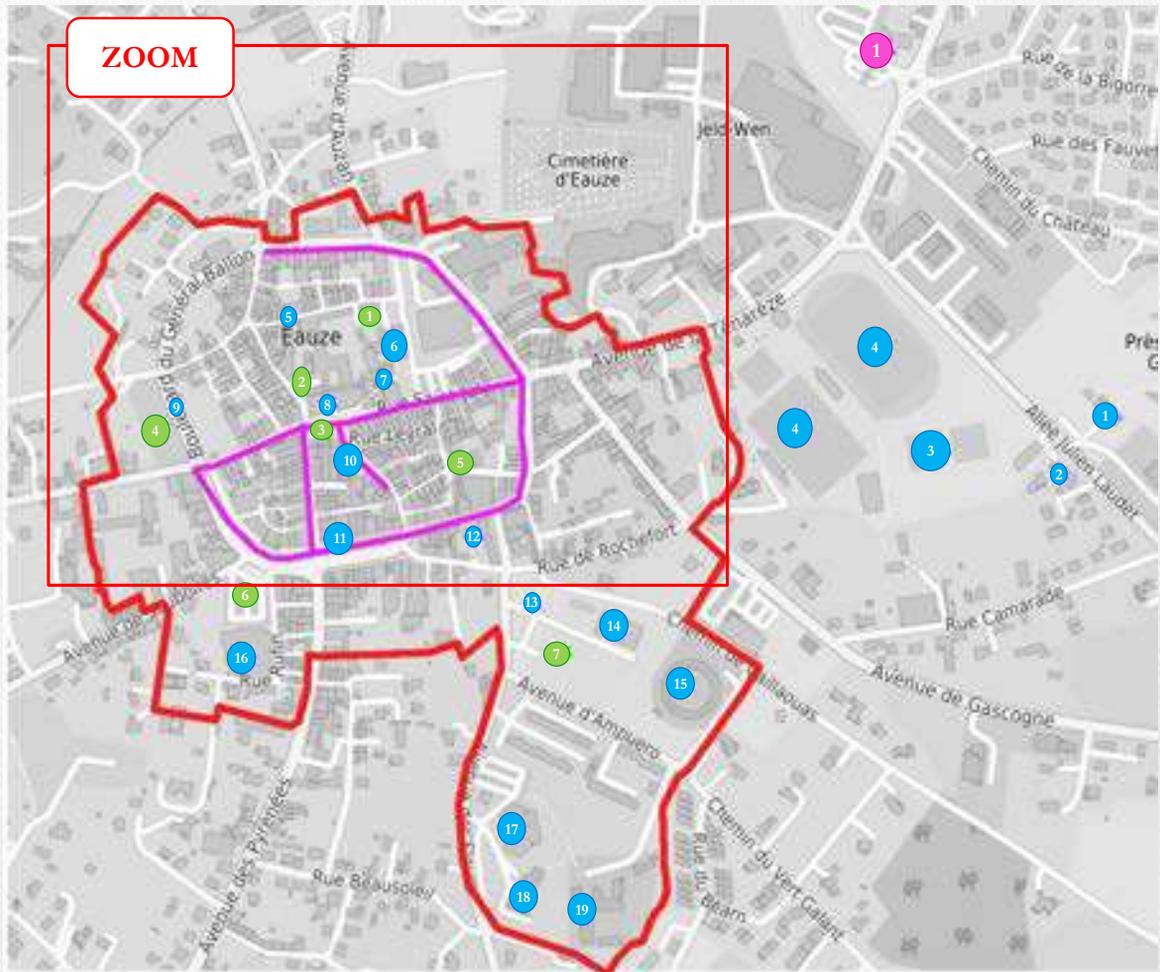


— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| 1 – Jardin de lecture | 5 – La Chapelle et son jardin |
| 2 – Place Saint taurin | 6 – Place Cassin |
| 3 – Place d'Armagnac | 7 – Parking de la Belle Marie |
| 4 – Place du 19 mars 1962 | 8 – « Parking camions » |

Diagnostic périmètre ORT



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

— Axes commerciaux

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Diagnostic périmètre ORT Détail des équipements/espaces publics

★ « Supermarché » :

1 – Centre Leclerc

★ « Équipements publics » :

- 1 – Musée « La Domus »
- 2 – Communauté de communes du Grand Armagnac (locaux administratifs)
- 3 – Terrains de tennis
- 4 – Stades (rugby et football)
- 5 – Maison des Consuls
- 6 – Mairie
- 7 – Musée « Le Trésor d'Éauze »
- 8 – Cathédrale Saint Luperç
- 9 – Toilettes publiques
- 10 – Office de tourisme
- 11 – Cinéma Théâtre
- 12 – Pôle culturel
- 13 – Maison médicale
- 14 – Halle « la Belle Marie »
- 15 – Arènes Nimeño II
- 16 – Salle omnisport Belle Marie
- 17 – École maternelle Beau Soleil
- 18 – École élémentaire Félix Soulès
- 19 – Salle omnisport des anciennes arènes

Diagnostic – Bilan

Zoom



— Périimètre ORT

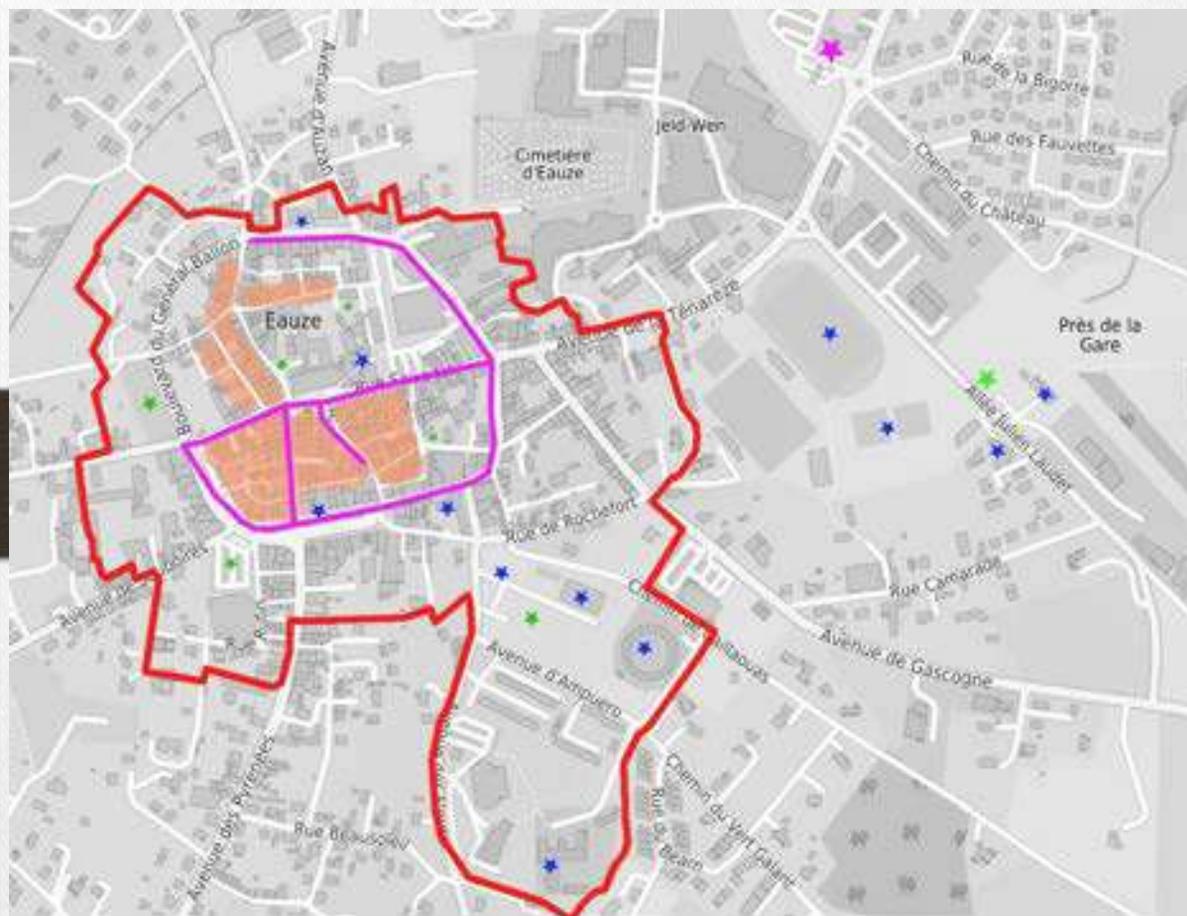
★ « Espaces publics » :

- 1 – Jardin de lecture
- 2 – Place Saint taurin
- 3 – Place d'Armagnac
- 4 – Place du 19 mars 1962
- 5 – La Chapelle et son jardin
- 6 – Place Cassin

★ « Équipements publics » :

- 5 – Maison des Consuls
- 6 – Mairie
- 7 – Musée « Le Trésor d'Éauze »
- 8 – Cathédrale Saint Luperc
- 9 – Toilettes publiques
- 10 – Office de tourisme
- 11 – Cinéma Théâtre
- 12 – Pôle culturel
- 13 – Maison médicale

Identification des enjeux vision élargie de la commune



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

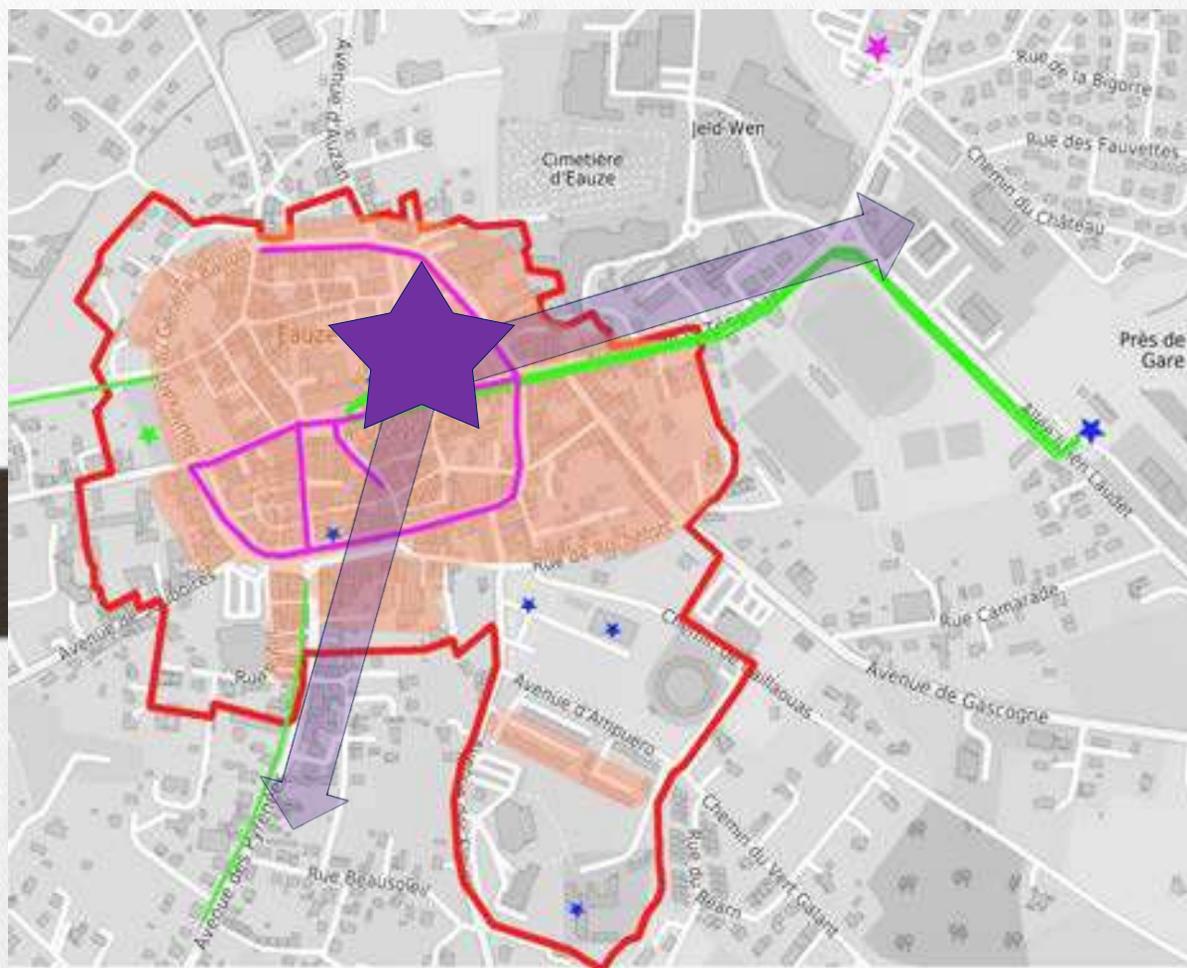
— Enjeux « commerces de proximité » ★ Supermarché

★ Équipements publics

● Enjeux « habitat »

Localisation des projets

vision élargie



— Périmètre ORT

— Projets de liaisons douces

★ Projets « espaces publics » aménagement de la place

— Projets « commerces » / « services »

★ Projets « modernisation d'équipements publics »

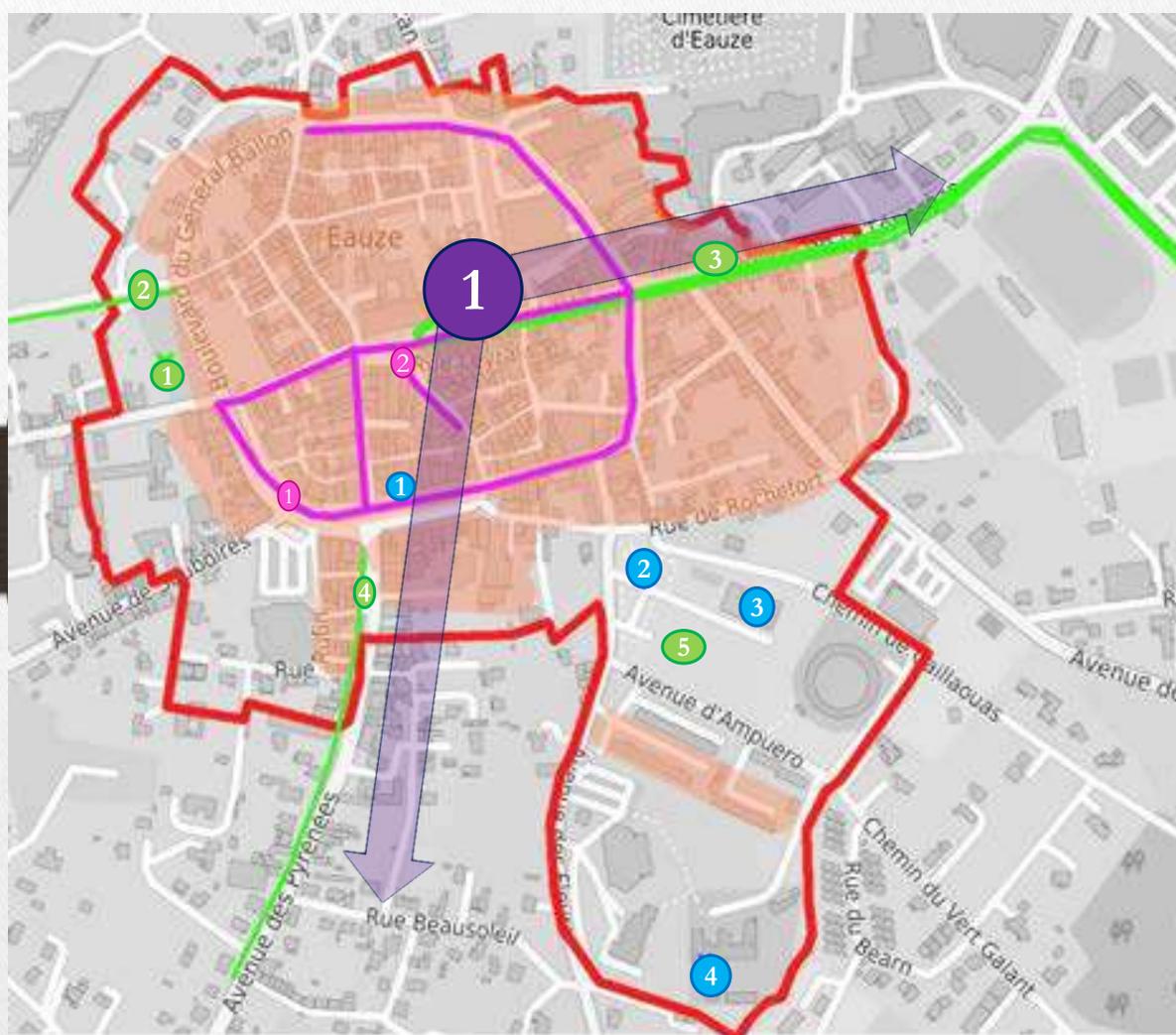
○ Projets « habitat »

★ → Navette de bus

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

(pages suivantes)



Périmètre ORT

① Projets « espaces publics » (places, parking..)

② Projets de liaisons douces

① Projets « commerces » / « services »

① Projets « modernisation d'équipements publics »

① Projets « habitat »

① Navette de bus

1

Aménagement de la place du 19 mars



1

Aménagement de la place du 19 mars

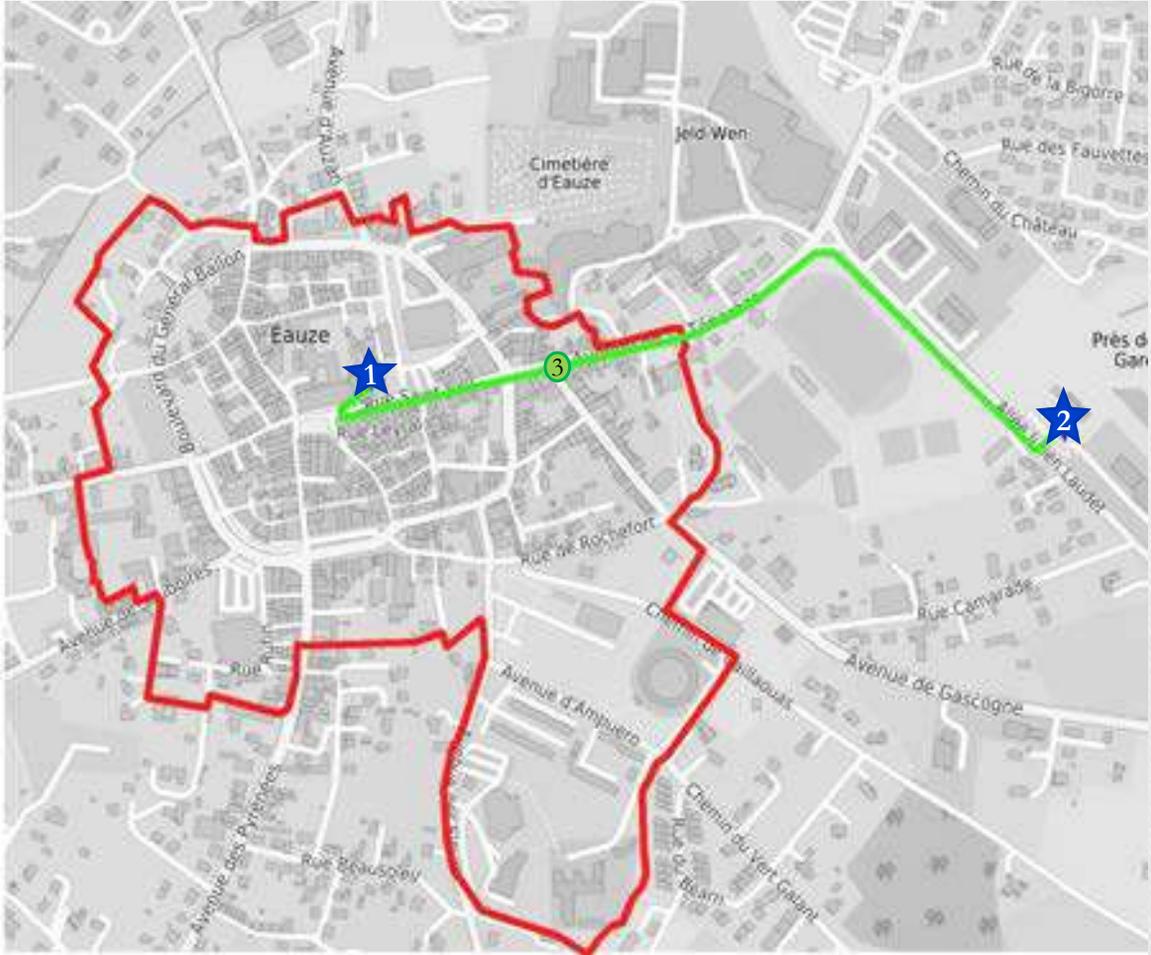
- Constat :
 - Chaussée dégradée
 - Peu d'équipements
- Projet communal :
 - Rénover la place pour un meilleur accueil des exposants du marché
 - Sécuriser les accès piétonniers
 - Offrir un lieu de promenade (le reste de la semaine)
- Attentions particulières / préconisations :
 - Sonder les exposants pour connaître leurs besoins (équipement)
 - Prévoir un ilot de fraîcheur
 - Réfléchir à désimperméabiliser le site

Aménagement des Allées du Fossé Neuf

- Constat :
 - Axe qui dessert le marché le jeudi matin
 - Lien direct avec la place du 19 mars
- Projet communal :
 - Sécuriser les accès piétonniers
 - Offrir un lieu de promenade
- Attentions particulières / préconisations :
 - Réfléchir à désimperméabiliser le cheminement piétonnier et/ou ses abords

3

Aménagement d'une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le Musée du Trésor



-  **Périmètre ORT**
-  **Projet de liaison douce**
-  **Musée du Trésor (dans le périmètre ORT)**
-  **Domus de Cieutat**

3

Aménagement d'une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le Musée du Trésor

- Constat :
 - 2 sites majeurs de l'histoire antique de la commune distants de 1,5 km
 - Les 2 sites accueillent de nombreux visiteurs
- Projet communal :
 - Aménager une liaison douce
 - Créer un cheminement adapté à une unité de visite
 - Offrir un lieu de promenade
- Attentions particulières / préconisations :
 - Définir le ou les parcours entre les 2 sites
 - Parcours le plus direct
 - Parcours touristique « agrémenté » permettant aux visiteurs de découvrir le patrimoine architecturale de la commune
 - Intégrer un volet paysager au parcours
 - Veiller à ne pas augmenter l'artificialisation des sols pour ce nouvel aménagement

4

Aménagement d'un chemin piétonnier sur l'Avenue des Pyrénées

- **Projet communal :**
 - Aménagement technique et paysager du chemin piétonnier entre le rond-point et le cœur de ville
 - Offrir un accès sécurisé pour accéder aux commerces de l'Avenue des Pyrénées
 - Traiter les réseaux électriques

- **Projet réalisé en 2021 :**
 - Partenaires techniques : CD32, SAT32, SDEG, ENEDIS
 - Partenaire financier : Région Occitanie

5

Aménagements du parking La Belle Marie réalisés en 2020-2021



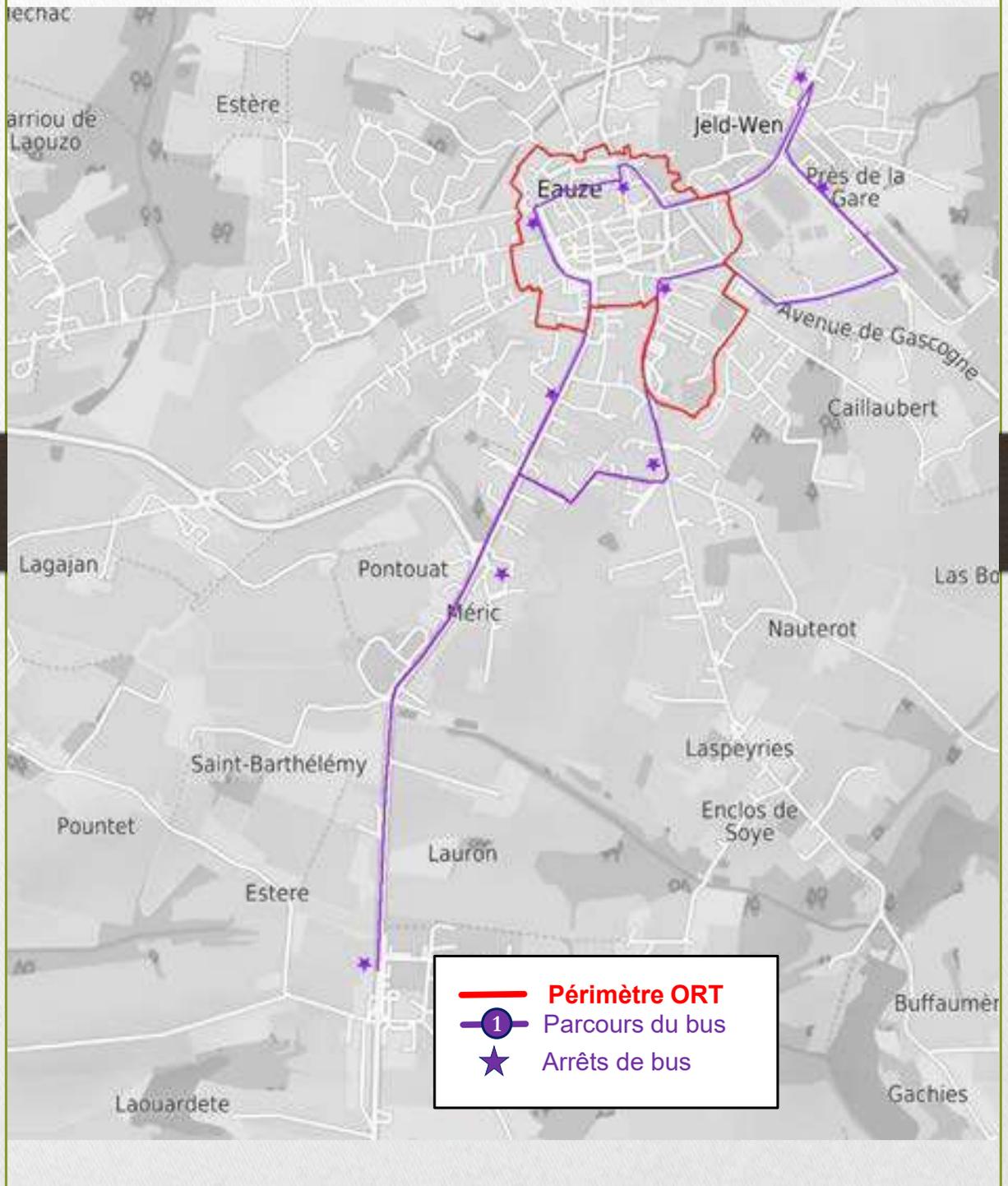
5

Enjeux / Actions à développer La Belle Marie

- Enjeux :
 - Emplacement stratégique :
 - Grand espace de stationnement
 - À l'entrée du centre ville
 - Accès facilité aux commerces de proximité
 - Parking des arènes (lieu de manifestations, équipement culturel et touristique), de la maison médicale, de la halle Belle Marie (foires au gras)
 - Point de départ de la navette
- Actions à développer :
 - Matérialiser des cheminements piétonniers vers le groupe scolaire
 - Matérialiser la proximité des commerces, des équipements culturels et touristiques (panneaux en temps de marche)

1

Mise en place d'une navette pour relier les points d'intérêts de la ville



1

Mise en place d'une navette

- Constat :
 - Des équipements communaux (maison de la santé, Mairie, Musée, Place du marché) dans le centre ancien
 - Mais d'autres sont plus éloignés (Domus d'Élusa, groupe scolaire)
 - Des supermarchés excentrés du centre bourg
- Projet communal :
 - Mettre en place une navette gratuite 2 matinées par semaine
 - Maintenir ce service
 - Investir dans un bus électrique
- Attentions particulières / préconisations :
 - Sonder les usagers du service
 - Définir les besoins des entreprises/commerces/services publics tant pour les clients/usagers que pour les agents afin de proposer un transport adapté
 - Chercher des financements pour l'acquisition de véhicules
 - Réfléchir à développer ce service (jours, horaires) et à son financement

Relier les points d'intérêts de la ville par la mise en place d'une navette

LES HORAIRES DE PASSAGE

	9h	10h	11h	12h
MAISON MÉDICALE	9h05	10h05	11h05	12h05
DONUS D'ÉLUSA	9h10	10h10	11h10	12h10
ÉLÉCLERC	9h15	10h15	11h15	12h15
MAIRE	9h25	10h25	11h25	12h25
PLACE DU MARCHÉ	9h30	10h30	11h30	12h30
AVENUE DES PYRÉNÉES	9h35	10h35	11h35	12h35
MAISON DE LA VIGNE	9h40	10h40	11h40	12h40
LIDL	9h45	10h45	11h45	12h45
AVENUE DES FLEURS	9h50	10h50	11h50	12h50
PLACE DE LA LIBERTÉ				

NAVÉOZ est un service mis en place par la ville d'Éauze

MAIRIE D'EAUZE
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
32 898 EAUZE

STANDARD : 05 62 09 83 30
FAX : 05 62 09 79 20
MAIL : SG@MAIRIE-EAUZE.FR
SITE INTERNET : WWW.MAIRIE-EAUZE.FR

NAVÉOZ
LA VILLE A ÉLUÉ NAVÉOZ VOTRE MOYEN DE DÉPLACEMENT

ÉAUZE
VILLE FACILE À VIVRE

Service de Navette gratuite mis en place par la ville d'Éauze

Le Mot du Maire

Comme nous nous y étions engagés dans notre programme lors des dernières élections municipales nous sommes heureux de mettre en place un service de navette gratuite afin de faciliter la mobilité des Élusates pour se rendre sur les points d'intérêts de notre ville. Ce nouveau service vous permettra, deux matinées par semaine (dans un premier temps), de faciliter vos déplacements. Si la première phase de test est concluante, le minibus de la commune sera remplacé par une navette électrique pour toujours plus de confort et une empreinte écologique réduite. Eauze continue de se transformer, d'innover et d'avancer pour vous faciliter la vie. NAVÉOZ, la navette Élusate à votre service.

Michel GABAS
Maire d'Eauze
Conseiller Départemental
Président du Pays d'Armagnac

TROUVEZ ET CHOISISSEZ VOTRE ARRÊT

CENTRE VILLE - ZONES COMMERCIALES - PÉRIPHÉRIE

MAISON MÉDICALE	AVENUE DES PYRÉNÉES
DONUS D'ÉLUSA	MAISON DE LA VIGNE
ÉLÉCLERC	LIDL
MAIRE	AVENUE DES FLEURS
PLACE DU MARCHÉ	PLACE DE LA LIBERTÉ

INFO MAIRIE
05 62 09 83 30

Phase 1
MARDI & JEUDI
9H - 13H

NAVÉOZ

1

Maintenir les commerces du centre ville

- Constat :
 - Mixité : RDC commercial et logements à l'étage
 - Quelques locaux vacants
- Projets communaux :
 - Maintenir les commerces sur ces axes principaux :
 - Tour de ville
 - Rue Saint July
 - Rue Dupeyron
 - Rue Robert Daury
 - Faciliter la transmission en cas d'arrêt de l'activité
- Attentions particulières / préconisations :
 - Contacter les propriétaires pour connaître leurs intentions
 - Travailler avec « ma boutique à l'essai » pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets
 - Travailler avec la CCI et la CMA pour faciliter la reprise des locaux commerciaux vacants
 - Protéger la destination « commerciale » des RDC de la rue de Gascogne dans le PLU pour éviter la transformation des locaux en logements

- Constat :
 - Mixité : RDC commercial et logements à l'étage
 - Beaucoup de locaux vacants
 - Quelques commerces transformés en logement
- Projets communaux :
 - Dédier cette rue à une thématique commerciale : artisanat d'art
 - Faciliter la reprise des cellules commerciales
- Attentions particulières / préconisations :
 - Contacter les propriétaires pour connaître leurs intentions
 - Travailler avec « ma boutique à l'essai » pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets
 - Travailler avec la CCI et la CMA pour faciliter la reprise des locaux commerciaux vacants
 - Protéger la destination « commerciale » des RDC de la rue de Gascogne dans le PLU pour éviter la transformation des locaux en logements



Rénovation du cinéma-théâtre

- Constat :
 - Équipement communal accueillant le cinéma et le théâtre avec une troupe et une école
 - Programmation culturelle riche et variée
 - Bâtiment vieillissant
- Projets communaux :
 - Rénover le bâtiment (isolation, façade)
 - Adapter le lieu aux besoins du territoire
 - Réorganiser les espaces
- Attentions particulières / préconisations :
 - Définir précisément les besoins des utilisateurs
 - Réaliser un diagnostic thermique pour identifier et prioriser les travaux
 - Solliciter des aides pour la rénovation énergétique du bâtiment

2

Développement de la maison médicale



- Projet communal :
 - Créer un cabinet dentaire (2023)
 - Agrandir le bâtiment



Halle de la Belle Marie

- Constat :
 - Marché au gras en hiver
 - Salle peu exploitée
 - Grand parking
 - À côté des arènes
- Pistes d'action :
 - Rénover le bâtiment
 - Optimiser son utilisation
- Projet communal :
 - Maintenir le marché au gras
 - Créer dans ce bâtiment une « Halle circuits courts »

Groupe scolaire

- Constat :
 - Groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire)
 - Salle de sport à proximité

- Projets communaux :
 - Rénover le bâtiment de l'école élémentaire Félix Soulès
 - Créer une cuisine centrale sur le site

Projets Habitat

Projets communaux :

- Reconquérir les logements vacants
 - ORT (opération de revitalisation de territoire) : effet du dispositif De Normandie (défiscalisation pour l'acquisition de logements vacants dans le périmètre)
- Traiter les logements dégradés
 - OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) : aide à la réhabilitation des logements privés
 - Opération façade dans le cadre de l'OPAH
 - Rénovation des immeubles de l'office public Habitat Gers « Cité de la Belle Marie »
 - Permis de louer

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Conserver au maximum la mixité des locaux : commerce en RDC et logement à l'étage
- Contacter les propriétaires des logements vacants pour faciliter leur remise sur le marché
- Créer une base de données « vacance des logements » pour mettre en relation les propriétaires et des acquéreurs potentiels (regard sur les ventes et les projets) cette base servira d'indicateur de suivi à l'action « reconquête des logements vacants »
- Lancer le permis de louer :
 - Définir les périmètres, les objectifs et les partenaires en amont
 - communiquer auprès des professionnels de l'immobilier et des propriétaires bailleurs

Estang

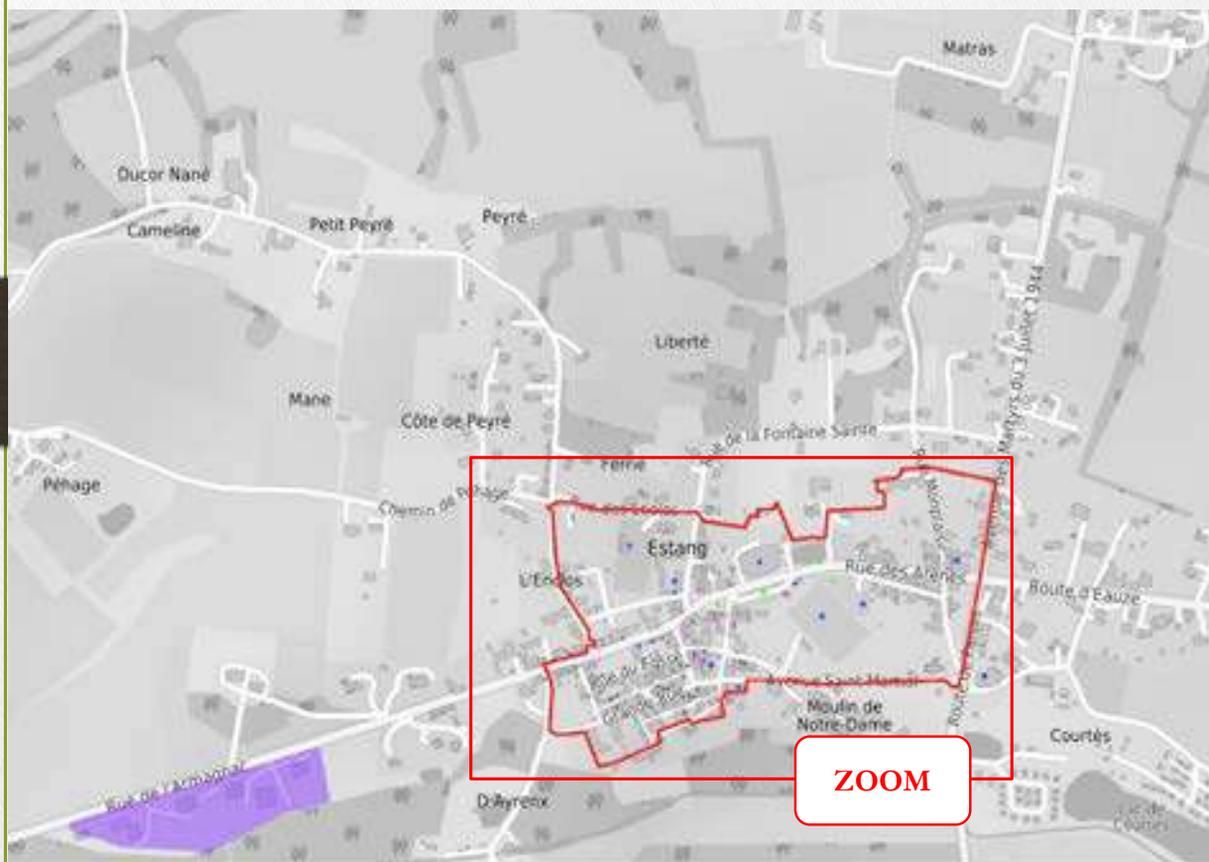
Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Annexe n°1-4

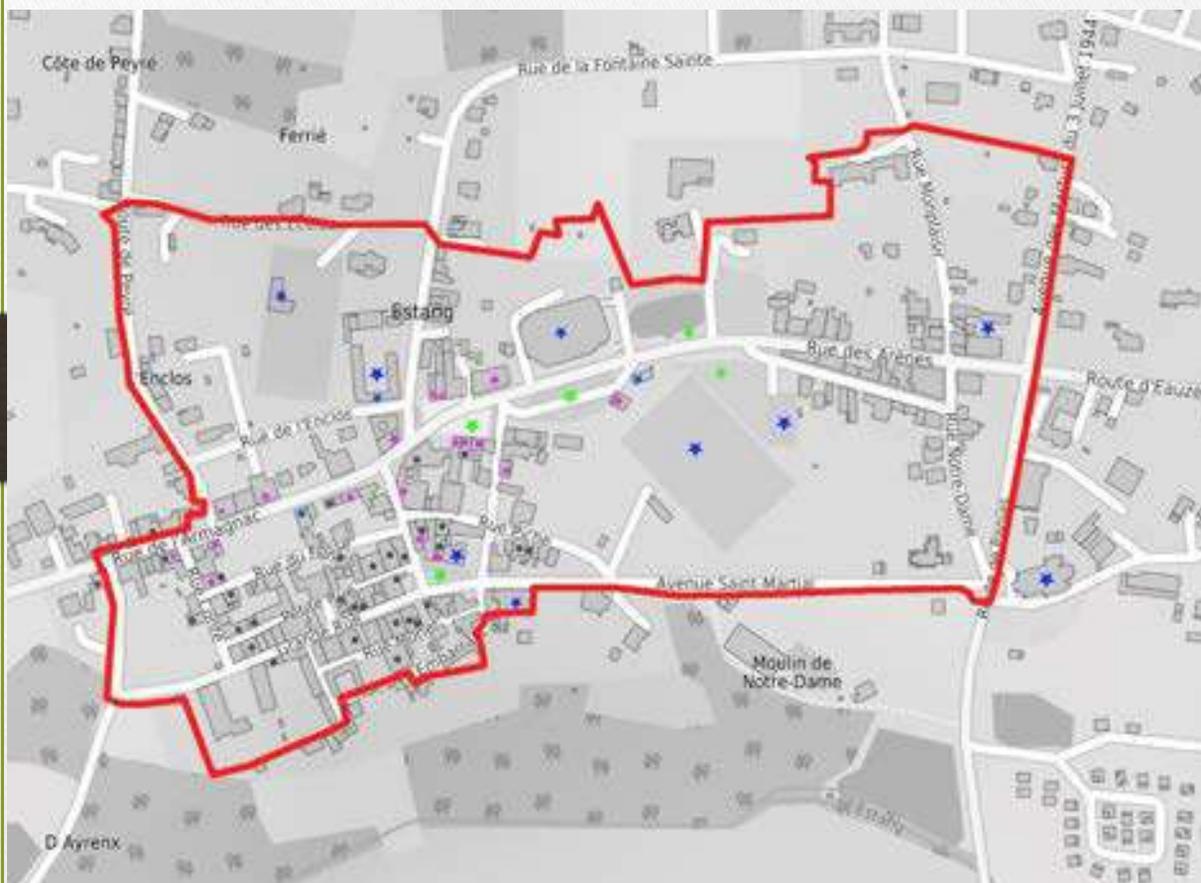
Diagnostic – Bilan vision « élargie » de la commune



— Périmètre ORT

- ★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg
- ★ Commerces/services ● Commerces vacants ● Zone artisanale
- ★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- Logements vacants

Diagnostic périmètre ORT

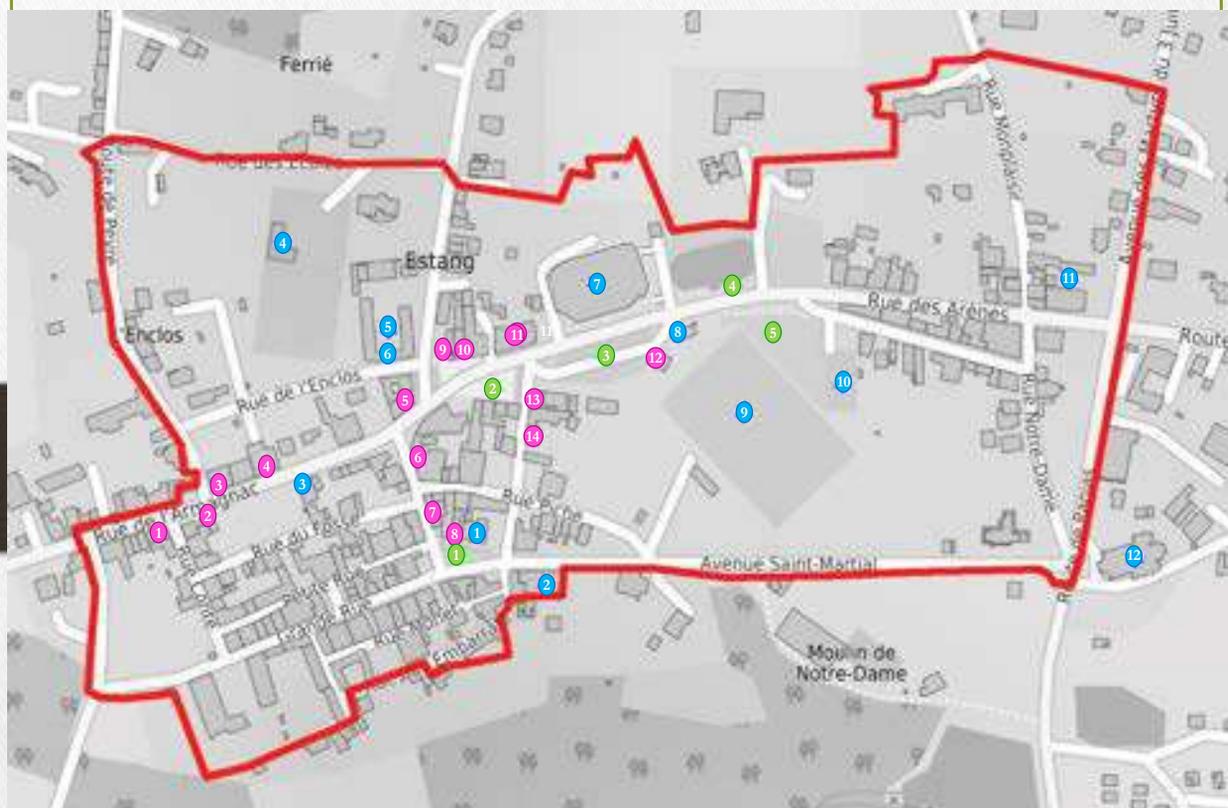


— Périmètre ORT

- ★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg
- ★ Commerces/services ● Commerces vacants
- ★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public
- Logements vacants

Diagnostic périmètre ORT

Détail des équipements/ commerces



— Périmètre ORT

★ Commerces/services :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| 1 – Bureau de tabac | 8 – L'Estang Tif (salon de coiffure) |
| 2 – Boucherie Blanleuil | 9 – Boulangerie Julien's |
| 3 – Pharmacie | 10 – Boucherie Deyries |
| 4 – Épicerie l'Estanguette | 11 – Hôtel restaurant le Commerce |
| 5 – Taxi ambulance | 12 – Épicerie Au Delicatessen |
| 6 – Ka-pizza | 13 – Salon de coiffure |
| 7 – Antiquité/ expo | 14 – Tapisserie d'ameublement |

Diagnostic périmètre ORT

Détail des équipements/ commerces



— Périmètre ORT

★ « Équipements publics » :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1 – Mairie, agence postale | 6 – L'Estangraff |
| 1 – CIAS | 7 – Arènes Jean Bartherotte |
| 2 – École de musique | 8 – WC publics |
| 3 – SETA | 9 – Stade |
| 4 – Maison médicale | 10 – Tennis |
| 5 – groupe scolaire | 11 – Maison des associations |
| 5 – ALAE / ALSH | 12 – Église |

★ « Espaces publics » :

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| 1 – Place Roger Bon | 3 – Place du Pesqué (parking) |
| 2 – Place du 4 septembre | 4 – Étang du Pesqué |
| | 5 – Square du 19 mars 1962 |

Identification des enjeux périmètre ORT



— Périmètre ORT

★ Enjeu « espaces publics » contribuant à une modernisation du centre bourg (places, carrefours..)

★ Enjeux touristiques, culturels, de loisirs ou service public

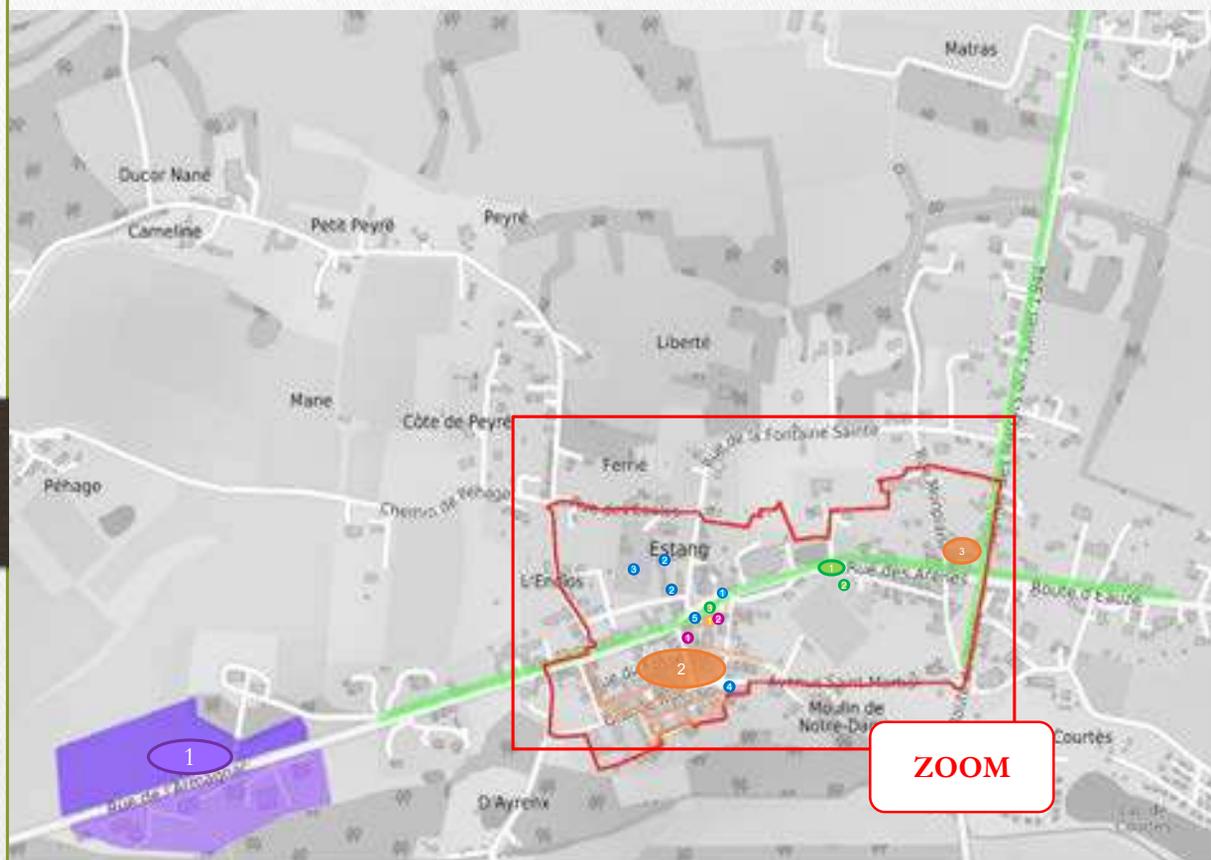
— Enjeux « commerce » (● cellules commerciales/services)

— Enjeux « habitat »

● Logements vacants

Localisation des projets

Descriptifs des projets / actions (pages suivantes)



— Périimètre ORT

① Projet « espaces publics » : sécurisation de la traversée du village

① Projets « équipements publics »

① Projets « commerces » / « services »

① Projets « habitat »

① Projet d'extension de la zone artisanale

Artisanat

1 Extension de la zone artisanale

- La mairie a pour projet d'étendre la zone artisanale de l'autre côté de la route
 - Tous les lots de la zone existante sont occupés
 - Il y a des demandes d'artisans
 - La mairie souhaite installer une station service sur la commune. En effet Estang est située sur l'axe Villeneuve de Marsan – Éauze et il n'y a pas de stations sur toute cette distance.
 - Le SCoT de Gascogne a identifié la commune comme « pôle de proximité »
-
- Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :
 - Prévoir l'intégration de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - Intégrer le projet dans le futur document d'urbanisme
 - Travailler avec le Conseil Départemental du Gers pour prévoir un aménagement sécurisé de la voie pour desservir les deux côtés de route

1

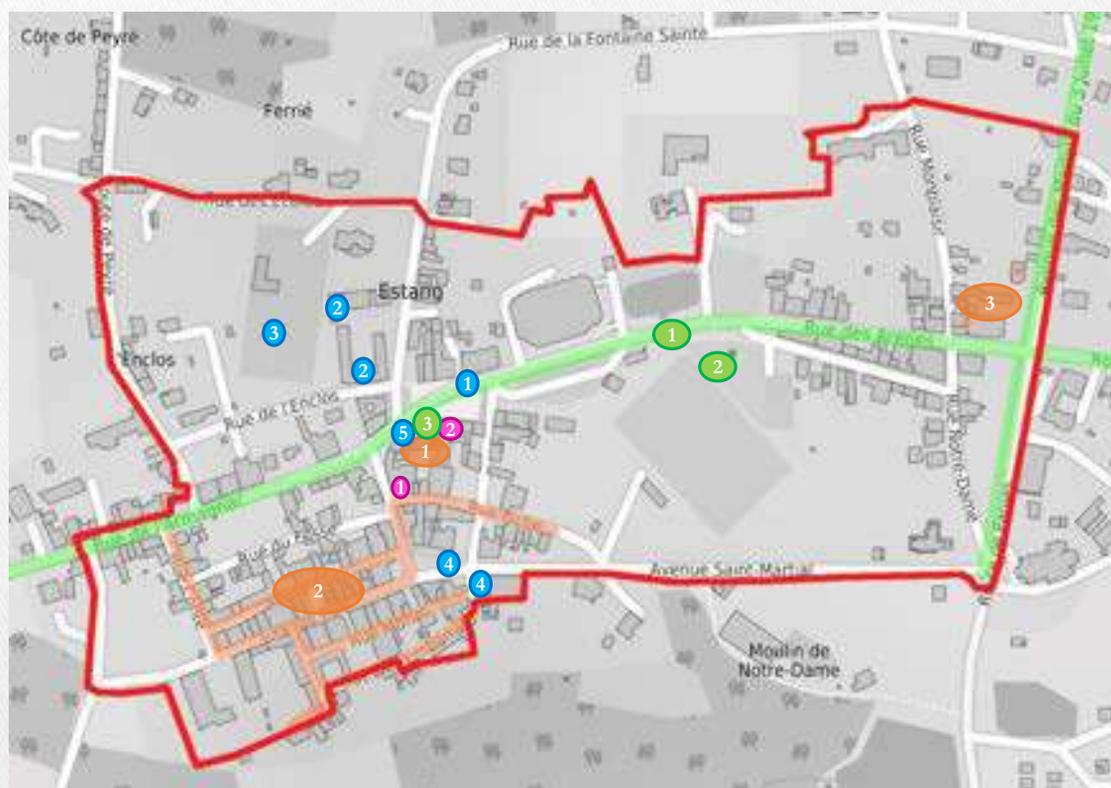
Aménagements et mise en sécurité de la traversée du bourg (RD 30)

- Projets communaux :
 - Mise en sécurité avec aménagement de la route départementale (RD 30)
 - Apaisement de la circulation

- Attentions particulières :
 - Réflexion sur la circulation
 - Végétalisation et intégration paysagère à prévoir
 - Étude préalable à mener avec le service voirie du Conseil Départemental

Localisation des projets

Descriptifs des projets / actions (pages suivantes)



— Périimètre ORT

- ①** Projet « espaces publics » : sécurisation de la traversée du village
- ②** Projet d'aménagement du square
- ①** Projets « équipements publics »
- ③** Projets « commerces » / « services »
- ④** Projets « habitat »

2

Aménagements du square du 19 mars 1962

- **Projet communal :**
 - Remplacer les jeux pour enfants devenus obsolètes
 - Installer de nouvelles tables de pique-nique et un grand banc pour les visiteurs dans un espace ombragé



- **Attentions particulières :**
 - Intégration paysagère à prévoir
 - Conservation des arbres
 - Demande de financements (Région Occitanie)

1

Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques

- Projet communal :
 - Installer des bornes de recharge rapide
 - Proposer un nouveau service
 - Une borne est envisagée devant ou à côté de l'hôtel



- Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :
 - Une borne est envisagée devant ou à côté de l'hôtel
 - Se rapprocher du syndicat département « Territoire d'énergie Gers » ou d'EDF pour la mise en place de bornes de recharge rapides (30-350 kW) qui n'existent pas sur le territoire de la CCGA

2

Groupe scolaire

- **Projet communal et intercommunal :**
 - « École numérique »
 - Équiper la cantine
 - Étendre l'ALSH/ALAE (extension entre l'ALAE et le préau)
 - Changer le mode de chauffage de l'école
 - Isoler les plafonds de l'école
 - Mettre en place le dispositif « un fruit, un enfant »
 - Mettre en place le projet « l'Estangraff »



- **Attentions particulières :**
 - Travailler avec la CCGA et les associations pour définir les besoins
 - Financements : CAF, Région, CCGA, PETR, État

3

Maison médicale

- **Projet communal :**
 - Créer une maison médicale (2022)
 - Prévoir une borne de recharge pour véhicules électriques
 - Compléter l'offre de services/ soins de la maison médicale :
 - dentiste
 - opticien



- **Démarches :**
 - Conventionner avec le département et la Croix rouge pour bénéficier du service « cabinet dentaire itinérant » (stationnement du bus sur le parking)
 - Contacter Optical Center pour prévoir des permanences du bus sur le parking
 - Prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques réservées aux médecins et aux cabinets itinérants

4

Place de la mairie



- Attentions particulières / préconisations :
 - Redonner à la place sa fonction de lieu de vie
 - Donner un espace d'expression artistique pour les nombreuses associations culturelles de la commune
 - Dédier la place de la mairie à la culture :
 - Organiser des concerts (la fête de la musique s'y déroule déjà)
 - Des expositions
 - Des spectacles de rue

4

Résidence artistique

- **Projet communal :**
 - Développer l'offre culturelle et artistique de la commune
 - Réaliser des travaux de rénovation (chauffage, isolation, menuiseries) du bâtiment en conservant le style industriel
 - Prévoir un logement pour accueillir un artiste
 - Programmer des expositions



- **Démarches :**
 - Rechercher des financements : Région ? État ?
 - Trouver des artistes

Redynamisation du cœur de village

- Projet communal :
 - Revitaliser le cœur du village 3
 - Recréer un espace de vie dynamique
 - Remobiliser et réhabiliter des bâtiments vacants
 - Créer de nouveaux espaces commerciaux 2
 - Créer un nouveau lieu de vie (tiers-lieu) 5



- Démarches engagées :
 - Conventionner avec l'EPFO
 - Acquérir les immeubles
 - Créer un groupe de travail avec les habitants, les commerçants et les associations

Commerces / services



Projet privé déménagement
du bureau de tabac

Déménagement de la tapissière
d'ameublement sur la place



Commerces / services

- Projets communaux :
 - Maintenir les activités économiques et les services sur l'axe commercial qui traverse la commune
 - Réfléchir à la réorganisation de la place du 4 septembre
 - Anticiper les fermetures (dans les 5 prochaines années)
 - Créer une association des commerçants qui portera des animations régulières
 - Développer les circuits courts dans le cadre du PAT porté par le PETR
- Attentions particulières / préconisations :
 - Faciliter la reprise des boucheries (vente et retraite)
 - Prendre contact avec « ma boutique à l'essai »
 - Travailler avec les chambres consulaires (CCI/CMA) pour approcher des porteurs de projet
 - Réfléchir à la possibilité de mettre des ordinateurs à disposition du public sur des créneaux limités (présence d'un administratif pour « guider » les personnes), de faire des formations informatiques dans le futur tiers-lieu

Habitat

1 Bâtiments café des sports Balandrade et Castellanos



- **Projet communal :**
 - Redynamiser le cœur de bourg
 - Créer des logements sociaux de qualité
- **Démarches engagées :**
 - Visite des locaux par le bailleur social « Toit familial de Gascogne »
 - Convention avec l'EPFO signée (avenant en cours pour intégrer le bâtiment contigu)
 - Acquisition des immeubles en cours
 - Création d'un groupe de travail avec les habitants, les commerçants et les associations : 1^{ère} réunion en novembre 2022

2

Habitat



2

Habitat



Habitat

- Constat :
 - Des immeubles problématiques
 - Logements vacants
 - Logements vétustes
 - Une dynamique privée amorcée
 - Acquisition de biens vacants par un porteur de projet privé pour réhabiliter des logements
- Projet communal :
 - Mettre en place une OPAH
 - Aider les propriétaires pour la rénovation et l'adaptation de leurs logements
 - Aider les investisseurs privés à créer/ recréer des logements adaptés à la demande
- Préconisations/ recommandations :
 - Réaliser une étude pré-opérationnelle pour calibrer la future convention d'OPAH
 - Prévoir un volet « aides aux propriétaires bailleurs »
 - Contacter les propriétaires de logements vacants ou les nouveaux acquéreurs pour connaître leurs intentions

Habitat

3 Ancienne gendarmerie



Constat :

Bien communal vieillissant accueillant du logement, la bibliothèque et des associations

• **Projet communal :**

- Rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments
- Réaménagement/reconfiguration des logements
- Volonté de conserver la mixité d'usage

• **Préconisations/ recommandations :**

- Réaliser une étude de structure préalablement à la reconfiguration des logements (5 logements locatifs dans le bâtiment principal et rénovation du « pavillon »)
- Étudier la possibilité de réaliser une isolation par l'extérieur
- Se faire accompagner par la Région ?

Gondrin

Diagnostic

Enjeux

Projets / Actions

Annexe n°1-5

Diagnostic – Bilan



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

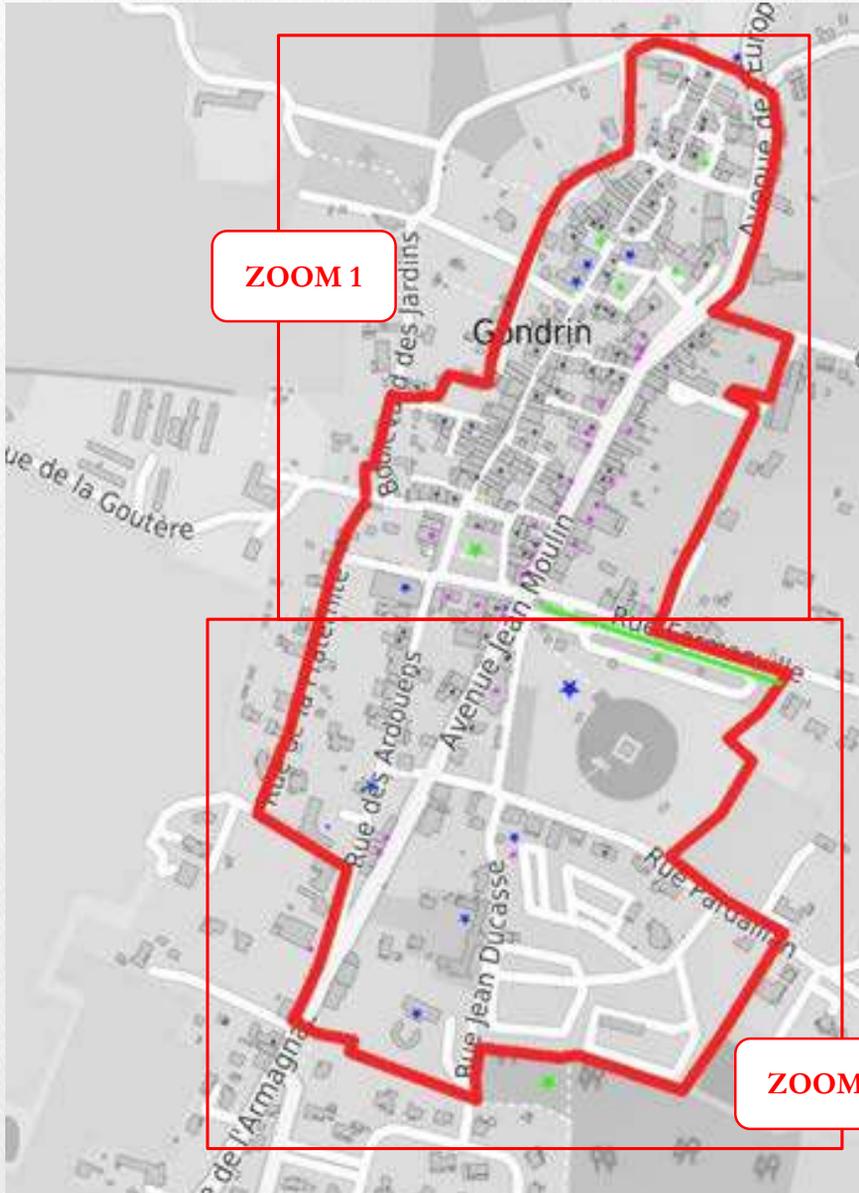
★ Commerces ● Commerces vacants

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic – Bilan Périmètre ORT



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

★ Commerces ● Commerces vacants

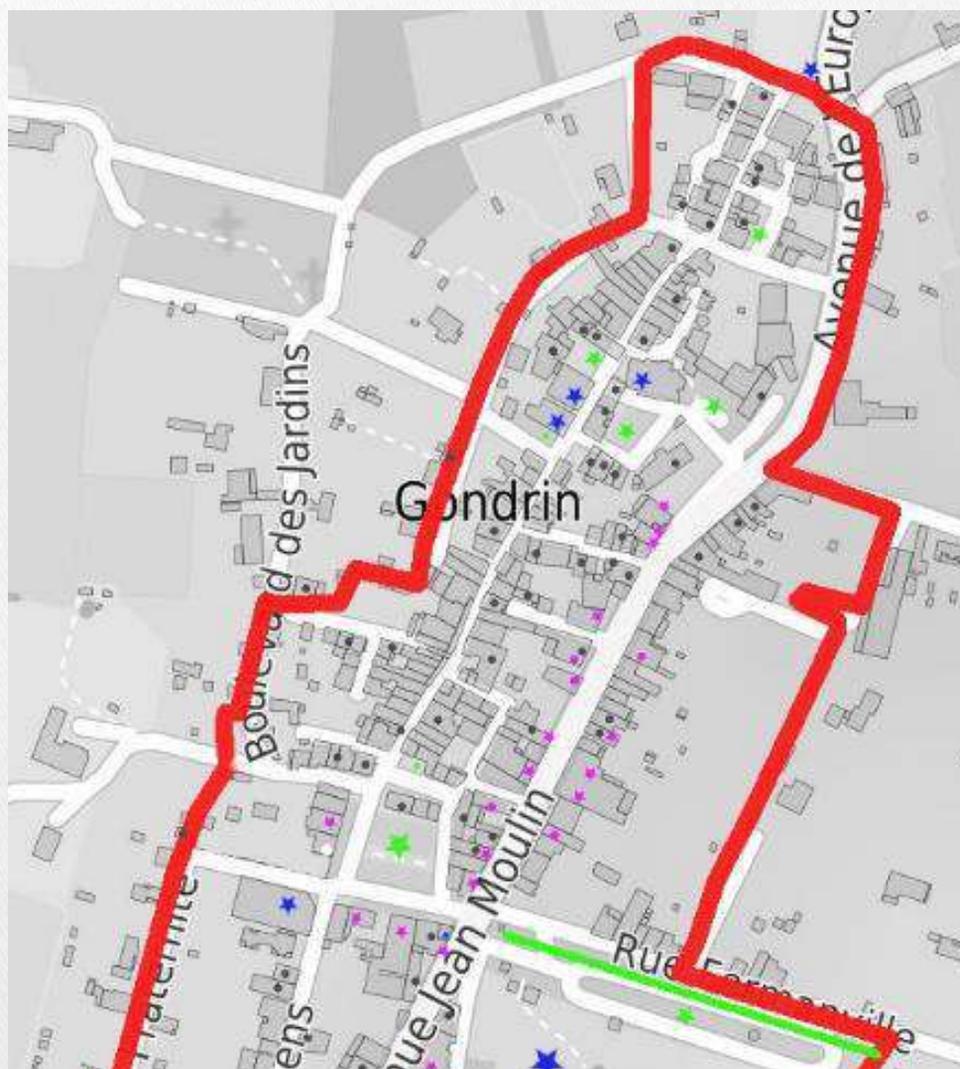
★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic - Bilan

zoom 1



— Périmètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

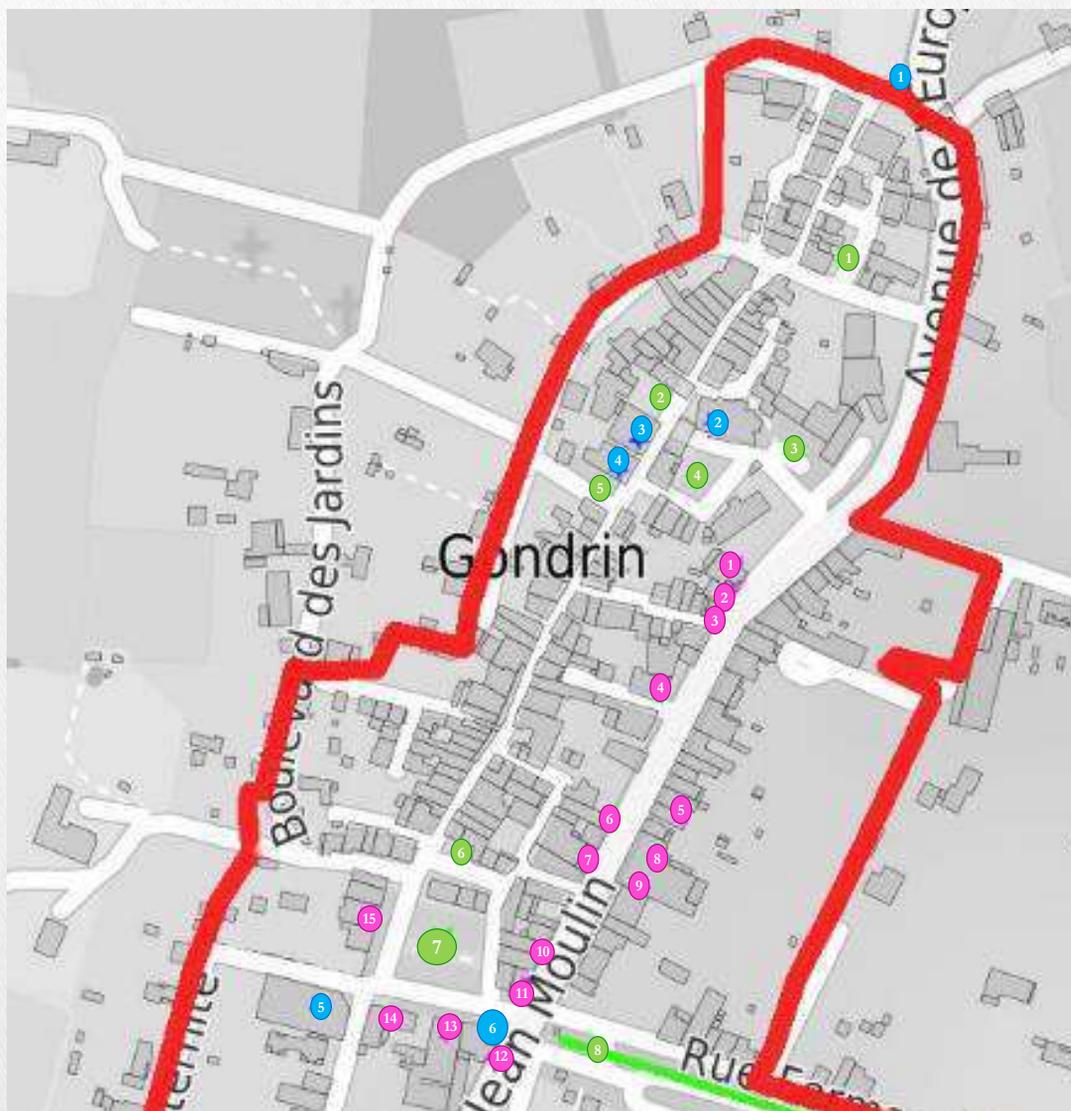
★ Commerces ● Commerces vacants

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic périmètre ORT zoom 1 Détail des équipements/ commerces



Diagnostic périmètre ORT

Détail des équipements/ commerces

— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1 – Place d'Antin | 5 – Parking mairie |
| 2 – Place des Tilleuls | 6 – Place de la Treille |
| 3 – Place d'Uzès | 7 – Place de la Liberté |
| 4 – Place Montespan | 8 – Parking |

★ Commerces/services :

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1 – Le pain retrouvé (boulangerie) | 9 – Crédit Agricole |
| 2 – Groupama (assurance) | 10 – Le four à pizza |
| 3 – Mon petit salon (coiffure) | 11 – Constructions Défi |
| 4 – Croustades Gasconnes | 12 – Esthétique |
| 5 – office notarial | 13 – Brocante Braem |
| 6 – Au bon Hair (coiffure) | 14 – Oeno Gers (conseils et vente de produits œnologiques) |
| 7 – Huit à huit | 15 – Le goût de la liberté (boulangerie) |
| 8 – Axa Passicos | |

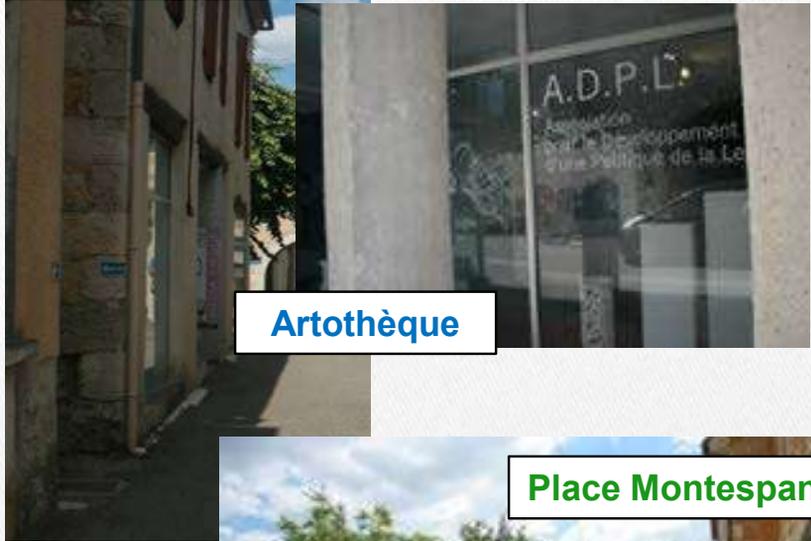
★ « Équipements publics » :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| 1 – Bouée cardinale Ouest | 4 – Mairie |
| 2 – Église Saint Martin | 5 – salle omnisport |
| 3 – Artothèque (médiathèque) | 6 – Office de tourisme |

**Bouée cardinale
Ouest**



Artothèque



Place Montespan



Mairie/ agence postale



**Église Saint
Martin**

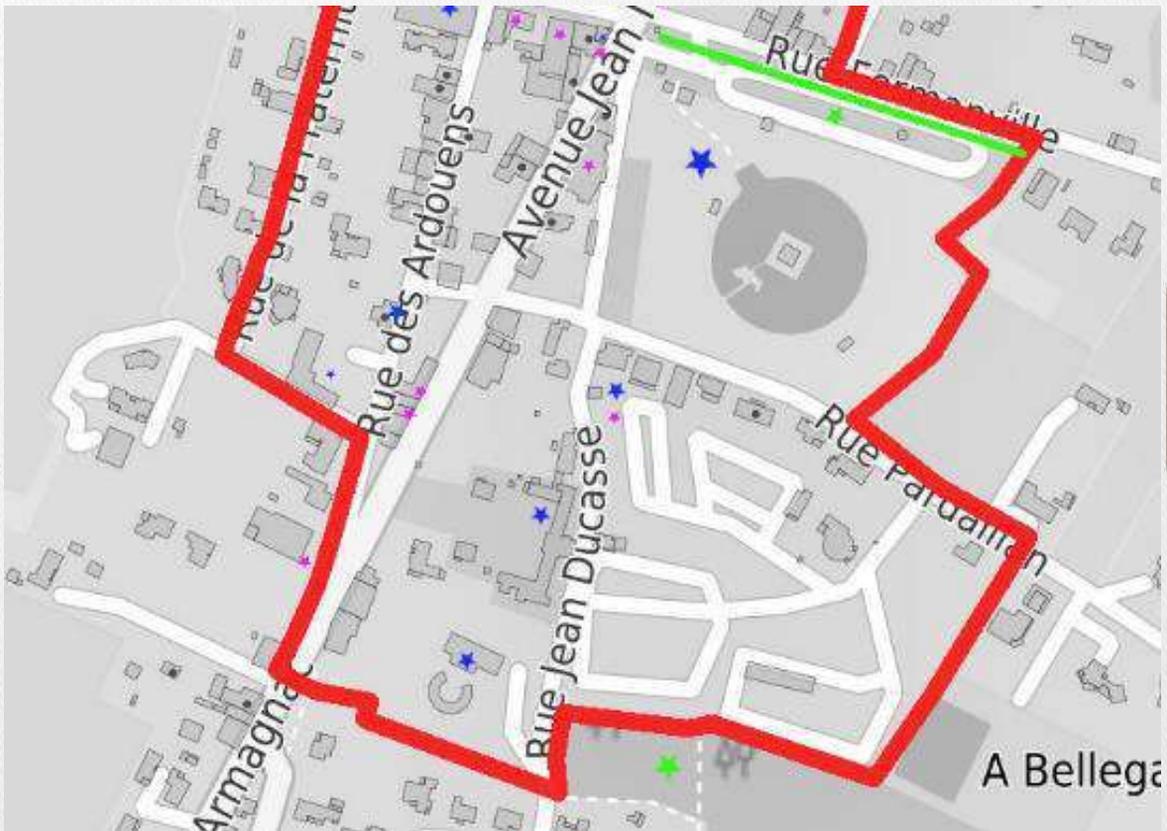


Office de tourisme



Diagnostic - Bilan

zoom 2



— Périimètre ORT

★ Espaces publics : places contribuant à une modernisation du centre bourg

★ Commerces ● Commerces vacants

★ Équipements touristiques, culturels, de loisirs ou service public

Logements vacants ○

Logements en cours de rénovation ○

Diagnostic périmètre ORT zoom 2 Détail des équipements/ commerces



Diagnostic périmètre ORT

Détail des équipements/ commerces

— Périmètre ORT

★ « Espaces publics » :

9 – Parc « les promenades »

10 – Forêt communale

★ Commerces/services :

16 – Le Pardillan (hôtel restaurant)

19 – Créa'tif (coiffure à domicile)

17 – Pizzeria du camping (en saison)

20 – Station service

18 – pharmacie

★ « Équipements publics » :

7 – Parc de loisirs

10 – Centre de secours

8 – Le Pardillan (camping)

11 – Groupe scolaire

9 – Maison des associations

12 – Salle des fêtes

Identification des enjeux

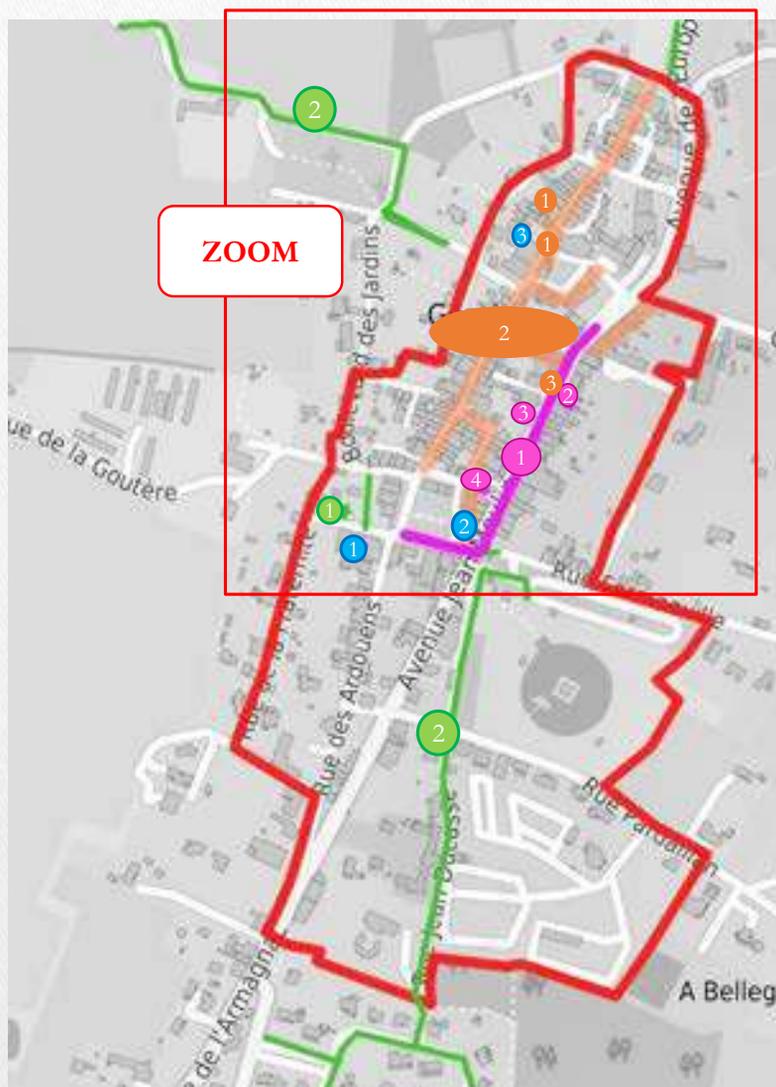


- **Périmètre ORT**
- Enjeux « cheminements doux » contribuant à une modernisation du centre bourg
- ★ Enjeux « touristiques et culturels »
- Enjeux « commerce »
- Enjeux « habitat »

Localisation des projets

Descriptifs des enjeux / actions

(pages suivantes)



— Périimètre ORT

① Projets « espaces publics » (places, parking..)

① Projets de liaisons douces

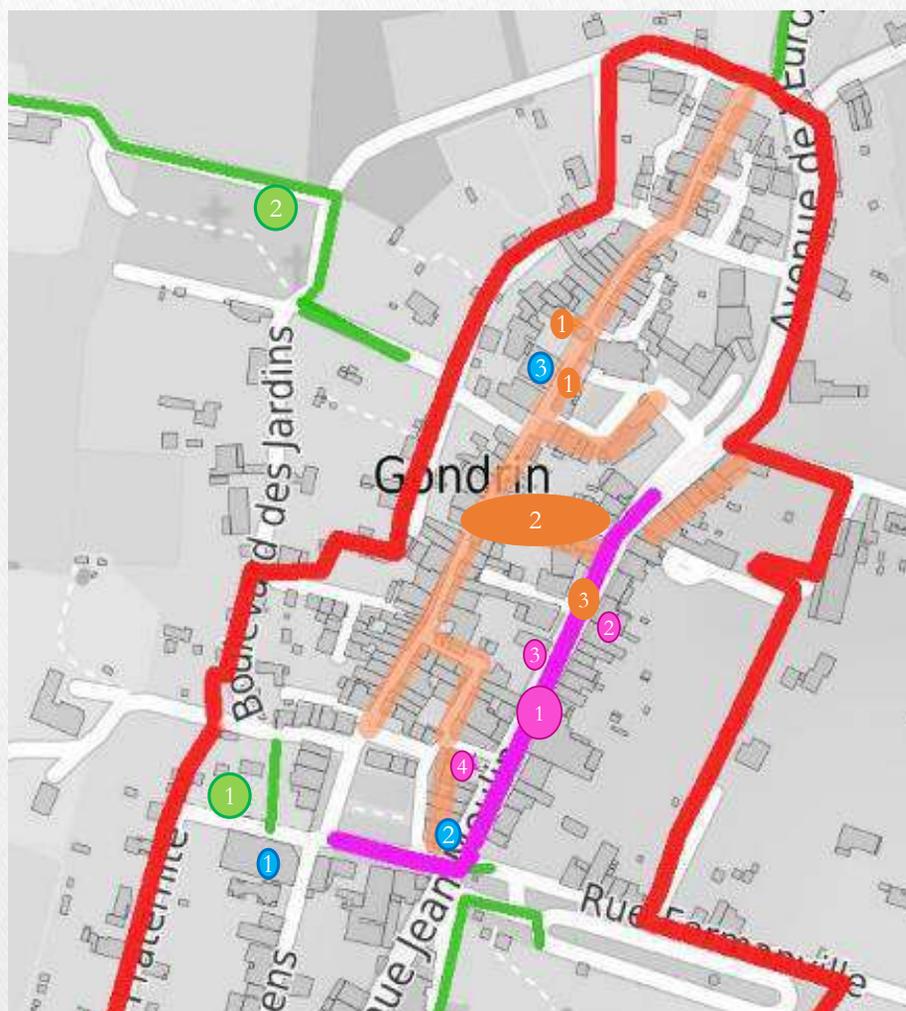
① Projets « commerces » / « services » ● Commerces vacants à remobiliser

① Projets « habitat »

① Projets « équipement public »

Localisation des projets

ZOOM



— Périmètre ORT

① Projet « espace public » : création d'une place

— Projets de liaisons douces

— Projets « commerces » / « services » ● Commerces vacants à remobiliser

① Projets « équipement public »

① Projets « habitat »

1 Aménagements de la place rue du Couvent

- **Projet communal :**
 - Création d'une place par démolition des ruines de l'ancien couvent
 - Création d'un parking non bitumé
 - Végétalisation de cet espace
 - Mise en valeur patrimoniale :
 - Restauration de la cheminée de l'ancien couvent
 - Installation d'une statue de Bernard Parдаillon de Gondrin



- **Attentions particulières :**
 - Intégration paysagère à prévoir
 - Demande de financements (Région Occitanie) sur le volet désimperméabilisation des sols

2

Aménagement / Traitement des lotissements

- **Projet communal : (hors périmètre ORT)**
 - Réhabiliter l'ancien lotissement :
 - Réhabiliter l'ensemble des réseaux
 - Traitement paysager des voies
 - Désimperméabilisation des sols
 - Créer une liaison douce
 - Réaliser des liaisons avec le nouveau lotissement (40 lots en projet) :
 - Passerelle piétonne
 - Voies douces
- **Attentions particulières :**
 - Intégration paysagère à prévoir
 - Demande de financements (Région Occitanie) sur le volet désimperméabilisation des sols



Avenue Jean Moulin

Commerces

- Constat :
 - Mixité : RDC commercial et logements à l'étage
 - Des locaux vacants
 - De nombreux RDC commerciaux déjà transformés en logements
 - Manque d'entretien des bâtiments
- Projets communaux :
 - Maintenir les commerces sur l'axe principal
 - Faciliter la reprise des commerces vacants
- Attentions particulières / préconisations :
 - Contacter les propriétaires pour connaître leurs intentions
 - Travailler avec « ma boutique à l'essai » pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets
 - Travailler avec la CCI pour faciliter la reprise des locaux commerciaux vacants
 - Protéger la destination « commerciale » des RDC dans le PLU pour éviter la transformation des locaux en logements

2-3

Reprise des cellules commerciales vacantes

- Constat :

- Boucherie fermée 2
- Tabac presse fermé en cours de reprise 3



L'Auberge du lac

- Constat :

- Restaurant fermé et en vente
- Difficulté pour trouver un repreneur
- Risque de perdre la licence liée à l'exploitation du restaurant



- Projet communal :

- Faciliter la reprise de cette cellule commerciale
- Réfléchir à racheter la licence

- Attentions particulières / préconisations :

- Contacter le propriétaire pour associer la commune aux négociations (pas de transformation en logement...)
- Travailler avec les associations communales pour trouver une nouvelle destination sur une partie du bâtiment
- Travailler avec « ma boutique à l'essai » pour faciliter l'installation de nouveaux porteurs de projets

1

Salle omnisport



Existant

- **Projet communal :**
 - Réhabiliter la salle omnisport :
 - Créer un parvis pour sécuriser l'entrée sur le flanc nord du bâtiment
 - Améliorer l'esthétique de la salle
 - Créer un lien avec l'espace vert existant
 - Supprimer l'accès qui donne sur le carrefour

1

Salle omnisport

Projet



Espace vert
place de la
Liberté



Création d'un tiers-lieu

- Constat :
 - Logement vacant et en vente
 - Bâtiment bien placé (parc de loisirs, office de tourisme)
 - Bâtiment accessible
- Projet communal :
 - Acheter l'immeuble
 - Créer un café associatif / tiers-lieu
- Attentions particulières / préconisations :
 - Réaliser un sondage sur les besoins des habitants et leur volonté de s'investir dans la création d'un café associatif
 - Travailler avec les associations communales pour adapter l'aspect tiers-lieu
 - Trouver des financements pour réaliser ce projet

3

Local de l'ADPL

- Projet communal :
 - Maintenir la bibliothèque :
 - Transfert 2 place des Tilleuls
 - Trouver un repreneur pour le local

Préconisations/ recommandations :

- Trouver une nouvelle destination « culturelle » pour ce bâtiment avec une grande surface vitrée situé en plein centre bourg ancien du village
- Faciliter la reprise du bâtiment



4

Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques de la commune

Préconisations/ recommandations :

- Identifier les éléments patrimoniaux
- Créer un parcours avec des points :
 - « intérêt culturel »
 - « intérêt touristique »
- Indiquer l'historique du bâtiment en question et/ou sa destination avec un panneau ou un flash code (parcours touristique numérique)
- Mettre en place une signalétique spécifiquement dédiée à cette thématique
- Communiquer sur ce parcours via le site Internet de la commune et une brochure à l'office de tourisme

1

Ancien Presbytère

Projet communal :

- Réhabiliter l'ancien presbytère
- Créer 10 logements sociaux en centre bourg
- Trouver un gestionnaire/ opérateur



Attentions particulières :

- Obtenir un agrément (logement conventionné)
- Solliciter un prêt auprès de la BDT

Projets communaux :

- Reconquérir les logements vacants
 - ORT (opération de revitalisation de territoire) : effet du dispositif De Normandie (défiscalisation pour l'acquisition de logements vacants dans le périmètre)
- Réhabiliter les ruines du centre bourg

Lutter contre la rétention foncière

- Faciliter le développement du « pass-foncier »
- Traiter les logements dégradés
 - OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) : aide à la réhabilitation des logements
 - Opération façade dans le cadre de l'OPAH

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Contacter les propriétaires des logements vacants pour faciliter leur remise sur le marché
- Créer une base de données « vacance des logements » pour mettre en relation les propriétaires et des acquéreurs potentiels (regard sur les ventes et les projets) cette base servira d'indicateur de suivi à l'action « reconquête des logements vacants »



Logement en cours
de rénovation (place
de la Liberté)

3

Avenue Jean Moulin Habitat

Attentions particulières/ préconisations/ recommandations :

- Conserver au maximum la mixité des locaux : commerce en RDC et logement à l'étage
- Contacter les propriétaires des logements vacants pour faciliter leur remise sur le marché



Portrait de territoire

Communauté de communes du Grand Armagnac

Édition 2022

Réalisé par le GIP Gers Solidaire

Annexe n°1 bis





Communauté de communes
GRAND ARMAGNAC

PORTRAIT de territoire

Membres Signataires :



Le Groupement d'Intérêt Public Gers Solidaire, opérateur de la **Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS)**, pilotée par la CAF du Gers et le Conseil Départemental, lance la démarche des Portraits de Territoire, avec l'ensemble des partenaires.

Il s'agit de réaliser une "photographie" de votre territoire, mettant en exergue, grâce au choix d'indicateurs pertinents, les principaux thèmes qui apporteront une vision éclairée de votre périmètre intercommunal, permettant de le comparer à celle d'un autre territoire et de le situer à l'échelle du département.

La réalisation de ces portraits de territoire est la première étape avant la réalisation de l'**Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**. Ils constitueront de véritables outils d'observation, d'aide à la décision et d'évaluation.

La deuxième étape de ce travail consistera à une étude de l'offre sociale présente sur le territoire : "Qui fait quoi ?" une méthodologie de travail qualitative in-situ sera élaborée en concertation avec les élus communautaires.

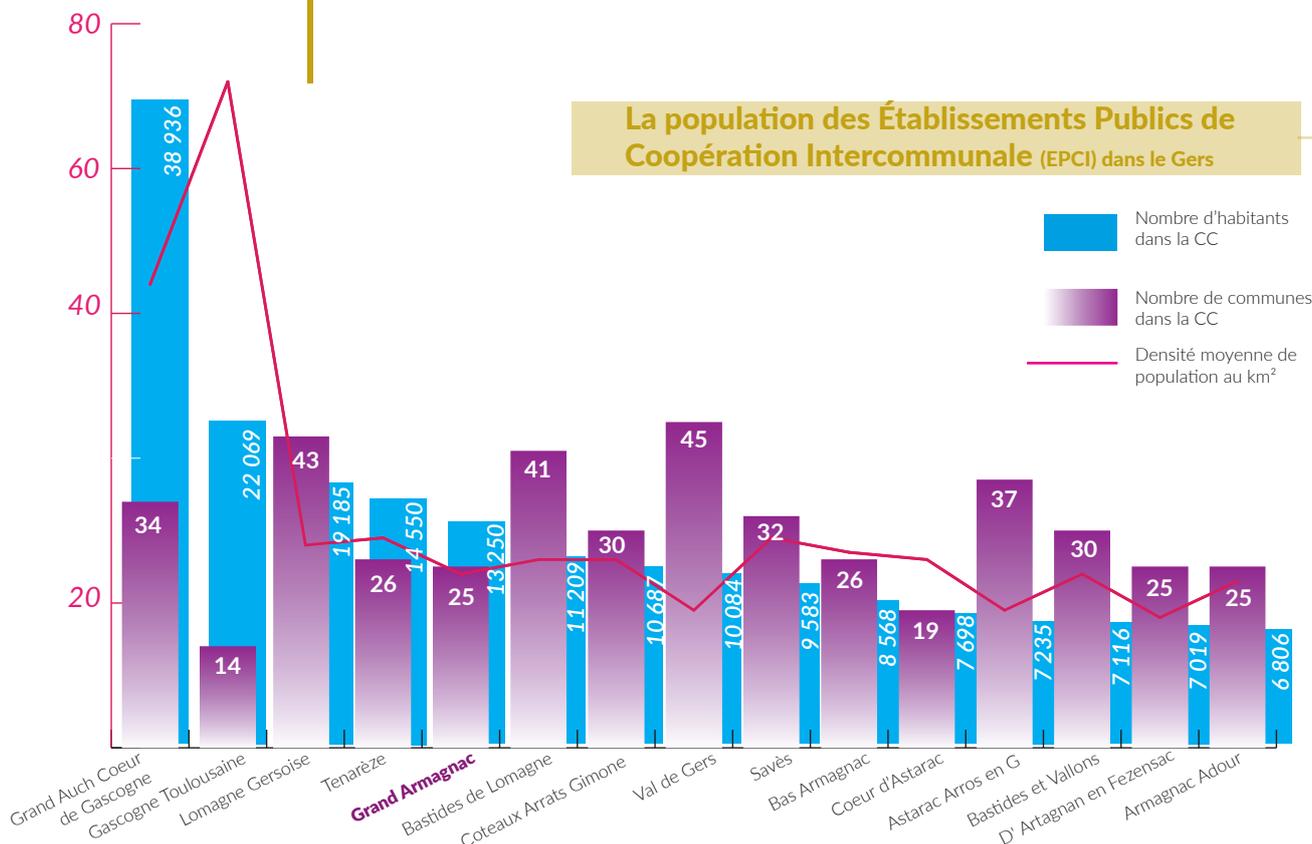
Enfin, la troisième étape consistera à l'accompagnement d'un plan d'action décidée par les élus communautaires, en matière de soutien et de conseil à l'administration intercommunale.

LES COMMUNES

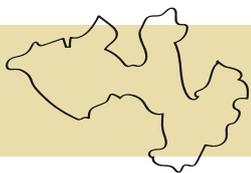
Cazaubon, Ayzieu, Bascous, Bretagne-d'Armagnac, Campagne-d'Armagnac, Castelnau d'Auzan Labarrère, Castex-d'Armagnac, Courrensan, Dému, Eauze, Estang, Gondrin, Lannemaignan, Lannepax, Larée, Lias-d'Armagnac Marguestau, Mauléon-d'Armagnac, Maupas, Monclar, Noulens, Panjas, Ramouzens, Réans, Séailles.

Ce document est la propriété intellectuelle du GIP Gers Solidaire

La population des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans le Gers



Source : INSEE - 2018



LA POPULATION

Grand Armagnac
13 250 hbts
 Pour une densité de population de 24.8 hbts/km2

Gers
191 083 hbts
 Pour une densité de population de 30.5 hbts/km2

0 à 14 ans
 1 694 hbts soit 12.8% de la population
 GERS: 28 929 hbts soit 15.12% de la population

15 à 59 ans
 6 112 hbts soit 46.1% de la population
 GERS: 96 476 hbts soit 49.91% de la population

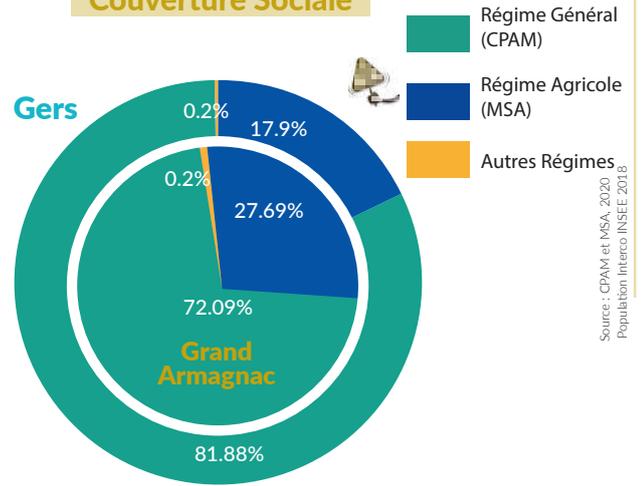
50.4%
 49.6%

51.2%
 48.8%

60 ans et +
 5 444 hbts soit 41.1% de la population
 GERS: 66 878 hbts soit 34.96% de la population

	Familles couple avec enfant(s)	Familles monoparentales	Familles couple sans enfant
Grand Armagnac	1 245 soit 31.1%	535 soit 13.4%	2 223 soit 55.5%
		Hommes seuls avec enfant(s) 134 soit 3.1%	
		Femmes seules avec enfant(s) 411 soit 10.3%	
Gers	19 880 soit 35.5%	7 942 soit 14.2%	28 197 soit 50.3%
		Hommes seuls avec enfant(s) 1 711 soit 3.1%	
		Femmes seules avec enfant(s) 6 231 soit 11.1%	
Occitanie	37.9%	16.6%	45.5%
France	41.1%	16.5%	42.4%

Couverture Sociale



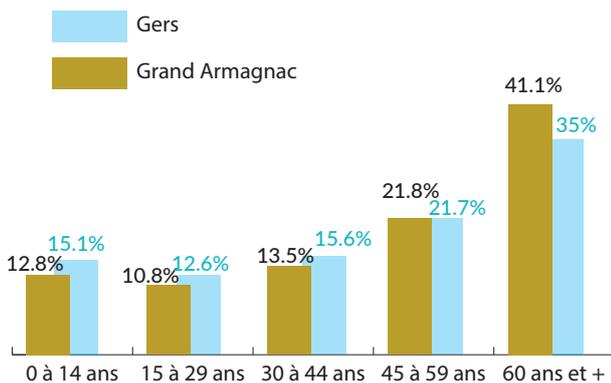
Taux de personnes couvertes - CAF



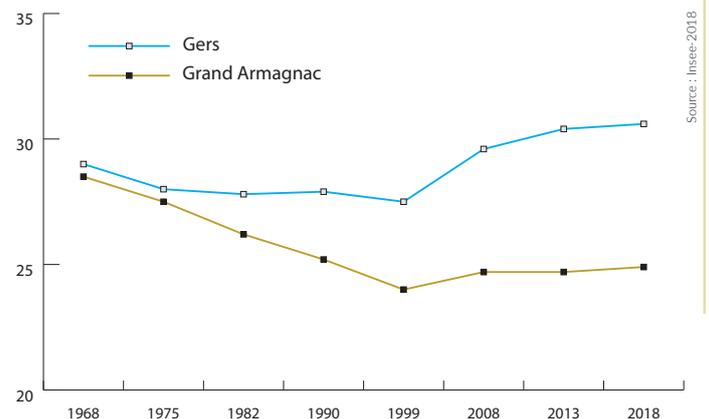
Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans

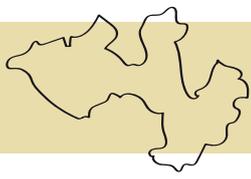


Taux démographique par tranche d'âge



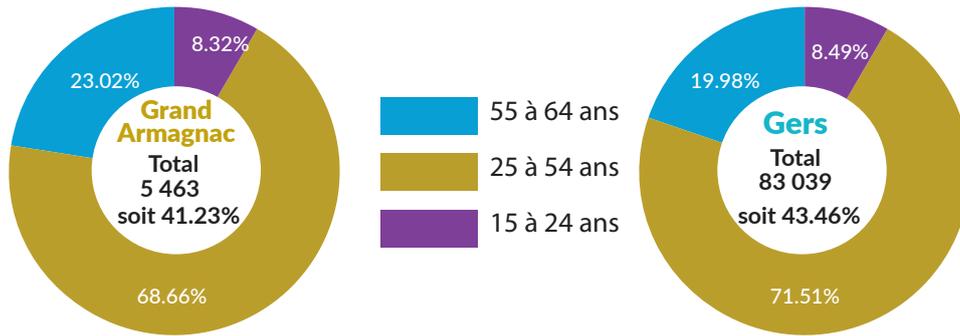
Dynamique démographique





L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

Pourcentage d'actifs par tranche d'âge



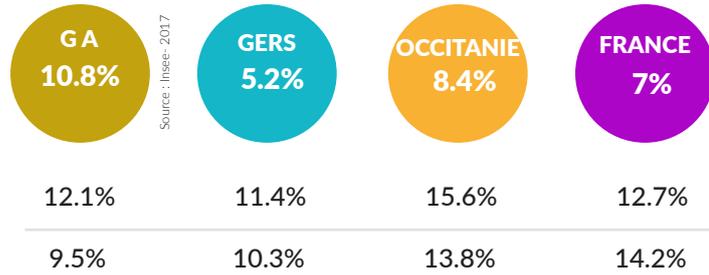
Source : Insee - 2018

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Les données du chômage au niveau départemental, régional et national datent du 2ème trimestre 2020 (Pôle Emploi).

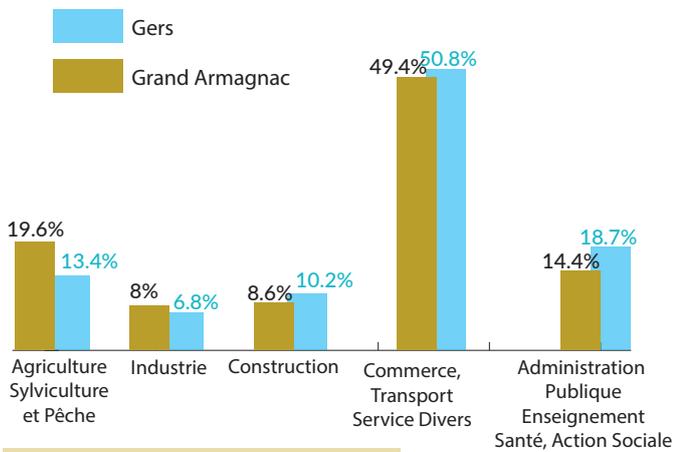
À l'échelle intercommunale, les données les plus récentes datent de 2017 (INSEE), ainsi que celles par genre pour les quatre niveaux.



Source : Insee - 2017

Source : Pôle Emploi 2020 - 3ème trimestre

Taux de répartition des établissements actifs par secteur d'activité



Source : Insee - 2018

Evolution du nombre d'entreprises (2015 à 2018)



Source : Insee REE et Observatoire Gers - 2018

Ressources des ménages

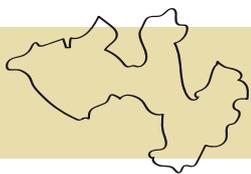
	Nombre de ménages fiscaux	Part des ménages fiscaux imposés	Médian du niveau de vie*	Taux de pauvreté**
Grand Armagnac	6 183	42.6%	19 260 €	19.1%
Gers	84 940	49.5%	20 950 €	14.7%
Occitanie	2 623 383	52.3%	20 980 €	16.8%
France	27 937 964	57.6%	21 930 €	14.5%

Source : Insee - 2018

*Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

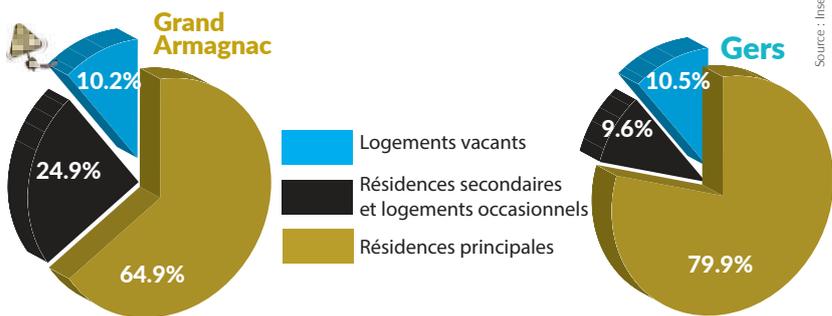
**Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil correspond à 60% du niveau de vie médian de la population.

Ce document est la propriété intellectuelle du GIP Gers Solidaire

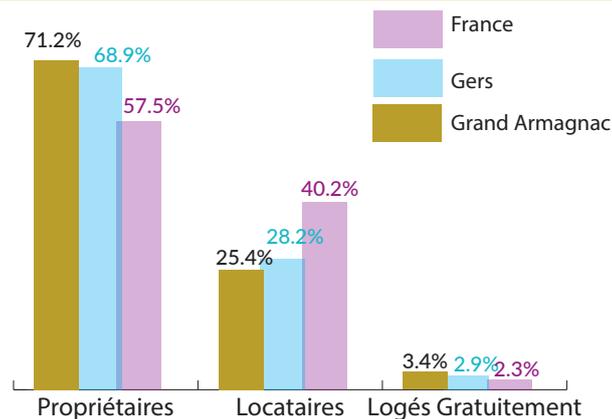


LE LOGEMENT

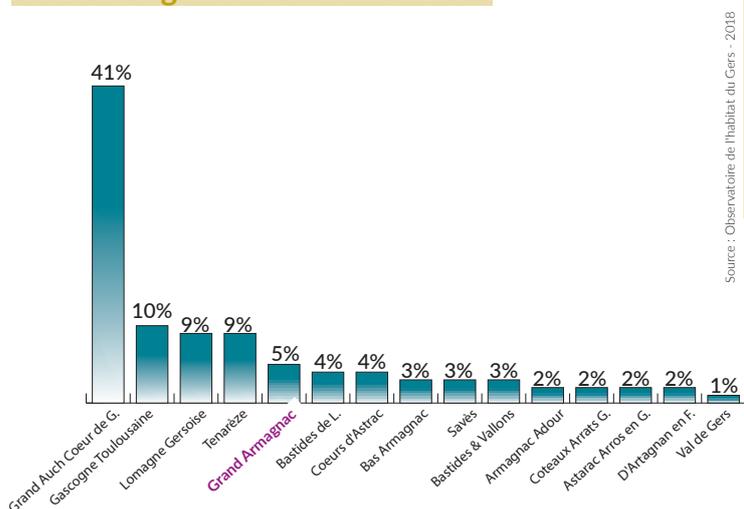
Logements par catégorie



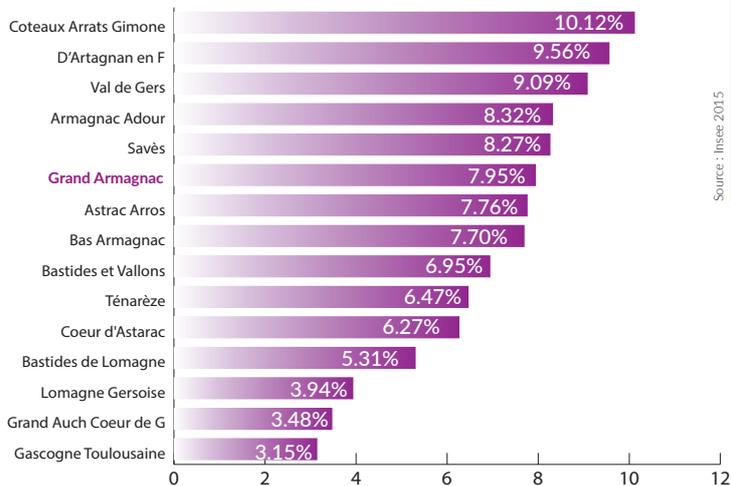
Statut d'occupation des résidences principales



Taux de logements locatifs HLM



Logements privés classés potentiellement indignes



Des logements considérés comme "potentiellement indignes" sont des logements de catégories cadastrales 6, 7 et 8 dont la référence date de 1970.

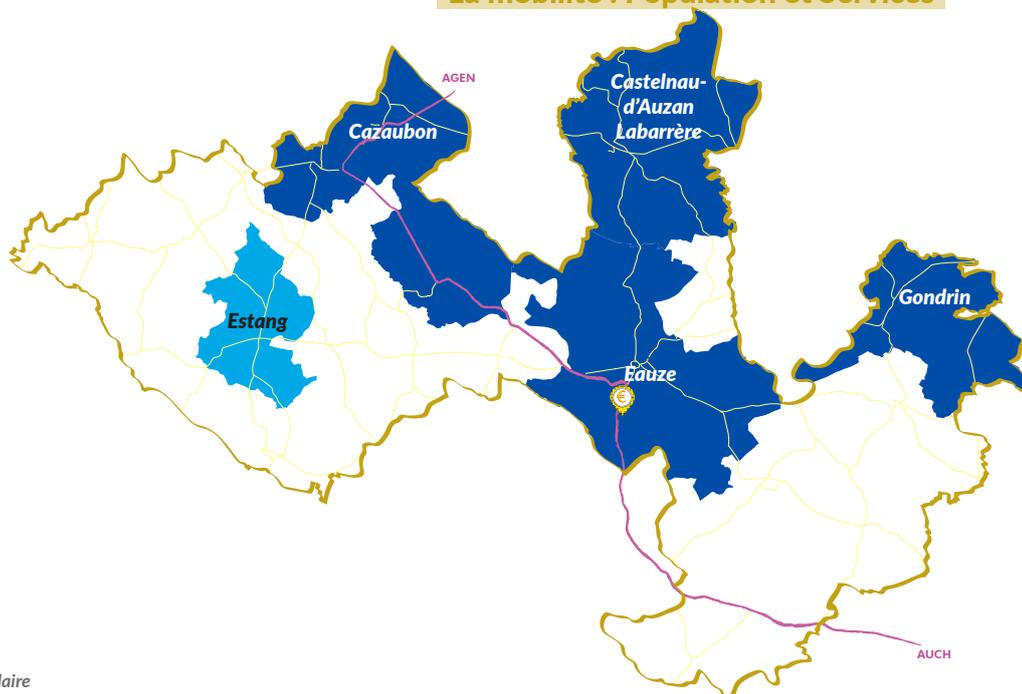
La mobilité : Population et Services

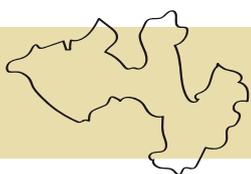
Légende

- Zone d'activité économique
- Route Nationale
- Route Départementale

Population Municipale

- de 500 hab.
- entre 500 et 1 000 hab.
- entre 1 000 et 10 000 hab.





LA FRAGILITÉ

Nombre de personnes en situation de handicap et de dépendance



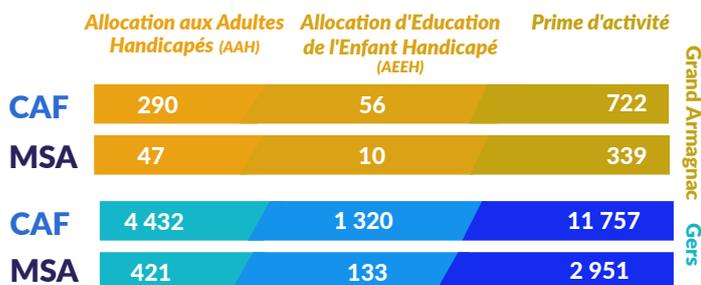
Source : MDPH Département du Gers, 2020
Population Interco INSEE 2018

Pension d'invalidité (PI)



Source : CPAM et MSA du Gers - 2020

Nombre de bénéficiaires percevant une allocation



Source : CAF et MSA du Gers - 2020

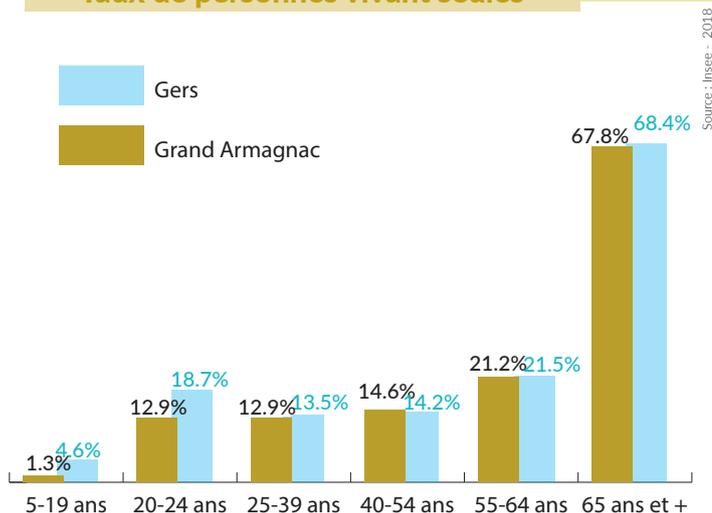
Taux de fragilité et de dépendance lié à l'âge



Source : Gers Solidaire - 2020
Population Interco INSEE 2018

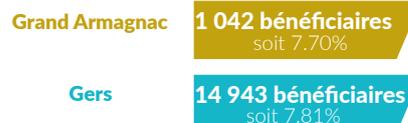
Le calcul de ce taux est le rapport entre le nombre de bénéficiaires APA et les personnes en EPHAD et USLD avec le nombre de personnes âgées de 60 ans et +

Taux de personnes vivant seules



Source : Insee - 2018

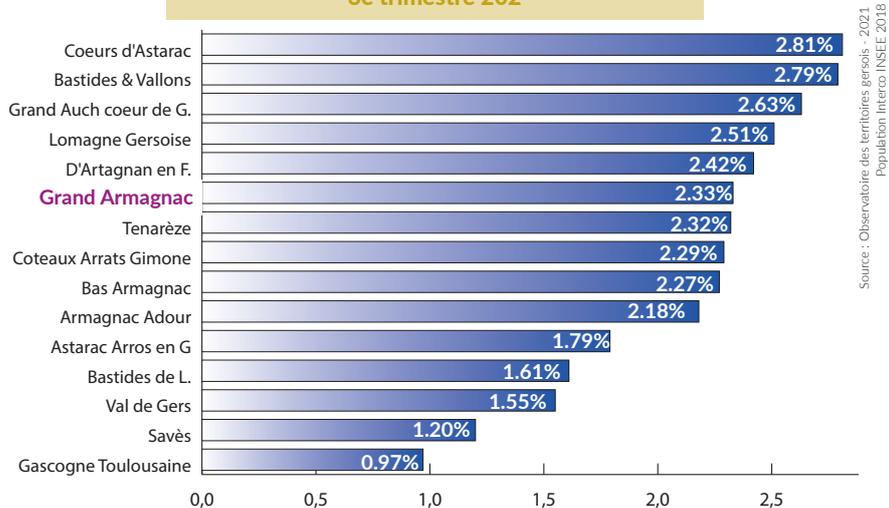
Bénéficiaires de la C2S* (Complémentaire Santé Solidaire)



Source : CPAM et MSA du Gers - 2020
Population Interco INSEE 2018

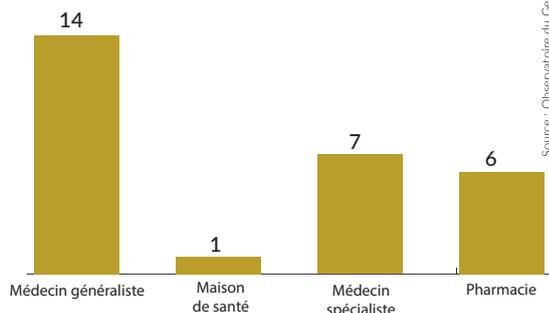
*La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) et l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) ont laissé place à un dispositif commun appelé Complémentaire Santé Solidaire contributive et non contributive (C2S)

Taux de bénéficiaires du RSA 3e trimestre 202



Source : Observatoire des territoires gersois - 2021
Population Interco INSEE 2018

Accès aux soins

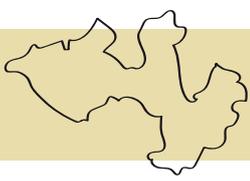


Source : Observatoire du Gers - 2018



Source : CNAF et MSA - 2018

Ce document est la propriété intellectuelle du GIP Gers Solidaire



OPPORTUNITÉS ET ENJEUX

25 et 24.8

25 communes et une densité de population à 24.8 hab./km²



41.1%

41.1% de la population a plus de 60 ans

55.5%

55.5% de familles sont des couples sans enfant



13.4%

Les familles mono-parentales représentent 13.1% dont 10.3% de femmes seules avec enfant(s)



27.69%

25.42% de la population est affiliée au régime agricole (MSA)



-0.23%

Une dynamique démographique décroissante en 5 ans

6.21%

Le Grand Armagnac connaît une évolution positive de la création d'entreprise entre 2015 et 2018 de plus de 6.21%



19.1%

18.3% de taux de pauvreté sur le territoire, supérieur au Gers (14.7%)



24.9%

23.8% des logements sur le territoire sont des résidences secondaires et logements occasionnels



1 451

Il y a 1 451 personnes en situation de handicap qui bénéficient d'un droit à compensation ouvert en 2020

GERS SOLIDAIRE
50 chemin de Baron
32000 Auch
gerssolidaire@gers.org

Avec le concours de



Ce document est la propriété intellectuelle du GIP Gers Solidaire

Présentation synthétique des périmètres ORT et des projets

des communes de :

**Castelnau d'Auzan Labarrère
Cazaubon
Éauze
Estang
Gondrin**

Annexe n°2

Annexe 2-1-1 : Castelnau d'Auzan



 Périimètre ORT



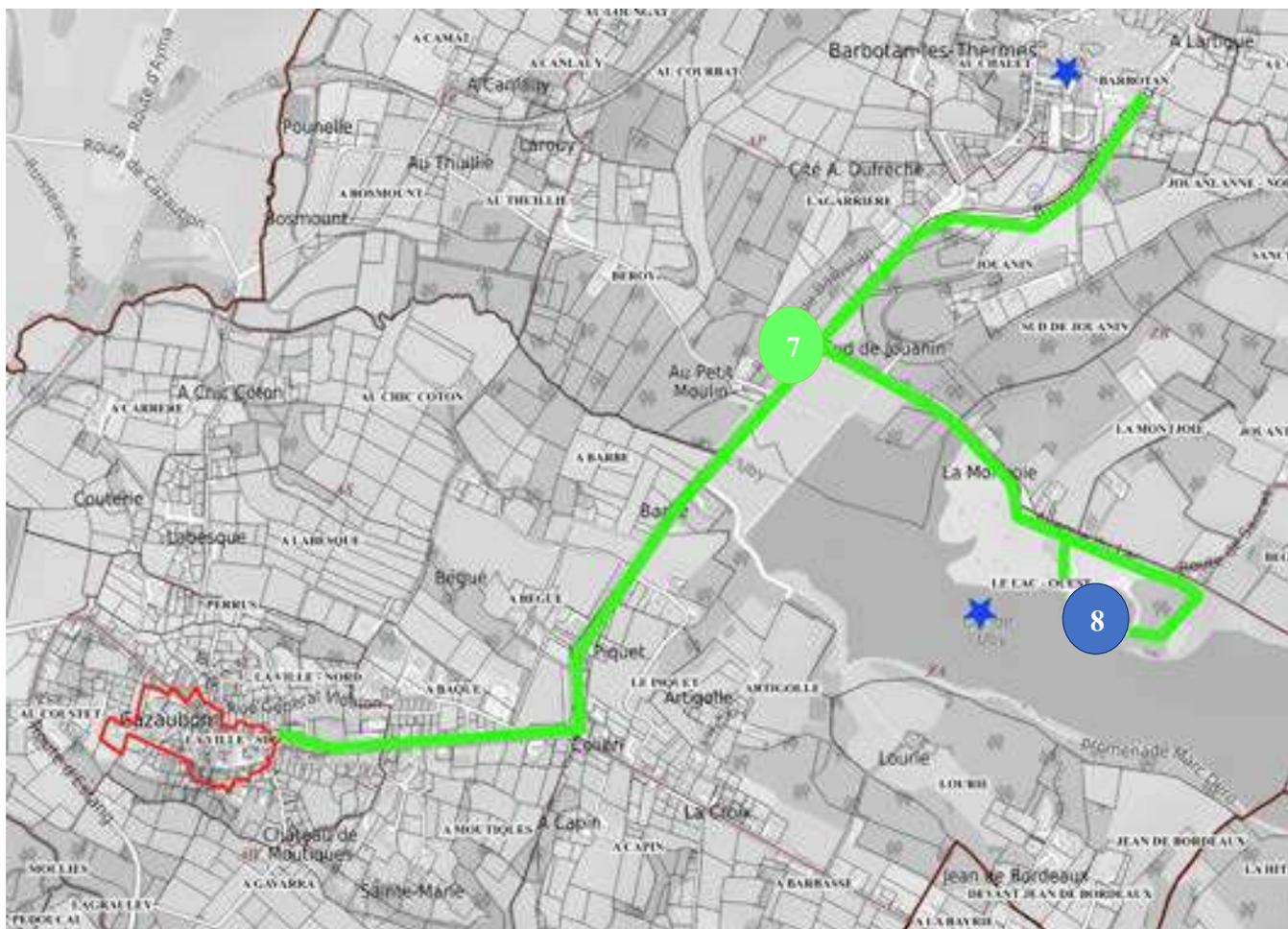
Projets « espaces publics »	
1	Aménager une liaison douce
2	Aménager l'avenue de la République et du Boulevard de la Libération (voies douces et mise en accessibilité)
3	Agrandir et réaménager la place de la mairie
4	Aménager du Boulevard du Nord
5	Créer d'un parking
6	Créer une « bulle verte » (liaisons douces)
7	Modifier l'accès et le stationnement sur le site du lac
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Créer des WC publics sur la place de la mairie
2	Mettre en valeur les arènes
3	Créer un équipement adapté à la petite enfance
4	Créer un club house pour le tennis
5	Aménager un parking pour les camping-cars
6	Installer des gîtes insolites autour du lac (type éco-lodge)
Projets « commerces, services »	
1	Optimiser l'occupation de la médiathèque
2	Traiter l'ancien office de tourisme
3	Faciliter la reprise du local de la boulangerie (déménagement boulevard de la Libération)
4	Réhabiliter le restaurant du lac
Projets « habitat »	
2	Créer de l'habitat inclusif (porté par Ages & Vie habitat)
3	Traiter le bâtiment communal « Encognère »
4	Traiter le bâtiment communal « Presbytère »
5	Secteurs identifiés « aides à la rénovation »

Annexe 2-1-2 : Labarrère

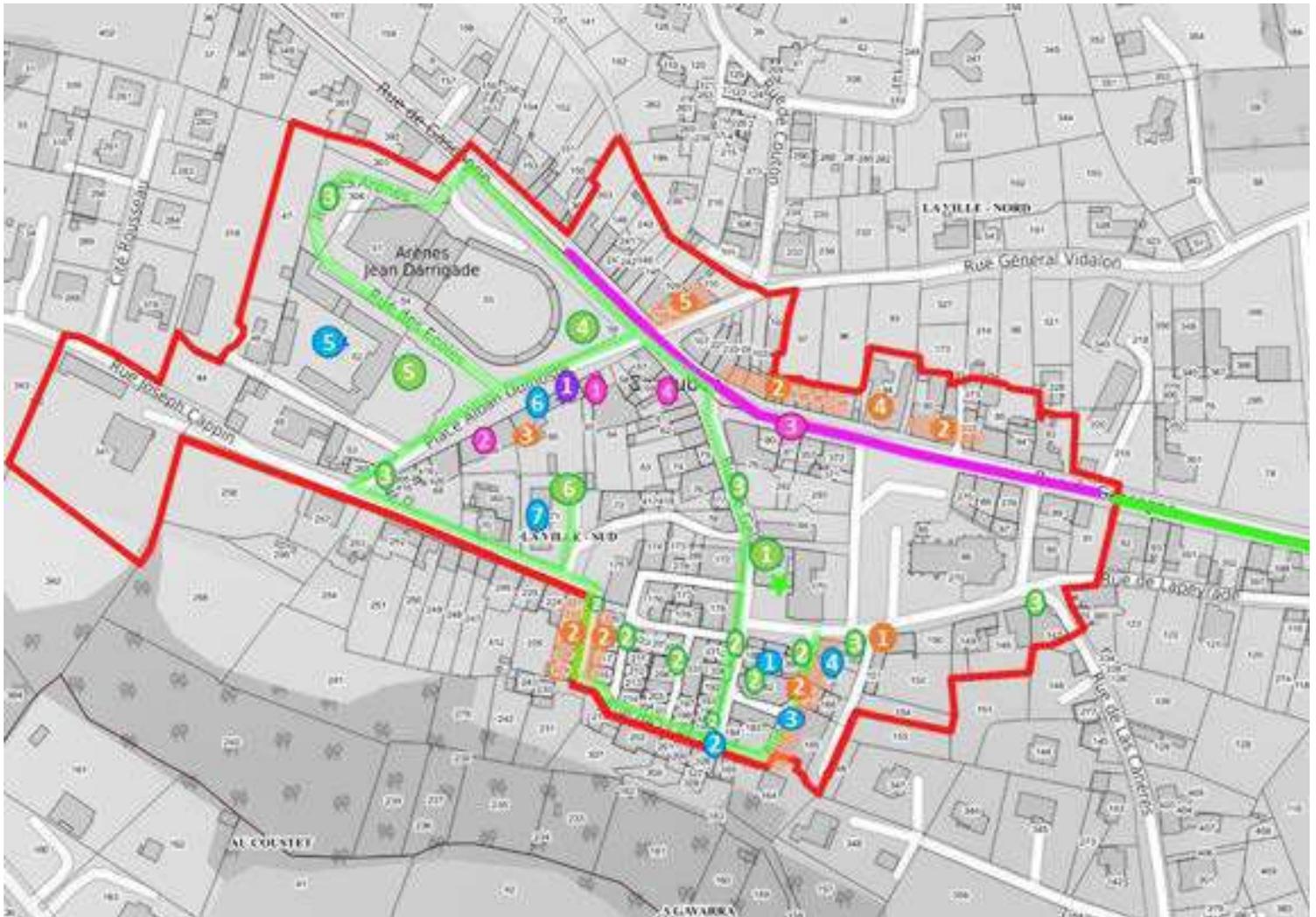


Projets « espaces publics »	
1	Aménager la place de la mairie
2	Aménager la place du foyer
3	Aménager la place de la fontaine
4	Aménager la rue du Midi
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Mettre en valeur la Croix
2	Rénover le foyer
3	Rénover et aménager le « préau »
4	Rénover et agrandir le local existant pour créer un lieu de stockage des associations
5	Restaurer et mettre en valeur le métier à ferrer
Projets « commerces, services »	
1	Trouver un exploitant pour le restaurant
2	Maintenir le dépôt de pain à l'ancienne épicerie ou le louer avec le restaurant pour y vendre des produits locaux
Projets « habitat »	
1	Créer un/des logement(s) d'urgence

Annexe 2-2-1 : Cazaubon – plan général

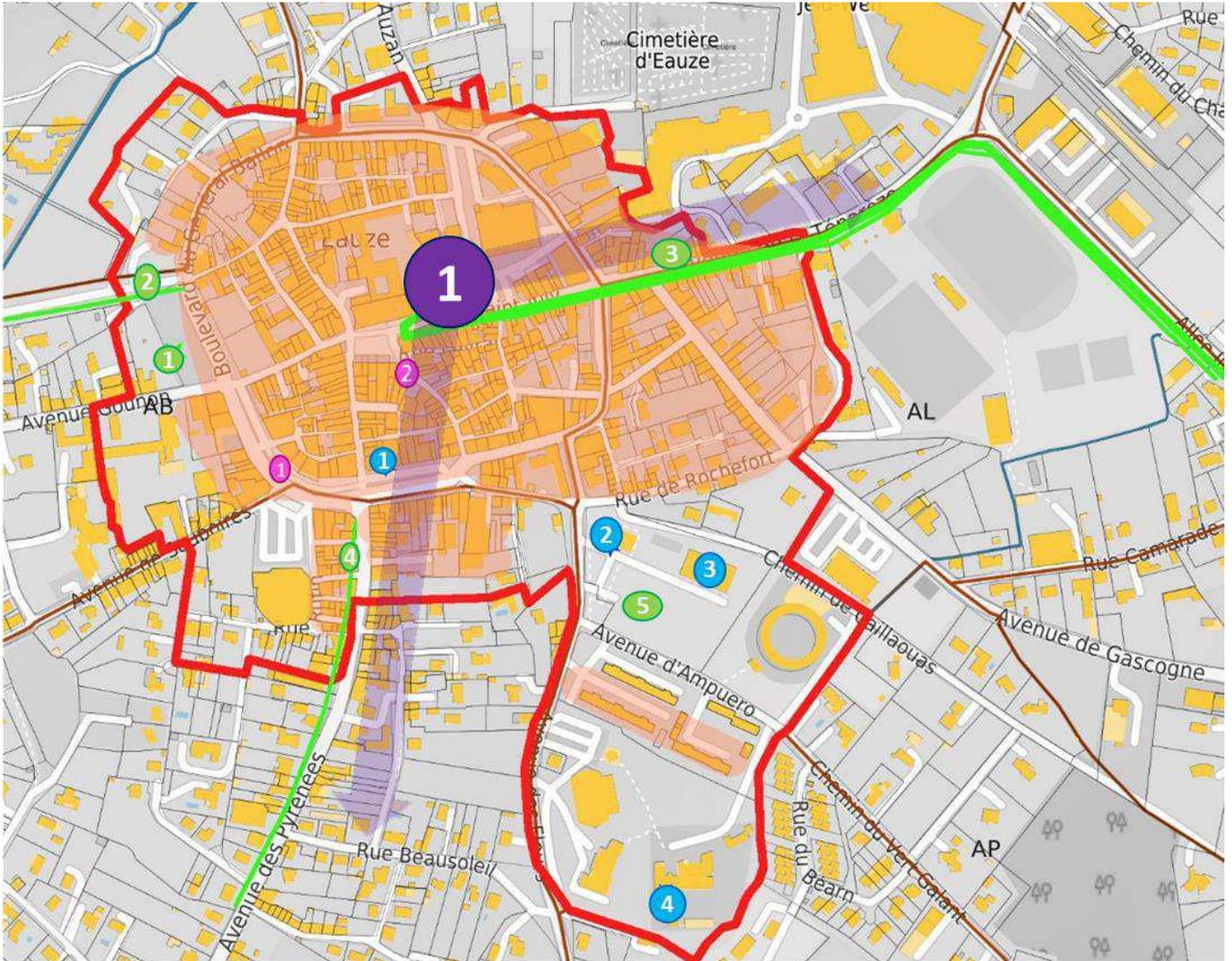


Annexe 2-2-2 : Cazaubon –périmètre ORT



Projets « espaces publics »	
1	Agrandir et réaménager la place de la mairie
2	Requalifier la voirie
3	Finaliser les « cheminements piétonniers » dans le Vieux Cazaubon
4-5	Requalifier la place Alban Dulhoste dans sa globalité : « nouveau centre de vie »
6	Réorganiser la place du Bataillon d'Armagnac
7	Finaliser la voie cyclable entre Cazaubon et Barbotan
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Mettre en valeur l'espace culturel : signalétique
2	Mettre en valeur la maison des associations : signalétique
3	Mettre en valeur l'ancien couvent : identification comme élément du patrimoine bâti
4	Restaurer et mettre en valeur la plus ancienne maison de Cazaubon : identification comme élément du patrimoine bâti
5	Rénover l'école et optimiser l'utilisation de l'ensemble des bâtiments
6	Maintenir et développer le « pôle de services publics »
7	Optimiser l'utilisation du local communal mis à disposition d'associations
8	Poursuivre les aménagements (équipements sportifs et touristiques)
Projets « commerces, services »	
1	Redonner une vocation commerciale au local communal
2	Inciter le propriétaire du restaurant à valoriser son activité
3	Recréer l'ancien axe commercial
4	Développer l'activité du café de la Poste
1	Améliorer le cabinet médical
Projets « habitat »	
1	Rénover et valoriser le Presbytère
2	Secteurs identifiés « aides à la rénovation »
3	Rénover et louer le logement de la Poste
4	Traiter l'ancienne gendarmerie / créer un habitat inclusif
5	Traiter l'îlot « Couton »

Annexe 2-3 : Éauze

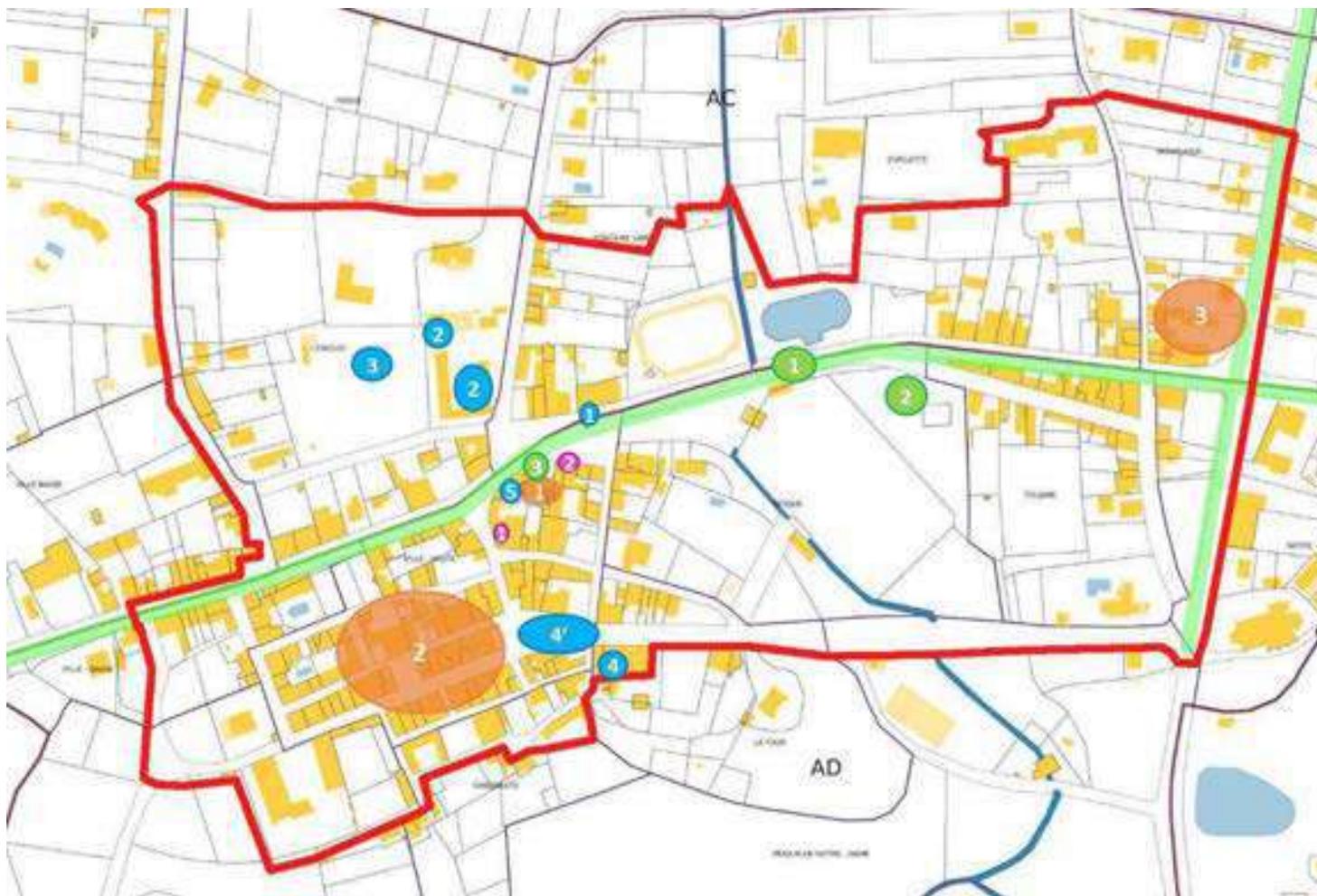


Projets « espaces publics »	
1	Aménager de la place du 19 mars
2	Aménager des Allées du Fossé Neuf
3	Aménager d'une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le musée du Trésor
4	Aménager d'un chemin piétonnier sur l'Avenue des Pyrénées
5	Finir les aménagements de la place de Belle Marie
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Rénover le cinéma théâtre
2	Développer la maison médicale
3	Rénover et optimiser l'utilisation de la halle « Belle Marie »
4	Rénover l'école élémentaire Félix Soulès
4*	Créer une cuisine centrale au sein du groupe scolaire
Projets « commerces, services »	
1	Maintenir les commerces de proximité
2	Dédier la rue Félix Soulès à l'artisanat d'art
1	Mettre en place une navette
Projets « habitat »	
1	Reconquérir les logements vacants
2	Traiter les logements dégradés
3	Rénover le parc public (cité de la Belle Marie) géré par l'OPH 32
4	Mettre en place le permis de louer

Annexe 2-4-1 : Estang – plan global



Annexe 2-4-2 : Estang – zoom périmètre ORT



Projets « espaces publics »	
1	Aménager et mettre en sécurité la traversée du bourg et créer une liaison jusqu'au lotissement du quartier de Guillemans
2	Aménager le square du 19 mars 1962
3	Créer un nouveau lieu de vie pour redynamiser le cœur du village
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques
2	Agrandir l'ALSH/ALAE
2	Rénover l'école
2	Mettre en place le dispositif « un fruit, un enfant »
2	Développer le projet « l'Estangraff »
3	Développer les activités de la maison médicale créée en 2022
4	Créer un lieu d'accueil pour des résidences artistiques
4*	Aménager la place de la mairie et la dédier à des animations culturelles
5	Créer un tiers-lieu
Projets « commerces, services »	
1	Faciliter le relocalisation de commerces sur la commune
2	Recréer des espaces commerciaux
1	Étendre de la zone artisanales
Projets « habitat »	
1	Créer des logements sociaux de qualité en centre bourg
2	Secteurs identifiés « aides à la rénovation »
3	Rénover et reconfigurer les logements de l'ancienne gendarmerie

Annexe 2-5 : Gondrin



Projets « espaces publics »	
1	Aménager la place de la rue du Couvent
2	Aménager des liaisons douces
2	Créer une liaison piétonne avec le nouveau lotissement (passerelle)
3	Réhabiliter l'ancien lotissement (désimperméabilisation des sols, intégration paysagère, réfection des réseaux)
Projets « équipements publics, touristiques, culturels, de loisirs »	
1	Rénover la salle omnisport
2	Créer un tiers-lieu / café associatif
3	Accompagner la reprise d'une activité culturelle dans le local de l'Artothèque
4	Mettre en valeur les points d'intérêt culturels et touristiques de la commune
Projets « commerces, services »	
1	Maintenir les commerces de proximité situés sur l'axe principal
2	Faciliter la reprise des cellules commerciales vacantes
3	Suivre et accompagner les reprises des commerces
4	Faciliter la reprise de l'Auberge du Lac
Projets « habitat »	
1	Créer des logements sociaux de qualité en centre bourg
2	Secteurs identifiés « aides à la rénovation »
3	Conserver la mixité des locaux de l'Avenue Jean Moulin (commerce et logement)

Plan d'Actions et Fiches Actions

Annexe n°3

Sommaire :

Annexe 3-1 : Plan d'Actions global

Annexe 3-2 : Plan d'Action et Fiches Actions de la Communauté de communes du Grand Armagnac

Annexe 3-3 : Plan d'Action et Fiches Actions de Castelnau d'Auzan Labarrère

Annexe 3-4 : Plan d'Action et Fiches Actions de Cazaubon

Annexe 3-5 : Plan d'Action et Fiches Actions d'Éauze

Annexe 3-6 : Plan d'Action et Fiches Actions d'Estang

Annexe 3-7 : Plan d'Action et Fiches Actions de Gondrin

Plan d'Actions

Global

Annexe n°3-1



Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Actions transversales de revitalisation			
Recruter un chef de projet PVD / ORT	1	2021-2026	CCGA 1
Élaborer un PLUi (sous réserve de l'effectivité du transfert de compétence)			-
Rénover et reconfigurer le bâtiment « Encongnère » en conservant la mixité des usages (logements et commerces/services) (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2023-2024	-
Aménager le Boulevard du Nord (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2023	-
Redynamiser du cœur de village par une opération globale (Estang)	1	2022-2026	EST 1
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité			
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>			
Orienter les habitants dans leurs démarches « Habitat »	1	2023	CCGA 2
Restructurer la place de la mairie de Castelnau d'Auzan	1	2021-2023	En cours
Réaménager les places de la mairie et du foyer de Labarrère (ilot de fraîcheur et espace de vie)	2	2023-2024	-
Réaménager la place de la mairie (Cazaubon)	2	2024-2025	-
Lancer une « opération façade » dans le cadre de la future opération habitat (Cazaubon)			-
Maintenir « l'opération façade » (Éauze)		En cours	-

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité			
<i>Volet 2 – Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps</i>			
Réaliser une étude pré-opérationnelle « Habitat »	1	2023	CCGA 3
Traiter l'ilot « Couton » (Cazaubon)			-
Mettre en place le permis de louer (Éauze)			-
Réhabiliter les ruines du centre bourg (Gondrin)	1	2023-2026	-
Réhabiliter l'ancien lotissement (réfection des voies, désimperméabilisation des sols, traitement paysager, création d'ilots de fraîcheur) (Gondrin)			-
Créer une passerelle piétonne et de voies douces entre le bourg et le nouveau lotissement (Gondrin)			-
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>			
Créer des logements saisonniers et/ou des logements étudiants (apprentis)	1	2023-2024	CCGA 4
Offrir de l'habitat inclusif – Ages & Vie (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2023-2024	CAST 1
Créer des logements d'urgence à l'étage de la mairie de Labarrère	1	2023-2024	-
Traiter le presbytère (logement d'urgence, social, pour les saisonniers agricoles ?) (Castelnau d'Auzan Labarrère)	2	2025-2026	-
Créer de l'habitat inclusif (Cazaubon)			-
Rénover et louer le logement de la Poste (Cazaubon)			-
Rénover et réorganiser les logements dans l'ancienne gendarmerie (Estang)	3		-
Réhabiliter le presbytère et créer des logements sociaux (Gondrin)	1	2019-2024	En cours

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité			
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>			
Relocaliser le « RPE » (CCGA)	2	2023-2024	CCGA 5
Aménager la place de la fontaine à Labarrère	1	2023-2024	-
Créer un équipement adapté à la petite enfance (Castelnau d'Auzan labarrère)	1		-
Traiter l'ancien office de tourisme pour en faire un tiers-lieu en RDC et des bureaux à l'étage (coworking?) (Castelnau d'Auzan Labarrère)	3		-
Optimiser l'occupation de la médiathèque avec un nouvelle organisation de l'espace (Castelnau d'Auzan Labarrère)	3		-
Réorganiser le stationnement en cœur de bourg (Cazaubon)	1	2023-2024	-
Réaménager la place Alban Dulhoste (Cazaubon)	1	2023-2024	-
Développer le pôle de services au public (Cazaubon)		2022-2024	-
Développer le pôle socio-médical (Cazaubon)			-
Requalifier l'ancienne gendarmerie (Cazaubon)			-
Optimiser l'utilisation des certains locaux mis à disposition des associations (Cazaubon)			-
Créer un cabinet dentaire à la maison médicale (Éauze)	1	2023	E 1
Construire 2 terrains de Padel et 3 cours de tennis (Éauze – hors périmètre ORT)	1	2023-2024	E 2
Installer la police municipale dans le bâtiment de la mairie (Éauze)	2	2024	-
Rénover le groupe scolaire (Félix Soulès et Beausoleil) (Éauze)		2024	-
Créer une cuisine centrale dans le groupe scolaire (Éauze)		2024	-

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité			
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>			
Réaménager l'aire de jeux de la place du 19 mars 1962 (Estang)	1	2022	Réalisée
Développer le groupe scolaire (Estang)	1	2022	Réalisée
Créer une maison médicale (Estang)	1	2022	Réalisée
Réhabiliter la salle omnisport (Gondrin)	1	2022-2023	-
Créer un tiers-lieu (Gondrin)			-
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique			
<i>Volet 1 – Développer les formations diplômantes sur le territoire</i>			
Mettre en place des formations diplômantes (courtes) sur le territoire	3		-
Faciliter l'apprentissage sur le territoire	3		-
<i>Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie</i>			
Développer les circuits courts dans le cadre du projet alimentaire territorial	2	2023-2024	CCGA 6
Développer l'économie circulaire	3		-
Faciliter le développement de réparateurs « vélo » à Barbotan les Thermes (Cazaubon – hors périmètre ORT)			-
Développer les circuits courts pour alimenter la cantine scolaire (Estang)	1	2023-2028	-
Créer une station-service (Estang)			-
<i>Volet 3 – Promouvoir les métiers de l'artisanat</i>			
Faciliter le développement de résidences d'artistes (Éauze)			-
Dédier la rue Félix Soulès à de l'artisanat d'art (Éauze)			-
Créer une résidence d'artistes dans l'ancien garage place de la mairie (Estang)	2	2023-2025	-
Conforter la zone artisanale existante par son extension (Estang)	3		-

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique			
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>			
Lancer et animer un action en faveur des petites entreprises du commerce et de l'artisanat	3	2024	CCGA 7
Lutter contre la vacance commerciale des centres bourgs	1	2023	CCGA 8
Trouver des repreneurs pour le restaurant de Labarrère (bâtiment communal)	1		-
Développer des animations (marché, expositions...) à Labarrère			-
Protéger la destination commerciale des RDC et conserver la mixité d'usage de certains locaux Rue de Gascogne (Cazaubon)			-
<i>Redonner à la place Alban Dulhoste une fonction commerciale (Cazaubon) ?</i>			-
Créer une plateforme web " Vivons Eauze"	1	2021-2023	En cours
Compléter l'offre commerciale et le tissu économique (Éauze)			-
Développer des animations commerciales pour faire connaître les commerçants (Estang)	1	2023	EST 2
Créer une association des artisans commerçants dynamique (Estang)	1		-
Faciliter la reprise des cellules commerciales vacantes (bureau de tabac, Auberge du Lac) (Gondrin)	1		-
Maintenir les commerces existants (Gondrin)	1		-

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser			
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>			
Développer l'application numérique « IntraMuros » sur le territoire de la CCGA	1	2023	CCGA 9
Créer et développer une signature, une marque pour le Grand Armagnac			-
Promouvoir les parcours touristiques avec les offices de tourisme			-
Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2023-2025	CAST 2
Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (Cazaubon- hors périmètre ORT)	1	2022-2025	-
Mettre en place une signalétique pour identifier les équipements culturels et touristique (Cazaubon)			-
Créer la marque "Éauze capitale de l'Armagnac" (Éauze)			-
Promouvoir la ville d'Éauze	1	2021-2026	En cours
Conforter le tourisme en proposant un parcours type chasse au trésor / jeu interactif sous forme de Géocaching (Gondrin)			-
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>			
<i>Obtenir le label « Pays d'art et d'histoire » (CCGA) ?</i>			-
Rénover et mettre en valeur les arènes (Castelnau d'Auzan Labarrère)	2		-
Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural (lavoirs, métier à forger, croix...) (Castelnau d'Auzan Labarrère)	2		-
Identifier et mettre en valeur les éléments patrimoniaux (Cazaubon)			-
Rénover la place du 19 mars 1962 et aménager les allées du Fossé neuf (Éauze)	1	2022-2025	E 3
Sécuriser la traversée du bourg et requalifier les entrées de ville (Estang)	1	2023-2024	EST 3
Mettre en valeur le patrimoine de la commune (Estang)	2		-
Créer un espace paysager et patrimonial rue du Couvent (Gondrin)	1	2022-2023	-
Mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune (Gondrin)	2		-
Créer des cheminements piétonniers (Gondrin)			-

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser			
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>			
Installer des LEDs pour l'éclairage public (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2022-2024	En cours
Rénover l'école (Cazaubon)			-
Remplacer la navette thermique 19 places (Cazaubon)			-
Installer des LEDs pour l'éclairage public (Cazaubon)	1	2022-2024	En cours
Installer des LEDs pour l'éclairage public (Éauze)	1	2022-2024	En cours
Végétaliser le centre-ville (Éauze)	1	2022	En cours
Rénover le cinéma-théâtre (Éauze)	2	2023-2025	-
Rénover la cathédrale Saint Luperç (Éauze)		2023-2026	-
Rénover les bâtiments publics (Estang)	1	2022-2023	En cours
Installer des LEDs pour l'éclairage public et l'éclairage extérieur des bâtiments communaux (Estang)	1	2023	-
Implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques (Estang)	2		-
Végétaliser les places (Gondrin)	1	2022-2026	En cours
Installer des LEDs pour l'éclairage public (Gondrin)	1		En cours
Réaliser la rénovation énergétique des bâtiments publics (Gondrin)	1		En cours

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser			
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>			
Créer des places de covoiturage sur territoire (CCGA/Communes) selon le plan régional	2		CCGA 10
Aménager un cheminement doux et mettre en accessibilité l'avenue de la République et du boulevard de la Libération (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1	2021-2023	En cours
Créer des cheminements dans les bourgs (Castelnau d'Auzan Labarrère)	1		-
Créer un cheminement doux entre Castelnau d'Auzan et Labarrère			-
Finaliser la liaison douce « Cazaubon – Barbotan les Thermes » en passant par le site du lac pour rejoindre la Scandibérique	1	2023-2024	-
Finaliser les cheminements piétonniers du centre bourg (Cazaubon)			-
Aménager un chemin piétonnier avenue des Pyrénées (Éauze)	1	2022	Réalisée
Mettre en place d'une navette de bus (Éauze)	1	2022	Réalisée
Aménager une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le Musée du Trésor (Éauze)	3	2025-2026	-

Plan d'Actions

Et

Fiches actions

Communauté de communes Du Grand Armagnac

Annexe n°3-2



Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Actions transversales de revitalisation			
Recruter un chef de projet PVD / ORT	1	2021-2026	CCGA 1
Élaborer un PLUi (sous réserve de l'effectivité du transfert de compétence)			-
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité			
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>			
Orienter les habitants dans leurs démarches « Habitat »	1	2023	CCGA 2
<i>Volet 2 – Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps</i>			
Réaliser une étude pré-opérationnelle « Habitat »	1	2023	CCGA 3
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>			
Créer des logements saisonniers et/ou des logements étudiants (apprentis)	1	2023-2024	CCGA 4
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>			
Relocaliser le « RPE » (relai petite enfance)	2	2023-2024	CCGA 5

Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique			
<i>Volet 1 – Développer les formations diplômantes sur le territoire</i>			
Mettre en place des formations diplômantes (courtes) sur le territoire	3		-
Faciliter l'apprentissage sur le territoire	3		-
<i>Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie</i>			
Développer les circuits courts dans le cadre du projet alimentaire territorial	2	2023-2024	CCGA 6
Développer l'économie circulaire	3		-
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>			
Lancer et animer un action en faveur des petites entreprises du commerce et de l'artisanat	3	2024	CCGA 7
Lutter contre la vacance commerciale des centres bourgs	1	2023	CCGA 8
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser			
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>			
Développer l'application numérique « IntraMuros » sur le territoire de la CCGA	1	2023	CCGA 9
Créer et développer une signature, une marque pour le Grand Armagnac			-
Promouvoir les parcours touristiques avec les offices de tourisme			-
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>			
Obtenir le label "Pays d'art et d'histoire" (CCGA) ?			-
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>			
Créer des places de covoiturage sur territoire (CCGA/Communes) selon le plan régional	2		CCGA 10

FICHE ACTION N° CCGA 1

Chef de projet PVD/ORT

Orientation stratégique	Actions transversales de revitalisation
Action nom	Recruter un chef de projet Petites Villes de Demain / Opération de Revitalisation de Territoire
Action n°	1- CCGA
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCGA, communes ORT
Description de l'action	<p>Éauze et Cazaubon-Barbotan les Thermes sont les deux principales communes du Grand Armagnac. Malgré leur rayonnement touristique, elles ont perdu de leur attractivité. En 2018 la Région Occitanie a lancé une politique de contractualisation visant à revitaliser les bourgs centres. Éauze et Cazaubon ont répondu à l'appel à projet et ont signé des contrats « bourg-centre ».</p> <p>En mai 2021 Éauze, Cazaubon et Castelnau d'Auzan-Labarrère ont signé la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Un chef de projet a été recruté pour rédiger la convention cadre PVD. Les enjeux du territoire et les préconisations du SCoT ont amené la CCGA à travaillé sur une ORT élargie aux communes de Gondrin et Estang.</p> <p>Le chef de projet, tout au long du programme, est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il dispose d'une double casquette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animer le programme « PVD » pour les communes d'Éauze, Cazaubon, Castelnau d'Auzan-Labarrère. - coordonner et animer l'opération de revitalisation de territoire <p>Les objectifs fixés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la suite de l'étude avec la mise en œuvre du programme d'actions ; - organiser et piloter l'animation du programme d'actions avec les partenaires, bureaux d'études et financeurs ; - structurer le territoire d'une ingénierie dédiée ; - résoudre les points de blocage inhérents à certaines actions ; - mobiliser les différents dispositifs institutionnels (État, Département, Région...) <p>Le chef de projet aura en charge la rédaction de convention d'ORT, la mise en œuvre et le suivi des actions de la CCGA.</p> <p>Il aura un rôle facilitateur dans la réalisation des actions communales et leur suivi.</p>

	<p>CONTENU DE LA MISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter conseils et expertise pour la redynamisation du territoire - Développer les partenariats opérationnels et financiers (mobiliser et fédérer les acteurs économiques et partenaires publics/privés sur les actions à engager pour dynamiser le commerce et l'habitat dans les centralités ; conforter et soutenir les démarches locales en faveur du commerce et de l'habitat) - Promouvoir, valoriser et animer les programmes PVD et ORT (mobiliser et animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'ORT ; œuvrer pour la création de partenariats financiers) - coordonner et animer le comité de pilotage des dispositifs PVD-ORT - accompagner les acteurs locaux et les collectivités en facilitant l'interface avec les partenaires locaux et les différents services de la collectivité intervenant dans le traitement administratif des demandes - mobiliser les dispositifs : ingénierie et animation de PVD et de l'ORT ; relayer les différentes politiques et diffuser auprès des acteurs locaux la connaissance des dispositifs 			
Partenaires	Techniques		Financiers	
	BDT DDT		ANAH : 50% FNADT : 25%	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PVD Contrats Bourgs-centres Occitanie des communes d'Éauze et de Cazaubon-Barbotan les Thermes			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Signature de la convention d'ORT Nombre d'actions accompagnées/mise en œuvre par an			
Descriptif des dépenses prévisionnel ANNÉE 2	Nature	Montant	I	F
Frais liés au poste sur la durée de la convention <i>Un prévisionnel des dépenses sera établi annuellement</i>	Salaires (brut chargé)	48 750 €		X
	Frais de fonctionnement (déplacements, mission, téléphonie...)	1 000 €		X
Matériel <i>Un prévisionnel des dépenses sera établi annuellement</i>	Équipement : ordinateur, téléphone, appareil photo, logiciels...	500 €	X	

Plan de financement prévisionnel ANNÉE 2	Financeurs	Montants	%
	ANAH	25 125 €	50 %
	FNADT (25% salaire brut chargé)	11 441,46 €	24 %
	CCGA	6 100 €	12 %
	Castelnau d'Auzan	1 200 €	2 %
	Cazaubon	2 800 €	5 %
	Éauze	3 700 €	7 %
	Total	€	100 %
Calendrier	Études/ travaux...	Début	Fin
	Recrutement chef de projet Elaboration de l'ORT Rédaction du cahier des charges étude pré-opérationnelle « Habitat » Suivi et animation du futur dispositif « habitat » Mise en place et suivi des actions	Octobre 2021 Mai 2022 Décembre 2022 Janvier 2024 Mai 2022	Mai 2027 Mars 2023 Janvier 2023 Décembre 2026 Mai 2027
Conséquence sur la fonction de centralité	Revitalisation des centres bourgs des 5 communes ORT Rôle de centralité renforcé Renforcement du bassin de vie		
Annexes	Convention d'adhésion PVD		

FICHE ACTION N° CCGA 2

« Guichet Habitat »

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	1- Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois
Action nom	Orienter les habitants dans leurs démarches « Habitat »
Action n°	2- CCGA
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	1
Maître d'ouvrage	CCGA
Description de l'action	<p>Afin d'orienter les propriétaires et les locataires sur leurs droits, obligations et sur les aides pour la réalisation de travaux sur leur logement, la CCGA prévoit d'assurer un premier niveau de renseignement.</p> <p>Dans un premier temps de permanences du GROG (guichet unique de la rénovation dans le Gers) sur le territoire peuvent être mis en place pour le volet « travaux et aides financières ».</p> <p>Un guide pourra être créé en lien avec le GROG pour lister les aides et démarches à effectuer en amont de la réalisation de travaux sur le logement.</p> <p>Le but est de ce service est de toucher un maximum de propriétaires pour que le parc de logements privés de la CCGA soit moins énergivore, que l'offre d'habitat corresponde au besoin des habitants actuels et futurs et de réduire la vacance.</p> <p>Une politique du logement répondant au parcours résidentiel des citoyens pourra être mise en place par la suite, selon les résultats de l'étude pré-opérationnelle habitat.</p> <p>Un suivi de la vacance avec la création d'outils et la mise en place de partenariats (agences immobilières, notaires...) pourra être envisagée.</p> <p>A terme, la CCGA pourra être la porte d'entrée pour tous renseignements concernant le logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aides pour les travaux (renvoi vers le GROG) - recherche de logement (achat ou location)

Partenaires	Techniques		Financiers		
	GROG CAUE/ADIL Agences immobilières/notaires ALTAIR		Communes Région ?		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PVD Contrats Bourg Centre Occitanie d'Éauze et Cazaubon				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes renseignées Nombre de personnes accompagnées dans leur recherche				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Adhésion au GROG Communication				X X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	CCGA				
	Communes				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Résultat de l'étude habitat Travail avec le GROG et les communes pour la mise place		Septembre 2023		
Conséquence sur la fonction de centralité	Remobilisation de logements vacants Offrir un parcours résidentiel adapté Meilleure connaissance du parc et des besoins en logement du territoire				
Annexe					

FICHE ACTION N° CCGA 3

Étude habitat

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	2- Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps
Action nom	Étude pré-opérationnelle « Habitat »
Action n°	3- CCGA
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCGA
Description de l'action	<p>Le pré-diagnostic a mis en évidence, sur les 5 communes du Grand Armagnac signataires de l'ORT, des besoins majeurs en matière de reconquête de l'habitat privé et d'aménagements urbains. Afin de passer d'une ambition politique à la mise en œuvre d'actions opérationnelles, la Communauté de Communes, en accord avec les communes va lancer un programme d'étude mutualisé permettant aux 25 communes de bénéficier de l'apport en compétences d'une équipe pluridisciplinaire (habitat, urbanisme, espaces publics, mixité d'usage) dans le cadre d'une étude préalable habitat.</p> <p>CONTENU DE LA MISSION :</p> <p>1- Contexte – environnement Éléments de diagnostic à l'échelle de l'EPCI en précisant le rôle joué par les communes ORT : dynamiques territoriales opérantes et des marchés immobiliers, adéquation entre offres et demandes, évaluation des besoins en logements à 10 ans et recommandations en conclusion. Un des objectifs de cette 1ère phase est de repérer les complémentarités « Habitat » entre les collectivités d'un même EPCI et de mettre en avant les concurrences qui pourraient exister entre périmètres sur un même territoire.</p> <p>2- Analyse plus poussée sur les villes ORT avec focus sur leurs centres anciens (centre-ville) - Analyse de l'offre foncière disponible, offre publique et privée de logements disponibles et de l'état du parc. - Analyse des typologies de ménages qui doit mettre en évidence des dysfonctionnements constatés en matière d'équilibre social. - Repérage et quantification dans les périmètres ORT de la vacance, des immeubles et îlots dégradés, des points d'accroche, des potentialités.</p> <p>3- Formalisation du projet des élus en termes de politique de peuplement au sein des centres-bourgs : Qualité et quantité de ménages à accueillir pour rééquilibrer le peuplement ?</p>

	<p>4- Besoins en logements pour les 5 prochaines années, pour répondre au projet politique, jusqu'en 2026 correspondant à la fin du programme PVD (caractérisation de la programmation en réponse aux enjeux) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les habitants actuels (réhabilitation, adaptation...) - pour les futurs habitants (quantifier, qualifier les logements qui devront être mis sur le marché). <p>5- définir la stratégie d'intervention publique, les conditions de réussite et les méthodes et outils</p> <p>A ce stade, il est demandé de préciser, en les articulant et les priorisant, les actions globales les plus pertinentes à mettre en place pour répondre aux besoins (OPAH-RU, OPAH classique, périmètre ORT...), de cibler des actions complémentaires pour la réussite de ce projet Habitat (valorisation du centre-ville, marketing immobilier, besoins en accessibilité, desserte, stationnement...), de proposer des actions pour le suivi et la connaissance du marché (pour notamment faciliter l'évaluation de l'atteinte des objectifs des élus et la réorientation d'actions si nécessaire...), des actions d'accompagnement des futurs investisseurs...tout en tenant compte des dispositifs ou actions en place.</p> <p>6- étude valant étude pré-opérationnelle en vue de définir le besoin (ou pas) en OPAH (RU ou classique) et en actions lourdes à mener pour arrêter avec l'État et la délégation de l'ANAH les meilleurs outils à mettre en place, les volets-actions incitatifs et coercitifs, le traitement des points durs et des situations les plus complexes (immeubles emblématiques, îlots, copropriétés...) pour connaître à l'avance les moyens nécessaires pour les traiter.</p> <p>Cette phase doit inclure des études de faisabilité (voire de calibrage) pour approcher les besoins en financement RHI/THIRORI.</p> <p>Elle doit également prévoir la mobilisation des nouveaux outils d'intervention de l'ANAH : DIIF et VIR ainsi que si besoin les expérimentations sur la rénovation des façades et d'accompagnement des copropriétés (ETEHC).</p> <p>Elle doit prévoir les modalités de suivi qualitatif et quantitatif des actions et les éventuelles conditions de revoyure.</p> <p>Livrables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme d'actions opérationnel jusqu'en 2026 avec calendrier + fiche détaillée pour chacune des actions (niveau faisabilité au minimum). Concernant les propositions d'intervention sur un immeuble ou un îlot, la fiche devra proposer la procédure la plus adaptée, 1 ou 2 scénarios d'aménagement, le coût, le plan de financement (y compris évaluation des subventions à solliciter) - Si l'outil OPAH est retenu : projet de rédaction de la convention - le détail de l'outil de suivi-évaluation avec proposition d'indicateurs <p>Compétences attendues du BE : Habitat, urbanisme, architecture</p> <p>Le bureau d'études devra préciser dans son offre sa méthodologie de travail, ainsi que le phasage dans le temps. Il devra détailler les modalités de concertation avec les acteurs du territoire pendant toute la durée de l'étude.</p>
--	--

Partenaires	Techniques		Financiers		
	CAUE DDT/ ANAH		ANAH : 50% Région Occitanie sur le volet RU dans le cadre de « Bourg-Centre » Département		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PVD Contrats Bourg Centre Occitanie d'Éauze et Cazaubon				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Calibrage de la future opération habitat Rédaction de la convention opérationnelle				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Frais d'étude		60 000 €		X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs		Montants	%	
	ANAH		30 000 €	50%	
	Département		5 000 €		
	CCGA		25 000 €	50 %	
	Total		60 000 €	100 %	
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Rédaction du cahier des charges Consultation/ choix prestataire Étude par le prestataire		Avril 2023 Mai 2023 Août 2023	Mai 2023 Juillet 2023 Décembre 2023	
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter la revitalisation des centres bourgs Faciliter la rénovation des logements				
Annexe	/				

FICHE ACTION N° CCGA 4

Logements saisonniers

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	3- Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements
Action nom	Créer des logements saisonniers ou des logements étudiants
Action n°	4- CCGA
Statut	En projet
Niveau de priorité	médiane
Maître d'ouvrage	CCGA/ communes/ bailleur social/ Chambres consulaires
Description de l'action	<p>Le territoire de la CCGA a comme particularité d'accueillir de nombreux travailleurs saisonniers pour les thermes (de mars à novembre) et pour les exploitations agricoles (d'avril à octobre).</p> <p>Il n'y a pas actuellement suffisamment d'offre de logements correspondants à leurs besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faible loyer - petit logement meublé - location de courte durée (à la semaine) <p>Cette action doit être portée par l'ensemble des communes concernées par les saisonniers, pour en plus de l'hébergement proposer des solutions de déplacements (mise en place de navettes, instauration d'un circuit...).</p> <p>L'ensemble des employeurs devront être impliqués dès le début de la réflexion.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
	ADIL DDT Observatoire de l'habitat EPF Chambre d'agriculture CCI / CMA		Communes Département (pour la rénovation des logements communaux à vocation sociale conventionnés avec la DDT) EPF ? Chambre d'agriculture CCI / CMA		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Politique sociale du Département				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements créés Nombre de personnes accueillies dans ces logements par an				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Achat d'immeubles Travaux				
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	EPF				
	Communes				
	Département				
	CCI/CMA				
	Chambre d'agriculture				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Recherche d'immeuble Étude de l'EPF sur la faisabilité de l'opération Achat du/ des biens Travaux Communication				
Conséquence sur la fonction de centralité	Offrir des logements saisonniers adaptés aux besoins des travailleurs agricoles ou du secteur de l'hôtellerie restauration Image du territoire				
Annexe					

FICHE ACTION N° CCGA 5

Relai Petite Enfance (RPE)

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	4- Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique
Action nom	Relocaliser le Relai Petite Enfance (RPE) sur la commune d'Éauze
Action n°	5- CCGA
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	médiane
Maître d'ouvrage	CCGA
Description de l'action	<p>La commune d'Éauze souhaite réaffecter le local actuellement occupé par le relai petite enfance (RPE) pour y installer les bureaux de la police municipale.</p> <p>La CCGA est en recherche d'un nouveau local pour ce service sur le centre-ville d'Éauze.</p> <p>Le local occupé par le Point Animations Jeunes (PAJ) à Éauze qui appartient à la commune et nécessite de gros travaux.</p> <p>Une réflexion sera menée pour éventuellement mutualiser ces deux services et ainsi limiter le nombre de bâtiments dédiés à l'enfance jeunesse sur la commune d'Éauze.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
	CAF MSA Département EPFO		CAF MSA Département EPFO		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CTG C2D				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de familles accueillies par an				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Achat d'immeubles Travaux				
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	EPF				
	CCGA				
	CAF				
	MSA				
	Département				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Recherche d'immeuble Étude de l'EPF sur la faisabilité de l'opération Achat du/ des biens Travaux Communication				
Conséquence sur la fonction de centralité	Maintenir un service lié à la petite enfance sur le centre-ville d'Éauze Limiter les déplacements en voiture				
Annexe					

FICHE ACTION N° CCGA 6

Circuits courts

Orientation stratégique	2- Un territoire au service du développement économique
Volet	2- Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie
Action nom	Développement de circuits courts dans le cadre du projet alimentaire territorial
Action n°	6- CCGA
Statut	En projet
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le territoire très agricole est propice au développement de circuits courts pour la vente de fruits et légumes de saison.</p> <p>Le PETR travaille sur un projet alimentaire territorial, la CCGA et ses communes peuvent devenir parties prenantes à ce dispositif et faciliter la mise en place de ces circuits par la communication et la mise en relation des producteurs.</p> <p>Les communes peuvent mettre à disposition un local pour faciliter la distribution de paniers de saison.</p> <p>Un travail sera à mener avec la chambre d'agriculture.</p> <p>Des boutiques « producteurs locaux » peuvent être créées dans des cellules commerciales vacantes des centres bourgs.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
	Chambre d'agriculture PETR Département		EPF Communes Chambre d'agriculture		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE du Pays d'Armagnac CTO du Pays d'Armagnac				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de producteurs Nombre de consommateurs Quantités produites et distribuées				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Achat d'immeubles Travaux				
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	EPF				
	Communes				
	Chambre d'agriculture				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Recherche de locaux Achat du/ des biens Travaux Communication				
Conséquence sur la fonction de centralité	Image du territoire Remobilisation de cellules commerciales vacantes des centres bourgs Valorisation des produits locaux				
Annexe	Projet alimentaire territorial				

FICHE ACTION N° CCGA 7

Action commerce artisanat

Orientation stratégique	2- Un territoire au service du développement économique
Volet	4- Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales
Action nom	Lancer et animer une action en faveur des petites entreprises du commerce et de l'artisanat
Action n°	7- CCGA
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCGA
Description de l'action	<p>La stratégie de redynamisation des centres-bourgs du territoire de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) passe par le développement économique.</p> <p>Cette action de soutien aux petites entreprises du territoire devra répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'attractivité du territoire pour assurer le renouvellement de la population active (problématique de la transmission-reprise) et dynamiser l'économie résidentielle et touristique, - Stimuler la consommation locale. <p>C'est pourquoi, il faut réfléchir à un programme d'accompagnement des très petites entreprises (entreprises de moins de 10 salariés) dans leurs projets d'investissement et de développement.</p> <p>Ces aides peuvent concerner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation et le « ré-enchantement » des points de vente, - la structuration des filières artisanales, - l'accélération d'un positionnement d'innovation, d'attractivité et de développement durable, - l'adaptation des commerces aux transitions numérique et énergétique (investissements matériels et technologiques, digitalisation, relooking, transformation énergétique des bâtiments...). <p>L'objectif est de mettre en place un plan d'actions permettant de soutenir les commerces et artisans identifiés dans les centralités du territoire et appartenant aux filières soutenant son développement.</p> <p>La région Occitanie soutient les projets visant à développer la prévention et la valorisation des déchets et l'économie circulaire.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
	Chambres consulaires FFB/ CAPEB Associations des artisans et commerçants du territoire		Région ? Entreprises		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourgs-Centres				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'un diagnostic sur le commerce et l'artisanat Définition d'une stratégie pour soutenir le tissu artisanal et commercial du territoire Rédaction d'un programme d'actions Nombre d'entreprises aidées/ accompagnées Montant des aides versées Montant des travaux réalisés Nombre de partenariats créés Nombre de nouveaux commerces créés dans les centres-bourgs				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Diagnostic Aides aux entreprises Salaires (manager de commerce) Communication				X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	CCGA				
	Chambres consulaires				
	entreprises				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Diagnostic Rédaction du document cadre Recrutement d'un manager de commerce		2023 ?		
Conséquence sur la fonction de centralité	Remobilisation de cellules commerciales vacantes des centres bourgs Valorisation des commerçants artisans locaux Développement et dynamisation du commerce				
Annexe					

FICHE ACTION N° CCGA 8

Lutte contre la vacance commerciale

Orientation stratégique	2- Un territoire au service du développement économique
Volet	4- Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales
Action nom	Lutter contre la vacance commerciale des centres bourgs
Action n°	8- CCGA
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCGA/ communes
Description de l'action	<p>Les centres-bourgs retenus dans l'opération de revitalisation de territoire (ORT) sont toutes les 5 confrontées à des fermetures de commerces ces dernières années.</p> <p>Les actions envisagées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adhérer à « ma boutique à l'essai » soit la CCGA seule soit avec les autres communautés de communes du PETR pour limiter les coûts d'adhésion et en fixant à minima le remobilisation d'un local commercial par commune ORT par an. - créer un guichet unique du commerce et de l'artisanat pour renseigner les porteurs de projet et les entreprises existantes sur aides, les locaux vacants et les accompagner dans les démarches. - créer un observatoire des locaux commerciaux qui serait alimenté par le guichet : base de données des locaux professionnels (adresse, références cadastrales, nom et coordonnées du propriétaire) précisant s'ils sont occupés ou non, leurs atouts/ contraintes, la qualité énergétique du bâtiment.... Cet observatoire permettra d'assurer un suivi des travaux, de la vacance et de proposer aux porteurs de projet des locaux adaptés à leurs besoins. - faciliter la reprise des cellules commerciales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontrer les commerçants et les propriétaires de cellules vacantes pour connaître leur projet : démarche des élus communaux ✓ Mettre en relation « ma boutique à l'essai » avec les propriétaires ✓ Faciliter les relations propriétaires – porteurs de projet ✓ Acquisition de locaux par les communes

Partenaires	Techniques		Financiers		
	CCI Chambre des métiers Associations des artisans et commerçants du territoire		Région ? Communes CCI		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrats Bourgs-Centres				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	« Temps de vacance » : durée de vacance du local Nombre de boutiques à l'essai créées Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre de nouveaux commerces créés dans les centres-bourgs Evolution de la vacance				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Adhésion à « boutique à l'essai » Salaires (manager de commerce) Création de l'outil informatique Communication				X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	CCGA				
	CCI				
	communes				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Adhésion « boutique à l'essai »		2023		
	Recrutement d'un manager de commerce		2024		
Conséquence sur la fonction de centralité	Création de l'observatoire				
	Remobilisation de cellules commerciales vacantes des centres bourgs Valorisation des commerçants artisans locaux Développement et dynamisation du commerce				
Annexe					

FICHE ACTION N° CCGA 9

IntraMuros

Orientation stratégique	3- Un territoire avec une identité et un potentiel à valoriser
Volet	1- Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire
Action nom	Développer l'application numérique IntraMuros sur le territoire du Grand Armagnac.
Action n°	9- CCGA
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCGA
Description de l'action	<p>L'application mobile IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.</p> <p>Les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.</p> <p>Ils utilisent les services que la Communauté de communes et les communes mettent à leur disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.</p> <p>L'application mobile IntraMuros est hybride : à la fois communale et intercommunale.</p> <p>Elle permet à ces différents acteurs d'ajouter leurs informations et de proposer leurs services sur le même outil. Partout en France, toutes les collectivités font la promotion de la même application mobile, augmentant la visibilité de l'information sur tout le territoire national.</p> <p>La CCGA et les communes pourraient ainsi profiter d'un outil de gestion relation citoyen (GRC) complet et éprouvé.</p> <p>C'est un moyen de mettre en place des services permettant de la remontée d'information. L'application mobile IntraMuros s'inscrit dans le principe de la démocratie participative, contrôlée par les collectivités.</p> <p>IntraMuros est bâti sur le modèle des plateformes mutualisées, cependant chaque commune pourra la personnaliser avec ses éléments de charte graphique, y inclure ses services personnalisés et de créer des contributeurs qui participent à l'ajout d'information.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers	
Lien autres programmes et contrats territorialisés				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'utilisateurs sur le territoire Nombre de consultations mensuelles			
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature	Montant HT	I	F
	Adhésion de la CCGA pour elle et les communes à l'outil numérique	2 400 € / an		X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%	
	CCGA	2 800 €	100 %	
	Total	2 800 €	100 %	
Calendrier	Études/ travaux...	Début	Fin	
	Adhésion à la solution	2023		
Conséquence sur la fonction de centralité	Développer la communication sur le territoire Faciliter la diffusion des informations de l'ensemble des communes			
Annexe				

FICHE ACTION N° CCGA 10

Aires de de covoiturage

Orientation stratégique	3- Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser
Volet	4- Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux
Action nom	Créer des aires de covoiturage
Action n°	10- CCGA
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	CCGA/ Communes
Description de l'action	<p>Créer un maillage de places de stationnement dédiées au covoiturage sur le territoire de l'Armagnac.</p> <p>Dans la continuité du schéma des mobilités actives, et dans le cadre des cahiers de la transition portés par le PETR, une réflexion est engagée avec les autres chefs PVD du Pays d'Armagnac pour identifier les flux domicile-travail.</p> <p>Les places de stationnement dédiées au covoiturage seront matérialisées (marquage au sol, panneaux signalétiques).</p> <p>Le travail d'identification des besoins et de location de ces emplacements sera réalisé avec le PETR et la Région Occitanie qui finalise son plan mobilité.</p> <p>Les déplacements quotidiens/réguliers entre l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine seront pris en compte pour faciliter les déplacements de chacun.</p> <p>Les supports de communication de la Région seront utilisés.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
	PETR				
	Région		Région ?		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Plan mobilité de la Région CTO du Pays d'Armagnac				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de places créées Nombre d'utilisateurs				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Achat de panneaux Marquage au sol Communication				X
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	CCGA				
	Commune				
	Région				
	Total	€	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter les déplacements des habitants du territoire Diminuer le nombre de véhicules pour les trajets du quotidien Réduire la production de GES liée aux déplacements routiers				
Annexe					

Plan d'Actions

Et

Fiches actions

Castelnau d'Auzan Labarrère

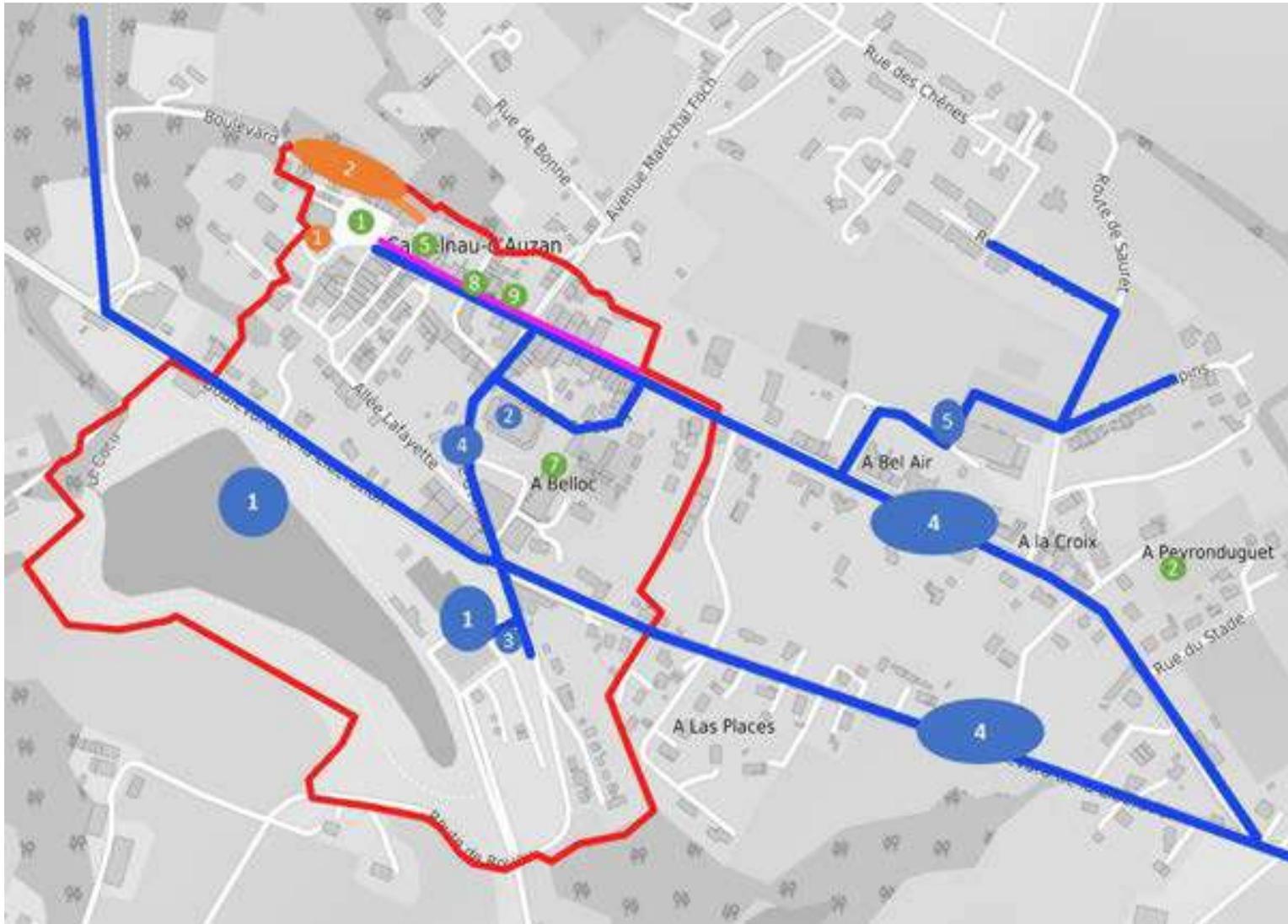
Annexe n°3-3



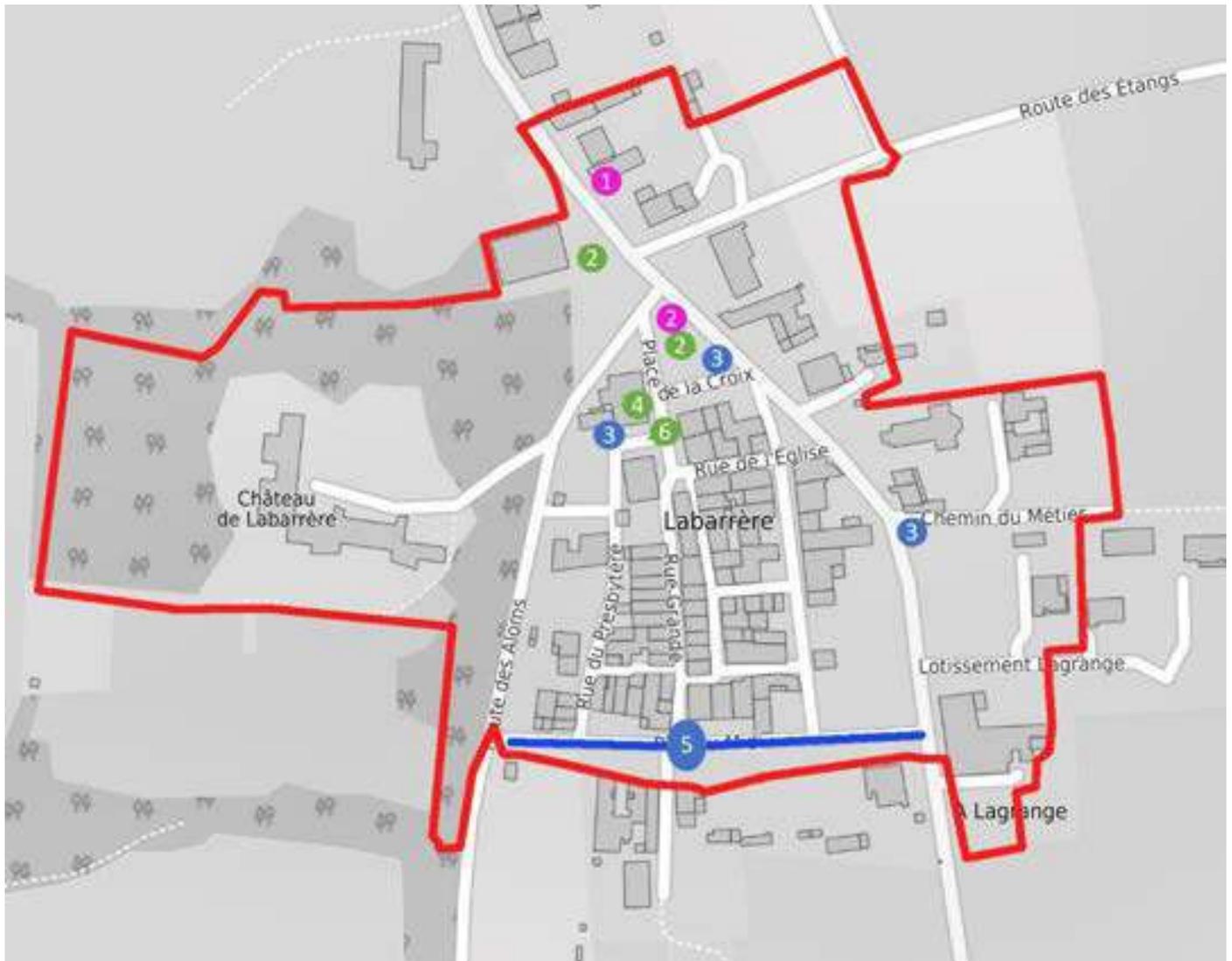
N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Actions transversales de revitalisation				
1	Rénover et reconfigurer le bâtiment « Encongnère » en conservant la mixité des usages (logements et commerces/services)	1	2023-2024	-
2	Aménager le Boulevard du Nord	1	2023	-
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité				
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>				
1	Restructurer la place de la mairie de Castelnau d'Auzan	1	2021-2023	En cours
2	Réaménager les places de la mairie et du foyer de Labarrère (îlot de fraîcheur et espace de vie)	2	2023-2024	-
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>				
3	Offrir de l'habitat inclusif – Ages & Vie	1	2023-2024	CAST 1
4	Créer des logements d'urgence à l'étage de la mairie de Labarrère	1	2023-2024	-
5	Traiter le presbytère (logement d'urgence, social, pour les saisonniers agricoles ?) (Castelnau d'Auzan)	2	2025-2026	-
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>				
6	Aménager la place de la fontaine à Labarrère	1	2023-2024	-
7	Créer un équipement adapté à la petite enfance (Castelnau d'Auzan)	1		-
8	Traiter l'ancien office de tourisme pour en faire un commerce en RDC et des bureaux à l'étage (coworking?)	3		-
9	Optimiser l'occupation de la médiathèque avec un nouvelle organisation de l'espace et la possibilité de créer des espaces de coworking	3		-

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique				
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>				
1	Trouver des repreneurs pour le restaurant de Labarrère (bâtiment communal)	1		-
2	Développer des animations (marché, expositions...) à Labarrère			-
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser				
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>				
1	Poursuivre les aménagements de la base de loisirs	1	2023-2025	CAST 2
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>				
2	Rénover et mettre en valeur les arènes	2		-
3	Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural (lavoirs, métier à ferrer, croix...)	2		-
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>				
-	Installer des LEDs pour l'éclairage public	1	2022-2024	En cours
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>				
4	Aménager un cheminement doux et mettre en accessibilité l'avenue de la République et le boulevard de la Libération (Castelnau d'Auzan)	1	2021-2023	En cours
5	Créer des cheminements doux	1		-
	Créer un cheminement entre Castelnau et Labarrère doux			-

Localisation des projets sur Castelnau d'Auzan



Localisation des projets sur Labarrère



FICHE ACTION N° CAST 1

Projet « Ages et vie »

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité	
Volet	3- Favoriser l’habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements	
Action nom	Projet d’habitat inclusif – Ages et vie situé 11 rue du Stade	
Action n°	1– Castelnaud d’Auzan Labarrère	
Statut	En cours	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d’ouvrage	Ages et vie habitat	
Description de l’action	<p>La commune de Castelnaud d’Auzan n’est pas épargnée par le vieillissement de sa population. C’est pourquoi, afin de proposer des logements adaptés aux personnes en perte d’autonomie, la mairie a fait le choix de conventionner avec un opérateur privé « Ages et vie ».</p> <p>Ce projet d’habitat inclusif est construit sur un terrain communal qui a été vendu au porteur de projet.</p> <p>2 unités</p>	
Partenaires <i>Qui...</i> <i>...s’engage à quoi...</i> <i>A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ?</i> <i>Prochaine étape / action à entreprendre</i> <i>Rôle ?</i>	Techniques	financiers
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AUCUN	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre d’emplois créés Nombre de résidents	

Descriptif des dépenses prévisionnel/définitif <i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement.</i>	Nature		Montant		I	F
Plan de financement prévisionnel / définitif <i>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet, ...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées.</i>	Financeurs	Montants	%			
		Total				
Calendrier	études / travaux...		Début		Fin	
	Travaux de construction		2023		2024	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action située en dehors du périmètre ORT constitue un réel enjeu pour la revitalisation en élargissement l'offre de logements adaptés aux personnes âgées en perte d'autonomie.					
Annexes	Dossier de demande de permis de construire Arrêté autorisant la construction Convention de portage du projet par Ages et vie habitat					

FICHE ACTION N° CAST 2

Base de loisirs

Orientation stratégique	3- Un territoire avec une identité et un potentiel à valoriser
Volet	1- Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire
Action nom	Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (lac).
Action n°	2- Castelnau d'Auzan Labarrère
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Castelnau d'Auzan Labarrère
Description de l'action	<p>La poursuite des aménagements de la base de loisirs essentiel pour les activités touristiques et sportives de la commune.</p> <p>Le site compte déjà des cours de tennis et des terrains de padel.</p> <p>Les projets que la mairie souhaite mettre en place avant la fin du mandat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire un club house pour le tennis - modifier l'accès piéton depuis le Boulevard de la Libération - réhabiliter le restaurant et créer une terrasse donnant sur le lac - rénover la piscine (façade et toiture) - créer de voies douces « bulles vertes » - réorganiser et améliorer les accès et le stationnement sur le site - aménager un parking pour les camping-cars - mettre en valeur le lavoir - installer de gîtes « insolites » sur le lac (éco-lodges)

Partenaires	Techniques		Financiers	
			Etat	Région
Lien autres programmes et contrats territorialisés				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'équipements créés Nombre de visiteurs Satisfaction des utilisateurs Économies d'énergie sur les bâtiments (rénovation de l'existant)			
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature	Montant HT	I	F
	Club house (tennis)	208 190 €	X	
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%	
	DETR	83 276 €	40 %	
	Région (FRI)	21 000 €	10 %	
	Total	€	100 %	
Calendrier	Études/ travaux...	Début	Fin	
	Club house	2023		
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration des équipements touristiques et de loisirs			
Annexe				

Plan d'Actions

Cazaubon

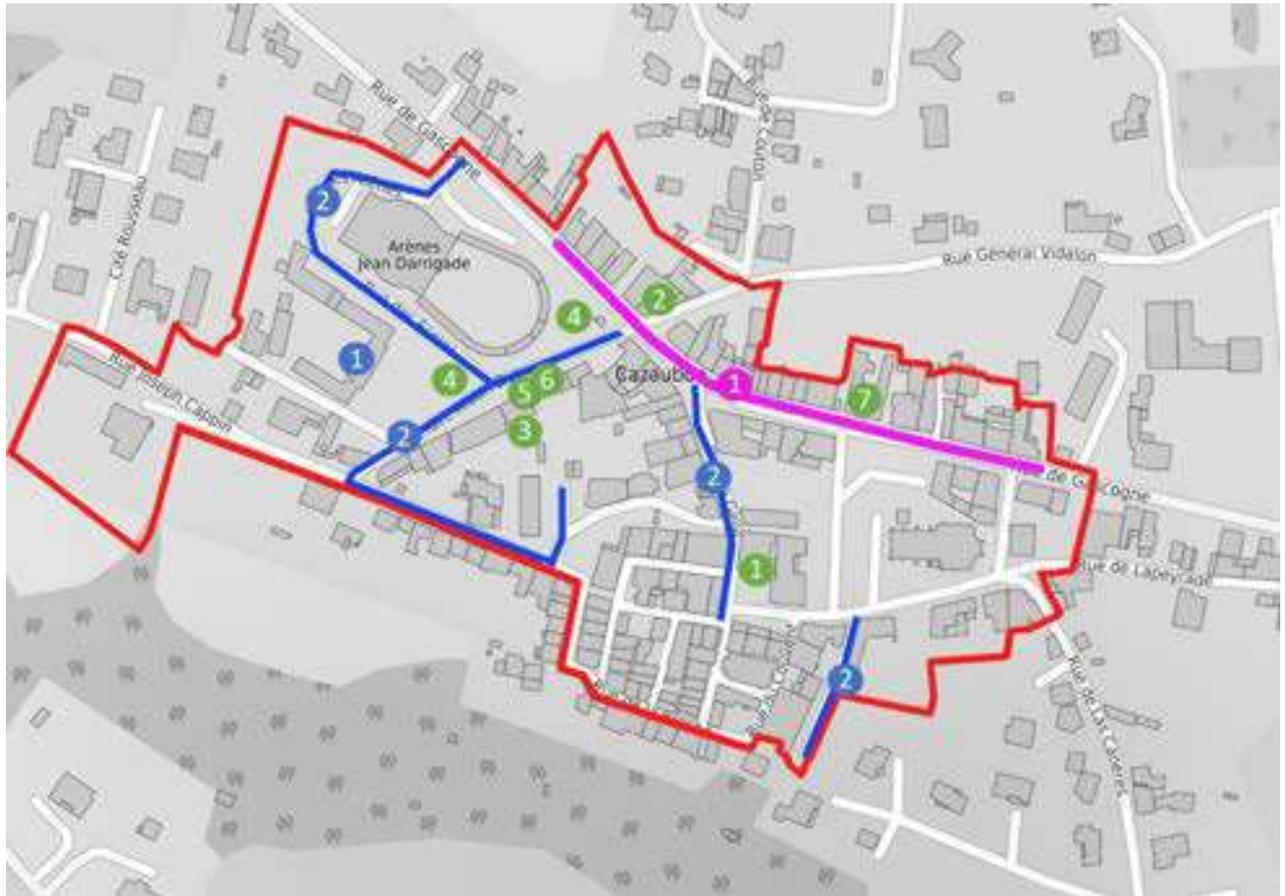
Annexe n°3-4



N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité				
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>				
1	Réaménager la place de la mairie	2	2024-2025	-
	Lancer une « opération façade » dans le cadre de la future opération habitat			-
<i>Volet 2 - Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps</i>				
2	Traiter l'îlot « Couton »			-
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>				
-	Créer de l'habitat inclusif			-
3	Rénover et louer le logement de la Poste			-
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>				
	Réorganiser le stationnement en cœur de bourg	1	2023-2024	-
4	Réaménager la place Alban Dulhoste	1	2023-2024	-
5	Développer le pôle de services au public		2022-2024	-
6	Développer le pôle socio-médical			-
7	Requalifier l'ancienne gendarmerie			-
-	Optimiser l'utilisation des certains locaux mis à disposition des associations		En cours	-

Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique				
<i>Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie</i>				
	Faciliter le développement de réparateurs « vélo » (Barbotan – hors périmètre ORT)			-
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>				
1	Protéger la destination commerciale des RDC et conserver la mixité d’usage de certains locaux Rue de Gascogne			
	<i>Redonner à la place Alban Dulhoste une fonction commerciale ?</i>			
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser				
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>				
	Poursuivre les aménagements de la base de loisirs (Barbotan- hors périmètre ORT)	1	2022-2025	-
	Mettre en place une signalétique pour identifier les équipements culturels et touristique			-
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>				
	Identifier et mettre en valeur les éléments patrimoniaux			-
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d’engagement dans la transition énergétique</i>				
1	Rénover l’école			-
	Remplacer la navette thermique 19 places			-
	Installer des LEDs pour l’éclairage public	1	2022-2024	En cours
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>				
	Finaliser la liaison douce « Cazaubon – Barbotan les Thermes » en passant par le site du lac pour rejoindre la Scandibérique	1	2023-2024	-
2	Finaliser les cheminements piétonniers du centre bourg de Cazaubon			-

Localisation des projets sur Cazaubon



Plan d'Actions

Et Fiches actions

Éauze

Annexe n°3-5

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité				
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>				
-	Maintenir « l'opération façade »	1	En cours	-
<i>Volet 2 - Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps</i>				
-	Mettre en place le permis de louer			-
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>				
1	Créer un cabinet dentaire à la maison médicale	1	2023	E 1
2	Construire 2 terrains de Padel et 3 cours de tennis (hors périmètre ORT)	1	2023-2024	E 2
3	Installer la police municipale dans le bâtiment de la mairie	2	2024	-
4	Rénover le groupe scolaire (Félix Soulès et Beausoleil)		2024	-
5	Créer une cuisine centrale dans le groupe scolaire		2024	-
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique				
<i>Volet 3 – Promouvoir les métiers de l'artisanat</i>				
	Faciliter le développement de résidences d'artistes			-
1	Dédier la rue Félix Soulès à de l'artisanat d'art			-
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>				
	Créer une plateforme web " Vivons Eauze"	1	2021-2023	En cours
	Compléter l'offre commerciale et le tissu économique			-

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser				
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>				
	Créer la marque « Éauze capitale de l'Armagnac »			-
	Promouvoir la ville d'Éauze	1	2021-2026	En cours
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>				
1	Rénover la place du 19 mars 1962 et aménager les allées du Fossé neuf	1	2022-2025	E 3
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>				
	Installer des LEDs pour l'éclairage public	1	2022-2024	En cours
	Végétaliser le centre-ville	1	2022	En cours
2	Rénover le cinéma-théâtre	2	2024-2025	-
3	Rénover la cathédrale Saint Luperc		2024-2027	-
<i>Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux</i>				
4	Aménager un chemin piétonnier avenue des Pyrénées	1	2022	Réalisée
	Mettre en place d'une navette de bus	1	2022	Réalisée
5	Aménager une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le Musée du Trésor	3	2025-2026	-

FICHE ACTION N° E 2

Padel- Tennis

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	4- Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique
Action nom	Construire 2 terrains de Padel et 3 cours de tennis au stade de l'Armagnac
Action n°	2- Éauze
Statut	En projet
Niveau de priorité	forte
Maître d'ouvrage	Commune d'Éauze
Description de l'action	La mairie d'Éauze souhaite développer son offre sportive en proposant la création de 2 terrains de padel et 3 nouveaux cours de tennis au stade.

Partenaires	Techniques		Financiers		
			État (DETR, ANS ?) Région ? Département		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE du Pays d'Armagnac				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de licenciés				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Travaux		360 000 €	X	
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	Commune	376 000 €	87 %		
	DETR	56 000 €	13 %		
	Département				
	Total	432 000 € (TTC)	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Travaux		2023		
Conséquence sur la fonction de centralité	Compléter l'offre d'activités sportives				
Annexe	Devis				

FICHE ACTION N° E 2

Padel- Tennis

Orientation stratégique	1- Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité
Volet	4- Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique
Action nom	Construire 2 terrains de Padel et 3 cours de tennis au stade de l'Armagnac
Action n°	2- Éauze
Statut	En projet
Niveau de priorité	forte
Maître d'ouvrage	Commune d'Éauze
Description de l'action	La mairie d'Éauze souhaite développer son offre sportive en proposant la création de 2 terrains de padel et 3 nouveaux cours de tennis au stade.

Partenaires	Techniques		Financiers		
			État (DETR, ANS ?) Région ? Département		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE du Pays d'Armagnac				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de licenciés				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Travaux		360 000 €	X	
Plan de financement prévisionnel annuel	Financeurs	Montants	%		
	Commune	376 000 €	87 %		
	DETR	56 000 €	13 %		
	Département				
	Total	432 000 € (TTC)	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Travaux		2023		
Conséquence sur la fonction de centralité	Compléter l'offre d'activités sportives				
Annexe	Devis				

FICHE ACTION N° E 3

Fossé Neuf et place du 19/03/1962

Orientation stratégique	3- Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser
Volet	2- Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales
Action nom	Aménager l'allée du Fossé Neuf et rénover la place du 19 mars 1962 (marché)
Action n°	3- Éauze
Statut	Engagée
Niveau de priorité	forte
Maître d'ouvrage	Commune d'Éauze
Description de l'action	<p>La mairie d'Éauze a fait réaliser des études pour rénover la place dédiée au marché et aménager l'allée du Fossé Neuf qui la dessert afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la circulation et le stationnement - Requalifier les sols - Sécuriser les piétons <p>Les travaux d'aménagements seront réalisés selon quatre phases correspondant chacune à une identité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - place, - desserte locale, - zone piétonne, - rue. <p>Dans le cadre du PPI de la commune, l'ensemble des travaux est découpé en 3 tranches.</p>

Partenaires	Techniques		Financiers		
			État (DETR) Région		
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Bourg Centre Occitanie CRTE du Pays d'Armagnac				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de promeneurs hors jour de marché + satisfaction Surface désimperméabilisée en m ² Ilots de fraîcheur créés en m ²				
Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant HT	I	F
	Travaux tranche A		245 447 €	X	
	Travaux tranche B		643 669 €	X	
	Travaux tranche C		268 117 €	X	
Plan de financement prévisionnel Tranche A	Financeurs	Montants	%		
	Commune	63 546 €	27 %		
	État (DETR)	143 538 €	58 %		
	Région	38 363 €	15 %		
	Total	245 447 €	100 %		
Calendrier	Études/ travaux...		Début	Fin	
	Études		2022	2023	
Travaux		2023	2025		
Conséquence sur la fonction de centralité	Faciliter l'accès piétonnier au centre-ville Végétaliser l'entrée de ville				
Annexe	Dossier DETR 2023				

Plan d'Actions

Et

Fiches actions

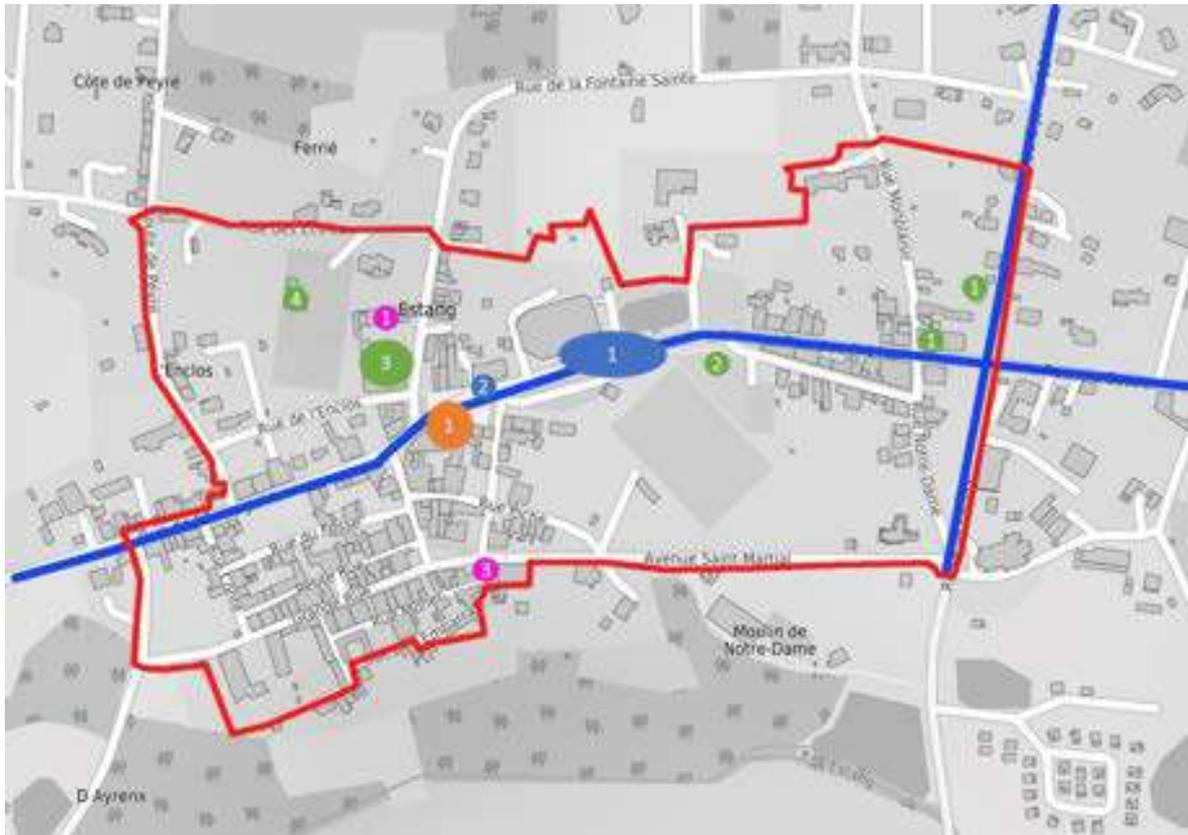
Estang

Annexe n°3-6

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Actions transversales de revitalisation				
1	Redynamiser du cœur de village par une opération globale	1	2022-2026	EST 1
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité				
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>				
1	Rénover et réorganiser les logements dans l'ancienne gendarmerie	3		-
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>				
2	Réaménager l'aire de jeux de la place du 19 mars 1962	1	2022	Réalisée
3	Développer le groupe scolaire	1	2022	Réalisée
4	Créer une maison médicale	1	2022	Réalisée
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique				
<i>Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie</i>				
1	Développer les circuits courts pour alimenter la cantine scolaire	1	2023-2028	-
2	Créer une station-service (hors périmètre ORT)			-
<i>Volet 3 – Promouvoir les métiers de l'artisanat</i>				
3	Créer une résidence d'artistes dans l'ancien garage place de la mairie	2	2023-2025	-
4	Conforter la zone artisanale existante par son extension (hors périmètre ORT)	3		-
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>				
-	Développer des animations commerciales pour faire connaître les commerçants	1	2023	EST 2
-	Créer une association des artisans commerçants dynamique	1		-

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser				
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>				
1	Sécuriser la traversée du bourg et requalifier les entrées de ville	1	2023-2024	EST 3
-	Mettre en valeur le patrimoine de la commune	2		-
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>				
	Rénover les bâtiments publics	1	2022-2023	En cours
	Installer des LEDs pour l'éclairage public et l'éclairage extérieur des bâtiments communaux	1	2023	-
2	Implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques	2		-

Localisation des projets Zoom ORT



FICHE ACTION N° EST 1

Redynamiser le cœur du village

Orientation stratégique	Actions transversales de revitalisation	
Action nom	Redynamiser le cœur de village par une opération globale	
Action n°	1- Estang	
Statut	En cours	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune, EPF, Toit familial de Gascogne	
Description de l'action	<p>La commune d'Estang a entamé une politique de revitalisation en travaillant avec l'établissement public foncier Occitanie (EPFO). Elle a fait le choix de restructurer la place centrale du village pour le redonner sa fonction de « lieu de vie ».</p> <p>L'EPFO a acquis les immeubles qui bordent la place pour rénover et restructurer l'îlot.</p> <p>Un collectif d'habitants et de commerçants s'est créé pour définir ensemble les usages tant de la place que des futurs locaux destinés à accueillir un tiers-lieu et des commerces.</p> <p>L'opérateur public « Toit de Gascogne », partie prenante à ce projet multithématique, a en charge la création de 10 logements sociaux de qualité.</p>	
Partenaires	Techniques	Financiers
	EPFO Toit de Gascogne	EPFO Toit de Gascogne
Lien autres programmes et contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Economies d'énergies réalisées</p> <p><u>Logements</u> : Nombre de logements créés/ de personnes logées/ typologie des locataires</p> <p><u>Tiers-lieu</u> : nombre d'utilisateurs / fréquence d'utilisation/ satisfaction</p> <p><u>Commerces</u> : nombre de commerces installés</p>	

Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature	Montant	I	F
	Acquisition des immeubles (EPFO) Études Travaux	140 000 €	X	
Plan de financement prévisionnel	Financeurs	Montants	%	
	EPFO	140 000 € HT		
	Total			
Calendrier	études / travaux...	Début	Fin	
	Études Travaux	2022 2023	2023 2030	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action constitue un réel enjeu pour la revitalisation en élargissant l'offre de logements un lieu de partage, un espace de vie et la création de vitrines commerciales sur un axe passant.			
Annexes	Convention avec l'EPFO			

FICHE ACTION N° EST 2

Animations commerciales

Orientation stratégique	2 - Un territoire au service du développement économique	
Volet	4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales	
Action nom	Développer des animations commerciales pour faire connaître les commerçants	
Action n°	2- Estang	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune	
Description de l'action	La commune d'Estang souhaite développer les animations commerciales et accompagner les commerçants pour qu'ils puissent se faire connaître. Elle va faire réaliser des vidéos promotionnelles des commerçants et les diffuser sur les réseaux sociaux et sur le site Internet de la mairie.	
Partenaires	Techniques	Financiers
Lien autres programmes et contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animation par an	

Descriptif des dépenses prévisionnel	Nature		Montant	I	F
	Réalisation de films promotionnels		1 000 €		X
Plan de financement prévisionnel	Financeurs	Montants	%		
	Commune	1 000 €	100 %		
	Total	1 000 €	100 %		
Calendrier	études / travaux...	Début	Fin		
	Réalisation des « films » Diffusion sur les réseaux	2023 2023			
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en avant des commerçants locaux est un atout pour l'attractivité du territoire.				
Annexes					

FICHE ACTION N° EST 3

Traversée du bourg

Orientation stratégique	3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser	
Volet	2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales	
Action nom	Sécuriser la traversée du bourg et requalifier les entrées de ville	
Action n°	3- Estang	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	Commune	
Description de l'action	<p>La commune d'Estang est traversée par une route départementale très fréquentée.</p> <p>Les élus ont entamé une réflexion sur la requalification des entrées de villes et la sécurisation de la traversée du bourg.</p> <p>En 2022, les deux routes concernées ont été soumise pour étude au service voirie du Conseil Départemental. Des relevés (nombre de véhicules et vitesse moyenne) ont été réalisés.</p> <p>En 2023, la mairie va installer des « feux comportementaux » pour limiter la vitesse.</p> <p>Des travaux d'aménagement des voies et de végétalisation des accotements sont envisagés.</p>	
Partenaires	Techniques	Financiers
	CAUE CD 32 (service voirie)	CD 32 État (DETR) ?
Lien autres programmes et contrats territorialisés		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Satisfaction des utilisateurs	

Descriptif des dépenses prévisionnel/définitif	Nature		Montant	I	F
	Études				X
	Installation de « feux comportementaux »		22 000 € HT	X	
	Travaux « entrée de ville » Travaux de sécurisation		30 000 € HT	X	
Plan de financement prévisionnel	Financeurs	Montants	%		
	Commune	37 000 €	71 %		
	CD 32	15 000 €	29 %		
	Total	52 000 €			
Calendrier	études / travaux...		Début	Fin	
	Études		2022	2023	
	Feux comportementaux		2023		
Travaux entrée de ville		2024	2025		
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en sécurité de la traversée du village renforcera l'attractivité des places et espaces publics. La requalification des entrées de ville influencera l'image du village.				
Annexes					

Plan d'Actions

Gondrin

Annexe n°3-7



N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
Orientation 1 : Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité				
<i>Volet 2 - Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps</i>				
-	Réhabiliter les ruines du centre bourg	1	2023-2026	-
-	Réhabiliter l'ancien lotissement (réfection des voies, désimperméabilisation des sols, traitement paysager, création d'îlots de fraîcheur) (hors périmètre ORT)			-
-	Créer une passerelle piétonne et de voies douces entre le bourg et le nouveau lotissement (hors périmètre ORT)			-
<i>Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements</i>				
1	Réhabiliter le presbytère et créer des logements sociaux	1	2019-2024	En cours
<i>Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement du numérique</i>				
2	Réhabiliter la salle omnisport	1	2022-2023	-
3	Créer un tiers-lieu			-
Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique				
<i>Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales</i>				
1	Faciliter la reprise des cellules commerciales vacantes (bureau de tabac, Auberge du Lac)	1		-
2	Maintenir les commerces existants	1		-

N° plan	Nom de l'action	Priorité	Années	N° fiche
<i>Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire</i>				
	Conforter le tourisme en proposant un parcours type chasse au trésor / jeu interactif sous forme de Géocaching			
<i>Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales</i>				
1	Créer un espace paysager et patrimonial rue du Couvent	1	2022-2023	-
-	Mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune	2		-
2	Créer des cheminements piétonniers			-
<i>Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique</i>				
-	Végétaliser les places	1	2022-2026	En cours
	Installer des LEDs pour l'éclairage public	1		En cours
	Réaliser la rénovation énergétique des bâtiments publics	1		En cours

Localisation des projets sur Gondrin

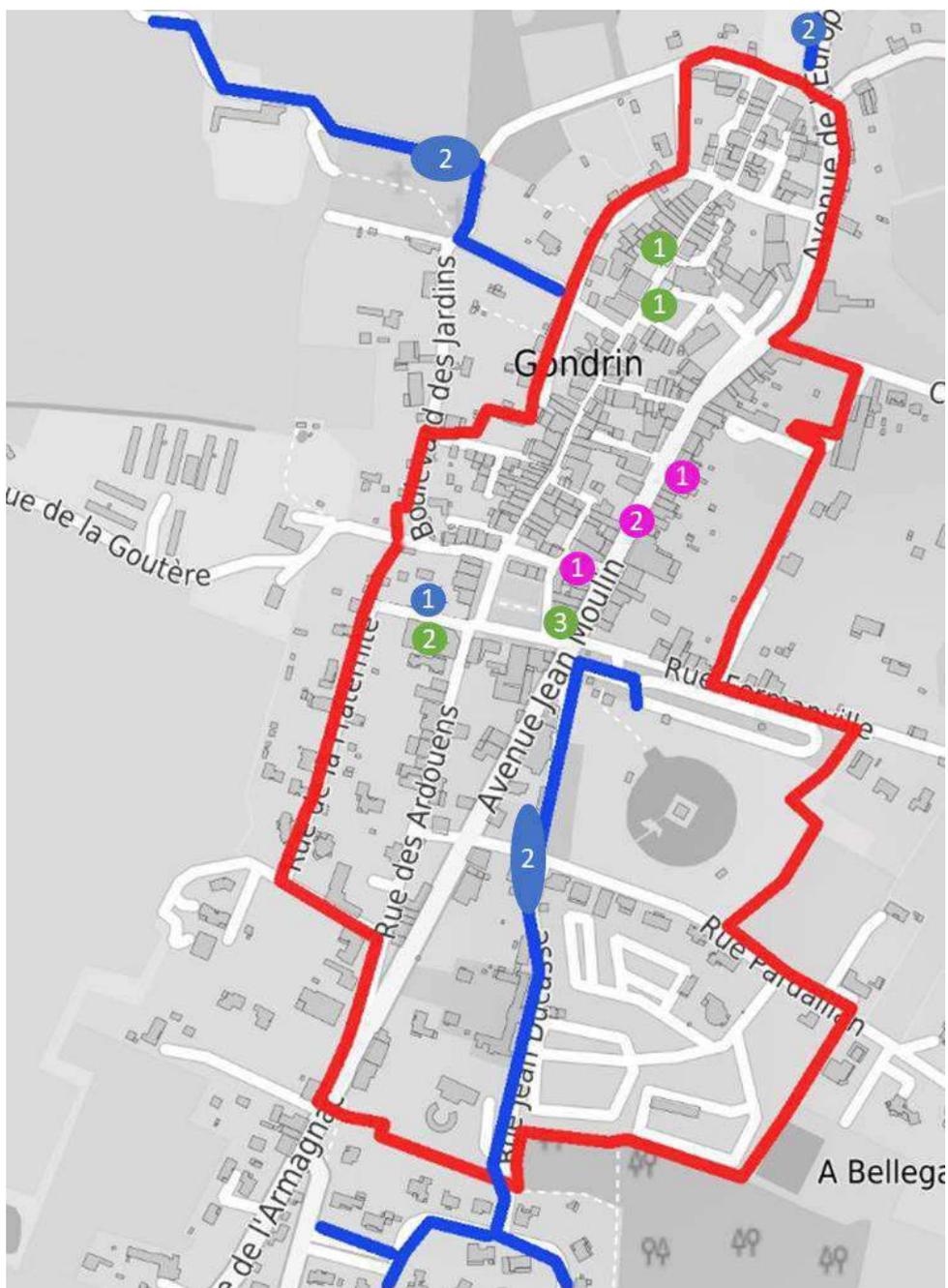


Tableau de suivi des actions Et Plan de financement

Annexe n°4

Actions transversales																							
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs		
CCGA	Chef de projet Opération de Revitalisation de Territoire / Petites Villes de Demain	1	forte	réalisée	2021-2026	CCGA 1	320 000,00 €	CCGA	12%	ANAH	50%									signature de l'ORT / nombre d'actions accompagnées par an	estimatif coût de personnel sur 5 ans		
								Eauze	7%														
								Cazaubon	5%	FNADT	24%												
								Castelnau	2%														
CCGA	Élaborer un PLUi (sous réserve du transfert effectif de la compétence)			réflexion						?											outil urbanistique au service de la concrétisation du projet politique de territoire		
Castelnau d'Auzan Labarrère	Rénover et reconfigurer les logements du bâtiment "Encognère" en conservant la mixité d'usage (logement et commerce)	1	forte	en projet	2023-2024							?		?				EPF? CAUE?		fréquentation des commerces ou services / nombre de personnes logées	Rénovation d'un studio en Urgence		
Castelnau d'Auzan Labarrère	Aménager le Boulevard du Nord à Castelnau d'Auzan	1	forte	en projet	2023-2024							?								nombre de places de stationnement créées / fréquentation de la liaison piétonne	liaison piétonne entre la place de la mairie et le boulevard + matérialisation de la voie et création d'un parking		
Estang	Redynamiser le cœur du village	1	forte	engagée	2022-2030	EST 1	140 000,00 €	EPFO											Toit de Gascogne	nombre de personnes logées / économies d'énergie réalisées / typologie des locataires (célibataire/ couple/ couple avec enfants...)	comité de pilotage minimum 1 fois/ an selon convention EFPO - Partenariat avec TOIT DE GASCOGNE		
	créer de 10 logements sociaux de qualité																						
	créer un tiers-lieu																					nombre d'utilisateur/ fréquence d'utilisation	action participative en cours :collectif de citoyens " estangjoie"
	protéger et maintenir les commerces/services sur l'axe routier principal																					nombre de préemption permettant l'installation de commerces	préemption lors des ventes immob d'ex commerces place du 4 septembre
Orientation 1 - Un territoire plus équilibré qui crée sa dynamique et développe son attractivité																							
<i>Volet 1 – Structurer l'armature urbaine du territoire pour répondre aux besoins d'habitat, de services et d'emplois</i>																							
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs		
CCGA	Orienter les habitants dans leurs démarches "habitat"	1	forte	en projet	2024	CCGA 2						?		?						nombre de personnes renseignées / accompagnées	travail avec le GROG et les communes		
Castelnau d'Auzan Labarrère	Restructurer la place de la mairie de Castelnau d'Auzan ses cornières, rue des cornières, rue du stade, sur Victor Hugo, rue du 19 mars 1962	1	forte	en cours	2021-2023		1 321 172 €	590 586,00 €	45%	DETR = 462 410 €	35%			REGION = 70 000 € (contrat Territorial du PETR)	5%					fréquentation / utilisation des espaces / surface végétalisée (en m²)	inauguration de la place en juillet 2023		
										DSIL = 198 176 €	15%												
Castelnau d'Auzan Labarrère	Réaménager les places de la mairie et du foyer de Labarrère avec création d'un îlot de fraîcheur et d'un espace de vie	2	forte	en projet	2023-2024															fréquentation / utilisation des espaces / surface végétalisée (en m²)	étude en cours par un architecte		
Cazaubon	Réaménager la place de la mairie	2	médiane	validée	2024-2025															fréquentation / satisfaction des usagers			
Cazaubon	opération façades		forte	en projet																nombre de logements concernés/ montant d'aide versé			
Éauze	opération façades		forte	en cours																nombre de logements concernés/ montant d'aide versé			

Volet 2 – Modérer la consommation des espaces par une gestion coordonnée dans le temps																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
CCGA	Réaliser une étude habitat	1	forte	en projet	2023	CCGA 3		CCGA	50%	ANAH	50%	5 000,00								signature de la convention d'OAPH	appel d'offre à lancer	
Cazaubon	Traiter l'ilot "Couton"		faible	réflexion																nombre de logements créés / économies d'énergie réalisées	propriétaires loin, difficilement joignables, pas de volonté de vendre	
Éauze	Mettre en place le permis de louer		médiane	en projet																nombre de logements "autorisés" / nombre de logements sortis de la non décence	secteurs "prioritaires" à identifier lors de l'étude pré-opérationnelle habitat	
Gondrin	Réhabiliter les ruines du centre bourg	1	forte	en projet	2023-2026															nombre de bâtiments réhabilités	étude pré-opérationnelle habitat	
Gondrin	Réhabiliter l'ancien lotissement (réfection des voies, désimperméabilisation des sols, traitement paysager, création d'îlots de fraîcheur)		forte	en projet			450 000,00 €													m² de surface "désimperméabilisés" / m² d'îlots de fraîcheur		
Gondrin	Créer une passerelle piétonne et de voies douces entre le bourg et le nouveau lotissement		médiane	en projet																fréquentation		
Volet 3 – Favoriser l'habitat dans les pôles et diversifier le parc de logements																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
CCGA	Créer des logements saisonniers/ étudiants	1	médiane	en projet	2023-2024	CCGA 4						?		?						toit de gascogne? FAP? CCI / CMA / CA	nombre de logements créés/ nombre de personnes accueillies par an	réponse à un besoin réel / travail à mener avec les employeurs, les communes, les services de la DDT et du CD32, + chambres consulaires
Castelnau d'Auzan Labarrère	Offrir de l'habitat inclusif - Ages et vie - rue du Stade à Castelnau d'Auzan	1	forte	en cours	2022-2024	CAST 1														Ages et vie : (achat du terrain le 17/05/2022) 18146,70 € / permis de construire à la charge de Ages et Vie/ construction / frais de fonctionnement	emplois à temps plein (prévision : 6) / nombre de résidents (prévision : 16)	La commune de Castelnau d'Auzan n'est pas épargnée par le vieillissement de sa population. C'est pourquoi, afin de proposer des logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie, la mairie a fait le choix de conventionner avec un opérateur privé « Ages et vie ». Ce projet d'habitat inclusif est construit sur un terrain communal.
Castelnau d'Auzan Labarrère	Créer des logements d'urgence à l'étage de la mairie de Labarrère	1	forte	en projet	2023-2024																nombre de logements / nombre de personnes accueillies	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Traiter le presbytère de Castelnau d'Auzan	2	forte	en projet	2024-2025															EPF?		destination du bâtiment pas encore définie / Projet de vente pour réhabilitation par le Toit Familial
Cazaubon	Créer de l'habitat inclusif	3	médiane	réflexion																	nombre de logements créés	pour l'instant pas de proposition sur Cazaubon mais un projet sur Barbotan par un privé qui souhaite racheter une résidence pour y accueillir des personnes âgées autonomes et des saisonniers. Ne pas oublier de contacter le CD32 qui apporte des aides sur le fonctionnement de ces structures (animation)
Cazaubon	Rénover et louer le logement de la poste		médiane	réflexion																	nombre de logements créés / économies d'énergie réalisées	2023 : local mis à disposition d'une association
Etang	Rénover les logements de l'ancienne gendarmerie	3	médiane	réflexion	2025-2026																nombre de logements	
Gondrin	création de logements sociaux (10) en réhabilitant le presbytère	1	forte	en cours	2019-2023		1 500 000,00 €			DETR (470752,84€)		?									nombre de personnes logées / économies d'énergie réalisées	Le Département aide financièrement la rénovation des logements communaux à vocation sociale (logements conventionnés avec la DDT) / signature des marchés fin mars 2023

Volet 4 – Maintenir un bon niveau d'équipement pour les ménages et les entreprises et poursuivre le développement numérique																					
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs
CCGA	Relocaliser le RPE	2	forte	réflexion	2023-2025	CCGA 5				?		?						CFA/ MSA/ EPF ?		Nombre de familles accueillies par an	recherche d'un local + travail avec l'EPFO à prévoir
Castelnau d'Auzan Labarrère	Aménager la place de la fontaine à Labarrère		forte	en projet	2023															fréquentation / utilisation des espaces / surface végétalisée (en m²)	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Créer un équipement adapté à la petite enfance à Castelnau d'Auzan																				
Castelnau d'Auzan Labarrère	Traiter l'ancien office de tourisme pour en faire un tiers-lieu en RDC et des bureaux à l'étage (coworking?)		médiane	en réflexion																	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Optimiser l'occupation de la médiathèque avec un nouvelle organisation de l'espace et la possibilité de créer des espaces de coworking		médiane	en réflexion																	
Cazaubon	Réorganiser le stationnement en cœur de bourg		faible	en projet																satisfaction	utilisation de la place du Bataillon d'Armagnac + signalétique des équipements depuis les parking en temps
Cazaubon	Réaménager la place Alban Dulhoste	1	forte	en cours	2023-2024		572 169,25 €	Commune	23%	286 084,63 €	50%	114 433,85 €	20%	39 275,00 €	7%					satisfaction	
Cazaubon	Maintenir et développer le pôle de services au public		forte	engagée																nombre de permanences / nombre de personnes aidées/accompagnées	
Cazaubon	Maintenir et développer le pôle socio-médical		forte	engagée																nombre de permanences des professionnels de santé / nombre de "clients"	mieux organiser les permanences des professionnels (médecin, assistante sociale, psychologue scolaire, relai Alzheimer)
Cazaubon	Requalifier l'ancienne gendarmerie																				
Cazaubon	Optimiser l'utilisation des certains locaux mis à disposition des associations	1	forte	engagée																satisfaction	
Éauze	Développer la maison médicale (cabinet dentaire)	1	forte	en cours	2023	E 1	50 044,00 €		100%											nombre de permanences des professionnels de santé / nombre de "clients"	création d'un cabinet dentaire
Éauze	extension maison médicale	é	médiane	projet	2024-2025																
Éauze	construire 2 terrains de padel et 3 cours de tennis	1	forte	en cours	2023	E 2	432 000,00 €			DETR : 56 000 €	13%			?				ANS ?		fréquentation	
Éauze	Installer le commissariat au RDC de la mairie				2024																
Éauze	Rénover l'école Félix Soulès + maternelle				2024															économies réalisées par an sur la facture énergétique	reverdissement de la cour déjà engagée
Éauze	Créer une cuisine centrale dans le groupe scolaire				?																
Etang	Développer le groupe scolaire (dont extension de l'ALAE)	1	forte	réalisée	2022		80 611,15 €	Commune	22%									CAF CCGA	58% 20%	nombre d'émants supplémentaires / activités supplémentaires	
Etang	Réaménager l'aire de jeux place du 19/03/1962	1	forte	réalisée	2022		12 960,00 €	Commune	75%					1 944,00 €	15%					fréquentation	
Etang	Créer un city park			réflexion	2025		66 703,00 €	Commune	35%	20100	30%			10 050,00 €	15%			Cté Com	20%	Nombre de structures/fréquentation/satisfaction	projet envisagé sur l'ancien cours de tennis à côté du stade
Etang	Créer et développer une maison médicale avec des services médicaux itinérants (dentiste, opticien) sur le parking	1	forte	engagée																nombre de nouveaux praticiens / fréquentation	dentiste itinérant à partir de mars 2023 opticien à partir d'avril 2023
Gondrin	Réhabiliter la salle omnisport	1	forte	en cours	2022-2023															fréquentation	dépôt de la DP travaux en mars 2023
Gondrin	créer un tiers-lieu			projet																nombre d'utilisateur/ fréquence d'utilisation	bâtiment identifié mais pas encore acheté / la localisation du projet peut changer

Orientation 2 - Un territoire au service du développement économique																					
Volet 1 – Développer des formations diplômantes sur le territoire																					
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs
CCGA	Mettre en place des formations diplômantes délocalisées sur le territoire	3		réflexion																nombre de formation / nombre de personnes formées / satisfaction	partenariat avec la région / assistantes maternelles / BAFA / aides soignantes /formations techniques
CCGA	Faciliter l'apprentissage sur le territoire	3		réflexion																nombre d'apprentis accueillis	
Volet 2 – Favoriser les emplois locaux pour créer un bassin de vie																					
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs
CCGA	Développer les circuits courts / PAT			en projet	2023-2024	CCGA 6						?				?		chambres consulaires?		nombre de producteurs / nombre de consommateurs / quantités produites et distribuées	
CCGA	Développer l'économie circulaire			réflexion																nombre d'entreprises créées / nombre de salariés	
Cazaubon	Faciliter le développement de réparateurs "vélo" (Barbotan)		médiane	en projet																fréquentation de la boutique	actuellement un réparateur itinérant vient sur le marché
Etang	Développer les circuits courts / PAT	1	forte	en projet	2023-2028							?								nombre de producteurs / nombre de consommateurs / quantités produites et distribuées sur la commune	augmentation du pourcentage de fournisseurs bio et locaux 20% - sensibilisation en interne à soutenir - aide du PETR Pays d'Armagnac
Etang	Créer une station service		forte	en projet																fréquentation	
Volet 3 – Promouvoir les métiers de l'artisanat																					
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs
Éauze	Faciliter le développement de résidences d'artistes		faible	en projet			30 000,00 €													nombre de résidences programmées / nombre de participants	
Éauze	Dédier la rue Félix Soulès à de l'artisanat d'art		médiane	en projet																nombre de boutiques créées	
Etang	Créer une résidence d'artistes dans l'ancien garage place de la mairie	2	médiane	en réflexion																nombre de résidence par an/ durée d'occupation / fréquentation / satisfaction	toiture et verrière pour sécurisation du bâtiment seront refaites en 2023
Etang	Étendre la zone d'activités			en réflexion																nombre d'entreprises installées	hors périmètre ORT

Volet 4 – Favoriser le développement des commerces dans les centralités et jouer la complémentarité avec les zones commerciales																							
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs		
CCCGA	Lancer un diagnostic sur le commerce et l'artisanat			réflexion		CCGA 7																	
	Lancer et animer une Action commerce artisanat			réflexion																		nombre d'entreprises aidées	
	Mettre en place des aides directes aux entreprises / former les artisans commerçants aux outils numériques			réflexion																			nombre d'entreprises aidées/ montants versés / nombre de formation / nombre de commerçants concernés / satisfaction
CCGA	Faciliter la reprise des cellules commerciales vacantes		forte	en projet	2023	CCGA 8																temps de "vacance"	
CCGA	Adhérer à boutique à l'essai (ou autre dispositif) avec les autres CC du PETR		forte	en projet	2023																		nombre de boutiques créées par ce dispositif
CCGA	Créer un guichet unique du commerce : renseignements sur les aides, les procédures à réaliser...			réflexion																			nombre de porteurs de projet accompagnés
CCGA	Créer un observatoire du commerce/ des locaux commerciaux			réflexion																			
Castelnau d'Auzan Labarrère	Trouver des repreneurs pour les commerces vacants dont les bâtiments appartiennent à la mairie		forte	validée																		occupation des locaux commerciaux	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Développer des animations (marché, expositions...) à Labarrère		médiane	en projet																		nombre de manifestations par an	
Cazaubon	Protéger la destination commerciale des RDC et concerver la mixité (commerce et logement) de certains locaux Rue de Gascogne dans le PLU		forte	en projet																		nombre de cellules maintenues	PADD, OAP, interdiction de changement de destination sur ce linéaire matérialisé dans le règlement graphique et écrit / Droit de préemption commercial / identification des cellules à protéger
Cazaubon	Redonner à la place Alban Dulhoste une fonction commerciale		faible	réflexion																		utilisation de cet espace/ satisfaction/ nombre de commerces / fréquentation	
Éauze	Créer une plateforme web " Vivons Eauze"	1	forte	en cours	2021-2023		18 474,00€ TTC	commune d'Éauze	20%	BDT	80%											retours?	
Éauze	Compléter l'offre commerciale et le tissu économique		forte	en projet	2025-2026																	nombre d'entreprises créées / satisfaction	
Etang	Développer des animations commerciales/ faire connaître les commerçants	1	forte	engagée	2023	EST 2	1 000,00 €	Commune	100%													nombre d'animations par an	9 commerçants sont d'accord pour participer à des vidéos de promotion qui seront diffusées sur les réseaux sociaux et sur le site internet communal / une personne en service civique a été recrutée pour réaliser ces films
Etang	Créer une association des artisans commerçants dynamique		forte	en projet																		nombre d'adhérents/ nombre de manifestations/animation par an	projet à réitérer à l'issue de l'action ci-dessus, initiée dans le cadre d'un service civique
Gondrin	Faciliter la reprise des cellules commerciales vacantes (Auberge du Lac, bureau de tabac)		forte	en cours																		boucherie reprise en mars 2023/ regarder les fonds d'aide de l'État pour la reprise des commerces ruraux / pour le bureau de tabac et l'auberge, la mairie veut conserver les licences d'exploitation (possible qu'elle les achète)	
Gondrin	Maintenir les commerces existants		forte	en projet																			

Orientation 3 - Un territoire avec une identité et du potentiel à valoriser																						
Volet 1 – Utiliser le tourisme comme levier essentiel du développement du territoire																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
CCGA	Développer l'application numérique « IntraMuros » sur le territoire			réflexion	2023	CCGA 9														nombre de consultation mensuelles		
CCGA	Créer une signature, une marque pour le Grand Armagnac			réflexion																nombre de visites		
CCGA	Promouvoir les parcours touristiques avec les offices de tourisme			réflexion																nombre de visiteurs / satisfaction		
Castelnau d'Auzan Labarrère	Poursuivre les aménagements de la base de loisirs	1	forte	en projet	2023-2025	CAST 2	(2023) Club house : 208 190 €	commune : 103 914 €		DETR : 83 276 €	40%			21 000 € (FRI)	10%					nombre de visiteurs / satisfaction / économies d'énergie sur les bâtiments /	réhabilitation des équipements, mise en valeur des lieux et du lavoir, amélioration de la circulation, du stationnement, création de voies douces, création de gîtes insolites, création de	
Cazaubon/ Barbotan	Poursuivre les aménagements de la base de loisirs	1		en cours																nombre de visiteurs / satisfaction / nombre d'équipements créés		
Cazaubon	Mettre en place une signalétique pour identifier les équipements culturels et touristique (par l'OT municipal)	1	forte	en cours	2023															satisfaction		
Éauze	Créer la marque "Éauze capitale de l'Armagnac"		forte	réflexion	2023-2024																	
Éauze	Promouvoir la ville d'Éauze		forte	en cours	2021-2026																	
Gondrin	Conforter le tourisme en proposant un parcours type chasse au trésor / jeu interactif sous forme de Géocaching			réflexion																nombre de visites / satisfaction		
Volet 2 – Aménager le territoire en respectant son identité et ses qualités paysagères et architecturales																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
CCGA	Obtenir le label "Pays d'art et d'histoire"?			réflexion ?																	réflexion portée par le PETR	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Rénover et mettre en valeur les arènes	2	forte	en projet																nombre de manifestation / nombre de personnes accueillies / satisfaction		
Castelnau d'Auzan Labarrère	Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural (lavoirs, métier à ferer, croix...)	2	forte	en projet																nombre de visites / satisfaction		
Cazaubon	Identifier et mettre en valeur les éléments patrimoniaux		médiane	en projet																fréquentation		
Éauze	Aménager l'allée du Fossé neuf	1	forte	engagée	2022-2026	E 2	Tranche 1 : 369 107 €	commune d'Éauze	50%	143 538 €	40%			38 363 €	10%						nombre de promeneurs hors jour de marché/satisfaction/ ilot de fraîcheur en m² / surface désimperméabilisée en m²	
	Tranche 2 : 691 944 €						nombre de promeneurs hors jour de marché/satisfaction/ ilot de fraîcheur en m² / surface désimperméabilisée en m²															
	Rénover la place du 19 mars 1962						Tranche 3 : 450 000 €															
Estant	Sécuriser la traversée du bourg	1	forte	en projet	2023 feux comportementaux	EST 3	22 000,00 €	Commune	100%												satisfaction	installation de feux comportementaux au niveau de l'école + zone 30
					2024-2025 entrées de ville		30 000,00 €														50%	15000
Estant	Mettre en valeur le patrimoine de la commune (photo des anciens bâtiments, flash code avec descriptif de l'historique du bâti)... et créer un parcours touristique type "chasse au trésor"	1																		nombre de visites / satisfaction		
Gondrin	Créer un espace paysager et patrimonial rue du Couvent (Gondrin)	1	forte	en cours	2022-2023																	
Gondrin	Mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune		médiane	en projet																nombre de visites / satisfaction		
Gondrin	Créer des cheminements piétonniers		médiane	en projet																satisfaction		

Volet 3 – Favoriser une stratégie multi acteurs d'engagement dans la transition énergétique																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Installer des leds pour l'éclairage public	1		en cours	2022-2024		150 000 € TTC	SDEG		fonds vert	40%											
Cazaubon	Rénover l'école		forte	en projet																	économies d'énergies	
Cazaubon	Remplacer la navette thermique (19 places) pour les locaux et les curistes		médiane	en projet																	nombre de véhicules / économie	
Cazaubon	Installer des leds pour l'éclairage public	1		en cours	2022-2024		180 000 € TTC	SDEG		fonds vert	40%											
Éauze	Installer des leds pour l'éclairage public	1		en cours	2022-2024		130 000 € TTC	SDEG		fonds vert	40%											
Éauze	Végétaliser le centre-ville / retour de la nature en ville		forte	en cours	2022		30 000,00 €	commune								LEADER					m² d'ilot de fraîcheur	possibilité de faire réaliser des études mutualisées sur plusieurs communes et de faire des groupement de commande
Éauze	Rénover le cinéma-théâtre			en projet			582 720,00 €														économies d'énergies réalisées / fréquentation	
Éauze	Rénover la cathédrale Saint Luperc			en projet	2025-2026		Tranche 1 : 301 922 €	commune													DETR : 122 137 €	
Etang	Réaliser une rénovation énergétique des bâtiments publics (école, mairie, salle des fêtes)	1	forte	en cours	2022-2023		155 410,00 €	Commune	45%	62 164 €	40%	5 000,00 €	3%	18 370,00 €	12%						économies d'énergies réalisées	
Etang	Installer des leds pour l'éclairage public	1	forte	en projet	2023		66 703,27 €	Commune	70%									SDEG 20010,98€	30%		économies d'énergies réalisées	estimée par le SDEG
Etang	Réaliser la 2ème tranche leds pour les bâtiments communaux avec éclairages extérieurs nuit stade foot		forte	en réflexion	2024-2025		38 013,71 €	Commune	70%									SDEG 11404,11€	30%		économies d'énergies réalisées	
Etang	Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques	1	forte	en projet																	nombre d'utilisateurs / fréquence	
Gondrin	Végétaliser les places	1	forte	en cours	2022-2026																	
Gondrin	Installer des leds pour l'éclairage public	1	forte	en cours																		
Gondrin	Réaliser la rénovation énergétique des bâtiments publics	1	forte	en cours																		
Volet 4 – Proposer des alternatives à la voiture individuelle et favoriser les modes doux																						
Maître d'ouvrage	Actions	Priorité	Maturité	Statut	Calendrier	N° fiche	Coût de l'action HT	Maître d'ouvrage	%	Etat	%	Département	%	Région Occitanie	%	Europe	%	Autres	%	Indicateurs de suivi	Compléments/ descriptifs	
CCGA/ communes	Créer des places de covoiturage sur le territoire selon le plan régional	2	médiane	réflexion		CCGA 10															nombre de places de stationnement créées / nombre d'utilisateurs	dans le cadre du diagnostic sur la mobilité active mené par le PETR, il est ressorti qu'il y a des flux importants entre les pôles de centralité du PETR. Il y a dans l'état des lieux des cahiers de la transition des prescriptions/recommandations en ce sens (page 57).
Castelnau d'Auzan Labarrère	Aménager un chemin doux et mettre en accessibilité l'avenue de la République et du boulevard de la Libération	1	forte	en cours	2021-2023		1 127 752 €	514 128,00	46%	451 101,00 €	40%	162 523,00	14%								sécurisation piéton, satisfaction des usagers	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Créer un chemin doux entre Castelnau d'Auzan et Labarrère		médiane	en projet																	nombre d'utilisateurs / fréquence / type d'utilisation (loisirs, tourisme, déplacements quotidiens)	
Castelnau d'Auzan Labarrère	Créer/ aménager des cheminements doux	1	forte																		sécurisation piéton, satisfaction des usagers	
Cazaubon	Finaliser la liaison douce entre Cazaubon, Barbotan et le site du Lac pour rejoindre Scandibérique		forte	en cours	2023-2024																fréquentation	étude en cours par le cabinet INGC (début mars 2023)
Cazaubon	Finaliser les cheminements piétonniers du centre bourg		médiane	en projet																	satisfaction	
Éauze	Aménager un chemin piétonnier avenue des Pyrénées	1	forte	réalisée	2021-2022		150 000,00 €	commune d'Éauze													nombre d'utilisateurs	
Éauze	Mettre en place une navette de bus	1	forte	en cours	2022																nombre de voyageurs / satisfaction	selon résultats de la période test - remplacement du véhicule thermique par une navette électrique
Éauze	Aménager une liaison douce entre la Domus de Cieutat et le Musée du Trésor	3	médiane	en projet	2025-2026		300 000,00 €														satisfaction / nombre d'utilisateurs / mode de déplacement (piéton, vélo...) / type de déplacement (professionnel, loisirs, touristique)	

**Dispositifs, programmes et
études disponibles sur le
territoire de la Communauté
de communes du Grand
Armagnac
et des communes de :
Castelnau d'Auzan Labarrère
Cazaubon
Éauze
Estang
Gondrin**

Annexe n°5

Documents cadres :

- **SCoT de Gascogne (en cours d'élaboration)**
- **PLU de Castelnau d'Auzan Labarrère (2020)**
- **PLU de Cazaubon (en cours de révision générale)**
- **PLU d'Éauze (modification n°2 2022)**
- **Carte communale d'Estang (2009)**
- **PLU de Gondrin (2022)**
- **PAVE**

Dispositifs :

- **Contrat de Relance et de Transition Écologique du Pays d'Armagnac (2021)**
- **Schéma Directeur des Mobilités Actives du Pays d'Armagnac (2022)**
- **Projet Alimentaire Territorial du Pays d'Armagnac (2022)**
- **« Les Cahiers de la Transition » - Démarche plan climat air énergie territorial du Pays d'Armagnac (2022)**
- **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Gers (2018)**

Programmes :

- **« Bourg Centre Occitanie » - Cazaubon (2020)**
- **« Bourg Centre Occitanie » - Éauze (2021)**

Études :

- **Portrait de territoire Communauté de communes du Grand Armagnac**
Réalisé par Gers Solidaire, le Département du Gers et la CAF en partenariat avec la MSA, l'assurance maladie et l'UDCCAS

- **Diagnostic pour la Convention Territoriale Globale (CTG)**
en cours de réalisation

- **Études du CAUE** pour les communes
- **Études de l'Observatoire de l'Habitat**

Effets juridiques des périmètres ORT

Annexe n°6

L'ORT est un outil juridique créateur de droits. La présente annexe détaille les effets juridiques mobilisables par les collectivités signataires de la convention au sein des périmètres définis.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à prendre en compte cette convention dans le futur PLUi et les PLU en cours d'élaboration pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Les droits créés par l'ORT sont majoritairement des droits dérogatoires avec comme principaux objectifs et effets transversaux de :

- « faciliter les procédures »,
- « expérimenter les outils »,
- « renforcer l'activité commerciale en centre-ville »,
- « faciliter la réhabilitation de l'habitat »,
- « libérer l'innovation au service des projets ».

Certains effets juridiques et fiscaux découlant de la création d'un périmètre ORT ont déjà été codifiés (effets dits « de portée immédiate »). D'autres ont été précisés dans la circulaire du 04 février 2019, ainsi que dans plusieurs décrets d'application.

Plus spécifiquement, la création d'une ORT permet de bénéficier de dispositions sur le périmètre ORT retenu :

- Pour l'habitat et le logement
- Pour le commerce
- Pour les services
- Pour les outils opérationnels de maîtrise du foncier et d'aménagement

1- Facilitation d'élaboration d'une ORT

Effet juridique	Texte d'application
<p>ORT poly-centrées : Possibilité de conclure une ORT sur le périmètre d'une ou de plusieurs communes membres de l'EPCI sans intégrer la ville principale, par dérogation du préfet, et sous réserve de répondre aux deux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présenter une situation de discontinuité territoriale ou d'éloignement par rapport à la ville principale -Identifier en son sein une ou des villes présentant des caractéristiques de centralité appréciées notamment au regard de la diversité des fonctions urbaines exercées en matière d'équipements et de services vis-à-vis des communes alentour. 	Article 95 Loi 3DS
<p>Elargissement de la définition des secteurs d'intervention de l'ORT : Le périmètre des secteurs d'intervention peut comprendre également, outre le ou les centres-villes (dont obligatoirement celui de la ville principale), les parties déjà urbanisées de toute commune membre de l'EPCI.</p>	Article 96 Loi 3DS

2- Concernant l'habitat et le logement

Effet juridique	Texte d'application
<p>La convention d'ORT vaut convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) si elle en comporte toutes les dispositions listées à l'article L 303-1 du CCH ; Elle vaut par ailleurs OPAH renouvellement urbain (OPAH-RU) dès lors qu'est intégré a minima l'un des volets suivants : (i) un volet immobilier et foncier, (ii) un volet habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne comprenant l'accompagnement social des occupants ou (iii) un volet copropriétés fragiles ou en difficulté.</p> <p>Dans le cas présent, la convention prévoit la mise en place d'une OPAH-RU. Le contenu de l'étude pré-opérationnelle fait l'objet d'une fiche action.</p>	Article L.303-2 CCH Portée immédiate
<p>La convention ORT facilite la mise en œuvre par les maires de la procédure liée à l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les baux commerciaux conclus postérieurement à la signature du contrat d'ORT ne peuvent porter sur un local situé dans des immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux, ainsi que des locaux destinés à l'habitation. - Sont interdits, postérieurement à la signature du contrat d'ORT, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux d'habitation. <p>La Loi Elan prévoit que dans le périmètre d'une ORT, l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constaté dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. Suite à ce constat, la commune peut engager une procédure de déclaration d'abandon et exproprier le propriétaire à son profit.</p>	Article 157 de la loi ELAN Portée immédiate

<p>Les propriétaires de logements situés dans la tâche urbaine d'une commune comportant une convention ORT sont éligibles au nouveau dispositif d'aide fiscale à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements dit « Denormandie ancien ».</p> <p>Prévu à la loi de finances 2019, le dispositif « Denormandie ancien » permet aux propriétaires des communes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville et/ou signataires d'une convention ORT d'être éligibles à une réduction d'impôt s'ils effectuent des travaux dans des logements anciens, dans la limite de 300 000€, en vue de louer le bien immobilier rénové. Le décret n°2019-232 du 26 Mars 2019 est venu préciser « la nature des travaux éligibles, le niveau de performance énergétique exigé et les obligations déclaratives spécifiques pour les logements rénovés dans des centres anciens ».</p> <p>Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes ACV ou en ORT ou certaines en PNRQAD. Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de location, pour des loyers plafonnés.</p> <p>Prolongation d'un an jusque fin 2023.</p> <p>Toutefois, l'ensemble des contours du dispositif fiscal ne sont pas encore connus, d'autres décrets d'application pourront venir préciser certaines conditions d'application.</p>	<p>Décret n°2019-232 du 26 Mars 2019 Article 226 de la LFI de 2019</p>
<p>Abattement d'impôt sur les plus-values de cession de biens (y compris activités) : abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d'habitation d'une certaine densité dans un délai de quatre ans. Sur le secteur d'intervention de l'ORT.</p>	<p>Loi de finance 2020 pour 2021 => Article 150 VE du code général des impôts</p>
<p>Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d'immeuble à rénover (VIR) en ORT : (secteur d'intervention ORT ou OPAH)</p> <p>Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil).</p> <ul style="list-style-type: none"> •Aides de l'Anah vers des opérateurs publics et parapublics : EPA, EPF, EPFL, organismes HLM, SEM, SPL, SPLA; Elargissement à tous organismes depuis fin 2020 •En DIIF : subventions pour un immeuble en location pendant 9 ans par l'opérateur •En VIR : l'opérateur vend les logements avant leur rénovation sur la base d'un programme de travaux. Le bénéficiaire final achète le logt à un prix minoré par la subvention pour l'occuper en accession sociale ou le louer sous plafond de loyer Anah. 	<p>Loi Elan Décret Anah N°2019-498 du 22 mai 2019 ; décret n°2020-1750 du 28 décembre 2020 Instruction de l'Anah du 22 janvier 2021</p>
<p>Biens sans maîtres et biens en état d'abandon manifeste : (secteur d'intervention ORT)</p> <p>S'agissant des biens sans maître, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans contre 30 ans précédemment. Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux au propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement.</p>	<p>Art. 98 Loi 3DS Art. 713 du code civil et art. L.1123-1 et suivants du code général de la propriété des pers. publiques</p>

3- Concernant les outils opérationnels de maîtrise du foncier et d'aménagement

Effet juridique	Texte d'application
La convention ORT donne le droit à la collectivité d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur l'intégralité de la zone couverte par le périmètre ORT.	Article 157 de la loi ELAN Portée immédiate
La convention ORT permet à la collectivité d'user d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial et de le déléguer à l'opérateur chargé de la modernisation/création d'activités. La délégation est à inscrire dans la convention d'ORT. La loi 3DS précise les conditions d'intervention d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale.	Article 157 de la loi ELAN
Prolongation des droits prévus par les contrats de revitalisation artisanale et commerciale déjà mis en place par l'un des signataires de l'ORT, sur toute la durée de la convention ORT, y compris si celle-ci dépasse la durée de l'expérimentation initialement prévue (5 ans à compter de la promulgation de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises).	Article 157 de la loi ELAN Portée immédiate
Pour une durée de cinq ans à compter à compter du 28/11/2018, les actions mentionnées dans la convention ORT peuvent faire l'objet d'un permis d'aménager multisites sur plusieurs unités foncières non contiguës de façon à équilibrer financièrement les opérations.	Article L.303-2 CCH Portée immédiate
Des permis d'innover pourront être accordés à certains projets dans le périmètre ORT, pour une durée de 7 ans, à compter du 28/11/2018, et ce même si le projet déroge à certaines règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE...), sans qu'il soit pour autant porté atteinte aux objectifs poursuivis par les législations concernées. Il faut démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par ces règles.	Article 5 de la loi ELAN Portée immédiate
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT : l'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue par l'article L.300-6-1 du code de l'urbanisme.	Article 4 de la loi ELAN Portée immédiate sur l'ensemble de la commune
Dérogation possible à l'application de certaines règles du PLU : Dérogations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciales); dérogation supplémentaire possible des règles relatives au gabarit pour les constructions contribuant à la qualité du cadre de vie, par la création d'espaces extérieurs en continuité des habitations.	Article L.152-6-4 du code de l'urbanisme (article 96 Loi 3DS)

<p>Accélération des projets par voie d'ordonnance : Rationaliser les procédures d'autorisation, de planification et de consultation (codes urbanisme et environnement) pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés dans les périmètres d'ORT : ordonnance à prendre en 2022.</p>	<p>Art. 226 Loi Climat et Résilience Sur l'ensemble de la commune</p>
<p>Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial : La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé (élargit aux lots de copropriétés, et immeubles < 4 ans). Délégation DPU : à inscrire dans la convention d'ORT. La loi 3DS précise les conditions d'intervention d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale.</p>	<p>Loi Elan, Art. 110 de la loi 3DS Secteurs d'intervention de l'ORT</p>

4- Concernant le commerce et les activités

Effet juridique	Texte d'application
<p>Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville : L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT. La convention d'ORT peut fixer un seuil pour déclencher l'instruction d'AEC : à minima 5000 m² de surface de vente (2500 m² de surface à prédominance alimentaire).</p>	<p>Loi ELAN Secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville</p>
<p>Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes : Possibilité pour le préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.</p>	<p>Article L.752-1-2 du code de commerce (Hors secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville)</p>
<p>Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI : Expérimentation sur six ans : pouvoir dispenser de CDAC les projets situés dans les territoires en ORT couverts par un SCOT comprenant un document d'aménagement artisanal, commercial (et logistique), dotés de PLU, et après accord de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) sur la stratégie commerciale prévue dans ces documents.</p>	<p>Article L.752-1 et suivants du code de commerce (sur l'ensemble de l'EPCI)</p>
<p>Exonération totale ou partielle pour les PME commerciales ou artisanales de CFE, TFPB et CVAE dans les communes classées en zone de revitalisation de centre-ville (ZRCV) : L'ORT offre la possibilité aux collectivités de limiter la fiscalité du commerce et de l'artisanat, afin de favoriser leur maintien en cœur de ville, selon certaines conditions (délibération préalable du Conseil municipal, revenu fiscal médian par unité de consommation de la commune doit être < à la médiane nationale des revenus fiscaux).</p>	<p>Loi de finance 2019 pour 2020 Article 1464 F du code général des impôts + arrêté du 31/12/2020</p>
<p>Limitation de l'artificialisation des sols et projets en ORT :</p>	<p>Article 215 Loi Climat et</p>

Les projets commerciaux > 10 000 m ² de surface de vente et engendrant une artificialisation des sols sont interdits sauf si, notamment, ils se situent en secteur d'intervention d'une ORT (attention aux conditions et en attente d'un décret d'application).	Résilience l'article L.752-6 code commerce Sur les secteurs ORT
Mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activité : Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien compromettent l'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité. Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique en dernier recours. Décret attendu en Conseil d'Etat.	Article 220 Loi Climat et Résilience Article L.300-8 Code de l'Urbanisme (Secteurs ORT)

5- ingénierie et foncier

Effet juridique	Texte d'application
ORT et agences d'urbanisme : les agences d'urbanisme peuvent apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'une convention d'ORT dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.	Article 205 Loi Climat et Résilience Article L.132-6 Code de l'Urbanisme
ORT et EPF d'Etat : Extension possible sous certaines conditions des conditions d'intervention d'un EPF d'Etat au profit d'un EPCI en ORT, en absence de couverture du territoire par un EPF local.	Article 112 de la loi 3DS Sur l'ensemble de l'EPCI

6- Concernant les services

Effet juridique	Texte d'application
ORT et services publics : Dans un périmètre ORT, toute fermeture ou déplacement d'un service public doit, obligatoirement, être notifié au Maire et au Président de l'EPCI six mois au préalable.	Article 159 de la loi ELAN Portée immédiate, sur l'ensemble de la commune ORT